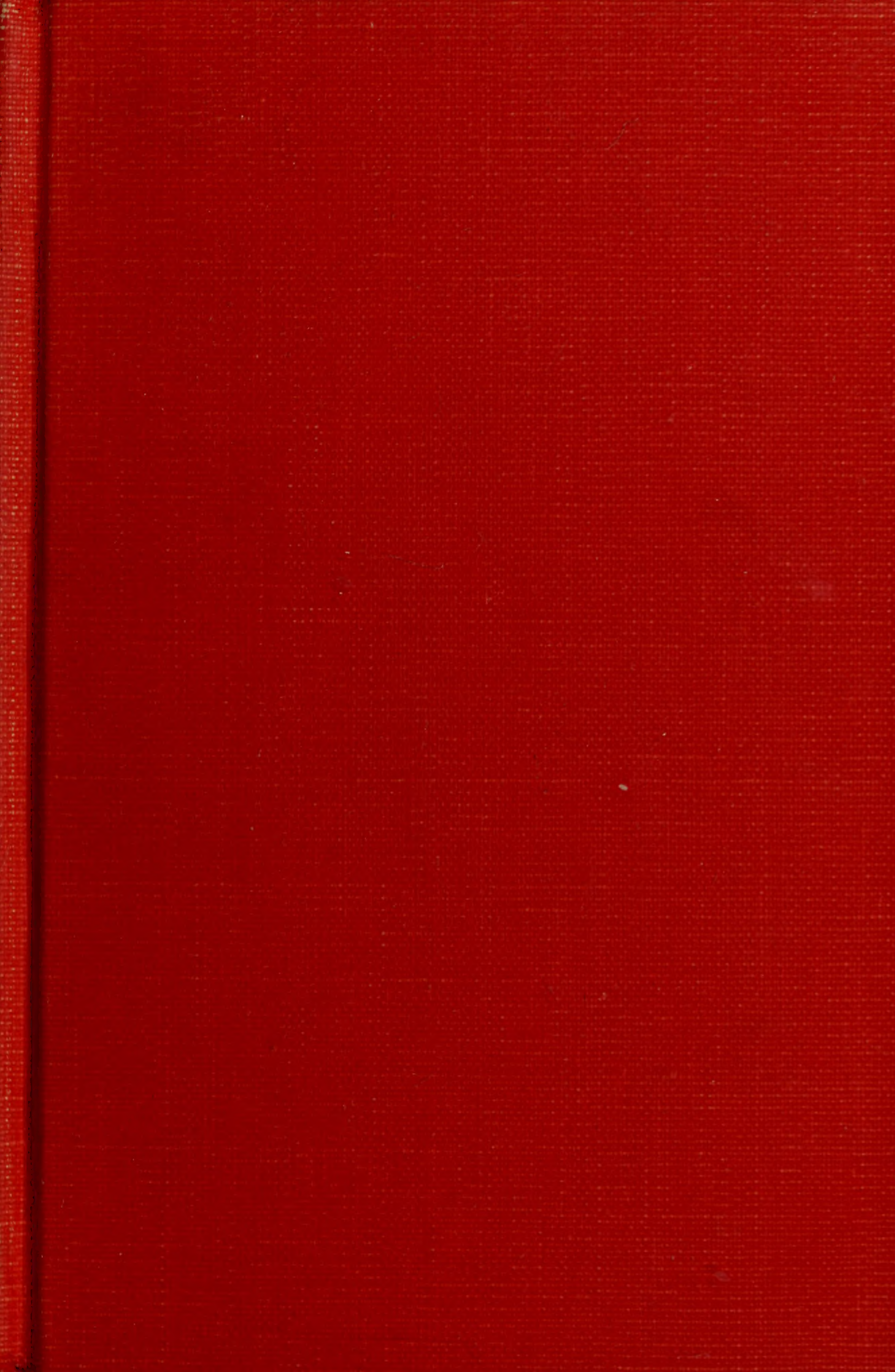
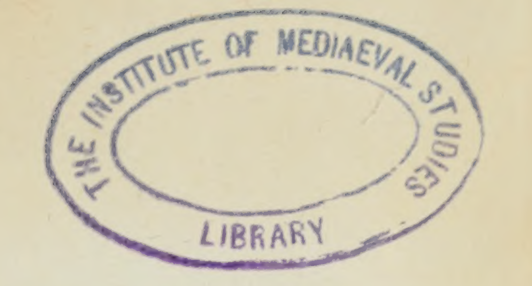




LA VIE PRIVÉE

AU TEMPS DES PREMIERS CAPÉTIENS

DU MÊME AUTEUR :

Les sources de l'histoire de France, notices analytiques des recueils de documents relatifs à l'histoire de France. Grand in-8° à deux colonnes.

La vie privée d'autrefois, mœurs et coutumes des Parisiens du XIIIe au XVIIIe siècle. 27 vol. in-12.

Ouvrage couronné par l'Académie française, par l'Académie des sciences morales et par l'Académie de médecine.

Dictionnaire des arts, métiers et professions exercés à Paris depuis le XIIIe siècle. Grand in-8° à deux colonnes.

Des noms et des dates. — Les rois et les gouvernements de la France depuis Hugue Capet jusqu'à l'année 1906. In-12.

La civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton, du XIIIe au XIXe siècle. 2 vol. in-8°.

Le duel de Jarnac et de la Châtaigneraie, d'après une relation contemporaine et officielle. In-16.

ALFRED FRANKLIN

ADMINISTRATEUR HONORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

LA VIE PRIVÉE

AU TEMPS DES PREMIERS CAPÉTIENS

TOME PREMIER

PARIS

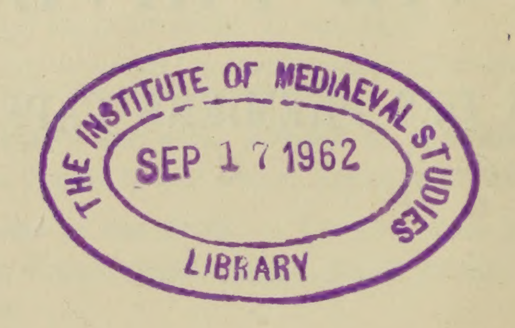
ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR

100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100

Place Beauvau

—

1911



PRÉFACE

I

Le fondateur de la dynastie capétienne, ce personnage dont, après mille ans, la postérité n'est pas encore éteinte, ce vénérable ancêtre de tant de monarques, ne fut ni un habile politique ni un vaillant capitaine. Sa femme Adélaïde n'était pas douée non plus de bien éminentes qualités. Leur union n'en a pas moins fourni à la France une succession de trente-cinq rois, qui l'ont gouvernée, tant bien que mal, pendant dix siècles, et à qui il faut reconnaître le mérite d'avoir solidement constitué notre unité nationale.

Ce qui sauva cette monarchie, d'abord si précaire, c'est que, jusqu'au début du quatorzième

siècle, elle ne manqua jamais d'un héritier mâle prêt à prendre la place de son père. Ceci demande à être expliqué en quelques lignes.

Hugue dut le trône à une révolution. Le dernier des Carolingiens[1] était mort sans postérité directe. Il laissait un oncle qui lui eût volontiers succédé, mais les prélats et les grands décidèrent que la Couronne, sans cesser d'être héréditaire en principe, serait surtout élective, et ils choisirent le plus puissant d'entre eux, Hugue, alors comte de Paris et duc de France[2]. Pour fortifier et sanctifier son autorité, pour établir qu'il la devait avant tout à l'Église, la cérémonie du sacre fut conservée. Dans la cathédrale de Reims, l'onction sainte, empruntée à une huile miraculeusement envoyée tout exprès par le Très-Haut, fit de lui l'élu de Dieu et lui conféra un vague caractère sacerdotal.

L'institution reposait donc sur des bases solides. Mais le nouveau roi, aussitôt que le sceptre lui eût été attribué, chercha à en assurer la possession dans sa famille. A peine son fils fut-il sorti d'enfance que, redoutant pour lui les hasards de

---

[1] Louis V, dit le Fainéant.

[2] Voy. le chapitre II. — Fils de Hugue le Grand, il descendait de Robert le Fort, qui s'était fait tué (866) en défendant Paris contre les Normands.

l'élection, il le fit associer à son pouvoir; il voulut, qu'accepté d'avance, il fût aussitôt sacré à Reims comme *roi désigné* : ce fut l'expression consacrée.

Pendant deux siècles, les choses se passèrent ainsi, et Louis VIII est le premier roi capétien qui n'ait pas été sacré du vivant de son père. Philippe Auguste[1] jugea sa dynastie assez solidement assise pour négliger cette garantie, et le trône de France semble dès lors devenu un fief ordinaire, dont hérite tout naturellement le fils aîné du seigneur féodal.

Mais Louis le Hutin meurt[2] sans laisser d'enfant mâle. Bravant de très vives oppositions, son frère Philippe[3] parvient à s'emparer du pouvoir, et l'archevêque de Reims consent à le sacrer. Mais il ne règne que cinq années, et il n'a pas non plus d'héritier direct[4]. Son frère Charles[5] le remplace[6] sans trop de difficulté. Il meurt six ans après, et ses trois femmes ne lui ont pas donné

---

[1] Mort en 1223.

[2] En juin 1316.

[3] Philippe le Long.

[4] Sa femme Jeanne de Bourgogne lui donna quatre filles et deux fils, mais ces derniers moururent en bas âge avant lui.

[5] Charles IV, dit le Bel.

[6] Janvier 1322.

une seule progéniture masculine[1]. Cette fois, il n'existe plus ni roi désigné, ni héritier direct. Une nouvelle élection s'impose donc, et, parmi les candidats au trône, figure le roi d'Angleterre[1].

C'est ici la limite extrême que je me suis imposée, c'est cette première période des temps capétiens que j'ai tenté de faire revivre[2]. J'ai voulu tracer de cette société peu raffinée, mais déjà avide de luxe et de plaisirs, un tableau aussi exact que possible, la reconstituer avec ses habitudes, ses mœurs, ses modes, ses vertus et ses vices, en un mot décrire sa vie privée.

Pour ces règnes si éloignés de nous, et que les brumes de l'histoire laissent encore un peu voilés, les sources ne sont pas nombreuses. Et puis, les chroniqueurs contemporains, les seuls à qui il soit permis de se fier, nous ont surtout conservé le souvenir des événements politiques accomplis sous leurs yeux. Les bienfaits de l'Église, l'éloge des rois, les guerres incessantes et les accroissements de territoire leur ont paru surtout

---

[1] Sur tout ceci, voy. le tome I, p. 59, 238 et 260, et le tome II, chapitre V.

[2] Je me suis parfois, mais presque toujours en note, étendu jusque vers le milieu du quatorzième siècle, car il a beaucoup emprunté au treizième, et il y renaît dans une foule de coutumes et de traditions.

dignes de mémoire. Pourtant, en cherchant bien, en ne négligeant aucun élément d'information, on peut arriver, dans une certaine mesure, à retrouver la vie intime de cette époque troublée et qu'une demi-barbarie domine encore.

N'exagérons rien. Les conquêtes de la science, les progrès en tous genres se sont tellement multipliés presque sous nos yeux, que la civilisation antérieure à la nôtre nous semble à peine digne de ce nom. Et comme elle décline encore à mesure que l'on remonte les âges, nous en arrivons à croire qu'aux temps de Hugue Capet ou de Louis le Hutin, par exemple, le pauvre peuple végétait résigné sous le plus dur des despotismes, était réduit à la condition d'animaux et traité comme tels. Nous nous figurons volontiers que, sous Philippe le Bel ou sous saint Louis, le hautain gentilhomme regardait comme bien supérieur à tous les manants de ses terres le vigoureux destrier auquel il se confiait et les beaux chiens dont il aimait à s'entourer; que le serviteur, martyr de sa patience et de sa soumission, était accablé de besogne et rudoyé du matin au soir; que le paysan et l'ouvrier, tous deux assouplis au servage, étaient vêtus de haillons, couchaient sur la paille, arrosaient ordinairement leur pain de leurs larmes, et tremblaient sous le regard de leur seigneur ou de leur patron.

Il n'en est rien, et l'émancipation des communes suffirait à le prouver.

Sans doute, les mœurs et les institutions laissaient fort à désirer. Cependant, le plus humble travailleur avait ses droits clairement exposés dans les statuts du métier qu'il avait choisi : jamais les corporations ouvrières ne furent plus démocratiquement organisées qu'au treizième siècle[1]. Les serviteurs et les servantes étaient traités avec douceur, on leur ménageait le labeur, et nous verrons qu'on leur prodiguait parfois les soins les plus touchants[2].

Sans doute, à cette époque, la justice n'était pas toujours la même pour tous. Mais elle n'était en général rendue ni par le roi, ni sous un chêne; il existait déjà, au criminel comme au civil, une procédure bien déterminée et, dans la plupart des cas, suivie[3].

Sans doute, l'on avait souvent à déplorer les guerres de conquête et les discordes civiles. Mais, sur ce point, sommes-nous beaucoup plus sages

---

[1] Voy. le chapitre IX.

[2] Voy. le chapitre VIII.

[3] En 1302 au plus tard, la procédure écrite fut en usage au Châtelet de Paris. Voy. dans la *Revue critique*, années 1871 et 1872, la traduction de l'important ouvrage de Brunner, *Wort und form in altfranzösischen process*. Voy. aussi L. Tanon, *L'ordre du procès civil*, 1886, in-8°.

aujourd'hui? La pieuse folie des croisades, qui inonda de sang chrétien l'Égypte et la Syrie, fut, à l'origine, l'expression d'un sentiment, aussi élevé qu'aveugle, de gratitude et d'amour.

Sans doute, le clergé et la noblesse ne payaient pas, en général, d'impôt direct[1]. Mais les *Tailles* levées sur le reste de la nation étaient très équitablement réparties au prorata du revenu de chaque contribuable[2].

Sans doute, les instruments destinés à mesurer le temps étaient encore bien imparfaits. Et pourtant, tous les actes de la vie religieuse et de la vie civile s'accomplissaient avec régularité[3].

Sans doute, les voies de communications, mal entretenues et peu sûres, rendaient tout voyage difficile. Et pourtant, l'Orient nous envoyait déjà ses plus beaux tissus et ses plus brûlantes épices, et, sans être bien riche, le Parisien pouvait manger du poisson de mer assez frais[4].

Sous le nom de *guet bourgeois* ou *guet des métiers*, la garde civique, une innovation de 1789,

---

[1] Il était de principe que le clergé contribuait par ses prières, la noblesse par son sang et le peuple par son argent, à la prospérité de l'État. Mais dans les siècles qui m'occupent ici, l'État c'était le roi.

[2] Voy. le chapitre IX.

[3] Voy. le chapitre VIII.

[4] Voy. le chapitre VII.

existait déjà et, à part certaines exceptions, tous les commerçants établis en faisaient partie[1].

L'Université était fière de voir ses doctes maîtres réunir autour d'eux une foule d'étudiants, venus parfois de l'étranger, d'Italie, d'Angleterre, du Danemark même. De nombreux collèges leur fournissaient gratuitement le vivre et le couvert. Outre les cours multipliés de toutes parts, ils avaient à leur disposition plusieurs bibliothèques, entre autres celle de l'église Notre-Dame et celle de la Sorbonne où étaient réunis plus de mille volumes[2].

Enfin, en dépit des moyens d'action si rudimentaires dont disposait alors l'architecture, c'est vers la fin du treizième siècle que la Sainte-Chapelle, chef-d'œuvre de l'art gothique, dresse sa flèche hardie dans la cour du palais habité par le roi.

II

L'Église et les jolies légendes où est racontée l'enfance de Jésus avaient créé l'adorable type de la vierge-mère; de son côté, la chevalerie créa le culte de la femme, tardive réparation demeurée incomplète. La reine capétienne est l'égale du roi, elle partage son pouvoir, et les mêmes honneurs

---

[1] Voy. tome I, p. 90, et le chapitre IX.

[2] Voy. le chapitre VI.

lui sont rendus[1]. La dame de haut parage a aussi conquis des droits précieux[2]. Mais les expéditions lointaines laissent souvent seule la jeune femme, condamnée, pour de longs mois, à un désespérant ennui entre les murailles du vieux manoir féodal. Le seigneur est parti pour la Terre sainte; malheureusement les croisés, même quand ils ont saint Louis pour chef, ne se pressent guère d'y arriver. Ils s'arrêtent une année entière dans l'île de Chypre, et, convaincus que le but sacré qu'ils poursuivent efface tous leurs péchés, passés, présents et futurs, ils s'y abandonnent aux plus abominables débauches. L'armée énervée, désorganisée, est prête alors pour les désastres qui vont l'obliger à une honteuse retraite[3].

Durant tout ce temps, aucune nouvelle n'a pu parvenir jusqu'au foyer déserté, jusqu'à la châtelaine solitaire. Quand sa vue est fatiguée d'interroger l'implacable silence de l'horizon, elle revient errer par les vastes salles hautes et froides, presque sans meubles. Dans l'angle de l'une d'elles, une tapisserie soutenue par des anneaux à une tringle fixée au plafond constitue un réduit[4] où l'on ne

---

[1] Voy. le chapitre III.

[2] Voy. le chapitre IV.

[3] Voy. tome I, p. 32, 218 et *passim*.

[4] Voy. le chapitre VIII.

pénètre qu'avec respect. Là, sur un meuble recouvert de velours, brille un écrin d'or ou d'argent doré, qui renferme quelque relique sacrée[1], une dent, un ongle, un doigt d'un saint ou d'une sainte. La pauvre recluse écarte la tapisserie et entre. Elle s'agenouille sur un coussin que recouvre un riche tissu imité des tapis orientaux, et elle prie; elle demande au ciel le retour de l'absent et la fin de son propre martyre. Un peu rassérénée, elle va s'asseoir, rêveuse, sur un des grands bancs à dais sculpté qui s'appuient aux boiseries. Ses compagnons de captivité s'empressent autour d'elle. Son chien fidèle implore une caresse, son chat préféré s'est pelotonné sur ses genoux, un joyeux singe, que le poids d'une balle de plomb force à modérer ses transports, accourt aussi; au plafond, dans une cage dorée, gazouillent un chardonneret, une linotte ou un pinson[2]. Mais ce n'est pas à ces amis inconscients que l'abandonnée peut ouvrir son cœur. Et quelle occupation la tenterait? On lui a appris à manier l'aiguille et le fuseau, mais elle sait à peine lire; d'ailleurs, tout livre est encore un manuscrit, et l'on n'en trouve guère que dans les églises et dans les couvents[3].

---

[1] Voy. le chapitre I.

[2] Voy. le chapitre VIII.

[3] Voy. le chapitre VI.

De loin en loin passe un trouvère, presque toujours accompagné d'un jongleur. On les introduit dans la grand'salle où, avides de distraction, tous les serviteurs du château les entourent. La viole, la guiterne ou le rebec en main, le trouvère chante ou déclame quelques fragments d'une héroïque épopée, récite quelques gracieuses ballades. Le jongleur termine la séance par des tours de passe-passe, de force ou d'adresse, dont les poignards, les boules de bois et les cercles de métal font surtout les frais. Puis tous deux poursuivent leur route. Le bruit de leurs pas s'éteint peu à peu, et derrière eux la herse lentement s'abaisse, enfermant de nouveau dans le domaine le lourd ennui un instant conjuré. La même vie y reprend uniforme et morose.

Le castel est isolé au milieu de pauvres demeures. Pour seul confident de ses peines, l'épouse délaissée a le gentil page, de noble famille, qui la sert et qui devine ses tourments secrets. Un tendre roman entre eux souvent naît ainsi et, ensoleillé par l'amour, le sombre manoir se transforme et s'anime.

La condamne qui voudra. Mais, à l'exemple du Christ, l'Église sait compatir aux faiblesses humaines. Hautaine avec les rois qui refusent de subir son joug[1], elle a des trésors d'indulgence

[1] Voy. le chapitre I.

pour le coupable qui s'humilie devant elle. Si l'aimante pécheresse ne parvient pas à regretter sa faute ; si, malgré tout, elle en conserve au fond du cœur le souvenir enchanté, pourvu qu'elle témoigne le moindre repentir, l'Église est prête à l'absoudre. Tout despote aime les humbles. Et la pénitence sera douce, quelques coups d'escourgée sur la chair nue[1] ou un dévot pèlerinage en un saint lieu ; encore pourra-t-elle envoyer à sa place un « quéreur de pardons[2] ». Aussi n'hésite-t-elle guère à braver de nouveau une expiation si facile.

Cependant, des nouvelles désolantes arrivent tout à coup de l'Orient. Dieu a pris parti pour les infidèles contre les soldats de son fils. Dès leur première rencontre avec les musulmans, sept mille chrétiens ont été tués ; et vingt mille prisonniers, qui ont refusé d'abjurer, ont été massacrés. La maladie a fait le reste. Bientôt, les troupes se sont vu réduites à manger la chair immonde des caïmans du Nil, gorgés de cadavres depuis l'arrivée des croisés, et une épidémie a emporté ceux qui avaient échappé au fer des Sarrasins. Saint Louis est prisonnier, l'armée est anéantie.

Notre jeune châtelaine peut maintenant se vêtir

---

[1] Voy. tome I, p. 131.

[2] Voy. tome I, p. 36.

de noir et, suivant un usage tout récent[1], tendre de noir sa chambre et son lit. La voilà veuve et pour longtemps, car l'Église n'approuve pas les secondes unions. Elle place le célibat bien au-dessus du mariage, quelques évêques même déclarent bigame l'homme qui a épousé une veuve.

III

A mon grand regret, les humbles, les vilains tiendront, dans ces deux volumes, une place assez restreinte. C'est que, relativement aux conditions de la vie privée, les documents, déjà peu abondants en ce qui regarde la noblesse, deviennent très rares dès qu'il s'agit de la bourgeoisie ou du petit peuple. Et il importe de savoir résister à la tentation d'y suppléer par des inductions ou des conjectures, car lorsqu'on cherche à reconstituer une époque dont plusieurs siècles nous séparent, l'imagination est une dangereuse alliée, et il ne faut pas trop lui confier le soin d'interpréter les textes.

Je crois avoir jugé les premiers rois capétiens avec une absolue impartialité. Je tiens cependant à rappeler qu'ici leur vie privée seule est en jeu ; leur vie publique ne m'intéresse qu'autant qu'elle

---

[1] Voy. le chapitre VI.

réagit sur leur caractère ou sur leurs mœurs. Rien n'empêche d'être à la fois un clairvoyant administrateur et un très vil personnage, un habile politique et un scélérat. Certes, on doit tenir compte de l'état social, du milieu dans lequel ils vivaient; mais, dans ce milieu-là, saint Louis sut être le modèle de toutes les vertus publiques et privées.

Les chroniques contemporaines relatives aux Capétiens directs ont été presque toutes réunies dans une savante publication, qui est aujourd'hui composée de vingt-quatre volumes in-folio[1]. On y trouve surtout l'histoire en quelque sorte officielle dont je parlais tout à l'heure. Mais il existe d'autres documents, restés jusqu'à nos jours ignorés ou à peu près dédaignés, et qui jettent un jour tout nouveau sur la société de cette époque. Pour ne citer que les principaux, le *Livre des métiers*, imprimé seulement en 1837, nous a divulgué,

---

[1] *Recueil des historiens des Gaules et de la France.* Le premier volume fut publié en 1737 par dom Bouquet, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. L'Académie des inscriptions vient de donner le vingt-quatrième.

Pour ce qui concerne la période qui m'occupe, il faut y joindre la chronique de Richer, écrite vers l'an 1000, et qui n'a été découverte qu'en 1833, et aussi les lettres de Gerbert (an. 983 à 997) publiées par Julien Havet en 1889. Les travaux récents sont représentés par les ouvrages de MM. Élie Berger, Léopold Delisle, Ch.-V. Langlois, Paul Lehugeur, Ferdinand Lot, Achille Luchaire, Gabriel Monod, Petit-Dutaillis, Ch. Pfister, Paul Viollet, etc., qui ont renouvelé, presque créé même, l'histoire politique des premiers Capétiens.

dans ses moindres détails, l'organisation de la classe ouvrière sous saint Louis. La même année, Henri Géraud mettait au jour les rôles de la *Taille* levée sur Paris en 1292, précieux recensement[1] qui constitue pour cette année une sorte d'*Almanach du commerce* ou d'*Annuaire des adresses*, dans lequel figurent jusqu'aux « menues gens ». En outre, plusieurs inventaires mobiliers dressés après décès nous introduisaient dans l'intimité des femmes et même des reines.

C'est là, j'en conviens, l'histoire vue par son petit côté. Mais on s'est aperçu depuis assez peu d'années que ce côté présentait quelque intérêt et aussi quelque importance. Assurément, les conséquences politiques de la bataille de Bouvines, par exemple, ne sauraient être négligées par l'historien, mais ce sujet a été exposé et commenté bien souvent. On sait moins qu'au treizième siècle une égalité à peu près complète régnait, au sein des corporations, entre patrons et ouvriers; que les *jurés*, chargés d'administrer chaque métier, étaient élus au suffrage universel, patrons et ouvriers réunis; que, dès 1319, fonctionnait une société de secours mutuels, organisée en dehors de toute préoccupation religieuse, et qui avait pour objet d'assister les ouvriers malades ou condamnés au

---

[1] Voy. le chapitre IX.

chômage[1]; que l'on comptait à Paris, vers la fin du treizième siècle, 8 libraires, 17 relieurs, 13 enlumineurs, 131 bijoutiers, 197 tailleurs, 151 coiffeurs, 214 fourreurs, 21 gantiers, 106 pâtissiers, 62 boulangers, 35 épiciers, 12 charcutiers, 8 laitières, etc., etc.

Les infortunes conjugales de Louis le Hutin, de Philippe le Long et de Charles le Bel sont suffisamment connues, mais on sait moins que les premières reines capétiennes avaient une garde-robe fort bien garnie; que Clémence de Hongrie, femme de Louis le Hutin, possédait vingt costumes complets, outre un nombre très respectable de cottes, de chapes, de mantelets, etc.; que quand Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel, s'apprêtait à sortir, elle avait le choix entre une quinzaine de coiffures, dont plusieurs étaient ornées d'or et de diamants[2].

Futilités, si l'on veut, mais futilités sans lesquelles on ne saurait avoir la physionomie exacte d'une époque.

Il est vrai qu'ici les futilités de ce genre datent d'un millier d'années, et qu'elles ne sont guère de nature à exciter l'intérêt en un moment où la politique prime tout, où la solution des plus

---

[1] Voy. le chapitre IX.

[2] Voy. le chapitre IV.

graves problèmes sociaux captive les esprits et les cœurs. Mais l'évocation du temps passé m'attire plus que les débats du temps présent. Vieille habitude d'un vieil historien à qui sont nécessaires chaque matin quatre ou cinq heures d'étude et de recherches. Il est vrai qu'elles sont suivies, un peu plus tard, d'une ou deux heures d'un travail manuel, appliqué, autant que possible, à des métiers très pénibles. J'avouerai tout. Ainsi, je suis resté fidèle au vieil adage :

Lever à cinq, coucher à neuf
Fait vivre d'ans septante-neuf.

Et même davantage, car c'est sans doute à ce régime que je dois la sérénité et la santé qui ne m'ont jamais fait défaut depuis plus de quatre-vingts ans. Il semble qu'associé à la régularité de la vie, l'amour désintéressé des lettres contribue pour une large part à affaiblir l'action du temps... Mais je m'arrête. George Sand a écrit : « Il est fort rare qu'on parle de soi sans dire bientôt quelque impertinence. » Sage apophtegme, qui ne l'a pas empêchée de raconter toute sa vie, par le menu, dans les dix volumes de ses charmants mémoires.

TABLE DES SOMMAIRES

CHAPITRE PREMIER

L'Église.

I

II

CHAPITRE II

Le roi.

II

III

IV

CHAPITRE III

La reine.

CHAPITRE IV

Les femmes.

I

LES PREMIERS ROIS CAPÉTIENS

ET LEURS FEMMES

I. HUGUE, dit *Capet*, 987-996.
Adélaïde *d'Aquitaine*.

II. ROBERT II, dit *le Pieux*, 996-1031.
Rosala, dite *Suzanne*. — Berta *de Bourgogne*. — Constance *d'Arles*.

III. HENRI Ier, 1031-1060.
Mathilde *d'Allemagne*. — Anne *de Russie*.

IV. PHILIPPE Ier, 1060-1108.
Berte *de Hollande*.

V. LOUIS VI, dit *le Gros*, 1108-1137.
Lucienne *de Rochefort*. — Adélaïde *de Maurienne*.

VI. LOUIS VII, dit *le Jeune*, 1137-1180.
Aliénor *d'Aquitaine*. — Constance *de Castille*. — Alix *de Champagne*.

VII. PHILIPPE II, dit *Auguste*, 1180-1223.
Élisabeth *de Hainaut*. — Ingeburge *de Danemark*. — Agnès *de Méranie*.

VIII. LOUIS VIII, dit *le Lion*, 1223-1226.
Blanche *de Castille*.

IX. LOUIS IX, dit *le Saint*, 1226-1270.
Marguerite *de Provence*.

X. PHILIPPE III, dit *le Hardi*, 1270-1285.
Isabelle *d'Aragon*. — Marie *de Brabant*.

XI. PHILIPPE IV, dit *le Bel*, 1285-1314.
Jeanne *de Navarre*.

XII. LOUIS X, dit *le Hutin*, 1314-1316.
Marguerite *de Bourgogne*. — Clémence *de Hongrie*.

XIII. JEAN I[er], dit *le Posthume*, 1316.

XIV. PHILIPPE V, dit *le Long*, 1316-1322.
Jeanne *de Bourgogne*.

XV. CHARLES IV, dit *le Bel*[1], 1322-1328.
Blanche *de Bourgogne*. — Marie *de Luxembourg*. — Jeanne *d'Évreux*.

---

[1] Charles le Bel est le dernier des Capétiens directs. Voy. ci-dessous, p. 238 et 260.

LA VIE PRIVÉE
AU TEMPS DES PREMIERS CAPÉTIENS

CHAPITRE PREMIER

L'Église.

I

L'Église et la royauté. — Le parrainage. — Les terreurs de l'an mille. — Avidité de l'Église. — Commerce des reliques. — L'Église interdit les mariages consanguins jusqu'au septième degré. — Facilité des répudiations. — La France mise en interdit sous Philippe Auguste. — Les peines ecclésiastiques. — La libre pensée au moyen âge. — État moral du clergé. — Philippe le Long et le concile de Lyon. — Reproches que Jean XXII adresse au roi. — Procès et supplice des Templiers. — Dernière maladie et mort de Philippe le Bel.

Au moyen âge, époque d'ardente foi, la vie civile et la vie religieuse se confondent. L'Église, en succédant à la basilique romaine, l'avait remplacée; elle ne se bornait pas à offrir un aliment au besoin de dévotion qui remplissait les âmes, on venait y chercher, en même temps que le spectacle des cérémonies sacrées,

l'authenticité nécessaire aux actes privés. Le clergé s'efforçait de concentrer dans ses habiles mains toute science, tout enseignement. Par ses soins, les malades étaient secourus, les prisonniers consolés, les captifs rachetés; il recueillait les enfants abandonnés, soulageait les pauvres. Pendant longtemps, Paris n'a guère d'autres monuments que ses églises; elles se dressent de distance en distance comme un phare au milieu des mers. Dans l'ombre de chacune d'elles vit un petit peuple, dont elle est le patrimoine commun. Il l'admire, il en est fier, il y passe la moitié de sa vie. Il oublie sa misère en la voyant si riche et si belle. Ses vitraux resplendissant au soleil réjouissent son cœur; dans ses profondes douleurs, il se console en suivant de l'œil sa flèche aiguë, qui à tous indique le ciel. Il se presse autour d'elle comme des enfants se serrent contre leur mère; bienheureuses semblent les maisons qui l'entourent, qui la touchent, qui s'appuient sur sa lourde robe de pierre. Tout émane d'elle, tout y converge.

Une seule puissance ose lui disputer l'omnipotence : la royauté.

Mariage est de bon devis
De l'Église et des fleurs de lis.
Quand l'un de l'autre partira[1],
Chacun d'eux si s'en sentira.

Ce dicton date, je crois, de Philippe le Bel, qui vécut en assez mauvaise intelligence avec l'Église. Ses pré-

[1] Se séparera.

décesseurs s'étaient aussi montrés parfois rebelles, presque tous avaient tenté de secouer un joug d'autant plus pénible qu'il pesait sur la vie privée comme sur la vie publique du souverain. Par la voix de ses papes, l'Église se déclarait, en effet, supérieure à tous les rois; elle exigeait d'eux une obéissance aveugle aux lois qu'elle avait décrétées. Elle entendait les tenir en laisse, les rattacher tous au Saint-Siège par un lien qui, leur laissant un semblant seulement d'indépendance, les maintenait vis-à-vis de lui dans une subordination absolue. Innocent III, voulant contraindre Philippe Auguste à chasser Agnès de Méranie et à reprendre sa femme Ingeburge, lui écrivait : « Quelle que soit la confiance que vous inspire votre pouvoir, vous serez forcé de courber le front devant la volonté de Dieu, dont je suis le représentant sur la terre. Votre faible et éphémère autorité lutterait en vain contre ma divine et éternelle puissance. » Philippe lutta pendant quatorze ans, mais il dut céder. Deux siècles auparavant, le pieux roi Robert s'était vu excommunier parce qu'il refusait de renvoyer sa femme Berta. Berta était veuve quand Robert l'épousa, mais il avait été le parrain de son dernier enfant, et l'Église regardait le parrainage comme une véritable paternité; d'où il résultait que le mariage de Robert constituait un inceste[1]. Il résista longtemps, subit l'excommunication

[1] Charles le Bel, voulant répudier Blanche de Bourgogne, prouva que sa propre mère avait été marraine de sa femme. Aux yeux de l'Église, Charles était donc devenu le mari de sa sœur, puisque tous deux avaient eu la même mère.

avec assez d'indifférence, mais finit pourtant par se soumettre.

Les sentences d'excommunication étaient notifiées avec un très lugubre appareil. C'est à la lueur des cierges que les délégués du Saint-Siège venaient en faire la lecture au coupable ; et quand l'officiant prononçait les solennelles paroles de l'anathème, tous les assistants renversaient leurs flambeaux et en éteignaient la flamme sous leurs pieds, terrifiante image, disait-on, de la vie spirituelle qui allait s'éteindre aussi dans l'âme du condamné. « Courbe la tête, lui disait le prélat. Par l'autorité omnipotente du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par l'intervention et l'assistance de la bienheureuse Marie toujours vierge, par l'autorité et la puissance apostolique à nous transmise et confiée, nous t'excommunions, t'anathématisons, te maudissons, te damnons et te repoussons du seuil de notre sainte mère l'Église... Que tes yeux se couvrent de ténèbres ! Que tes mains se dessèchent ! Que tes membres criminels s'amollissent ! Qu'à l'aspect de tes ennemis tu trembles et sois consterné ! Que la frayeur te consume ! Que ta place soit à côté du traître Judas, dans une terre de mort et de ténèbres, tant que tu ne te résoudras pas à une complète soumission ! Que ces malédictions, persécutrices de tes crimes, retentissent autour de toi tant que tu seras dans le péché ! Amen ! Amen[1] ! »

On verra plus loin que l'amour du roi pour Berte

[1] Ed. Martène, *De antiquis ritibus Ecclesiæ*, t. I, p. 518.

survécut à ces véhémentes imprécations, comme il avait survécu à ce qu'on a appelé les terreurs de l'an mille, aventure étrange qui aurait, dit-on, bouleversé la société capétienne et décuplé les biens du clergé. Voici ce que raconte une légende où se mélangent sans doute, en parties à peu près égales, la vérité et la fiction.

On avait lu dans les divagations de l'Apocalypse : « Après mille ans, Satan sortira de sa prison et séduira les peuples, la mer rendra ses morts, l'abîme infernal aussi, et chacun sera jugé selon ses œuvres[1]. » Sur la foi de cette navrante prédiction, l'Église avait persuadé à la chrétienté tout entière que la fin du monde approchait. Le dimanche de Pâques, suivant les uns, le dernier jour de l'an mille, suivant les autres, devaient voir l'anéantissement complet de la création, au milieu d'un cataclysme effroyable.

La vie alors sembla partout s'arrêter : plaisirs, affaires, intérêts, tout, jusqu'à la culture des terres, fut négligé ou interrompu. Pourquoi, disait-on, nous préoccuper d'un avenir qui ne sera pas? Ne songeons qu'à notre salut éternel, puisque l'éternité va commencer. De toutes parts, on réforme sa vie, on fait pénitence, on se prépare à comparaître devant le souverain juge.

L'Évangile l'avait solennellement promis : « Soyez libéral envers les pauvres, et vos péchés vous seront remis » ; dès lors, multipliant des sacrifices aussi naïfs que gratuits, on s'empresse de donner aux églises et

---

[1] Chapitre XX.

aux couvents tout ce que l'on possède. Mais la catastrophe n'allait-elle donc pas anéantir les pauvres comme les riches, et les maisons religieuses elles-mêmes ? Les chartes de donations datées de ces jours désespérés sont le plus souvent conçues en ces termes : « Pour le salut de mon âme, et la fin du monde étant imminente, au nom du seigneur notre Dieu et confiants dans sa miséricorde, moi et ma femme nous donnons par ces présentes, attribuons et transmettons, aujourd'hui et pour toujours, au monastère de... nos biens sis dans la ville de... avec les maisons, les bâtiments, les paysans, les serfs, les vignes, les bois, les champs, les pâturages, le bétail, les étangs, etc., etc. »

On s'entasse dans les édifices sacrés, et l'on y attend que les trompettes des sept anges retentissent, annonçant le suprême jugement. On attendit en vain. La journée, le mois, l'année s'écoulèrent sans qu'aucune loi de la nature ait été troublée. On se reprit à la vie. Mais l'Église repoussa toutes les revendications, refusa de rien restituer, conserva les biens que la terreur lui avait prodigués.

D'ailleurs, la foi en une prochaine destruction du monde ne s'éteignit pas encore dans les cœurs, et des donations analogues à celles dont je viens de parler se rencontrent jusqu'au milieu du onzième siècle.

La légende de l'an mille aurait trouvé moins d'incrédules si la grande dominatrice des âmes n'avait été en même temps la grande accapareuse d'argent. Toute église un peu importante a des terres qu'elle exploite, des serfs qu'elle impose, des droits féodaux qu'elle fait

valoir, d'innombrables cérémonies religieuses toutes taxées à prix fixe. Au cours du treizième siècle, cinq conciles décident qu'aucun testament ne sera valable s'il n'a été rédigé en présence du curé ou d'un clerc désigné par lui. L'enfer attend tout mourant qui ne laisse pas à l'Église une part de ses biens, le dixième, suivant le chroniqueur Mathieu Paris.

Les reliques sont l'objet d'un honteux trafic. Vers la fin du onzième siècle entre autres, il en surgit de toutes parts. Un archevêque de Sens, Lenteric, prétend avoir retrouvé un fragment de la baguette de Moïse; à Saint-Julien en Anjou, on découvre un soulier de Jésus-Christ; à Saint-Jean d'Angéli, c'est le chef de saint Jean-Baptiste, etc., etc.

Un pieux Bénédictin, l'abbé Guibert de Nogent, se plaint que la même relique soit vénérée à la fois dans plusieurs églises différentes. « Les unes, écrit-il, se vantent d'avoir le corps d'un martyr ou d'un confesseur, tandis que d'autres se targuent également de le posséder ; cependant, un corps entier ne saurait exister simultanément en deux endroits[1]. Certes, il faut attribuer à une noble pensée l'usage où l'on est de conserver des restes sacrés dans des châsses couvertes d'or et d'argent, mais l'habitude de les colporter dénote une trop évidente avidité[2]. » Guibert nous révèle en effet, dans un autre ouvrage, que les clercs d'une église où

---

[1] « Cum duo loca non valeat occupare integer unus. »

[2] *Gesta Dei par Francos*, lib. I, cap. V, dans les *Opera*, édit. d'Achéry, p. 375.

l'on honorait quelque relique célèbre chargeaient la châsse sur leurs épaules, et s'en allaient de ville en ville l'exhiber pour de l'argent. Il lui arriva même d'assister au boniment fait par le chef d'une de ces fructueuses tournées. « Sachez, s'écriait-il, que dans cette petite boîte est renfermé un morceau du pain que notre Seigneur a broyé de ses propres dents[1]. Et si vous hésitez à me croire, voilà un éminent personnage (c'est de moi qu'il osait ainsi parler) qui pourra vous confirmer mes paroles[2]. »

Les croisades donnèrent une extension considérable à ce commerce, sans affaiblir la confiance qu'on lui accordait.

L'Église ne négligeait aucun moyen de s'enrichir, cela est certain ; mais, comme tous les fondateurs de religion, elle prenait au sérieux son rôle de moralisatrice et d'hygiéniste. Sur ce dernier point, elle exagérait même un peu. Elle prohibait les mariages entre consanguins jusqu'au septième degré. Dans un temps où les relations sociales n'étaient guère étendues, cette sévérité de l'Église contribuait à encourager les répudiations : tout seigneur fatigué de sa femme parvenait sans peine à établir qu'elle était plus ou moins sa parente. D'un autre côté, le choix d'une épouse se trouvait ainsi fort limité, et si l'on enfreignait à cet égard les ordonnances ecclésiastiques, la sanction ne se fai-

---

[1] « Sciatis quod intra hanc capsulam de pane illo quem propriis Dominus dentibus masticavit habetur. »

[2] *De pignoribus sanctorum*, lib. I, cap. III, p. 335.

sait pas attendre. Nous verrons que cinq seulement des premiers rois capétiens se sont contentés d'une seule femme[1], quatre en ont épousé chacun deux[2], et les autres n'en ont pas eu trop de trois[3]. Aussi, la moitié d'entre eux, tout fils aînés de l'Église qu'ils se disaient[4], durent-ils courber la tête sous l'excommunication.

Et l'Église disposait d'une arme plus terrible encore[5]. Contre Philippe Auguste bravant les foudres pontificales, Innocent III prononça la peine de l'interdiction, qui faisait peser sur tout un peuple le châtiment infligé au souverain. Dans un royaume mis en interdit, tout acte religieux était désormais supprimé : plus de messe publique, plus de confession privée, plus d'extrême-onction, plus d'ensevelissement en terre sainte, etc., etc. Voici, du reste, la traduction littérale de cette sentence, dont le texte est venu jusqu'à nous[6].

---

[1] Hugue Capet, Philippe Ier, Louis VIII, saint Louis, Philippe le Bel.

[2] Henri Ier, Louis le Gros, Philippe le Hardi, Louis le Hutin.

[3] Robert le Pieux, Louis le Jeune, Philippe Auguste, Charles le Bel.

[4] Au moins depuis Louis le Gros.

[5] Les peines ecclésiastiques se classaient ainsi :

1° L'*excommunication* simple, qui déclarait le coupable retranché de la société chrétienne et le vouait à la damnation;

2° L'*aggrave*, second anathème, confirmant le premier;

3° La *réaggrave*, troisième anathème, renforçant le second ;

4° L'*interdit*, excommunication générale frappant une ville, une province ou un royaume entier.

Voy. Ducange, aux mots *excommunicatio*, *aggravatus*, *reaggravatio*.

[6] Dans Ed. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, p. 147.

« Que toutes les églises soient fermées, que personne n'y soit admis, si ce n'est pour faire baptiser les petits enfants. Qu'on ne les ouvre jamais, sinon pour entretenir les lampes, ou lorsque le prêtre prendra l'eucharistie ou l'eau bénite à l'usage des malades.

« Nous permettons que la messe soit célébrée une fois dans la semaine, le vendredi de grand matin. L'on n'y admettra que le clerc chargé d'assister le célébrant.

« Que les prêtres prêchent le dimanche sous les portiques des églises, et que, pour tenir lieu de la messe, ils répandent la parole de Dieu. Qu'ils récitent les heures canoniques hors des églises, sans que leurs voix puissent parvenir aux oreilles des laïques. Lorsqu'ils liront l'épître ou l'évangile, qu'ils se gardent de pouvoir être entendus des fidèles. Qu'ils ne souffrent pas qu'on enterre, ni même qu'on dépose dans le cimetière les corps des morts.

« Ils préviendront, en outre, les laïques que c'est un abus et un grave péché d'enterrer les corps morts dans une terre non consacrée, et que les fidèles s'arrogent, en le faisant, un droit qui ne leur appartient pas.

« Ils interdiront à leurs paroissiens d'entrer dans les églises ouvertes sur les domaines du roi. Ils ne béniront que hors de l'église les besaces des pèlerins.

« Dans la semaine sainte, il ne sera point célébré d'offices. Les prêtres attendront jusqu'au jour de Pâques, et ce jour-là ils diront la messe en secret, sans admettre d'autre personne que le prêtre assistant.

« Qu'aucun fidèle ne communie, même au temps de Pâques, s'il n'est malade et en danger de mort. Que,

durant la même semaine ou bien le dimanche des Rameaux, les curés préviennent leurs paroissiens de se rassembler, le jour de Pâques au matin, devant la porte de l'église ; là on leur permettra de manger de la viande avec le pain bénit du jour.

« Nous défendons expressément que les femmes soient admises dans l'église pour les relevailles. Qu'elles prient avec leurs voisines hors de l'église le jour de leur purification ; qu'ensuite elles n'y aient accès, même pour tenir des enfants sur les fonts du baptême, sauf après la levée de l'interdit, lorsqu'elles auront été introduites par le prêtre dans le lieu saint.

« Ceux qui demanderont à se confesser seront entendus sous le portique de l'église. Dans les églises dépourvues de portique, on pourra, seulement lorsqu'il fera de la pluie ou du mauvais temps, ouvrir une des portes et entendre les confessions sur le seuil, en laissant dehors tous les fidèles, excepté celui ou celle qui se confessera. Mais la confession aura lieu à haute voix, de manière que le pénitent et le confesseur soient entendus de tous ceux qui seront hors de l'église.

« Quand le temps sera beau, les confessions seront entendues devant les portes de l'église fermée.

« On ne placera point hors des églises des vases contenant de l'eau bénite, et les clercs n'en apporteront nulle part, car tous les sacrements sont prohibés, à l'exception du baptême pour les nouveau-nés et du viatique pour les mourants. L'extrême-onction, qui est un grand sacrement, reste elle-même interdite. »

Je raconterai ailleurs comment Philippe, qui avait

cru d'abord pouvoir préserver son peuple de tant de troubles, dut finir par s'humilier.

C'est généralement ainsi que les choses se passaient. Mais la résistance des rois, leur révolte même contre la papauté ne cessaient pas moins de se manifester en une foule de circonstances.

En outre, même au sein de l'Église, il se trouvait bien des sceptiques, qui ne respectaient guère le clergé, n'admettaient pas les miracles, représentaient, en un mot, ce que l'on nomme aujourd'hui des libres penseurs.

Sous le règne de Robert II[1], Orléans vit naître et se développer une hérésie qui séduisit bien des esprits. Étienne, confesseur de la reine, se laissa lui-même entraîner. Robert réunit à Orléans un concile où ces renégats furent invités à exposer leur foi et leur doctrine. Le baptême, osèrent-ils affirmer, n'efface point les péchés; le Christ n'est pas né de la Vierge Marie; il n'a point souffert la Passion; il ne fut pas enseveli; il n'est pas ressuscité d'entre les morts; le pain et le vin consacrés sur l'autel ne peuvent, par la vertu du Saint-Esprit, représenter le corps et le sang du Seigneur.

Je laisse maintenant la parole à Raoul Glaber, chroniqueur contemporain[2] :

« Après cette déclaration, l'évêque de Beauvais, Guérin, demanda à Étienne et à Lisoius, les deux chefs de la secte, si telle était réellement leur croyance.

---

[1] Vers 1022.

[2] Mort vers 1050.

« Oui, s'écrièrent-ils avec une audace diabolique, c'est là ce que nous croyons, et nous le soutiendrons jusqu'à la mort. »

« Comme l'évêque leur démontrait que la puissance divine de Jésus-Christ n'a point de bornes, et que très réellement le Sauveur avait voulu naître d'une vierge, mourir sur la croix pour racheter le genre humain et ressusciter d'entre les morts pour nous assurer le bienfait de la résurrection dans sa gloire, les deux hérésiarques l'interrompirent en disant : « Nous n'y étions pas, et nous ne pouvons regarder de tels récits comme sérieux. »

« Mais, leur demanda l'évêque, croyez-vous à l'existence des aïeux que vous n'avez point connus et dont vous êtes les descendants? — Oui, répondirent-ils. — Puisque vous croyez à l'existence d'aïeux que vous n'avez point connus ni vus, reprit l'évêque, pourquoi refusez-vous de croire à l'existence du Verbe éternel, Dieu de Dieu, engendré avant les siècles, et incarné à la fin des temps, par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein de la Vierge Marie? — Ce qui répugne à la nature, répliquèrent-ils, ne saurait s'accorder avec la création. »

« Ne croyez-vous pas, leur demanda l'évêque, qu'avant l'établissement de l'ordre naturel, Dieu le Père a tout créé par son Fils? — Ce sont des fables, répondirent-ils. Libre à vous de les faire croire à des esprits grossiers, qui adoptent sans examen les inventions bizarres qu'on a écrites sur des peaux d'âne ou de mouton. Pour nous, nous avons une loi intérieure

gravée par l'Esprit-Saint dans nos consciences. Nous ne croyons que ce que Dieu, le maître du monde, nous a révélé. Cessez donc des objurgations inutiles, et faites de nous ce que vous voudrez. Le Roi de gloire nous apparaît déjà dans des célestes régions, sa droite nous soutient pour d'immortels triomphes, elle nous ouvre les portes de l'éternité bienheureuse. »

« Il n'y eut pas moyen de les faire revenir à de meilleurs sentiments. Tous les évêques s'y employèrent en vain pendant cette séance, qui dura depuis la première heure du jour jusqu'à la neuvième[1]. »

Après quoi, ces hérétiques furent brûlés vifs en présence du roi et de la reine.

Bien qu'il y eut là de quoi donner à réfléchir, l'hérésie manichéenne ne s'éteignit point. Le douzième siècle la vit reparaître sous différents noms et plus vivace que jamais. Les rois la noyèrent dans le sang.

Au treizième siècle, le prédicateur Jacques de Vitri[2] cite un chevalier qui, dit-il, « n'avait jamais assisté au sermon, ne savait pas ce qu'est le saint sacrifice, et se figurait qu'on le célèbre uniquement pour recevoir l'offrande ». Croyance bien impie.

« Telz y a qui ne croient point que soient paradis ne enfer, ne qu'ilz aient âme en corps », dit un moraliste du treizième siècle. Ceux-là n'osaient pas trop négliger en public leurs devoirs religieux et fréquentaient les églises, mais ils s'y conduisaient mal, y donnaient un

---

[1] Liber III, cap. VIII.

[2] Mort vers 1240.

mauvais exemple, sortaient du temple après l'évangile, laissant le prêtre achever la messe sans eux.

Je lis encore qu'en 1273, un chancelier de l'Église de Paris reproche à certains bourgeois de tourner le dos à l'autel et de sortir aussitôt qu'ils voient le prêtre monter en chaire.

Les poètes dramatiques, les trouvères, Rutebeuf entre autres[1], ne ménagent ni le clergé séculier, ni les moines; ils leur reprochent leur paresse, leur gourmandise, leur inconduite, leur rapacité. « De Rome, écrit Rutebeuf, viennent tous les vices, l'avarice, la simonie. Les prélats ne font la guerre qu'au vin et à la viande, c'est là leur Dieu et toute leur vie. Les chanoines les imitent; si on ne les payait pas pour dire la messe, on ne les verrait pas souvent à l'autel. Les moines ne donnent rien, ne font rien et prennent tout. » Mais Rutebeuf était un satirique, et sa vie privée laissait beaucoup à désirer.

A vrai dire et pour tout dire, celle des hauts dignitaires de l'Église ne valait guère mieux en ce temps-là. Les évêques des riches diocèses, les abbés des grands couvents sont alors des barons ecclésiastiques qui, avec les barons laïques, rivalisent de luxe et parfois de débauches, qui aiment les bruyants repas, les fêtes somptueuses, les longues chasses.

Philippe le Long se trouvait à Lyon quand il apprit la mort de son frère Louis. Quelque pressé qu'il soit de venir s'emparer d'un trône qui va lui être disputé, il

---

[1] Mort vers 1286.

veut, avant de marcher sur Paris, donner la paix à l'Église, mettre fin à l'interrègne pontifical. Depuis deux ans, les cardinaux, qui avaient trouvé un plantureux asile dans le monastère des Dominicains, ne pouvaient parvenir à s'entendre, et dédaignaient les instances et les reproches du roi de France. Avec son énergie ordinaire, Philippe a vite pris son parti. Il invite le conclave à une messe solennelle qu'il veut faire dire pour le repos de l'âme de son frère si regretté. Les cardinaux s'y rendent sans défiance, chacun accompagné de son chapelain, comme de coutume. Mais pendant que se déroule la solennité, des maçons travaillant sans bruit murent toutes les portes, à l'exception de l'entrée principale. La cérémonie terminée, Philippe sort de l'église le premier avec son escorte; et lorsque les cardinaux s'apprêtent à le suivre, il leur signifie impérieusement qu'ils resteront enfermés jusqu'à ce qu'ils se soient mis d'accord sur le choix d'un pape. Puis, les maçons condamnent à son tour la grande porte, n'y laissant qu'une étroite ouverture destinée à passer des vivres aux prisonniers. Ceux-ci sont prévenus qu'aucune évasion n'est possible, car sept cents hommes armés occupent la ville. Bien plus, si la résistance se prolonge, des ouvriers monteront sur l'édifice et enlèveront la toiture[1]. Ainsi fut élu Jean XXII, un Français né à Cahors et jadis élève de l'université de Paris. Il est vrai qu'aussitôt installé, il adopte vis-à-vis du roi le langage hautain de ses prédé-

[1] P. Lehugeur, *Histoire de Philippe le Long*, p. 32 et 200.

cesseurs. D'Avignon[1], où il est relégué, il ose bien régenter celui à qui il doit son élection. Il lui écrit le 9 janvier 1317 : « Nous avons appris que lorsque vous assistez à l'office divin, particulièrement à la messe, vous parlez tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et vous vous appliquez à des affaires qui vous détournent de l'attention que vous devez aux prières qui se font pour vous et pour le peuple. Vous devriez aussi, depuis votre sacre, avoir pris des manières plus graves[2]... »

Pour racheter sans doute tant d'irrévérences, Philippe envoie au pape quelques cadeaux, des pièces de gibier tuées de sa main, de gras fromages[3]; puis, pour ses étrennes, des bijoux, des objets d'art, une langue de serpent[4], etc. Enfin, flatterie suprême, il lui offre d'entreprendre une nouvelle croisade. Le pape l'en dissuada.

Philippe le Long avait de qui tenir. Son père, Philippe le Bel, décidé à supprimer les Templiers pour s'emparer de leurs richesses, ne pouvait atteindre ce but sans la complicité du Saint-Siège. Il prit le parti d'acheter la condamnation de l'Ordre au pape Clément V, à qui il avait vendu la tiare.

Depuis le milieu du douzième siècle, la fortune personnelle du roi, celle aussi des familles riches, leurs bijoux, leurs objets précieux en tous genres étaient mis en dépôt chez les Templiers, devenus peu à peu

[1] Alors possession du Saint-Siège.

[2] B. Hauréau, dans la *Nouvelle biographie générale*, t. XXVI, p. 455.

[3] « Pingues caseos. »

[4] Voy. ci-dessous, le chapitre VII.

les banquiers de la chrétienté; ils se chargeaient, en outre, de centraliser les impôts perçus par les prévôts et les baillis[1]. Même aux époques les plus troublées du moyen âge, l'inviolabilité des édifices sacrés fut presque toujours respectée, et les couvents des Templiers, véritables forteresses féodales, devaient inspirer d'autant plus de confiance qu'on les savait gardés par des chevaliers chez qui le caractère religieux s'alliait à une réputation militaire conquise sur les plus célèbres champs de bataille. Puis, les importantes maisons de l'Ordre ne représentaient pas seulement des caisses très sûres, c'étaient aussi de véritables administrations financières où l'argent ne demeurait pas inactif, et auxquelles on demandait les services que rendent aujourd'hui nos grands établissements de crédit. Les rois leur firent parfois, lors des croisades entre autres, des emprunts considérables[2]. L'Ordre leur fournissait aussi des confesseurs; Louis VIII et Louis IX eurent pour confesseurs des Templiers, Philippe le Bel en eut même deux[3]. Mais il n'y avait pas là de quoi arrêter un si audacieux larron, et les biens attribués aux religieux du Temple devaient nécessairement les perdre. Ils purent s'en convaincre le jour où une émeute causée par la falsification des monnaies l'ayant forcé à cher-

---

[1] Les baillis y envoyaient trois fois par an les produits de leurs recettes. Les termes financiers étaient la Toussaint, la Chandeleur et l'Ascension.

[2] Voy. Léopold Delisle, *Sur les opérations financières des Templiers,* 1889, in-4°.

[3] Abbé Oroux, *Histoire ecclésiastique de la Cour,* t. I, p. LX.

cher chez eux un refuge, ils eurent l'imprudence de ne pas lui dissimuler les trésors dont ils disposaient.

Aucune perfidie ne lui parut négligeable pour parvenir à s'en emparer. D'accord avec Clément V, il les accusa de crimes si abominables, d'impiétés si monstrueuses, que la folie seule eût pu les enfanter. D'effroyables tortures arrachèrent aux chevaliers l'aveu d'infamies qui existaient surtout dans l'imagination de leurs juges, et, d'un bout à l'autre de la France, les flammes dévorèrent à petit feu ces intrépides défenseurs de la foi chrétienne.

Au commencement de l'année 1314, cinquante-six d'entre eux avaient encore été brûlés au bois de Vincennes. Il restait dans les prisons de Paris deux chefs de l'Ordre et le grand-maître Jacques de Molay. Philippe résolut d'en finir avec eux. Le 18 mars, à la nuit tombante, ils furent conduits dans une petite île qui s'étendait entre la Cité et le quai actuel des Augustins, et sous leurs yeux on dressa le bûcher destiné à les brûler vifs. Ils le virent s'élever peu à peu, constitué par des lits alternatifs de paille et de bois, que surmontaient trois poteaux hauts de 8 pieds. Quand ce travail fut terminé, chaque condamné dut se déshabiller, revêtir une chemise enduite de soufre, gravir le bûcher et prendre place au pied d'un des poteaux, auquel il fut lié au moyen d'une chaîne de fer qui lui embrassait le corps.

De son jardin de la Cité[1], le roi suivait avec intérêt

[1] Voy. le chapitre suivant.

tous les détails de ce spectacle qui promettait de l'or à ses coffres insatiables. Mordus par les flammes, déjà à demi étouffés par la fumée, les martyrs protestaient encore de leur innocence, criaient à l'injustice et à la calomnie. Jacques de Molay apercevant le roi, l'ajourna, dit-on, à comparaître devant Dieu l'année même, avec le pape, son odieux complice.

Au tribunal de Dieu, je t'attends dans l'année[1],

dit un vers célèbre, et de fait, pape et roi moururent avant la fin de l'année 1314.

M. Lacabane a soutenu que cet ajournement est « un fait indiscutable, acquis à l'histoire, raconté par Godefroi de Paris, témoin oculaire[2] ». Auriculaire eût mieux valu. Il est probable que, comme toutes les prophéties, celle-ci, née de la coïncidence des dates, est postérieure à l'événement qu'elle pronostique.

Guillaume de Nangis attribue la mort de Philippe à une longue maladie, « dont la cause, inconnue aux médecins, fut pour eux et pour beaucoup d'autres le sujet d'une grande surprise et stupeur[3] ». On a dit que sa fin avait été hâtée par le scandale qui éclata alors à la Cour et que je raconterai plus loin. On a aussi parlé de remords, mais c'est vraiment faire trop d'honneur à cet odieux personnage, voleur, banqueroutier et assas-

---

[1] « En brief de temps viendra meschief sus cels qui nous damnent à tort. Dieu vengera nostre mort. »

[2] *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. II, p. 2.

[3] Édit. Géraud, t. I, p. 44.

sin. Il semble établi aujourd'hui que la maladie qui en débarrassa la France fut, soit une fièvre typhoïde[1], soit une apoplexie cérébrale[2]. A l'autopsie, son cœur, dit un contemporain, fut trouvé tellement petit, qu'il rappelait celui d'un enfant qui vient de naître ou même celui d'un oiseau[3]. Voilà qui peut servir de pendant à la prédiction attribuée à Jacques de Molay.

---

[1] Funck-Brentano, dans la *Revue historique*, t. XXVI, p. 456.

[2] Aug. Brachet, *Pathologie mentale des rois de France*, p. 453.

[3] « Cor autem adeo erat parvum sicut est cor alicujus pueri qui hodie prodiit ex utero matris suæ, imo intellexi quod illi qui viderunt comparant illud cordi alicujus avis. »

II

Serments prêtés sur les reliques. — Elles sont d'un usage général. — Abus qui en est fait. — Celles que possédait l'église Notre-Dame de Paris au dixième siècle. — Reliques de la Passion retrouvées par Hélène. — Baudouin vend à saint Louis la couronne d'épines. — Autres reliques achetées par saint Louis. — Les couronnes d'épines et les vraies croix. — La Sainte-Chapelle. — Les premières croisades. — Désastres et humiliations. — Philippe Auguste et la troisième croisade. — Joinville refuse de s'associer à la dernière. — Les pèlerinages. — Privilèges dont jouissaient les pèlerins. — Pèlerinages imposés par les tribunaux. — Commerce des méreaux. — Les quéreurs de pardons. — Peines prononcées contre les jureurs et les blasphémateurs.

Je ne sais pourquoi l'on ne chercha pas à prolonger la vie de Philippe le Bel par un procédé alors fort en honneur, qui avait déjà rendu la santé à Philippe Auguste, à Louis VIII, même à saint Louis, et qui consistait dans l'application de saintes reliques.

Elles jouaient alors dans la vie privée un rôle très important. Aucun serment n'était plus solennel que celui qu'on prêtait sur les reliques d'un saint. Dans un grand nombre de corps d'état, l'apprenti du treizième siècle avant d'être admis à l'atelier, l'ouvrier avant d'obtenir la maîtrise, juraient « sur seinz » de toujours observer les statuts de leur métier[1].

---

[1] Voy. le *Livre des métiers*, passim, et ci-dessous, le chap. IX.

Elles constituaient un sûr préservatif contre la foudre. On en remplissait une petite boîte de plomb, et celle-ci, placée « dans une concavité de la flèche de l'église », la protégeait « contre la foudre et le tonnerre[1] ».

Dès le temps de Grégoire de Tours, l'on portait volontiers au col un petit fragment de saint enfermé dans un médaillon de métal précieux[2].

On en abusa de plus en plus. Les chevaliers en garnirent le pommeau de leur épée; les femmes ne sortaient pas sans leur « bourse de reliques »; sur les meubles des appartements reposaient des *sainctuers*, coffrets d'orfèvrerie où reposaient de saints ossements. Jusque vers le milieu du quatorzième siècle, un ecclésiastique porteur de reliques accompagnait les armées en campagne[3].

M. Léopold Delisle a publié un des plus anciens catalogues de reliques qui nous aient été conservés. Il date du dixième siècle, et prouve que l'église Notre-Dame de Paris avait réuni dès cette époque de bien précieux souvenirs. Je citerai entre autres le cilice de saint Denis, des fragments de la tête et des genoux, la barbe et le cilice de saint Germain, le cilice de saint Éloi, une pierre du sépulcre de Jésus-Christ, une des pierres qui servirent à lapider saint Étienne[4].

---

[1] Abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. I, p. 183.

[2] *Historia Francorum*, lib. VIII, § 15.

[3] Abbé Oroux, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. LIV.

[4] *Mémoires de la société des antiquaires de France*, année 1857, p. 169.

Ce trésor s'augmenta peu à peu. Puis, vers le milieu du treizième siècle, Paris ouvrit ses portes aux plus insignes reliques dont le souvenir soit resté dans la mémoire des hommes.

On raconte que sainte Hélène, mère de Constantin, ayant entrepris un voyage à Jérusalem, s'efforça de retrouver sur le Calvaire l'endroit où Jésus-Christ avait été crucifié. En fouillant le sol, l'on mit au jour le sépulcre du Sauveur et plusieurs objets mentionnés dans le récit de son supplice. Tous furent soigneusement transportés à Constantinople.

Presque aussitôt, Baudouin Ier, roi de Jérusalem, envoyait à Philippe Auguste :

Un fragment de la vraie croix, ayant 3 pouces de diamètre et long d'un pied;

Des cheveux de l'enfant Jésus ;

Une épine de la couronne de Jésus;

Une côte et une dent de saint Philippe;

Un morceau de toile provenant des langes de Jésus[1].

Constantinople possédait bien d'autres souvenirs de ce genre.

En 1239, le dernier empereur français d'Orient, Baudouin de Courtenay, menacé de toutes parts, assiégé deux fois déjà dans sa capitale, vint en France pour solliciter le secours de Louis IX. Il exposa au saint roi et à sa pieuse mère, la reine Blanche, que, faute d'argent, il allait être forcé de mettre en vente la couronne d'épines qu'avait portée Jésus-Christ. Les Vénitiens en

---

[1] A. Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. V, p. 261.

offraient un bon prix, mais c'est à la France qu'un objet si vénéré devait appartenir. Saint Louis, transporté de joie, s'empressa de conclure le marché. Il oubliait que l'on connaissait depuis longtemps à Paris deux exemplaires de la couronne d'épines : l'une, entière, donnée à l'église de Saint-Denis par Charles le Chauve[1] ; l'autre, incomplète, léguée par saint Germain à son abbaye[2]. Il eût pourtant dû savoir que la première avait figuré trois fois dans des processions solennelles : en 1191, pour demander au ciel la guérison du jeune roi Louis VIII ; en 1196 et en 1206, pour obtenir la fin d'une inondation qui menaçait la ville[3].

Saint Louis paya, dit-on, la troisième couronne d'épines 20,000 livres d'argent fin[4]. Affaire fructueuse pour Baudouin ; aussi ne tarda-t-il pas à la renouveler. En 1247, il proposa à Louis IX de lui vendre tout le reste des reliques conservées à Constantinople, et qui, lui écrivait-il, étaient engagées à des particuliers pour 13,075 hyperperes ; mais nous ne savons pas ce que valaient les hyperperes[5]. Le roi, rempli d'une sainte

---

[1] Rigord, *Gesta Philippi Augusti*, t. I, p. 60.

[2] Dom Bouillard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 4, 6 et 8.

[3] Rigord, t. I, p. 111, 134 et 165.

[4] Grégoire de Tours (*De gloria martyrum*, lib. I, cap. VII) dit que, de son temps, les épines de cette couronne étaient encore vertes. On connut plus tard, en divers endroits, jusqu'à 560 épines de la sainte couronne. D'après une communication faite à l'Académie des inscriptions par M. de Mély en février 1899, ces 560 épines eussent constitué une branche de 3m,50. *Compte rendu des séances de l'académie des inscriptions*, p. 126 et 156.

[5] Voy. pourtant : Comte Riant, *Les dépouilles religieuses enle-*

allégresse, conclut encore ce second marché, qui lui procura les objets suivants[1] :

Une grande partie de la très sacrée croix sur laquelle Jésus fut supplicié[2];

La robe de pourpre dont on revêtit Notre-Seigneur par dérision;

---

vées à Constantinople au treizième siècle, p. 8. — Séb. Mercier estimait sans preuves, en 1782, que cette somme équivalait à 2,800,000 livres. *Tableau de Paris*, t. II, p. 252.

[1] Voy. la lettre de Baudouin à saint Louis, datée de juin 1247. — Cette lettre a été très fréquemment publiée, tant en latin qu'en français. Je citerai seulement : Bibliothèque Mazarine, manuscrit nº 4373. — Dubreul, *Théâtre des antiquitez de Paris*, édit. de 1639, p. 103. — Malingre, *Antiquitez de Paris*, édit. de 1640, p. 81. — Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle*, pièces justificatives, p. 7.

[2] Lors des fouilles faites par ordre d'Hélène, l'on retrouva en terre les trois croix mentionnées dans le drame du Calvaire, mais rien ne désignait celle qu'avait sanctifiée le corps de Jésus-Christ. On « fit porter les trois croix chez une dame de qualité, malade depuis longtemps et réduite à l'extrémité; on lui appliqua chacune des croix en faisant des prières, et sitôt qu'elle eut touché la dernière, elle fut entièrement guérie ».

De quel bois était la croix de Jésus-Christ? On n'est pas d'accord sur ce point. Saint Anselme affirme que quatre essences différentes y étaient représentées. Juste Lipse la croyait en chêne, contre le sentiment des Pères de l'Église, qui déclarent que le chêne et le cèdre y avaient été employés. Morand écrivait en 1789 : « Je demande qu'un jour les naturalistes soient mis à même de déterminer l'espèce de bois qui compose la croix de la Sainte-Chapelle. »

La Faculté de théologie de Paris, consultée pour savoir si l'on pouvait croire qu'il fût resté sur la terre quelque partie du sang que Jésus-Christ avait répandu sur la croix, répondit que cette opinion n'était pas contraire à la piété.

Le morceau de la vraie croix envoyé de Constantinople à saint Louis par Baudouin mesurait près d'une aune de longueur. Le roi et ses frères allèrent en prendre livraison à Vincennes; ils avaient la tête, les bras, les jambes et les pieds nus, dit Guillaume de Nangis.

Le roseau que l'on mit dans la main du Sauveur en manière de sceptre;

L'éponge vinaigrée qu'on lui présenta;

Un morceau de son suaire;

Le linge dont il se servit pour laver et essuyer les pieds de ses apôtres;

La verge de Moïse;

Le sommet du crâne de saint Jean-Baptiste;

La tête de saint Blaise, celle de saint Clément et celle de saint Simon.

A ce moment, Paris possédait plus de reliques qu'il n'en existe aujourd'hui dans le monde entier[1]. Pour abriter celles qui lui avaient coûté si cher, Louis IX fit édifier l'admirable église de la Sainte-Chapelle[2], car il tenait à les avoir toujours sous la main. Nos rois s'en éloignèrent sans doute à regret quand ils quittèrent le palais de la Cité pour se fixer au Louvre. Aussi voulurent-ils conserver la clef du sanctuaire où elles reposaient, et elles ne durent plus être montrées sans un ordre exprès du souverain ou en vertu de lettres patentes[3].

Le nombre des reliques vénérées en Europe se vit encore fort accru à la suite des croisades.

---

[1] Rohault de Fleury, *Mémoires sur les instruments de la Passion*, p. 120.

[2] La première pierre en fut posée le 19 août 1239, et la dédicace eut lieu le 26 avril 1248. Voy. les *Comptes rendus des séances de l'académie des inscriptions pour 1899*, p. 9.

[3] Sauval, *Antiquités de Paris*, t. I, p. 444.

La première datait de Philippe Ier (1096), qui n'y prit aucune part.

Son petit-fils Louis VII commanda la seconde (1147). Sur je ne sais quelle relique, il avait prêté un serment qu'il n'osa pas tenir, et sa conscience ne cessait de lui reprocher ce parjure. C'est pour l'expier qu'il résolut d'organiser une croisade aux saints lieux. Cent quarante mille hommes, Français et Allemands, dont les neuf dixièmes ne devaient pas revoir leur patrie, se dirigèrent vers la Palestine.

Philippe Auguste partit avec plus de 60,000 hommes[1] pour la troisième croisade, et il s'y déshonora. Le 10 juillet 1191, il entrait, avec Richard Cœur de Lion, dans Saint-Jean-d'Acre, après un siège qui avait coûté la vie à 180,000 musulmans et à 120,000 croisés; en outre, 6,000 prisonniers tombés aux mains des chrétiens avaient tous été décapités. Tant de cadavres jetés à la mer ou mal inhumés déchaînèrent sur la Syrie une épouvantable épidémie. Philippe prit peur. Au mépris du vœu solennel qu'il avait fait de ne pas quitter la Terre sainte avant la prise de Jérusalem, il demanda humblement à Richard l'autorisation de rentrer en France. L'insultante réponse de Richard, les moqueries de l'armée, rien ne put retenir Philippe, qui donna ici une première preuve de cette névropathie dont la

---

[1] C'est le chiffre, certainement inexact, que donnent les chroniqueurs. Mais il ne faut pas oublier qu'au moyen âge l'expression « soixante mille hommes » est souvent employée comme synonyme de « très grand nombre ».

pauvre Ingeburge allait être victime[1]. Philippe était arrivé à Acre le 20 avril; il se retrouvait neuf mois après à Fontainebleau, « sain et sauf », dit avec mépris un chroniqueur anglais; « ce dont il fut moult blasmé », écrivait un peu plus tard Joinville. On a prétendu que Philippe, convoitant plusieurs provinces de Richard, avait résolu de s'en emparer pendant que celui-ci continuerait à guerroyer en Orient. Infamie ou lâcheté, c'est à choisir. Notez qu'avant le départ de l'expédition, Philippe avait eu avec son allié une entrevue, dans laquelle ils s'étaient mutuellement juré sur l'Évangile amitié, fidélité et assistance. D'ailleurs, durant le séjour d'un croisé en Terre sainte, ses propriétés étaient sacrées et nul ne pouvait les assaillir sans s'exposer aux plus sévères châtiments ecclésiastiques. Aussi Philippe, en regagnant la France, passa par Rome et supplia qu'on le relevât de ses serments. Célestin III, indigné, refusa et le menaça d'excommunication. Il prit patience et continua sa route. Mais Richard, inquiet, quitte à son tour l'Orient. Pendant qu'il traverse l'Autriche, l'empereur le fait prisonnier, et Philippe prodigue l'or pour obtenir que cette captivité soit prolongée. En même temps, il envahit les domaines de son allié, la Normandie, le Vexin, etc.

Les désastreux résultats des croisades entreprises par saint Louis découragèrent son fils Philippe III, qui se consola en allant massacrer les schismatiques de l'Aragon. Cent mille hommes y périrent, et lui aussi.

---

[1] Voy. ci-dessous, le chapitre III.

Les croisades jetaient un trouble profond dans la vie sociale, même en dehors des châteaux, car une foule de pauvres gens, séduits par les promesses d'indulgences et aussi par l'espoir d'un sort meilleur, quel qu'il fût, suivaient l'armée et l'alourdissaient. « Pour suivre la voix de Dieu, écrit Guibert de Nogent[1], chacun sollicitait l'aide de ses parents, de ses voisins et de ses amis. Les comtes songeaient encore à leurs préparatifs, les chevaliers commençaient à peine à y réfléchir, quand déjà le peuple s'y portait avec une ardeur que rien ne pouvait arrêter. Personne parmi les plus pauvres ne calculait l'insuffisance de ses ressources et les difficultés d'un pareil voyage. Chacun délaissait sa maison, sa vigne, son patrimoine, les vendait à bas prix et partait joyeux... Rien de plus touchant que de voir ces pauvres croisés ferrer leurs bœufs comme des chevaux, les atteler à une charrette à deux roues sur laquelle ils mettaient leurs pauvres bagages et leurs petits enfants. A tous les manoirs, à toutes les villes qu'ils apercevaient sur leur chemin, ceux-ci, tendant leurs mains, demandaient si ce n'était pas là encore cette Jérusalem vers laquelle on se dirigeait. » Certains villages devenaient presque déserts, à peine y comptait-on un homme contre six femmes. On ne rencontrait partout qu'orphelins dont les parents vivaient encore, que veuves dont les maris n'étaient point morts.

Joinville, ami particulier du roi, a raconté comment, pour suivre saint Louis, il avait vendu une partie de

---

[1] *Histoire des croisades,* lib. II, cap. III.

ses biens, puis équipé neuf chevaliers et sept cents hommes d'armes. « Lors de mon départ, écrit-il, je n'osai oncques retourner mes yeux, parce que le cueur me attendrit du biau chastel que je laissois et de mes deux enfans. » Au retour, il avait trouvé son château très délabré et ses revenus très diminués.

Il fallut tout l'ascendant du saint roi pour organiser une nouvelle croisade. La noblesse l'envisageait avec crainte, le pape lui-même n'osait l'approuver. Joinville refusa obstinément d'y prendre part. Saint Louis l'ayant mandé à Paris, il prétexta une fièvre quarte ; mais le roi insista, lui fit dire qu'il avait auprès de lui un médecin qui guérissait très bien cette maladie. Joinville dut obéir. « Quand j'arrivai à Paris, dit-il, je me rendis à la chapelle royale[1]. J'y trouvai le Roi qui étoit monté à l'endroit où reposoient les reliquaires, et y faisoit prendre le fragment de la vraie croix. Deux chevaliers qui étoient avec le Roi ne doutèrent plus qu'il méditât une nouvelle croisade, et l'un dit à l'autre : « Si le Roi se croise, ce sera une des douloureuses journées qui fut oncques en France, car si nous ne nous croisons pas, nous perdrons la faveur du Roi, et si nous nous croisons, nous perdrons Dieu, puisque nous ne nous croisons pas pour luy, mais par peur du Roi. » Grand péché, ajoute Joinville, firent ceux qui l'engagèrent dans cette nouvelle entreprise. Sa faiblesse était si grande que le jour de son départ « il souffrit que je le portasse dans mes bras jusques aux Cordeliers. S'il

[1] La Sainte-Chapelle actuelle.

fut demeuré en France, peut-être eut-il assez vécu pour faire moult de biens et de bonnes œuvres... »

Joinville refusa définitivement de partir. « Du voyage de Tunis, ajoute-t-il, je ne veux rien dire, puisque, Dieu merci, je n'y étois pas, et je ne veuille dire ne mettre en mon livre de quoy je ne sois certain. »

Les dernières croisades se firent, d'ailleurs, dans des conditions scandaleuses. Écoutez ce qu'écrivait en 1744 le docte président Hénault : « Les moines ennuyés de leurs cellules les quittoient ; les femmes lasses de leurs maris suivoient leurs amans ; les seigneurs chargés de dettes vendoient leurs terres, et tous partoient pour la Terre-Sainte dans la sécurité d'y trouver le pardon de leurs péchés. Ce devoit être un spectacle assez singulier de voir partir un tas d'hommes et de femmes perdus de crimes, parmi lesquels le vrai christianisme étoit aussi rare que la vertu, qui étoient dans la bonne foi de croire qu'ils combattoient pour la gloire de Dieu, et qui, chemin faisant, s'abandonnoient aux plus grands excès et qui laissoient sur les lieux de leur passage les traces scandaleuses de leurs dissolutions ou de leurs brigandages[1]. »

A la fin du treizième siècle, ces expéditions avaient cessé de stimuler les intérêts et d'enflammer les cœurs. On se souvenait trop des défaites et des humiliations infligées aux chrétiens en Orient. On se rappelait les

---

[1] *Abrégé chronologique de l'histoire de France.* Encore le président Hénault ne fait-il ici que paraphraser un passage emprunté à l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury. (Sixième discours, p. xxxiv de l'édition donnée en 1758.)

cent quarante mille hommes sacrifiés sous Louis VII ; on n'avait oublié ni les cent vingt mille croisés tués à Antioche, ni les monceaux de cadavres et les milliers de prisonniers que saint Louis avait laissés en Égypte, ni les abominations commises en route par des gens convaincus qu'une aussi sainte pérégrination suffisait pour effacer tous leurs péchés, présents, passés et futurs.

Mais l'Orient n'était pas le seul sanctuaire où se dispensât la miséricorde de Dieu. Les pèlerinages en un lieu saint furent fort en vogue durant le moyen âge, au treizième et au quatorzième siècle surtout. Hors de son pays, le Capétien allait à Rome, au mont Cassin, à Saint-Jacques de Compostelle. Ce sont les seuls cités dans le *Livre des métiers*, où l'on trouve enregistrés avec soin les très enviables privilèges accordés aux commerçants qui abandonnaient leurs affaires pour entreprendre ces dévotes pérégrinations. Les couteliers[1], les boucliers de fer[2], les patenôtriers d'ambre[3], les cristalliers[4], les drapiers[5], les tabletiers[6] déclarent dans leurs statuts qu'ils ont le droit de céder leurs apprentis quand ils vont « outre mer », expression qui désigne toujours un pèlerinage en Terre sainte. Les poissonniers d'eau douce peuvent mettre à la tête de leur commerce soit leur femme, soit un de leurs enfants, soit même toute autre

[1] Titre XVII, art. 3.
[2] Titre XXI, art. 8.
[3] Titre XXIX, art. 3.
[4] Titre XXX, art. 6.
[5] Titre L, art. 10.
[6] Titre LXVIII, art. 26.

personne, lorsqu'ils sont « en la voie d'oustre mer, ou en la voie monseigneur saint Jacques, ou à Rome[1] ». Les crieurs, agents de la ville, lui versaient une redevance de un denier par jour s'ils allaient en pèlerinage ; on les en tenait quittes pendant tout le temps de leur absence, pourvu qu'ils eussent averti de leur départ la municipalité. « Et quant il va en pèlerinage à Saint-Jacques ou outre mer, disent les statuts, il doit prendre congié au parloir aux bourgeois[2]. »

Chez soi, le Capétien pouvait choisir entre plusieurs endroits renommés : Saint-Martin de Tours, le Mont-Saint-Michel, Notre-Dame de Vezelai, Saint-Martial de Limoges, Rocamadour, Notre-Dame du Pui, Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Mathurin de Larchant, Saint-Ladre d'Avignon, Notre-Dame de Beauce, etc. Il était de principe que le bénéfice spirituel croissait en proportion de la distance ; plus on allait loin, plus le remède avait d'action.

Dans les grandes douleurs de l'âme ou du corps, un pèlerinage éloigné paraissait le remède suprême offert par Dieu à sa créature. La pauvre dame en couches, écrit l'auteur des *Quinze joies de mariage,* « se voue à plus de vingt pèlerinages[3] ».

Ceux-ci n'étaient pas toujours volontaires. Les tribunaux ecclésiastiques les imposaient souvent en expiation de quelque mauvaise action. Ceux de Jérusalem,

---

[1] Titre C, art. 13.
[2] Titre V, art. 3.
[3] Édit. elzév., p. 22.

de Rome et de Saint-Jacques, dits *majores*, pouvaient effacer les plus grands crimes; les *minores*, accomplis dans l'intérieur de la France ou des pays voisins, étaient réservés pour les méfaits de moindre importance[1]. Veut-on des exemples? En 1278, un triple homicide ayant été commis près de Créteil, le maire de Mesly et trois autres individus en furent soupçonnés. Le maire se vit condamné à faire le voyage d'outre mer, ses trois complices obtinrent d'aller seulement à Saint-Jacques de Compostelle. En 1275, un serviteur du roi dut s'engager à se promener en chemise dans l'église Notre-Dame le jour de l'Ascension et aussi à aller en Terre sainte quand le souverain entreprendrait une nouvelle croisade[2].

Un immense commerce de méreaux, de plaques en plomb ou en étain était né des pèlerinages. Chacun des lieux consacrés possédait une plaque de ce genre que les pèlerins, avant de le quitter, emportaient en commémoration du voyage. Le plus souvent, ces images étaient coulées dans les moules en fer ou en cuivre appartenant à la sacristie de la maison[3].

Mais il était avec le ciel des accommodements. Les chrétiens pressés de remords, ou à qui un pèlerinage avait été imposé pour l'expiation d'une faute, pouvaient, en payant, éviter ces voyages si longs et si pleins de

---

[1] Voy. la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 2e série, 1845, t. II, p. 2.

[2] L. Tanon, *Histoire des justices de Paris*, p. 45 et 135.

[3] V. Hucher, *Des enseignes de pèlerinages*, 1883, in-8°.

dangers. Il existait des gens, hommes et femmes, dont la profession consistait à aller dans les saints lieux chercher le pardon des péchés d'autrui. Ainsi s'explique cette mention que j'ai relevée dans la *Taille de 1313* : « Mestre Jehan d'Acre, quéreur de pardons[1]. » Cet industriel demeurait dans la rue de la Harpe.

En 1328, Mahaut d'Artois, très préoccupée de sa santé, envoie Jehan le Bourguignon prier pour elle à Saint-Jacques de Compostelle[2].

Isabeau de Bavière, dont la conscience avait le droit d'être inquiète, et qui, jeune encore, était obèse et valétudinaire, recourait souvent à ces intermédiaires. Je vois que, pendant la seule année 1417, elle envoie des pèlerins de profession dans cinq sanctuaires différents[3].

Au commerce des pardons célestes, ces personnages joignaient celui d'une foule de choses saintes, de reliques entre autres qu'ils rapportaient ou feignaient de rapporter des lieux consacrés. Dans la *Farce nouvelle d'un pardonneur, d'un triacleur[4] et d'une tavernière*, le premier se vante d'avoir rapporté de ses saints voyages :

« Le groing du pourceau monsieur saint Anthoine.
« La creste du coq qui chanta chez Pylate.
« La moytié d'une latte de l'arche de Noé.
« La pierre de quoy David tua Golias le grand, etc.[5]. »

---

[1] Page 172.
[2] J.-M. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois*, p. 156.
[3] J. Chartier, *Chronique*, édit. elzév., t. III, p. 284.
[4] Vendeur de thériaque, charlatan.
[5] *Ancien théâtre françois*, t. II, p. 50. Voy. aussi t. III, p. 138.

Les pèlerinages, même les plus sanctifiants, étaient des peines trop douces pour être imposées aux jureurs, aux blasphémateurs, mécréants sacrilèges à qui le roi, d'un côté, et l'Église, de l'autre, réservaient les plus terribles châtiments.

Philippe Auguste, dit Rigord[1], haïssait tellement les jurons que si quelqu'un s'oubliait jusqu'à en prononcer un devant lui, l'imprudent était aussitôt noyé dans quelque rivière ou dans quelque lac, sans autre forme de procès. Saint Louis se montrait tout aussi cruel ; il trouvait bon que l'on perçât la langue aux blasphémateurs et qu'ils fussent marqués d'un fer chaud au front. Le pape Clément IV jugea le châtiment exagéré, et l'édit de décembre 1264 y substitua la peine du fouet[2].

De fait, on abusait vraiment des jurons. Innocent III nous révèle que « la bouche des Français ne reculait devant aucune irrévérence[3] ». Ils abusaient surtout de ce que l'on appelait « le vilain serment », celui qui profanait le nom de Dieu, des saints, de la Vierge même. Un fabliau de Gautier de Coinsi met en scène un ribaud qui, furieux d'avoir perdu au jeu, jure par les entrailles de Dieu, par son foie, sa rate, ses plaies, mais ne consent pas à démembrer ainsi la Vierge :

Si je corroioie[4] Nostre-Dame,
Qui me feroit ma pais à Dieu?

---

[1] Édit. Delaborde, p. 14.

[2] Voy. Delamare, *Traité de la police*, t. I, p. 545.

[3] *Epistolæ*, t. II, p. 535.

[4] Courrouçais.

Je vois, en effet, dans Ducange[1] que l'on jurait alors par le corps, par la poitrine, par la gorge, par les dents, par la langue, par le ventre, par les plaies, par la tête, par la couronne, par la mort, par le sang de Dieu et même par la mère de Dieu. Mais, en souvenir du génitif latin, on employait rarement la préposition *de*, et l'on disait : Par la cordieu ! Par la mordieu ! Sangdieu ! Ventredieu ! Têtedieu ! Merdieu ! etc., etc. Henri II d'Angleterre jurait ordinairement « par les yeux de Dieu » ; Jean sans Terre, son fils, « par Dieu et ses dents ».

Le progrès consista à dénaturer le mot dieu, à le prononcer *dié*, *dis*, *dienne*, *bleu*, etc. : corbleu, morbleu, ventrebleu, palsambleu, sandis, pardié, pardienne, etc.

---

[1] Au mot *juramentum*.

III

La société capétienne tributaire de l'Église pour les heures et pour les jours. — Le calendrier. — Quand commençait l'année. — Comment on comptait les jours. — Les semaines. — Les féries. — Différents noms des jours. — Les vigiles. — Les dimanches. — Noms particuliers des jours de fête.

Nous verrons plus loin[1] que les cloches des églises, mises en mouvement à heures fixes, réglaient presque à elles seules tous les actes de la société capétienne. Pour les dates comme pour les heures, elle se trouvait tributaire de l'Église. Les tableaux mentionnant la succession des jours n'étaient guère plus communs que les instruments destinés à indiquer celle des heures. A peu près seuls, les couvents possédaient en général un calendrier perpétuel. Dans beaucoup d'entre eux, l'on n'eût pas rencontré un seul religieux capable de dresser sans ce secours le calendrier de l'année, et de le copier pour l'usage de la communauté.

Le calendrier romain, tel que l'avait réformé Jules César, avait été adopté par les chrétiens, et, dès le septième siècle, la France compta les années en prenant pour point de départ un anniversaire tiré de la vie du Christ. On créa ainsi une ère nouvelle, dite *de l'Incarnation, de la Trabéation* ou *de Grâce.*

---

[1] Ci-dessous, chapitre VIII.

Suivant les temps et les lieux, on fit commencer l'année[1] :

Soit au 25 mars, date de l'*Annonciation* à la Vierge ou de la *Conception* de Jésus-Christ ;

Soit au 25 décembre, date de la *Nativité* du Christ ;

Soit au 1er janvier, date de sa *Circoncision* ;

Soit à la fête mobile de *Pâques*.

Mais je n'ai à m'occuper ici que du calendrier en usage au temps des premiers Capétiens. Je négligerai même à dessein ce qui concerne le nombre d'or, les épactes, etc., ces notions ne jouant aucun rôle dans la vie privée.

Au nord de la France, c'est à Pâques, en général, que commençait l'année. L'on ne pouvait faire un plus mauvais choix, puisque cette fête ne se représentant ni à jour fixe, ni toujours dans le même mois, il fallait, pour être précis, ajouter souvent à la date des actes la formule *avant* ou *après Pâques*. Pour comble de désordre, la tradition romaine et gauloise s'était conservée relativement aux étrennes : que l'année commençât à une date ou à une autre, c'est toujours au 1er janvier qu'on se les offrait et qu'avaient lieu les fêtes de famille qui inauguraient l'année nouvelle. En réalité, celle-ci commençait, à Paris, dans la nuit du samedi saint, après la bénédiction du cierge pascal. On y attachait et l'on bénissait avec lui le rouleau de parchemin sur lequel le plus habile calligraphe de l'église ou du couvent avait transcrit le calendrier de l'année.

---

[1] Je ne cite ici que les dates les plus usitées.

L'usage avait attribué aux mois, aux semaines et aux jours des appellations vulgaires, qui sont aussi employées que les noms historiques par nos anciens chroniqueurs et même dans les actes les plus importants.

On nommait ainsi :

Mois de Pâques, celui qui renfermait la fête de Pâques : « Donné à Gray, lendemain du mois de Pâques 1286[1]. »

JUIN, *le grand*, à cause de la longueur des jours en ce moment de l'année : « En l'an de l'Incarnation 1292, au mois de juing le grant. »

JUILLET, *le mois des foins*[2].

JUIN et JUILLET, *résaille-mois*, parce que c'était le temps de la coupe des foins.

AOÛT, *le mois des moissons*[3].

JANVIER, *le onzième*. C'était, en effet, le rang qu'il occupait dans la nomenclature des mois quand Pâques tombait en mars.

FÉVRIER, *le douzième*, et aussi *le mois de la purification de la Vierge*, parce que cette fête se célèbre le 2 février.

On comptait quelquefois les jours par calendes, nones et ides, mais dans un ordre différent de celui que suivaient les Romains. Plus souvent, on divisait le mois en deux parties : *le mois entrant* ou *commençant*, jusqu'au 15 ou au 16; le *mois sortant* ou *finissant*, du 15 au 30 ou du 16 au 31; mais les jours se comptaient

---

[1] Cet exemple et les deux suivants sont cités par Ducange, au mot *Mensis*.

[2] *Mensis fenalis*.

[3] *Mensis messionum*.

alors en rétrogradant, le 30 ou le 31 devenant le 1er. On disait, par exemple, pour désigner le 8 septembre : *le huitième jour de septembre entrant*[1], et pour désigner le 28 avril : *le troisième jour d'avril finissant*[2], le mois d'avril n'ayant que trente jours. Souvent, le quantième était remplacé par le nom du saint fêté ce jour-là. On lit dans une charte de 1362 : « Ils ont octroyé au Roy pour un an tant seulement, commençant le jour S. Pierre entrant aoust prochain, aide pour sa délivrance[3]. »

Nos pères avaient doté la semaine sainte d'une foule d'épithètes où se révèle la naïve ferveur de leur piété. C'était *la fameuse*, *la grande semaine*, *la semaine des indulgences*, *la semaine de la croix*, *la semaine muette*, parce que, pendant les trois derniers jours, les cloches ne sonnent point ; *la semaine peneuse*[4], c'est-à-dire pénible, laborieuse : « Touz les cordouanniers de Paris, dit le *Livre des métiers*[5], doivent paier au Roy XIII s. en la semaine peneuse de Pasques. »

La semaine de l'Ascension était la *semaine de l'attente*[6], parce qu'elle rappelle l'attente du Saint-Esprit.

On nommait *semaine chaste*[7] celle de la Quadragé-

---

1 *Dies octava intrantis septembris.*

2 *Dies tertia exeuntis aprilis.*

3 Ducange, v° *Mensis.*

4 *Hebdomada authentica, magna, indulgentiarum, crucis, muta, pœnosa.*

5 Titre LXXXIV, art. 13.

6 *Hebdomada expectationis.*

7 *Hebdomada casta.*

sime, premier dimanche du saint temps de carême, et *semaine grasse*[1] celle de la Quinquagésime, parce que le mardi gras y est compris.

Les jours étaient dits *féries*, nom que l'on faisait suivre ou précéder des mots *première*, *seconde*, *troisième*, etc., pour indiquer le rang qu'ils occupaient dans la semaine, en commençant par le dimanche. Celui-ci était donc la *première férie*, le lundi la *seconde férie*, le mardi la *troisième férie*, et ainsi de suite[2].

Pendant la semaine sainte, on ajoutait au nom de chaque jour le mot *grand*. La *troisième grande férie*[3] désigne donc le mardi de la semaine sainte, etc. Le jeudi, le vendredi et le samedi de cette semaine étaient dits aussi *jours de lamentation*, parce qu'on y chante à matines les Lamentations de Jérémie.

Fréquemment aussi, et jusqu'au quinzième siècle, les chroniqueurs et même les écrivains sacrés désignent les jours comme le faisaient les Romains, qui avaient placé chacun d'eux sous la protection d'une planète représentant une divinité. Le lundi était le jour de la lune (*dies lunæ*), le mardi le jour de Mars (*dies martis*), le vendredi le jour de Vénus (*dies veneris*), etc.

Très souvent, les jours étaient encore désignés par des noms tirés du sujet traité dans l'Évangile.

---

[1] *Hebdomada grassa.*

[2] Geoffroi de Beaulieu nous apprend que saint Louis jeûnait le mercredi et le vendredi, « quarta feria et sexta feria », et qu'il s'abstenait même de fruits le vendredi pendant la Quadragésime et l'Avent, « sextis feriis in Quadragesima et Adventu ». *Recueil des historiens*, t. XX, p. 16.

[3] *Feria tertia magna.*

C'est ainsi que le LUNDI de la première semaine de carême s'appelait *Le jugement dernier*, et le MARDI de la troisième semaine *La correction fraternelle*.

Le MARDI gras était dit *carnivora*, *caramentrannus*, *quaresmentrannus*, *mardy de caresme entrant* ou *de caresme prenant* : « Nus corroier[1] ne doit ouvrer de nuiz[2], se ce n'est entre la S. Remi et quaresme prenant[3]. »

Le LUNDI, considéré comme jour néfaste, était consacré aux morts, le MARDI aux anges.

Le MERCREDI des Cendres était appelé *caput jejunii*, parce qu'il inaugurait les jours de jeûne; le mercredi de la troisième semaine de carême, *mercredi des traditions*, l'évangile du jour rappelant les fausses traditions des Juifs; le mercredi de la quatrième semaine, *feria magni scrutinii*, parce que l'on commençait ce jour-là l'examen des catéchumènes. On trouve, surtout au treizième siècle, les formes populaires *mecredi*, *merquedi*[4], etc.

Le JEUDI saint se nommait *jeudi absolu*[5] : « Il fut deux roynes par deça la mer, qui leurs délits de luxure faisoient aux ténèbres le jeudy absolu[6] »; *jeudi blanc*, parce qu'après le lavement des pieds, on distribuait aux

[1] Faiseur de courroies.

[2] Ne doit travailler à la lumière.

[3] *Livre des métiers*, titre LXXXVII, art. 18.

[4] *Livre des métiers*, titres I, XLII et LXVIII. — Joinville, *Vie de saint Louis*, chap. CXXXI. — *Recueil des historiens*, t. XX, p. 74, etc., etc.

[5] *Dies absolutionis, dies jovis absoluti.*

[6] *Le livre du chevalier de La Tour Landry*, édit. elzév., p. 250.

pauvres du pain blanc; *grand jeudi* : « Il me demanda si je lavoie les piez aus povres le jour dou grant jeudi[1]. » Le jeudi de la semaine de la Passion était appelé *La pécheresse pénitente*; celui de la première semaine de carême, *La Cananée*[2]; celui de la deuxième, *Le mauvais riche*; celui de la quatrième, *La veuve de Naïm*.

Le VENDREDI saint était le *vendredi aouré* ou *de croix aourée*[3] : « Le vendredi de croiz aourée ne crient pas crieurs[4] »; aussi le *vendredi benoist*[5] : « Le saint vendredy aouré, l'on estaingnoit les chandelles en leurs oratoires... La déesse d'amours les temptoit follement le saint vendredi benoist, que toute créature doit plourer et gémir. » Le vendredi de la semaine de la Passion se nommait *Compassion de la Vierge*, *Fête des Sept-Douleurs* et *Notre-Dame de Pitié*; celui qui précède le dimanche des Rameaux, *Conseil des Juifs*; celui de la première semaine de carême, *Le malade de trente-huit ans*; celui de la deuxième, *Les vignerons*; celui de la troisième, *La samaritaine*; celui de la quatrième, *Le Lazare*.

Le vendredi était jour de tristesse, de jeûne et de grand deuil. Tout fervent chrétien portait ce jour-là des vêtements de couleur sombre, et glissait à son doigt une bague spéciale, dite *annel des vendredis*[6].

---

[1] Joinville, *Histoire de saint Louis*, chap. III.

[2] La Chananéenne.

[3] Adorée.

[4] *Livre des métiers*, titre V, art. 12.

[5] Bénit.

[6] Au dix-huitième siècle encore, on le regardait comme

Le SAMEDI saint s'appelait *samedi des lumières* ; celui de la deuxième semaine de carême, *La femme adultère*, et celui de la troisième semaine, *L'enfant prodigue*. Le samedi était spécialement consacré à la Vierge.

Le DIMANCHE était jour de repos et de prière pour tous les chrétiens. Cependant, l'interdiction du travail ce jour-là était beaucoup moins absolue qu'elle ne le devint par la suite et même qu'elle ne le fut au dix-neuvième siècle. Liberté complète était laissée aux faiseurs de hauberts[1] et aux faiseurs de barils[2]. On ne défendait aux lormiers que d'exposer des marchandises hors de leur boutique[3]. Les selliers pouvaient le dimanche réparer un bouclier ou un harnais[4], les barbiers saigner et purger[5], les bouquetières faire des chapeaux de roses[6], les fourbisseurs aiguiser un couteau ou une épée[7].

Ces derniers obtinrent même, en 1290, de laisser à tour de rôle deux boutiques ouvertes chaque dimanche[8].

---

jour néfaste. En 1744, il fallut rendre une ordonnance pour forcer les marins à s'embarquer le vendredi. Voy. les *Mémoires* de Luynes, t. V, p. 405.

[1] *Livre des métiers*, titre XXVI.

[2] *Livre des métiers*, titre LXVI.

[3] *Livre des métiers*, titre LXXXII.

[4] *Livre des métiers*, titre LXXVIII.

[5] Ordonnance de décembre 1371, dans les *Ordonnances royales*, t. V, p. 440.

[6] *Livre des métiers*, titre XC.

[7] *Livre des métiers*, titre XCVII.

[8] G. Depping, *Ordonnances relatives aux métiers pendant le treizième siècle*, p. 366.

Et il y avait bien d'autres corporations dans ce cas. Chez les orfèvres[1], les chapeliers de feutre[2], les pourpointiers[3], les drapiers[4], une boutique restait ouverte le dimanche. Les chaussetiers étaient autorisés à en ouvrir trois[5]. Chaque gantier pouvait vendre un dimanche sur six, et en 1268, quatre boutiques restaient ainsi ouvertes[6], d'où l'on doit conclure qu'il y avait alors à Paris 24 maîtres gantiers.

Par obéissance aux règlements ecclésiastiques, l'atelier observait les vigiles. Les veilles des dimanches et des grandes fêtes, il fermait à vêpres, à none ou à complies; les foulons étaient même libres dès huit heures du matin[7]. Les charpentiers et les faiseurs de portes laissaient le travail à trois heures, à moins toutefois que les premiers ne fussent en train de poser une charpente qui ne pût rester sans appui, et que les seconds n'eussent à livrer une porte ou une fenêtre « pour bonnes gens clorre[8] ». Les maçons ne devaient pas travailler après six heures du soir en été, « se ce n'est à une arche ou à un degré fermer, ou à une huisserie assise sur rue[9] ». Au reste, l'Église, en exigeant le chômage des

---

[1] *Livre des métiers*, titre XI, art. 8.

[2] *Livre des métiers*, titre CXI, art. 9.

[3] Statuts de 1323, art. 13.

[4] Statuts d'avril 1309, confirmés en 1362, 1364 et 1392. Voy. *Ordonnances royales*, t. III, p. 581; t. IV, p. 535; t. VII, p. 555.

[5] *Livre des métiers*, titre LV, art. 8, et statuts de 1346, art. 4.

[6] *Livre des métiers*, titre LXXXVIII, art. 8.

[7] *Livre des métiers*, titre LIII, art. 11.

[8] *Livre des métiers*, titre XLVII, art. 1.

[9] *Livre des métiers*, titre XLVIII, art. 10.

vigiles, songeait plus à sauver malgré eux l'âme des ouvriers qu'à leur procurer quelques loisirs. En effet, tout compagnon surpris au travail après l'heure fixée était condamné à une forte amende. S'il n'avait pas les moyens de la payer, on lui saisissait ses outils[1].

Les DIMANCHES[2] étaient désignés par le premier mot ou les premiers mots de l'introït qui était propre à chacun. Nos calendriers actuels témoignent encore de cette coutume, puisqu'on y trouve mentionnés les dimanches dits *Reminiscere*, *Oculi*, *Lætare*, *Quasimodo*, etc.

Ces noms latins étaient passés dans la langue, même dans la langue populaire, et les bonnes femmes citaient les dimanches d'*Eccedeus* ou de *Dapacem* tout comme elles citent aujourd'hui les dimanches de *Lætare* ou de *Quasimodo*.

Les dimanches plus spécialement fêtés avaient d'ailleurs bien d'autres noms encore, tirés soit de la place qu'ils occupaient dans le calendrier, soit des événements qu'ils rappelaient, soit d'anciennes traditions. Ces formes étaient si nombreuses, que je dois me borner à mentionner les principales.

DIMANCHE DE PAQUES. *Le saint dimanche, le dimanche de la résurrection, le grand jour, les grandes Pâques, Pâques communiant, Pâques charneux*, parce que c'est la fin du jeûne : « Ont comparu devant nous, le mardi devant Pasque charneux, l'an 1350... »

---

[1] *Livre des métiers*, titre XLVII, art. 6.

[2] *Dies sanctus. Dominica. Dies solis. Dominica resurrectionis.*

PREMIER DIMANCHE APRÈS PAQUES. *Pâques clauses*[1] : « Le merquedy après Pasques clauses, l'an de grâce 1326[2]. »

DEUXIÈME DIMANCHE APRÈS PAQUES. *Le dimanche des blanches nappes*[3].

CINQUIÈME DIMANCHE APRÈS PAQUES. *Dimanche des Rogations.*

DIMANCHE DE LA PENTECÔTE. *La Pâques des roses*[4], parce qu'elles commencent à fleurir vers ce moment.

DIMANCHE DE LA TRINITÉ. *Le dimanche double*[5], parce qu'il est en même temps le premier dimanche après la Pentecôte; *la Trinité d'été*[6], *le roi des dimanches*[7] : « Par un jour qui est apelé li rois des diemanches, ce est li jour de la sainte Trinité. »

DERNIER DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE. *La Trinité d'hiver*[8].

DIMANCHE APRÈS LA SAINT-DENIS. *Le dimanche des jeunes garçons*[9].

PREMIER DIMANCHE APRÈS LE 1er JANVIER. *Le dimanche*

---

[1] *Clausum Paschæ.* — Souvent aussi *Dominica in albis*, sous-entendu *depositis*, parce que les nouveaux baptisés quittaient alors leurs vêtements blancs.

[2] Cet exemple et le précédent sont extraits de Ducange, aux mots *Pascha* et *Dominica*.

[3] *Dominica mapparum.*

[4] *Pascha rosarum. Pascha rosata.*

[5] *Dominica duplex.*

[6] *Trinitas æstalis.*

[7] *Rex dierum dominicorum.*

[8] *Trinitas hiemalis.*

[9] *Dominica valletorum.*

après les étrennes[1] : La confrérie des drapiers se réunissait « le dimanche après les estraines[2] ».

Deuxième dimanche après l'Épiphanie. *Architriclinii dies*, parce que l'évangile du jour rapporte le miracle des noces de Cana.

Troisième dimanche après l'Épiphanie. *Le dimanche des lépreux* ou *du centenier*.

Dimanche de la Quinquagésime. *Le dimanche gras*[3], *le dimanche avant les brandons*[4].

Dimanche de la Quadragésime. *Le jour des feux* ou *des brandons*[5], parce que le peuple avait coutume de fêter ce dimanche en allumant des feux sur les places publiques : « Nus baudroyer[6] ne puet ouvrer entre les Brandons et la Saint-Remi[7]. » *Premier dimanche de behourdis* ou *de bohordis*, du mot *bohourd*, qui désignait une sorte de joute avec des bâtons ferrés[8]. La *quintaine*[9], parce que ce dimanche est le cinquième avant la quinzaine de Pâques.

Deuxième dimanche de carême. *Le dimanche après les*

---

[1] *Dominica post strenas.*

[2] *Ordonnances royales*, t. III, p. 581.

[3] *Dominica pinguis.*

[4] *Dominica ante brandones.*

[5] *Dominica focorum* ou *brandonum.*

[6] Corroyeurs de cuirs épais destinés à faire des ceintures, des semelles, etc.

[7] *Livre des métiers*, titre LXXXIII, art. 9.

[8] Voy. Ducange, au mot *bohordicum.*

[9] *Quintana.*

feux[1]; *le second behourdis; le dimanche de la Transfiguration*, parce qu'on y lit dans l'Évangile le récit de la transfiguration.

QUATRIÈME DIMANCHE DE CARÊME. *Le dimanche de la rose*[2], parce que ce jour-là le pape bénit chaque année une rose faite de feuilles d'or, qui est portée en procession, puis envoyée à quelque prince ou princesse.

DIMANCHE DE LA PASSION. *Dimanche repus*[3] (caché), parce que la veille de ce dimanche les images des saints sont recouvertes d'un voile; *le dimanche du clou*[4], en souvenir de la crucifixion.

DIMANCHE DES RAMEAUX[5]. *Pâques fleuries*[6]; *le dimanche d'avant que Dieu fût vendu; le dimanche d'Osanne*[7] : « Nous, estans en la Rouchelle, vers la fin de l'an 1315, environ l'Osanne[8]. »

Ces dénominations si variées avaient pour origine la rareté des calendriers, l'impossibilité où se trouvait dès lors le peuple de désigner les jours, comme nous le faisons aujourd'hui, par la place qu'ils occupent dans le mois. Les dimanches n'étaient donc pas les seuls qui eussent ainsi reçu des qualifications propres à les faire

---

[1] *Dominica post focos.*

[2] *Dominica rosæ, de rosa* ou *rosata.*

[3] *Dies repositus.*

[4] *Dominica clavis.*

[5] *Dominica ramorum, palmarum, florum, floridum, in palmis, ad palmas, in ramis*, etc.

[6] *Pascha floridum.*

[7] *Dominica osanna, Dies osannæ* ou *hosannæ.*

[8] Ducange, au mot *Dominica.*

reconnaître. On s'était vu forcé d'appliquer le même procédé aux jours de fète, qui, en outre, étaient souvent désignés par le nom du saint consacré à chacun d'eux. On lit, par exemple, dans le *Livre des métiers*[1] : « Nus talemelier[2] ne puet cuire le jour de la Magdeleine, ne au jour de la feste S. Jaque et S. Cristofle, ne au jour S. Lorent..., ne au jour de la Touz Sainz, ne au jour de la feste aux Mors[3]. » Dimanches et fêtes ainsi baptisés servaient ensuite de points de repère, et l'on intercalait entre eux les autres jours : « Le mardi après la Magdeleine, le merquedi après la S. Estienne, le mercredi avant la S. Cir[4]... — Le roy et la royne se requeillirent en leur nez[5] le vendredi devant la Penthecouste[6]... — Celle dicte année, la veille de Saint Andry, Charles, empereur de Romme, trespassa[7]. »

Dans les ordonnances du moyen âge, les mots *les quatre grandes fêtes,* ou *les quatre bonnes fêtes,* ou *les quatre fêtes Notre-Dame* désignent toujours l'*Assomption*, la *Nativité*, la *Chandeleur* et l'*Annonciation*. « Nus (sellier) ne puet ouvrer aus quatre festes Nostre-Dame, c'est à savoir : à la Mi-aoust, à la Septembresche (*Nati-*

---

[1] Titre I, art. 27 et 28.

[2] Boulanger.

[3] Les Trépassés.

[4] Voy. le *Livre des métiers*, titre LIII, *in fine*.

[5] Se retirèrent dans leur nef.

[6] Joinville, *Histoire de saint Louis*, § 80.

[7] Christine de Pisan, liv. III, ch. LIX.

vité), à la Chandeleur (*Purification*) et en Mars (*Annonciation*)[1]. »

Les mots *Notre-Dame en mars* s'appliquent toujours à l'*Annonciation*.

Parmi les jours de fête qui portaient un autre nom que celui de leur saint, je citerai :

3 MAI. *Invention* (découverte) *de la sainte Croix*[2], *la fête Sainte-Croix en mai*[3].

8 MAI. *Révélation* (apparition) *de saint Michel :* « La messe fut célébrée par le patriarche d'Alexandrie le jour de la révélacion Saint-Michel[4]. »

4 JUILLET. *Fête de Saint-Martin le bouillant*[5] ou *Saint-Martin d'été*.

1er AOUT. *Fête de Saint-Pierre aux Liens*[6]; *Saint-Pierre en goule août*[7]; *Saint-Pierre entrant août*[8], c'est-à-dire au commencement d'août : « Nus talemelier ne puet cuire en la feste S. Père en goule aoust[9]... Après la S. Pierre entrant aoust[10]. »

5 AOUT. *Notre-Dame de la nef* ou *aux neiges*[11].

---

1 *Livre des métiers*, titre LXXVIII, art. 24.

2 *Inventio sanctæ crucis.*

3 Voy. ci-dessous, à la date du 14 septembre.

4 Monstrelet, *Chronique*, t. II, chap. LII, p. 16.

5 *Festum sancti Martini bullientis.*

6 *Festum sancti Petri ad vincula.*

7 *Sanctus Petrus in gula Augusti.*

8 Voy. ci-dessus, p. 42.

9 *Livre des métiers*, titre I, art. 25.

10 *Livre des métiers*, titre LIII, notes additionnelles.

11 *Sancta Maria de nive* ou *ad nives.*

11 AOUT. *La susception de la sainte couronne*[1] par saint Louis.

15 AOUT. *L'Assomption*[2] : « Donné l'an 1349, le mardy après l'assumption Nostre-Dame. » *Le repos de sainte Marie*[3]; *La fête des herbes*[4], parce qu'on avait coutume, ce jour-là, de joncher l'église d'herbes et de fleurs; *Notre-Dame de la mi-août* : « Nus talemelier ne puet cuire au jour Nostre-Dame de la mi-aoust[5]... »

29 AOUT. *Décollation de saint Jean-Baptiste*[6]; *Saint-Jean Décolasse* : « La fête des chevaliers de Malte, qui s'appelle Sainct Jean Décolasse[7]. »

8 SEPTEMBRE. *Nativité de la Vierge*[8]; *Notre-Dame de septembre; Septembrate; Septembresche*, etc. : « Nus talemelier ne puet cuire au jour de la Septembresche[9]. »

14 SEPTEMBRE. *La Sainte Croix après août* : « Nus talemelier ne puet cuire au jour de la feste S. Crois après aoust, ne au jour de la S. Crois en may[10]. »

1er NOVEMBRE. *La Toussaint*[11].

2 NOVEMBRE. *Les Trépassés*[12]; *La fête des âmes, des*

---

[1] *Festum coronæ Domini.*

[2] *Festum assumptionis Deiparæ.*

[3] *Pausatio S. Mariæ.*

[4] *Festum herbarum.*

[5] *Livre des métiers*, titre I, art. 8. Voy. aussi titre LIII, art. 11.

[6] *Decollatio S. Johannis Baptistæ.*

[7] Le Masson, *Calendrier des confréries*, p. 25.

[8] *Nativitas Beatæ Mariæ.*

[9] *Livre des métiers*, titre I, art. 8.

[10] *Livre des métiers*, titre I, art. 26.

[11] *Festum omnium sanctorum.*

[12] *Commemoratio defunctorum.*

bonnes âmes[1] : « Le jeudi d'après Noël, que l'on faisoit feste des trespassez, le suppliant aperceut Jehan, lequel remplissoit ung fossé, auquel il dist : « Il fust mieux que vous fussiez à l'église, car il est aujourd'huy la feste des bonnes âmes, la feste aux mors[2]. »

8 NOVEMBRE. *Les Quatre-couronnés*. Quatre frères martyrisés sous Dioclétien, au moyen de couronnes garnies de pointes de fer[3].

11 NOVEMBRE. *La Saint-Martin d'hiver*[4].

8 DÉCEMBRE. *La Conception Notre-Dame*[5]; *Notre-Dame des avents* ou *des advents*[6].

25 DÉCEMBRE. *Noël*[7]; le *gist*[8] *de Noël*[9].

Noël était l'occasion de réjouissances au sein des familles. On s'y faisait de petits présents : un poulet, des pains au lait appelés pains de Noël (*panis natalitius*), des gâteaux, entre autres les pâtisseries légères dites aujourd'hui *oublies* ou *plaisirs*, et au moyen âge *nièles*, *nieules*, etc., par métaphore, car ce mot signifiait nuage, bruine, etc. — Le nom même de cette pâte était synonyme de joie; on criait : Noël! Noël! dans les pu-

---

[1] *Festum* ou *dies animarum*.

[2] Ducange, au mot *Festum*.

[3] Légende fort embrouillée. Voy. un bon article dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de F. Lichtenberger, t. XI, p. 430.

[4] *Festum S. Martini hiemalis*.

[5] *Conceptio Beatæ Mariæ*.

[6] *Festum Beatæ Mariæ de adventu*.

[7] *Natale Domini. Festum nativitatis Christi*.

[8] L'accouchement.

[9] Voy. les *Ordonnances royales*, t. III, p. 583.

bliques allégresses, et les cantiques qui célébraient la naissance de Jésus-Christ étaient dits des *Noëls*. La veille de cette fête était appelée *jour des robes neuves*. Je dirai plus tard pourquoi[1].

1er JANVIER. *La fête des fous*[2], parce que le 1er janvier était un des jours consacrés aux extravagances de la célèbre fête des fous.

6 JANVIER. *Epiphanie*, *Tiphanie*, *Tiphaine*[3], etc. : « Lendemain, jour de la Tiphanie, l'empereur volt[4] veoir les reliques[5]... — Le merquedy après la Thiphanie[6]..... » *L'adoration des mages*[7]; *La fête de l'étoile*[8], celle qui guida les mages; *L'apparition*[9] de Jésus-Christ sur la terre.

18 JANVIER. *La chaire de saint Pierre; La cathédration de saint Pierre*[10]; *La fête des viandes de saint Pierre*[11], jour où les chrétiens faisaient des agapes en l'honneur de saint Pierre.

2 FÉVRIER. *La Présentation*[12] de Jésus-Christ au

---

[1] Voy. ci-dessous, le chapitre IV.

[2] *Stultorum festum.*

[3] *Epiphania, Theophania,* etc.

[4] Voulut.

[5] Christine de Pisan, liv. III, ch. XL.

[6] *Livre des métiers,* titre XLII, notes additionnelles.

[7] *Adoratio magorum.*

[8] *Festum stellæ.*

[9] *Festum apparitionis.*

[10] *Natale sancti Petri de cathedra.*

[11] *Festum sancti Petri epularum.*

[12] *Præsentatio Christi.*

temple; *La Purification*[1] de la Vierge; *La Chandeleur*[2].

25 MARS. *L'Annonciation*[3]; *La Marzache*, parce que cette fête se célèbre en mars; *Notre-Dame chasse mars; Notre-Dame en mars* : « Nus talemelier ne puet cuire au jour Nostre-Dame en mars[4]. »

---

[1] *Purificatio B. Mariæ.*

[2] *Festum luminum, candelarum.*

[3] *Annunciatio Deiparæ, Cheretismus*, etc.

[4] *Livre des métiers*, titre I, art. 24.

CHAPITRE II

Le roi.

I

Hugue Capet élu roi. — Sens du mot *Grand*. — La *Francia*. — Le roi d'Angleterre vassal du roi de France. — Faiblesse de la royauté. Son caractère sacerdotal. — Rois abbés. — Comment ils communiaient et étaient encensés. — Les comtes de Paris logeaient au palais de la Cité. Hugue, devenu roi, le conserve comme demeure royale. — Résidences du roi Robert à Paris. — Anecdotes contemporaines du roi Robert. — Sa charité. — Le vendredi saint, il lave les pieds aux pauvres.

Au moment où Hugue Capet[1], comte de Paris, d'Orléans, de Dreux, de Senlis, et duc de France, est fait roi, il tient sous son autorité, plus nominale que

---

[1] Fils de Hugue le Grand. Mais, à cette époque, le mot *Grand* ne constituait pas toujours une épithète louangeuse. Il s'appliquait souvent à la taille du personnage, et plus souvent encore indiquait sa qualité de chef de famille. Il paraît, en outre, avoir été le surnom héréditaire des princes de la maison Robertienne qui portaient le nom si répandu de Hugue. — Orderic Vital donne parfois à Hugue Capet le nom de Hugue le Grand. Un fils de Robert II et un fils de Henri Ier, tous deux nommés Hugue, ont eu le même surnom.

réelle, la *Normannia*, la *Burgundia*, l'*Aquitania* et la *Francia*. Chacune de ces provinces a un duc, qui reconnaît le roi de France pour son suzerain.

La *Francia* ou duché de France comprend, avec des limites fort vagues et de nombreuses enclaves, le territoire situé entre la Meuse et la Loire. En franchissant le fleuve, on entrait dans l'Aquitaine, qui s'étendait alors jusqu'aux Pyrénées. L'Angleterre nous disputa longtemps cet immense domaine, dont les rois de France ne devinrent les possesseurs définitifs que sous Charles VII, en 1453; mais, comme seigneur de l'Aquitaine, le roi d'Angleterre était vassal du roi de France et lui devait hommage. Ainsi, lorsque Aliénor eut été répudiée par Louis VII, à qui elle avait apporté l'Aquitaine, elle épousa aussitôt Henri II, roi d'Angleterre, et reprit sa dot, qui fut de la sorte enlevée à la France. Louis VII, furieux, somma Henri d'avoir à comparaître devant lui, et, sur son refus, il prononça la confiscation de l'Aquitaine. Restait à la prendre. Ceci s'applique également à la Normandie, province d'autant plus importante qu'elle commandait le cours de la Seine, permettait à son duc d'emprisonner de ce côté le roi de France dans la *Francia*, dans des provinces sans issue.

Il était, d'ailleurs, emprisonné un peu partout, même dans ses États. Aux portes de Paris, les villes de Mantes, Meulan, Montmorenci, Créci, Dammartin, etc., appartenaient à des châtelains presque aussi puissants que le roi. Entre Paris et Melun, il se heurtait au seigneur de Corbeil; entre Paris et Orléans, à celui de Monthléri, etc., etc.

Hugue Capet fut élu[1] roi à Noyon, au mois de juillet 987. Ce fondateur d'une dynastie dont, après dix siècles, la postérité n'est pas encore éteinte, paraît avoir été un assez insignifiant personnage. On ne sait même pas où il naquit, et il est resté désigné par un sobriquet vulgaire.

Pour comprendre ce qu'était la royauté à cette époque, il faut se rappeler que, comme les empereurs chrétiens de Constantinople, les rois de France unirent pendant

---

[1] La royauté était alors à la fois héréditaire et élective. Après la mort de Louis V, décédé à vingt ans sans postérité, les grands se réunirent à Senlis. Adalbéron, archevêque de Reims, y combattit la candidature du duc Charles de Lorraine, héritier présomptif et oncle du dernier roi. Il soutint les prétentions de Hugue, déclara que la royauté n'était pas seulement héréditaire, qu'elle devait appartenir au plus digne, et que le plus digne était le fils de Hugue le Grand qui, maître de Paris et d'Orléans, se trouvait seul en état de tenir tête aux Normands, dont les barques redoutables menaçaient le pays par la Seine et la Loire. Le chroniqueur Richer, qui très probablement assistait à la réunion, nous a transmis les paroles d'Adalbéron (*Richeri historiarum libri V*, lib. IV, cap. XI. — Cette chronique a été découverte en 1833). Une seconde réunion se tint à Noyon, mais on n'y discuta guère, et le 1er juillet 987 l'assemblée élisait le chef qui lui promettait le plus solide appui. Deux jours après, il était sacré solennellement, soit à Noyon, soit à Reims.

Les faits que je viens de résumer ont d'ailleurs été l'objet de nombreuses controverses. On peut consulter sur ce sujet : Ferdinand Lot, *Les derniers Carolingiens*, 1891, in-8°, et *Étude sur le règne de Hugue Capet*, 1903, in-8°. — Dans un article de la *Revue historique* (t. XLV, p. 290), M. Julien Havet écrit que Hugue fut couronné une seconde fois à Paris.

Bien qu'en tout ceci je m'écarte un peu de la vie privée, j'ajouterai que le nouvel élu s'engageait vis-à-vis de ses électeurs à respecter leurs libertés et à rendre toujours une justice impartiale. (Voy. le *Recueil des historiens*, t. XI, p. 658.) Comme on le verra plus loin, les premiers Capétiens firent tous reconnaître et sacrer de leur vivant le fils appelé à leur succéder.

longtemps à leur souveraineté temporelle un caractère religieux et presque sacerdotal, émané de l'onction sainte qui les avait sacrés. Abbés laïques de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés à Paris, aussi de Saint-Martin à Tours, ils possédaient plusieurs monastères dits royaux, dont ils disposaient comme d'une propriété personnelle, qui relevaient seulement pour la forme de l'autorité diocésaine et dont les revenus appartenaient à la Couronne. Le roi prétendait même enlever tout droit sur eux au vassal maître de la province où ils étaient situés[1]. Les lois canoniques interdisaient bien le cumul des bénéfices ecclésiastiques et des dignités d'Église; mais le roi, qui vivait en partie du produit de ses monastères, n'aurait jamais toléré sur ce point aucune contestation. Henri, le troisième fils de Louis le Gros, fut voué à la cléricature et, sur la demande de son père, le pape Honorius II le prit sous sa protection. On en tira bon parti pour le jeune prince; il n'avait pas cinq ans qu'il était déjà abbé de Saint-Mellon de Pontoise et de Notre-Dame de Poissi. Peu à peu, d'autres églises arrivèrent entre ses mains, si bien qu'à la mort de son père (1137), il était abbé de sept ou huit monastères voisins de Paris.

Cette tradition se perpétua, au moins en théorie. Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims, s'adressant au roi Charles VII, lui disait : « Au regard de vous, mon souverain seigneur, vous n'estes pas seulement per-

[1] En fait, il ne se trouvait guère d'abbayes royales en dehors du territoire royal.

sonne laye[1], mais prélat ecclésiastique, le premier en vostre royaume, qui soit, après le pape, le bras dextre de l'Église. » En 1719 encore, quand Nicolas Gervaise, prévôt de Saint-Martin de Tours, présenta à Louis XV son *Histoire de Boëce*[2], il la lui offrit « comme à son roi, à son seigneur et à son abbé [3] ».

Nos rois, écrit Guillaume du Peyrat[4], « participoient à la prêtrise; aussi figuraient-ils parmi les chanoines de plusieurs églises, de Saint-Hilaire de Poitiers, des églises d'Angers, du Mans, etc. ». Le jour de leur sacre, ils revêtaient sous le manteau royal une dalmatique, vêtement des diacres. Enfin, comme les membres du clergé, ils avaient le privilège de communier sous les deux espèces du pain et du vin, et de baiser la patène, non à l'envers, mais en dedans.

L'origine de la communion sous les deux espèces remonterait, prétend-on, à Louis le Débonnaire, à qui l'on avait prédit qu'il mourrait empoisonné par une hostie. Mais à dater de Henri IV les rois ne communièrent plus ainsi que le jour de leur sacre[5]. Quand ils se soumirent à la loi commune, ils s'attribuèrent le droit de choisir l'hostie et de la soumettre à l'*essai*.

---

[1] Laïque.

[2] Année 1715, in-12.

[3] Voy. Leber, *Pièces relatives à l'histoire de France*, t. IV, p. 555. — Le volume est dédié à Louis XIV, qui mourut avant que l'auteur ait pu lui en faire hommage.

[4] *Histoire ecclésiastique de la Cour*, 1645, in-folio, p. 374.

[5] Abbé Oroux, *Histoire ecclésiastique de la Cour*, 1776, in-4°, t. II, p. 254.

Dans un bassin d'argent, on en plaçait autant qu'il y avait eu de rois en France depuis Clovis[1] ; le clerc de la chapelle en avalait une, et le roi désignait ensuite du doigt celle qu'il voulait prendre. On a écrit aussi que nos rois étaient encensés avec du feu sans parfum, coutume qui daterait de Philippe le Bel, présenté comme ayant redouté l'odeur de l'encens.

D'après un traité attribué à Raban Maur, qui paraît n'avoir pas eu le don de prophétie, « vers la fin du monde, les Roys de France tiendront l'empire Romain ; et le dernier de leur race, qui passera en grandeur tous les monarques des siècles passez, après avoir heureusement gouverné son estat, ira en pèlerinage à Hiérusalem, puis sur le mont Olivet, déposer son sceptre et sa couronne. Ce qui sera l'entière consommation des monarchies et empires du monde[2]. »

Je reviens à Hugue Capet, sans trop m'excuser de cette digression concernant certains faits qui, s'ils n'appartiennent pas directement à la vie privée, y touchent de bien près et sont assez peu connus.

Hugue fit de Paris sa résidence favorite. Les premiers Carolingiens l'avaient fort négligé, et Charlemagne, engoué d'Aix-la-Chapelle, n'y vint peut-être jamais. Mais Paris resta le séjour des comtes qui l'administraient et qui résidaient dans le palais élevé à l'extré-

---

[1] Au dix-septième siècle, on en mettait douze seulement, dit une relation manuscrite. Voy. *Divers mémoires touchant les rangs et préséances,* bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 2734, f° 59.

[2] Guillaume du Peyrat, p. 374, 669, 727 et 735.

mité occidentale de la Cité. Les rois, outre leurs châteaux de Melun, d'Orléans, de Senlis, de Dreux, etc., avaient encore à Paris le beau palais des Thermes, qu'un écrivain du douzième siècle qualifie de « domus aula regum ». Hugue qui, comme comte de Paris, habitait le palais de la Cité, le conserva quand il fut roi, et ses successeurs l'imitèrent. On ne sait guère, d'ailleurs, ce qu'était alors cet édifice, et il est impossible d'en donner une description même fort vague. En 1848, on a retrouvé, enfouies près du fleuve, sur le quai des Orfèvres, plusieurs colonnes doriques qui semblent avoir soutenu une galerie ou une terrasse baignée par les eaux. Des anneaux scellés près de là étaient certainement destinés à attacher des bateaux[1]. Il est donc permis de croire que le palais avait une entrée de ce côté.

Si Paris était la capitale administrative de la *Francia*, Orléans, « regum Francorum principalis sedes regia », écrit Glaber[2], représentait alors la ville savante, peuplée de clercs et d'étudiants. Robert II, qui y était né, l'affectionnait particulièrement. Il n'en fit pas moins reconstruire presque en entier le palais de la Cité, mais il ne l'habita guère. Il préférait deux demeures plus simples, maisons où sa modestie se plaisait fort. L'une, sur la rive gauche de la Seine, devint propriété des Chartreux; l'autre était située sur la rive droite, à

---

[1] Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, p. 17.

[2] *Recueil des historiens*, t. X, p. 17.

l'endroit qu'allait occuper le couvent de Saint-Martin des Champs.

Helgaud[1] et Raoul Glaber[2], tous deux lettrés, moines et contemporains de Robert, ont écrit sa vie ou plutôt un panégyrique, où sa piété, sa bonté, sa générosité, sa prudence, sa patience sont exaltées dans une foule d'anecdotes qui pourraient bien être apocryphes. Mais ces petits récits, émanés d'hommes instruits, vivant dans l'intimité du roi, ne nous en dévoilent pas moins plusieurs détails bons à recueillir. Les documents qui jettent un jour, même bien faible, sur la vie privée au onzième siècle sont si rares qu'il n'est permis d'en négliger aucun. Voici donc quelques édifiantes historiettes. Comme elles sont narrées très longuement par leurs auteurs, je ne me crois pas forcé d'en donner une traduction littérale.

Un jour, raconte Helgaud, comme Robert inaugurait par un repas le château que Constance, sa femme, venait d'élever près d'Étampes, il ordonna d'accueillir tous les pauvres qui se présenteraient. L'un d'eux alla se blottir aux pieds de Robert, et le bon roi lui passait des aliments sous la table. Cependant, le pauvre ayant tiré son couteau, détacha les franges d'or dont le manteau royal était orné et, son larcin accompli, il s'éloigna sans être remarqué. Après le repas, Constance s'aperçut du vol et

---

[1] Helgaldus Floriacensis (Fleuri-sur-Loire), *Epitoma vitæ Roberti Pii*. Dans le *Recueil des historiens*, t. X, p. 98.

[2] Radulphus Glaber, *Historiarum sui temporis libri V*. Dans le *Recueil*, etc., t. X, p. 1.

s'emporta contre le roi. — « Cet or, répondit doucement Robert, était certainement moins utile à moi qu'à celui qui l'a pris. » Le narrateur ajoute : Maître Guillaume, abbé de Dijon, et le comte Eude assistaient à cette scène.

A Poissi, Robert avait enjoint de réédifier un monastère dédié à sainte Marie, mère de Dieu. Il aimait à y passer les nuits en prière, prosterné devant l'autel. Rentrant au logis un matin, il trouva sa lance couverte de lames d'argent dont Constance l'avait fait décorer. Un pauvre passait à ce moment sous les fenêtres du palais. Robert l'appela. — « Aide-moi, lui dit-il, à détacher ces lames d'argent et mets-les dans ton sac; à un soldat comme moi, une lance de fer suffit. »

Certain jour, durant qu'il était en prières, un jeune clerc, nommé Ratapon, déroba la moitié de la fourrure qui couvrait les épaules royales. — « Retire-toi, lui dit tranquillement Robert, et contente-toi de la part que tu viens de prendre, le reste peut être nécessaire à quelqu'autre. »

On avait l'habitude de prêter serment au roi sur un reliquaire de cristal cerclé d'or pur. Pour préserver de tout sacrilège ceux qui trahiraient leur serment, Robert avait, à l'insu de tout le monde, supprimé les saints ossements et laissé vide le reliquaire.

On ne sait en quelle année, Robert ayant résolu de fêter à Saint-Denis le jour de Pâques, quitta son lit de bonne heure pour se rendre à l'église. En traversant ses appartements, il aperçut, dissimulés dans l'angle d'une pièce, deux personnes de sexe différent en train

de commettre « une œuvre coupable[1] ». Il détacha aussitôt son manteau, en recouvrit les deux pécheurs, et alla prier Dieu de leur pardonner. En même temps, craignant les reproches de Constance, il envoya chercher un second vêtement semblable à celui dont il venait de disposer, et ordonna de cacher à sa « glorieuse épouse » l'emploi qu'il avait fait du premier.

Un soir sans lune, Robert se rendant à l'église était précédé par des clercs munis de chandeliers d'un grand prix. Son ami Oger l'accompagnait. Pendant que le roi multipliait ses oraisons, Oger s'empara d'un des chandeliers, le cacha sous ses vêtements et s'éloigna. Les clercs furent accusés de vol, et Constance jura sur l'âme de son père qu'elle leur ferait crever les yeux à tous si le chandelier ne se retrouvait pas. Robert avait tout vu. Il manda Oger, et lui parla ainsi : « Ami Oger, quitte la Cour, de peur que ma femme irritée ne t'anéantisse ; ce que tu as pris suffira pour te permettre de gagner ton pays natal : que le Seigneur te bénisse et t'accompagne ! » Et afin qu'Oger ne manquât de rien en y arrivant, il ajouta au chandelier différents objets d'un grand prix. On ne dit pas comment Robert parvint à calmer son irascible moitié, mais lui et Oger ne se doutaient guère qu'ils venaient de fournir un épisode, fort invraisemblable d'ailleurs, à un romancier du dix-neuvième siècle.

Dans les grandes villes de son royaume, Paris,

---

[1] « Operi insistentes nefario. » *Recueil des historiens*, t. X, p. 107.

Senlis, Orléans, Dijon, Auxerre, Avallon, Melun, Étampes, etc., Robert nourrissait sans cesse un grand nombre d'indigents. Le vendredi saint, la Cour de ce roi pieux offrait un admirable spectacle. Trois cents pauvres étaient réunis au palais vers l'heure de tierce [1], et Robert les servait à genoux. De sa sainte main, il leur distribuait des légumes, du poisson et du pain, et leur remettait un denier. A sexte [2], cent honorables clercs prenaient aussi place à table, et le roi donnait à chacun d'eux une ration de pain, de poisson et de vin. Le repas terminé, Robert déposait son manteau royal, revêtait un cilice et lavait les pieds à treize pauvres, pendant qu'un diacre chantait le récit de la cène du Seigneur selon l'évangile de saint Jean. Les jours suivants étaient consacrés à la visite des églises et à l'adoration de la croix.

---

[1] Neuf heures du matin.

[2] Midi.

II

Cérémonie du lavement des pieds à des enfants pauvres par les rois de France. — Toilette faite aux enfants. — Le roi leur lave les pieds. — Il les sert à table. — Origine et commentaire de cette tradition. — Le *mandé* à l'église-cathédrale. — La même cérémonie à la Cour d'Espagne.

Cérémonie de la guérison des écrouelles par les rois de France. — Origine de ce privilège. — Autres personnes qui prétendaient jouir d'une semblable prérogative. — Cérémonial observé en France pour le toucher des écrouelles. — Le roi disait-il *Dieu te guérit* ou *Dieu te guérisse*?

On vient de voir que Robert ne dédaignait pas de laver chaque année les pieds à un certain nombre d'enfants pauvres. C'est sans doute en vertu du caractère sacré dont étaient revêtus nos rois qu'ils avaient adopté cette touchante coutume. Elle s'est conservée jusqu'à la Révolution, et s'observe encore en Espagne.

La veille du jour désigné, le médecin du roi visitait un grand nombre d'enfants présentés par leur famille et choisissait treize « des plus agréables ». On les peignait, on leur coupait les ongles, on leur lavait les pieds et les jambes avec de l'eau tiède et parfumée; ils étaient ensuite revêtus d'une longue robe de drap rouge

descendant jusqu'à terre, et conduits dans la salle où devait avoir lieu la cérémonie. Ils attendaient, assis sur un banc et le dos tourné à une longue table toute servie qui occupait le milieu de la pièce.

A l'heure fixée, le roi entrait avec sa suite de princes et d'officiers. Deux aumôniers s'agenouillaient devant le premier bambin : l'un plaçait sous le pied droit une cuvette d'argent qui recevait l'eau versée par l'autre aumônier avec une aiguière d'or. Le roi s'inclinait alors, touchait le pied, l'essuyait et faisait mine de le baiser; puis il passait au cou de l'enfant une bourse de cuir rouge à treize pendants et dans laquelle il y avait treize écus. Il répétait treize fois cette opération.

Les enfants se retournaient ensuite vers la table, où le roi les servait. Chacun d'eux avait devant soi treize plats de bois remplis de viande, de poissons, d'œufs, de fruits et de fromage, une cruche pleine de vin et trois pains. Les petits, très intimidés, ne mangeaient guère, mais tout ce qu'ils laissaient était placé dans des paniers que leurs parents emportaient.

Pourquoi ces enfants étaient-ils au nombre de treize? Pourquoi ces treize plats, ces treize pendants, ces treize écus? L'abbé Oroux, chapelain de Louis XVI, déclare que l'on ignorait à la Cour l'origine de cette tradition. « J'avoue, écrit-il, que je n'en comprends pas le mystère[1]. »

Fort souvent, la reine, une serviette nouée autour de

---

[1] Tome I, p. 175.

la taille et accompagnée des dames de sa maison, lavait de son côté les pieds à treize jeunes filles[1].

Au moyen âge, cette cérémonie s'appelait le *mandé*[2]. Le roi Jean, prisonnier en Angleterre, voulut y faire le seul acte royal qui lui fût permis sur la terre étrangère. Il lava les pieds à treize pauvres et remit à chacun treize deniers.

Le clergé avait donné l'exemple aux rois. La solennité du mandé, observée depuis longtemps dans l'Église chrétienne, fut réglementée au début du treizième siècle. Durant la semaine sainte, les prêtres de la cathédrale lavaient chaque jour les pieds à treize pauvres.

En Espagne, on n'admet à cette cérémonie que douze enfants, en souvenir des douze apôtres à qui Jésus lava les pieds la veille de sa Passion.

---

[1] Dans la suite, le roi se fit parfois remplacer par un prince du sang ou par le Dauphin. Louis XIII avait à peine six ans quand Henri IV voulut qu'il commençât en cette occasion son apprentissage de roi. Il s'en tira assez mal, comme le prouve ce récit de son précepteur Héroard : « On lui demande s'il lavera bien les pieds aux pauvres; il répond : « Ho! que non! Je les laverai bien aux filles, non pas aux garçons. » Il n'y avoit pas moyen de le persuader : « Non, je ne veux point, ils ont les pieds puants. » Il est conduit par force... Quand il approcha du premier pauvre, il reconnut son bassin où l'on vouloit verser de l'eau pour le lavement. Cela le confirma en son humeur, et ne put jamais estre forcé, seulement pour se baisser, reculant et pleurant. Les aumôniers en firent l'office devant lui. Au sortir de la viande, il ne voulut jamais prendre ni toucher à aucun service qu'on lui présentoit, mais bien aux bourses, et les donnoit fort gaiement. Tout fini, il fut fort réjoui. » *Journal de Louis XIII*, t. I, p. 256.

[2] Ce nom vient de l'antienne chantée le jeudi saint et qui commence par ces mots : « Mandatum novum do vobis. »

Une autre coutume, qui fut observée aussi jusqu'à la fin de la monarchie, dérivait également de l'onction sainte faite à nos rois le jour de leur sacre. Cette onction leur conférait, disait-on, le privilège tout spécial de guérir, par le simple attouchement, les gens atteints d'écrouelles.

Nos chroniqueurs ne sont pas d'accord sur l'origine de ce don inestimable. Quelques-uns pensent qu'il remonte jusqu'au règne de Clovis. C'est un fait bien connu que ce prince, ayant abjuré l'idolâtrie, fut baptisé à Reims par saint Remi et oint de l'huile divine qu'une colombe avait apportée du ciel. La vertu de guérir les écrouelles émanait précisément, disent-ils, de ce saint chrême, qui servit dans la suite au sacre de tous nos rois. Clovis ignora d'abord qu'il lui avait communiqué une si précieuse faveur. Parmi ses courtisans figurait un certain Lancinet, brave guerrier atteint d'écrouelles, et qui avait tout tenté pour s'en délivrer; même, suivant le conseil de Celse, il avait mangé deux serpents sans qu'un mieux sensible se fût produit dans son état. « Un jour, comme le roy Clovis sommeilloit, il luy fut advis qu'il touchoit doucement et manioit le col et la playe à Lancinet, et qu'à mesme instant Lancinet se trouvoit guéri, sans qu'il parût aucune cicatrice. Le Roy s'estant levé plus joyeux que de coustume, tout aussi-tost qu'il fut jour il fit son premier coup d'essay et essaya de le guérir en le touchant; et estant arrivé comme il désiroit, avec l'applaudissement de tout le monde, en ayant rendu grâces à Dieu, tousjours depuis ceste grâce et faculté a esté

comme héréditaire aux rois de France, et s'est infuse et transmise à leur postérité : la tenant purement de Dieu[1]. »

Le touchant récit de la guérison du brave Lancinet a rencontré des incrédules. Ceux-là n'admettent pas que le don miraculeux de guérir les écrouelles soit antérieur au règne de Robert. Tout le monde convient d'ailleurs que ses successeurs en jouirent comme lui. Raoul de Presles disait à Charles V : « Voz devanciers et vous, avez telle vertu et puissance qui vous est donnée et attribuée de Dieu, que vous faictes miracles en vostre vie, telles, si grandes et apertes que vous garissez d'une très horrible maladie qui s'appelle les escroelles, de laquelle nul autre prince terrien ne peut garir fors vous[2]. »

Cette dernière assertion était controversée. Personne ne songeait à nier que les rois de Hongrie eussent le pouvoir de guérir la jaunisse, les rois de Castille les démoniaques, et les rois d'Angleterre les épileptiques[3] ; mais ces derniers prétendaient encore guérir les écrouelles[4], ce dont ils n'ont jamais fourni aucune preuve certaine. Tout au contraire, « cet affreux mal, ulcère hideux à voir, dangereux au toucher et incurable », était tenu de disparaître sans autre formalité que l'attouchement de nos rois, « et par la seule parole,

[1] P. de Lancre, *L'incrédulité et mescréance du sortilège*, p. 160.

[2] Traduction de la *Cité de Dieu*, dédicace au roi.

[3] Voy. Guillaume du Peyrat, p. 374, 669 et 727.

[4] Voy. *Macbeth*, acte IV, scène v.

sans anneaux, sans simples et sans autres ingrédiens et receptes particulières, ains vraiment par miracle ». La cérémonie accompagnait le sacre du souverain, et se répétait aux veilles des fêtes solennelles, à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint, à Noël. Le prévôt de Paris faisait publier dans toutes les rues que le roi toucherait les écrouelles tel jour et en tel endroit, afin que les malades s'y rendissent de bon matin. Les médecins royaux les visitaient à l'arrivée et renvoyaient ceux qui ne paraissaient pas sérieusement atteints. Les autres étaient rangés en plusieurs lignes, à genoux et les mains jointes. Le roi s'était confessé et venait de communier. Il s'approchait de chaque malade, lui traçait sur le visage le signe de la croix avec la main droite, en allant du front au menton et d'une oreille à l'autre, puis répétait à chacun ces mots : *Le roi te touche, Dieu te guérit*[1] !

---

[1] Et non *Dieu te guérisse!* « Le Roy attribue, en effet, ce miracle et la guérison de cette maladie non à sa dignité royale, mais à Dieu qui opère en un instant. » G. du Peyrat, p. 819.

Le vendredi saint, Louis XIV touchait en une seule séance jusqu'à dix-huit cents scrofuleux. Après la cérémonie du sacre, Louis XV toucha deux mille malades, et Louis XVI en toucha deux mille quatre cents. A chacun d'eux, le souverain répéta cette phrase : *Dieu te guérisse, le roi te touche*. On voit que la formule officielle avait été un peu modifiée : le roi cessait d'affirmer que Dieu allait guérir le malade, il se bornait prudemment à le souhaiter, ce qui enlevait à l'opération toute sa valeur. Aussi Charles X, le lendemain de son sacre, ne trouva plus à toucher que cent vingt malades, qui lui furent présentés par Alibert et Dupuytren. Voy. Alex. Lenoble, *Relation du sacre de Charles X*, p. 78.

III

Louis le Gros et Paris. — Sous Philippe Auguste, Paris devient le vrai siège du gouvernement. — Philippe Auguste fait paver deux rues de la Cité. — Saint Louis au palais de la Cité. — Personnel de sa maison. — La vie à Paris sous Philippe le Bel. — Population, superficie. — Tracé et description de l'enceinte fortifiée. — État, nombre et nom des rues. — Fonctions du voyer. — Le droit de voirie. — Impuissance des lois. — Éclairage des rues. — La police. — Le guet royal et le guet des métiers. — Les clercs du guet. — Le Louvre. — Le palais de la Cité. — L'appartement du roi. — La Grand'Chambre et la Grand'Salle. — Le jardin du roi. — Les îles de la Seine. — Les mots *cour* et *conseil*. — L'argentier du roi. — Cour très nomade. — Châteaux royaux et redevances royales. — Le droit de gîte. — Le droit de banvin. — L'eau du roi. — Viviers, greniers, celliers, forêts et bois royaux. — Le droit de prise. — Le droit sur les mines.

Louis le Gros, toujours heaume en tête et épée au poing, ne négligea pourtant pas trop Lutèce. Il fonda l'abbaye de Montmartre, enrichie ensuite par les bienfaits de la reine Adélaïde. On lui doit aussi d'avoir protégé l'abbaye de Saint-Victor, devenue dans la suite un des foyers intellectuels de la nation. D'abord installée au fond du Gâtinais, il la transporta dans un faubourg de Paris, sur un des versants de la montagne

Sainte-Geneviève, où commençait à affluer une population d'étudiants venus de tous les pays de l'Europe.

Louis aimait la table. Est-ce pour cela qu'il créa sur le terrain dit les Champeaux[1], occupé aujourd'hui par les Halles centrales, le premier grand marché qu'ait eu Paris? Inutile de dire qu'une foule d'églises reçurent des marques de sa munificence et de sa piété. Leur gratitude est consignée dans mainte chronique.

Les bourgeois sympathisaient avec ce souverain aimable et bienveillant, aussi l'aidèrent-ils à chasser le comte de Meulan, qui tenta un coup de main sur Paris (mars 1111) tandis que Louis tenait sa cour à Melun. Accouru en apprenant qu'on allait piller son palais, il faillit être pris par un cavalier ennemi, à qui il aurait dit, en lui fendant la tête : « Ce n'est pas seulement aux échecs qu'il est défendu de prendre le roi. » Si l'anecdote n'est pas apocryphe, ce qui m'étonnerait, elle nous apprend du moins que Louis avait quelque goût pour ce jeu compliqué.

Sous Philippe Auguste, Paris devient définitivement le séjour habituel du souverain[2] et le siège du gouvernement. Philippe est, en effet, le premier roi capétien qui aima vraiment la petite Lutèce, et dont le nom soit resté intimement lié à son histoire.

---

[1] *Campelli*, petits champs. — Sur l'emplacement contigu, où l'on ouvrit plus tard le *marché* (aujourd'hui square) *des Innocents*, se trouvaient l'église et le cimetière de ce nom.

[2] *Domus regis*, *palatium*, *aula regis*. — En 1218, il donna à Henri, son chambellan, le palais des Thermes, *palatium de Terminis*.

Il agrandit le marché créé par Louis le Gros et le réorganisa. Il y fit construire, vers 1183, deux vastes halles protégées par un solide mur de clôture, autour duquel régnaient de nombreux étaux couverts[1]. Chaque branche de commerce y avait sa place bien marquée; et l'on y vit bientôt, le samedi surtout, affluer les objets de consommation et les acheteurs.

Jean de Salisbury, qui, dès 1140, tenait une école à Paris, et qui devint évêque de Chartres en 1176, avait conservé de la grande ville un souvenir enthousiaste. « Quand je voyais, écrit-il dans son *Polycraticus*, l'abondance des vivres, la gaieté du peuple, le respect dont on entoure le clergé, la majesté et la gloire de l'Église, je me suis rappelé ce passage d'un poète : « Heureux celui à qui l'on assigne un tel lieu pour exil ! »

C'est à Philippe Auguste que Paris dut un pavage qui y était devenu indispensable. Le chroniqueur Rigord raconte, en effet, que le roi s'étant mis un jour à une fenêtre de son palais au moment où passaient des chariots, fut suffoqué par l'odeur qui s'exhalait de la boue dans laquelle les roues enfonçaient. Il convoqua aussitôt le prévôt des marchands et les échevins, et leur ordonna de faire paver avec de durs carreaux de pierre toutes les rues de la ville. Voici en quels termes cet événement est narré par les *Chroniques de Saint-Denis*, qui ne font ici que traduire presque littéralement la chronique de Rigord : « Après ce que li Rois fut

---

[1] *Recueil des historiens*, t. XVII, p. 354.

retornez à Paris, il séjorna ne sai quanz jors. Une heure aloit par son palais pensant à ses besoignes, comme cil qui moult estoit curieus de son roiaume maintenir et amender. Il s'apuia à une des fenestres de la sale, à laquelle il s'apuioit aucunes foiz pour Saine regarder et pour avoir récréation de l'air. Si avint en ce point que charètes que on charioit parmi les rues, esmurent et touillièrent si la boue et l'ordure dont ele estoit plaine, que une puors en issi, si granz que à peine la peust nus soufrir. Si monta jusques à la fenestre où li Rois seoit. Quant il senti cele puor si corrompue, il s'entorna de cele fenestre en grant abomination de cuer. Por cele raison, conçut-il en son courage à faire une grant ovre et somptueuse, mais moult nécessaire, tele que tuit si devancier n'osèrent ainques enprendre ne comencier, pour les granz couz que à cele ovre aféroient. Lors fist mander le presvost et les borjois de Paris, et leur commanda que toutes les rues et voies de la Cité fussent pavées bien et soinieusement de grez gros et fort[1]. »

C'était, bien entendu, aux frais de la ville que devait se faire cette dépense. Corrozet se trompe donc quand il parle de « certains deniers que le roy feit délivrer[2] ». Mézeray, plus exact en ce point, nous dit que les bourgeois s'empressèrent d'obéir aux ordres de Philippe Auguste, et il ajoute naïvement : « Ils l'eussent fait avec bien plus de joye, si ce n'eust pas esté à leurs dépens[3]. »

---

[1] *Recueil des historiens*, t. XVII, p. 358.

[2] *Les antiquitez de Paris*, p. 64.

[3] *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, t. I, p. 496.

Il semble bien établi aujourd'hui que les deux principales rues de la Cité, peut-être même celle qui conduisait au palais des Thermes, étaient déjà pavées sous les Romains, et que cet empierrement avait peu à peu disparu sous l'exhaussement du sol, soit que celui-ci fût le résultat des détritus et des gravois accumulés, soit qu'il ait été provoqué pour protéger l'île contre les crues de la Seine. Il est donc probable que le portail de Notre-Dame fut jadis précédé de quelques marches. La petite presqu'île dite du Vert-Galant, située derrière le terre-plein du Pont-Neuf, peut donner une idée approximative de ce que fut d'abord le sol de la Cité.

Guillaume le Breton rapporte que, sous Philippe Auguste, on se servit de « pierres carrées [1] », et cette assertion a été confirmée par l'abbé Lebeuf, qui retrouva, au bas de la rue Saint-Jacques, à 8 pieds sous terre, des traces de ce massif pavage. Il était formé de solides dalles qui mesuraient de 3 à 4 pieds en long et en large [2], et étaient épaisses d'un demi-pied environ [3]. Depuis lors, plusieurs dalles semblables ont été mises au jour; elles sont conservées au musée Carnavalet.

Le pavage de Philippe Auguste, qui semble avoir été exécuté avec soin, ne s'étendit qu'au commencement des rues Saint-Denis et Saint-Jacques, et à ce que l'on

---

[1] Dans le *Recueil des historiens*, t. XVII, p. 67.

[2] Le pied de cette époque valait un peu plus de 29 centimètres.

[3] *Dissertation sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. I, p. 85.

appelait la *croisée* de Paris, c'est-à-dire à deux voies moins étroites que les autres, dont l'une suivait à peu près le tracé de la rue Saint-Honoré actuelle, tandis que l'autre, traversant en biais la Cité et servant de trait d'union entre les deux ponts[1], longeait la façade du palais.

La pièce dont parle Rigord était celle qui devint la Grand'Salle. Le logis qu'habitait le roi était situé plus à l'ouest; il prenait jour, d'un côté, sur une cour qui est aujourd'hui un des préaux de la Conciergerie, et de l'autre, sur le jardin situé à la pointe de l'île.

Une œuvre plus durable que le pavage de la Cité allait signaler l'amour du roi pour sa ville préférée. Vers la fin de l'année 1187, le bruit se répandit que les musulmans avaient repris possession des lieux saints, et Philippe songea à entreprendre une nouvelle croisade. Mais, avant de quitter la France, voulant mettre Paris à l'abri d'un coup de main, il fit exécuter la solide enceinte, flanquée de portes et de tourelles, qui la protégea pendant tant de siècles, et sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Elle agrandit fort la ville, car on a calculé qu'elle renfermait 252 hectares 87 ares[2]. Mais, surtout sur la rive droite, on rencontrait encore de vastes espaces

---

[1] Le Petit-Pont, qui a conservé ce nom, et le Grand-Pont, aujourd'hui Pont-au-Change. Tous deux étaient protégés par une fortification, le Petit-Châtelet d'une part et le Grand-Châtelet de l'autre.

[2] 739 arpents 61 perches 1 toise, dit le géographe Verniquet. — L'arpent de Paris représentait 34 ares 19 centiares.

sans habitations, des vignobles, des jardins et même des terres en friche.

Louis VIII préféra au palais de la Cité ses châteaux de Melun, de Saint-Germain, de Lorris et de Compiègne.

Joinville, l'ami de saint Louis, nous a raconté comment son bon maître aimait à rendre la justice, tantôt au bois de Vincennes, tantôt dans le jardin qui terminait le palais de la Cité.

A l'aurore de son règne, la Cour comprenait déjà un personnel assez nombreux, en tête duquel figuraient les quatre grands-officiers de la Couronne[1] :

Le chancelier, qui scellait les actes royaux.

Le connétable, chef suprême de l'armée.

Le bouteiller, intendant du Trésor.

Le chambrier, devenu plus tard argentier, chef du service de la chambre et agent comptable.

La maison royale était composée de :

43 chevaliers.
27 clercs.
11 écuyers.
2 maréchaux ferrants.
17 valets de chevaux.
12 archers.
4 veneurs et leurs valets.
2 oiseleurs.
2 fureteurs.
6 sommeliers.

---

[1] La charge de sénéchal avait été supprimée en 1191.

7 huissiers.
6 valets de chiens.
24 arbalétriers.
21 sergents d'armes.

Il faut y ajouter certaines charges accessoires : le médecin, le chirurgien, le confesseur, le service de la cuisine, etc.

La maison royale continua à s'accroître. De sorte que Philippe le Bel, en montant sur le trône, trouva trop lourde la dépense de son hôtel et prescrivit[1] de revenir, même pour ce qui concernait la distribution des chandelles, à la sage économie de son aïeul : « comme l'on faisoit au tems le roy Loys ».

Il paraît qu'il ne fut guère obéi, car l'année de sa mort (1314) l'hôtel du roi comptait 164 personnes ayant « bouche à cour », ce qui veut dire qu'elles y prenaient leurs repas ou qu'elles recevaient de ce chef une indemnité. A la même date, l'hôtel de la reine nourrissait ainsi 202 personnes, et l'hôtel des enfants de France 42 personnes.

Philippe le Bel avait ceint la couronne en 1285, et la branche directe des Capétiens allait, en quelques années, s'éteindre avec le dernier de ses fils. Voyons donc ce qu'était la capitale vers la fin de son règne, dépeignons le milieu dans lequel vivaient les sujets de ce peu sympathique personnage.

D'après des calculs, assez hypothétiques, il est

---

[1] Janvier 1286.

vrai, Paris était alors une ville d'environ deux cent mille âmes qui, réunie aux faubourgs, couvrait une superficie d'environ 350 hectares. J'ai dit que cet espace, entouré sous Philippe Auguste d'une puissante clôture, était ainsi devenu une place forte de premier ordre.

Cette clôture consistait en deux gros murs reliés entre eux par un blocage de moellons mêlés à du ciment; les faces des deux murs de soutien étaient formées de pierres équarries et mesurant en moyenne 27 centimètres carrés. Les fondations reposaient sur un massif de cailloux réunis par un ciment dur et ferme. Ces solides murailles avaient environ 3 mètres d'épaisseur et 9 mètres de hauteur, en comptant le chaperon et le parapet. De distance en distance, et espacées de 70 mètres environ, s'élevaient de petites tours, dites *tournelles*, noyées dans le mur, et le débordant en dehors de 2 mètres environ; l'intérieur, de forme circulaire, avait environ 4 mètres de diamètre; toutes étaient crénelées et recouvertes d'une plateforme reposant sur une voûte solide. De plus, des portes et poternes, au nombre de vingt-trois, étaient défendues par des tours dont le diamètre ne dépassait guère celui des tournelles, mais qui étaient divisées en deux étages et avaient 15 à 16 mètres de hauteur. Les quatre tours qui formaient tête d'enceinte faisaient seules exception : la tour de Nesle, par exemple, véritable donjon, avait trois étages voûtés, 25 mètres de hauteur et 10 mètres de diamètre.

Je vais, au moyen des noms actuels, indiquer, aussi

clairement que possible, le tracé de cette vaste enceinte.

Elle commençait à la Seine, un peu en amont du pont des Arts. A ce point de départ s'élevait une grosse tour, dite la *tour du Louvre* ou la *tour qui fait le coin*. La muraille traversait la *cour du Louvre*, partageait en deux le *temple de l'Oratoire* dans toute sa longueur, et prenant la direction de la *rue Jean-Jacques-Rousseau*, aboutissait dans la *rue Montmartre* au-dessus de la *rue du Jour*. Elle suivait alors la *rue Mauconseil* et la *rue aux Ours* jusqu'à l'angle de la *rue Grenier-Saint-Lazare*, puis s'infléchissait à droite, de manière à atteindre la *rue Rambuteau*, qu'elle traversait à la hauteur du *passage Pecquay*. Elle gagnait ensuite le milieu de la *rue Sévigné*. Là, elle faisait brusquement un angle presque droit, franchissait la *rue Saint-Antoine*, traversait le *collège Charlemagne*, et, côtoyant la *rue des Jardins*, se terminait à la *Seine*, un peu au-dessus du pont Marie, par une tour ronde dite la *tour Barbeau*.

Environ douze ans après l'achèvement de cette enceinte, on commença la construction de celle qui devait protéger la rive gauche, et qui ne fut achevée qu'en 1211.

Elle avait pour point de départ la grosse *tour de Nesle*, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui la salle publique de la bibliothèque Mazarine. Elle traversait les trois cours de l'*Institut* dans toute leur longueur, et continuait en ligne droite jusqu'à la *rue Guénégaud*, qu'elle franchissait, ainsi que le *passage Dauphine*, pour aboutir *rue Dauphine*, en face du *passage du Com-*

merce, presque exactement à l'endroit où finit la *rue Mazet*. Elle adoptait alors en ligne droite le tracé de la *rue Monsieur-le-Prince*, traversait le *boulevard Saint-Michel* entre la *rue Cujas* et la *rue Soufflot*, qu'elle coupait en biais, de manière à gagner à droite le débouché de la *rue Saint-Jacques*. Suivant ensuite la direction de la *rue de la Vieille-Estrapade* jusqu'à la *rue Thouin*, elle tournait subitement à gauche, traversait la *rue Descartes*, et côtoyant la *rue des Fossés-Saint-Victor* et la *rue des Fossés-Saint-Bernard*, elle retrouvait la *Seine* au point de rencontre de la *rue des Fossés-Saint-Bernard* et du *boulevard Saint-Germain*. Là, une grosse porte dite *la Tournelle* faisait pendant à la *tour Barbeau*.

Ces fortifications se reliaient à la défense du fleuve. De la *tour de Nesle* à la *tour du Louvre* on tendait une grosse chaîne de fer qui, reposant sur des bateaux fixés eux-mêmes à des pieux solides, pouvait à volonté arrêter la navigation sur ce point. En amont, une autre chaîne, partant de *la Tournelle*, allait s'attacher à la *tour Loriaux* dans l'*île Notre-Dame* (aujourd'hui *île Saint-Louis*), qu'une seconde chaîne réunissait à la *tour Barbeau* sur le port Saint-Paul.

Les 350 hectares compris dans l'enceinte étaient divisés en trois cents rues[1] fort étroites, car dans la

---

[1] Ainsi classées, d'après le *Dit des rues de Paris,* par Guillot (début du quatorzième siècle) : Cité, 35 rues; rive gauche, 76; rive droite, 184. Les impasses, assez nombreuses, ne sont pas comprises dans ces chiffres. Mais voy. A. F., *Les rues et les cris de Paris au treizième siècle,* 1874, in-12.

Cité elles ne dépassaient guère 3 mètres de largeur. Beaucoup d'entre elles n'avaient pas encore de dénomination bien arrêtée, et nous les voyons désignées soit par le nom des propriétaires dont les maisons occupaient chacune des extrémités : « En celle paroisse, de la méson feu mestre Estienne du Guet, jusques à la méson où demeure mestre Rogier du Chastelet »; soit par leur situation : « La ruèle qui va à Sainne[1] devant la maison Jehan Cheval »; ou encore : « La rue à commencier aus Agustins[2] et à venir outre la porte[3]. » Les noms des autres rues avaient été empruntés soit au fief, clos, hameau sur lesquels elles avaient été ouvertes[4], soit à l'enseigne la plus originale ou la plus apparente[5]; soit au plus opulent ou au plus notable propriétaire[6]; soit à un édifice remarquable, église, couvent, collège, hôtel[7]; soit à la fonction principale qui y était représentée ou au commerce qui y était exercé[8]; soit à la nation ou à la religion de ses habitants[9], soit à une particularité quel-

[1] A la Seine.

[2] Au couvent des Augustins.

[3] Je prends ces trois citations dans la Taille de 1292.

[4] Rue du Bourg-l'Abbé, rue du Clos-Bruneau, etc.

[5] Rue au Cygne, rue au Singe, rue de la Harpe, etc.

[6] Rue Aubry-le-Boucher, rue Pierre-Sarrazin, rue Barbette, etc.

[7] Rue des Augustins, rue Saint-Victor, rue de Sorbonne, rue de Nesle.

[8] Rue de l'Évêque, rue au Maire, rue des Lavandières, rue des Étuves, etc.

[9] Rue des Anglais, rue de la Bretonnerie, rue d'Écosse, rue des Juifs, rue des Lombards, etc.

conque[1]. D'autres avaient reçu des noms étranges, bizarres[2], obscènes même[3], que l'on retrouve, bien tard encore, dans les mémoires historiques et sur les plans.

Si l'on en excepte la demeure du roi et celle de l'évêque, les seuls monuments que renfermait la Cité étaient des églises. Il est vrai qu'elle en possédait déjà environ trente-six. Le peuple, dit très bien M. Th. Lavallée[4], s'inquiétait peu des bouges obscurs et infects où il couchait, pourvu qu'elle fût grande, riche, magnifique, l'église où il passait la moitié de sa vie et où tous les actes de sa vie civile étaient consacrés[5].

Cependant, depuis le douzième siècle, un fonctionnaire appelé voyer avait été chargé de présider à la voirie urbaine. On ne devait sans son autorisation ouvrir ni barrer une rue, en modifier l'alignement ou la direction, établir des étaux pour la vente des denrées, exhausser une maison, exécuter aucune réparation, aucun ouvrage nouveau sur un point de la ville. Tout ceci demeura longtemps encore à l'état de théorie, et bien des règnes se succéderont avant que l'on rencontre un voyer qui puisse imposer sa volonté à la

---

[1] Rue Neuve, rue Vieille, rue de l'Égout, rue de la Fontaine, rue des Deux-Portes, etc.

[2] Rue Coupe-Gueule, rue du Trou-Punais, rue du Val-d'Amour, etc.

[3] On en a la liste dans A. F., *Variétés parisiennes,* appendice.

[4] *Histoire des Français*, t. I, p. 321.

[5] Dans le chapitre VI, je reviendrai sur l'état de Paris au douzième siècle.

population parisienne. Disons-le ici, durant bien des siècles encore, les ordonnances royales, les arrêts des cours souveraines, les règlements de police doivent être regardés comme des aspirations plus ou moins platoniques du gouvernement vers un meilleur état social. Les guerres, les séditions, les conflits résultant de pouvoirs mal définis et cherchant à empiéter les uns sur les autres, rendaient la plupart des lois impuissantes. Le peuple, incapable d'en comprendre l'utilité, ne les observait guère qu'au moment où elles venaient d'être rendues ; tout ensuite était prétexte à les oublier. L'autorité le savait et ne s'en montrait ni surprise, ni irritée ; elle renouvelait patiemment et périodiquement ses injonctions, sans même se donner parfois la peine d'en modifier les considérants.

C'est surtout pour ce qui concerne l'hygiène et la voirie qu'elle dut se montrer patiente. En principe, le roi seul avait droit de voirie dans Paris, à l'exception pourtant des lieux où l'évêque possédait toutes les maisons des deux côtés d'une rue ; mais si une seule de ces maisons appartenait au roi, l'évêque perdait son droit, car il était entendu que le roi ne partageait avec personne.

Les voiries assignées pour le transport des immondices recueillies dans les rues et des matériaux provenant de démolitions étaient situées hors des murs, et l'accumulation des débris qu'elles reçurent formèrent, avec le temps, des éminences que nous retrouvons dans le Paris actuel.

On doit à Philippe le Long la première ordonnance

relative à l'éclairage de Paris pendant la nuit. Les malfaiteurs, auxquels les rues plongées dans l'obscurité appartenaient jusqu'au matin, choisissaient surtout pour théâtre de leurs exploits les environs du Grand-Châtelet. Le notaire Louis Carré en avertit le roi, qui, au mois de janvier 1318, ordonna que, « pour cause de clarté », une lanterne munie d'une chandelle allumée serait placée chaque soir « devant l'image de la benoiste Vierge Marie, lequel image est ains de costé la porte de l'entrée du dit Chastelet[1] ». Voilà en quoi consistait, il y a six cents ans, tout l'éclairage de Paris.

La garde de la ville était plus ou moins assurée par le *guet royal* et par le guet dit *des métiers, bourgeois* ou *assis*. Le guet royal, soldé par le souverain, comprenait vingt sergents à cheval et quarante hommes à pied. Tous, placés sous les ordres d'un officier nommé le *chevalier du guet*, faisaient de fréquentes patrouilles pendant la nuit[2].

Le guet des métiers était fourni par les commerçants établis. Les maîtres (patrons) y étaient seuls astreints, les valets (ouvriers) et les apprentis ne le devaient pas, non plus que les bourgeois qui ne se livraient à aucun commerce. Soixante hommes environ étaient de service chaque nuit, et le tour de chacun d'eux revenait à peu près toutes les trois semaines. Les *clercs du guet* les répartissaient en huit postes, qu'ils

---

[1] Frégier, *Histoire de l'administration de la police à Paris*, pièces justificatives, t. I, p. 547.

[2] Voy. l'ordonnance de décembre 1254.

quittaient seulement en cas d'alarme. Ces postes étaient situés :

2 au Grand-Châtelet;

1 dans la cour du Palais;

1 près de l'église de la Madeleine, dans la Cité;

1 à la place aux Chats[1];

1 à la fontaine des Innocents;

1 sous les piliers de la place de Grève;

1 à la porte Baudoyer.

Le service finissait au petit jour.

On était astreint au service du guet jusqu'à soixante ans, mais l'autorité admettait cinq causes d'exemption, savoir :

1° Quand le convoqué était infirme ou malade.

2° Quand sa femme était en couches : « cil aux quex leur fames gisent d'enfant, tant come elles gisent ».

3° Quand il s'était fait saigner.

4° Quand il se trouvait hors de la ville au moment de la convocation ; mais il devait avoir prévenu de son absence.

5° Quand il venait de s'établir. En général, la dispense était valable pour un an et un jour après l'admission à la maîtrise[2].

Plusieurs métiers étaient dispensés de ce service. C'étaient, en général, ceux que leur spécialité mettait

---

[1] Devenue rue de la Limace, puis supprimée en 1854. Elle finissait rue des Bourdonnais.

[2] Voy. le *Livre des métiers*, titres VIII, XV, XVII, LXXVI et *passim*.

plus directement en rapport avec le clergé, la noblesse ou la riche bourgeoisie. Les chapeliers de paon écrivent, par exemple, dans leurs statuts qu'ils sont exempts du guet « pour la réson de ce que leur mestier n'apartient fors que as églises, aus chevaliers et aus haus homes[1] ».

Les tapissiers sarrazinois emploient presque les mêmes expressions : « Car leur mestier n'apartient que aus yglises et aus gentis homes, et aus hauz homes, come au Roy et à contes[2]. »

Les haubergiers disent, de leur côté : « Quar li mestiers est pour servir chevaliers, escuiers et sergens, et pour garnir chastiaux[3]. »

Les archers [faiseurs d'arcs] s'expriment exactement de même[4].

« Le mestier fu establi pour servir les gentiuz houmes », disent les chapeliers de fleurs[5].

Nous servons les « riches hommes et les haus hommes », disent les barilliers[6] [faiseurs de barils].

Les tailleurs n'étaient pas dispensés du guet, mais ils eussent dû l'être, affirment-ils, « pour ce qu'il convient que il taillent et cousent les robes aus haus houmes, aussi bien par nuit comme par jour ». En effet, ils

---

[1] Voy. le *Livre des métiers*, titre XCIII.

[2] Voy. le *Livre des métiers*, titre LI.

[3] Voy. le *Livre des métiers*, titre XXVI.

[4] Voy. le *Livre des métiers*, titre XCVIII.

[5] Voy. le *Livre des métiers*, titre XC.

[6] Voy. le *Livre des métiers*, titre XLVI.

étaient souvent obligés de fournir, du jour au lendemain, les commandes pressées des grands seigneurs[1].

Quelques métiers arrivèrent à se racheter, au moyen de redevances soit en argent, soit en nature. Les cordonniers déclarent que la reine Blanche, mère de saint Louis, « à qui Diex face merci », les avait autorisés à se faire remplacer par un de leurs ouvriers ou à payer une amende de 12 deniers[2]. Les drapiers obtinrent aussi de ne pas acquitter le service en personne. Chaque fois qu'ils étaient convoqués, ils payaient 20 sous au roi : « vingt sous de parisis au Roy toutes les nuiz que leur gais siet ». Ils envoyaient, en outre, soixante hommes à leurs frais pour la garde[3]. Les esqueliers [écuelliers] avaient été exemptés du guet, à la condition de fournir chaque année sept auges de 2 pieds de long destinées au « celier » royal[4].

Pour une raison ou pour une autre, plusieurs métiers avaient fini, au quatorzième siècle, par obtenir une exemption complète et gratuite. De ce nombre étaient les libraires, les enlumineurs, les écrivains, les parcheminiers, tous privilégiés de l'Université, les orfèvres, les monnayeurs, les verriers, etc.

Les clercs du guet, au nombre de deux, arrivaient au Châtelet vers l'heure du couvre-feu. Ils faisaient l'appel des bourgeois appelés à fournir le service,

---

[1] Voy. le *Livre des métiers*, titre LVI.

[2] Voy. le *Livre des métiers*, titre LXXXIV.

[3] Voy. le *Livre des métiers*, titre L.

[4] Voy. le *Livre des métiers*, titre XLIX.

et les distribuaient dans les postes qui leur étaient assignés.

Au treizième siècle déjà, ils abusaient de leur autorité, et les fripiers, dans les statuts qu'ils soumirent à l'homologation d'Étienne Boileau, s'en plaignent naïvement. Les clercs du guet ne voulaient, disent-ils, recevoir les excuses des hommes convoqués que quand elles étaient présentées par les femmes de ceux-ci, « laquelle chose est moult leide et moult vilaine que une fame soit en Chasteleit à queuvre-feu parmi telle ville comme Paris est ». Ils sollicitaient donc du roi la permission de se faire excuser par leur ouvrier, leur servante ou leur voisin[1].

Sur ce point, je ne sais quelle fut la réponse de saint Louis. Mais, au siècle suivant, je vois les clercs du guet accusés de se laisser corrompre, et d'accorder, moyennant finance, des dispenses de service. Le roi l'apprit et les remplaça par deux notaires du Châtelet[2]. Comme les hommes s'esquivaient parfois, après avoir fait inscrire leur nom, l'ordonnance veut que le guet royal visite les postes et transmette au prévôt de Paris le nom des absents.

Le Louvre, haute et lourde tour édifiée par Philippe Auguste, devait constituer la résidence officielle du souverain. Tous les fiefs de France en relevaient, une partie du Trésor royal y était mis en sûreté, elle servait même, au besoin, de prison d'État.

---

[1] Voy. le *Livre des métiers*, titre LXXVI.

[2] *Ordonnances royales*, t. III, p. 670.

La demeure privée du roi était encore le palais de la Cité, notre Palais de Justice actuel. Philippe le Bel l'avait fait rebâtir presque en entier[1], et y avait réservé une place au Parlement, qui devint dès lors laïque et sédentaire. De cette époque datent la Grand'Chambre[2], où l'on plaidait, et la Grand'Salle, où l'on flânait. Cette dernière fut, en mars 1618, détruite par un incendie[3]. Malheur irréparable, car cet immense vaisseau, représenté actuellement par la salle dite des Pas-Perdus, était, comme celle-ci, divisée en deux nefs, et entourée de colonnettes dont chacune supportait une statue en pied d'un roi de France, statues « d'une ressemblance si excessive, écrit Jean de Jandun, qu'on les croyoit vivantes ».

Le palais avait sa façade principale sur la place dite du Commerce, qui est devenue rue de la Barillerie, puis boulevard du Palais. On y entrait par deux portes à tourelles que défendaient un fossé et un pont-levis.

Le roi occupait la partie opposée, celle de l'ouest. Un jardin, dont je vais parler, commençait là, et les fenêtres de l'appartement royal prenaient jour sur ce petit espace cultivé, dans lequel les vignes tenaient plus de place que les fleurs. A droite, en bordure de

---

[1] « Et fist faire en son tems le pallès de Paris et moult d'autres beaux lieux. » *Chronique de Pierre Cochon*, dans le *Recueil des historiens*, t. XXIII, p. 225.

[2] Aujourd'hui salle d'audience de la première chambre du Tribunal de première instance.

[3] Cette salle fut aussitôt reconstruite par Jacques Debrosse. L'incendie de janvier 1776 la respecta, mais celui du 24 mai 1871 fut moins clément.

la Seine, existait une petite chapelle dont parle souvent Joinville, et où saint Louis allait faire ses dévotions.

Le Grand-Palais, comme on l'appelait, occupait de ce côté toute la largeur de la Cité, mais l'île elle-même ne s'étendait pas aussi loin que de nos jours. Elle était terminée, presque à la hauteur de notre rue de Harlay, par un espace planté d'arbres et de vignes, que l'on trouve partout nommé *le jardin du roi*. Louis le Gros avait accordé aux chapelains du pauvre oratoire de Saint-Nicolas, situé dans l'enceinte du palais, six muids de vin à prendre chaque année sur la récolte des treilles plantées dans ce jardin : « in trelia retro palatium nostrum », dit Louis VII, qui renouvela la concession faite par son père[1].

Le peuple avait accès dans le jardin du palais comme dans le reste de l'édifice. Des prélats, des moines et même des orateurs bourgeois y vinrent souvent prêcher au nom du roi, pour exciter le peuple tantôt contre les juifs, tantôt contre le pape, tantôt contre les Templiers, selon la préoccupation politique du moment. Quand Philippe le Long voulut s'emparer du trône après la mort de son frère Louis le Hutin, il eut soin d'abord d'occuper le palais de la Cité. Les merciers reçurent l'ordre de fermer les boutiques établies dans la galerie qui leur était réservée, et l'on interdit au public l'entrée du palais et du jardin.

Ce jardin est aujourd'hui représenté par la place Dauphine et les deux quais qui l'enserrent. Il était donc

---

[1] Voy. A. Luchaire, *Actes de Louis VII*, p. 241.

limité par la Seine de trois côtés. A son extrémité s'étalait sur le fleuve un archipel de petits îlots non habités et que l'on trouve désignés par une foule de noms fort expressifs : île aux Treilles, île de Seine, île aux Bureaux, île de Buci, île à la Gourdaine, île du Passeur aux vaches, etc., etc. Ces îles, données par Henri IV au premier président Achille de Harlay, furent réunies à la Cité vers 1607 ; elles ont formé toute la partie centrale et le terre-plein du Pont-Neuf. Un autre îlot, étroit et très long, qui fut plus tard soudé au quai des Orfèvres, s'étendait à gauche du jardin. C'est dans cette île que Philippe le Bel fit brûler les derniers Templiers.

Quelques mots maintenant sur l'intérieur royal.

Sous Louis le Hutin fut, sinon créée, tout au moins constituée en titre d'office, la charge d'*argentier*, fonctionnaire ayant dans la maison royale la haute main sur tout ce qui concernait l'habillement et le mobilier. Le premier argentier[1] dont nous possédions les comptes[2] est Geoffroi de Fleuri, dont les lettres de nomination datent du 20 janvier 1317. D'accord avec les maîtres d'hôtel et les chambellans, l'argentier surveillait les fournisseurs et passait des marchés qui étaient payés sur les fonds spéciaux de l'argenterie.

---

[1] La charge d'argentier conduisait parfois à de grands offices de finances. Geoffroi de Fleuri devint trésorier de France sous Philippe VI.

[2] M. Douët-d'Arcq a publié plusieurs de ces très intéressants documents, 1851 et 1854, in-8°.

On appelait *garnisons de l'argenterie* les étoffes, fourrures, meubles et objets de toutes sortes emmagasinés chez l'argentier pour les besoins de son office. On peut y trouver l'origine du garde-meubles de la Couronne. Quand la Cour[1] capétienne changeait de résidence, l'argentier précédait la famille royale, escortait les meubles préférés, la vaisselle d'or et d'argent, les étoffes précieuses, les vêtements de luxe, etc.

Les premiers Capétiens restèrent, en effet, toujours très nomades. Même en temps de paix, on les voit sans cesse sur les routes, passant de ville en ville, de château en château, et ne se fixant nulle part pour longtemps. Comme je l'ai dit, ils avaient autour de Paris une foule de résidences, dont Mabillon[2] et Ducange[3] ont dressé la liste. Je me bornerai à citer le château de Vitri-aux-Loges, près d'Orléans; celui de Saint-Léger, près de Compiègne, où eut lieu un semblant de réconciliation entre Philippe Auguste et Ingeburge; ceux d'Étampes et de Chelles; celui de Poissi, où naquirent saint Louis et Philippe III; saint Louis signa parfois « Louis de Poissi » les lettres qu'il écrivait à ses familiers. Le château de Lorris[4], dans le Gâtinais, fut reconstruit par Philippe Ier;

---

[1] Je prends ici l'expression *Cour* dans son acception actuelle. Mais je rappelle que le mot *curia* désignait alors l'ensemble des hauts fonctionnaires membres du gouvernement. L'expression *conseil* lui a succédé. L'hôtel du roi, bien distinct de la *curia*, comprenait toute la domesticité, en donnant à ce mot son sens le plus large.

[2] *De re diplomatica*, lib. IV.

[3] *Glossarium*, au mot *Palatia*.

[4] Henri Ier y est mort.

Louis VII et Philippe Auguste affectionnaient cette résidence, située à l'entrée d'une forêt giboyeuse. Le domaine de Gonesse près de Paris est très souvent cité dans les documents de cette époque[1]; Philippe Auguste y naquit, et il mourut à celui de Mantes. Sa femme, l'infortunée Ingeburge, termina sa triste vie à celui d'Essonnes près de Corbeil. Deux fils de Louis VIII naquirent à Lorrez-le-Bocage, aux portes de Fontainebleau, où son fils Louis IX se plaisait fort; ce dernier posséda encore des châteaux à Vernon et à Saint-Germain-en-Laye. C'est à Vernon que Marguerite de Bourgogne, femme de Louis le Hutin, s'était mariée; c'est là aussi qu'elle fut emprisonnée et qu'elle mourut. Fontainebleau vit naître et mourir Philippe le Bel. Louis le Hutin et Charles le Bel décédèrent à Vincennes. On trouve mentionnées encore en ce temps-là des habitations royales à Conflans, à Laon, à Senlis, à Pontoise, à Sens, à Verberie, à Creil, à Anet, à Janville, à Dreux, à Noyon, à Moret, etc., etc. Tout cela sans compter les propriétés personnelles des reines. Je donnerai plus loin la liste des villes où Clémence de Hongrie possédait des maisons ou des fermes.

Quand le roi quittait Paris pour séjourner dans un de ses châteaux, il jouissait partout du *droit de gîte*, *d'albergie* ou *d'hébergement*, en vertu duquel vassaux et églises devaient pourvoir, sur leur territoire, à tous ses besoins. « Le roi, écrit Brussel, avait le droit d'aller, une fois au moins par an, visiter chaque ville de son

---

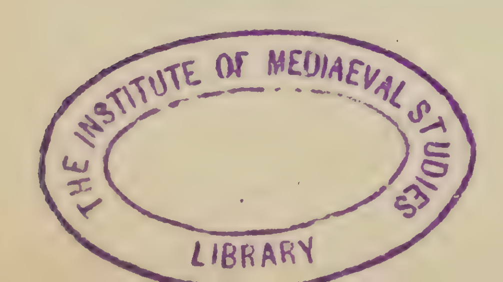
[1] Voy. L. Delisle, *Fragments de l'histoire de Gonesse*, 1859, in-8°.

royaume, et d'y loger avec sa suite pendant trois jours, durant lesquels il étoit défrayé de tout par l'abbé, le seigneur ou les habitans du lieu[1]. » Ainsi, lorsque le roi allait se faire sacrer à Reims, tous les frais personnels au souverain et à sa suite étaient supportés par l'église de cette ville. Depuis le commencement du douzième siècle, plusieurs cités obtinrent la faveur de remplacer le droit de gîte par une redevance annuelle. Dès le règne de Louis le Gros, les paysans de Beaune-la-Rolande purent, moyennant une contribution de huit livres, s'en exempter. En 1157, son successeur, Louis le Jeune, en libéra plusieurs villages dépendant de Notre-Dame de Paris, parce que son enfance s'était écoulée dans le cloître de cette église. Le fait suivant montre avec quelle vigueur l'Église savait alors faire, envers le roi, respecter ses franchises[2]. Louis le Jeune revenant à Paris et s'en trouvant trop loin pour y rentrer avant la nuit, résolut de coucher à Créteil, village libéré et appartenant au Chapitre de Notre-Dame. Il y passa une journée, et, suivant l'usage, y prit gîte aux frais des habitants. Le lendemain, quand, suivant sa coutume, il vint à Notre-Dame pour y faire ses dévotions matinales, il trouva les portes closes, et, sur sa demande d'explications, les chanoines le réprimandèrent très durement, lui reprochant d'avoir violé les privilèges du clergé.

---

[1] *Usages des fiefs*, p. 537.

[2] J'en citerai un autre quand je raconterai le mariage de Louis le Gros avec Adélaïde de Maurienne.



Le droit de gîte représentait une somme importante, car je vois que l'exercice de ce droit sur les églises contribua dans une assez large part à solder la rançon de saint Louis[1].

En dehors des impôts ordinaires et extraordinaires, dont je parlerai ailleurs[2], la royauté possédait bien d'autres sources de revenus.

Le territoire d'Orléans, en partie couvert de vignes, appartenait à la Couronne. Après la vendange, le roi faisait venir ses vins à Paris, et annonçait officiellement qu'il allait mettre en vente sa récolte. Chaque tavernier en recevait une part qu'il était chargé de débiter pour le compte du souverain, et il ne devait en vendre aucun autre sous peine d'une forte amende[3]. C'était l'exercice du droit de *banvin*, qui appartenait à presque tous les seigneurs, et qui ne fut aboli qu'en 1789. La période de banvin durait cinq ou six semaines[4].

A la suite de concessions successives, le cours de la Seine dans la traversée de Paris appartenait, par portions inégales, au roi, à l'évêque, au Chapitre de Notre-Dame, à l'abbaye de Saint-Magloire et à celle de Saint-Germain des Prés. On appelait *eau du roi* la partie de

---

[1] *Recueil des historiens*, t. XIV, p. XXXIV.

[2] Voy. ci-dessous, le chapitre IX.

[3] *Etablissements de saint Louis*, livre I, chap. CLVIII. — Voy. aussi le *Livre des métiers*, titre V, art. 14.

[4] Voy. Ducange, au mot *Bannum vini*, et Delamare, *Traité de la police*, t. III, p. 733.

la Seine et de la Marne que la Couronne avait conservée, la seule sur laquelle elle pût exercer des droits[1].

Pour la Seine, l'eau du roi commençait à la pointe orientale de l'île Notre-Dame[2] et finissait à Villeneuve-Saint-Georges; pour la Marne, elle allait jusqu'à Saint-Maur[3]. Ajoutons que de grands viviers[4], notamment ceux de Senlis, de Nibelle près d'Orléans et de Rue près d'Abbeville, fournissaient de poisson la table royale. Les greniers de Gonesse, de Janville, de Mantes, d'Étampes lui assuraient le blé; les celliers d'Argenteuil et d'Orléans, le vin.

Le bois royal provenait de l'immense étendue de forêts que possédait la royauté, et dont elle se montrait fort jalouse. C'étaient les forêts de Rouvrai ou de Rouvre[5], aujourd'hui représentée par notre bois de Boulogne; d'Iveline, aujourd'hui de Rambouillet; de Cuise, aujourd'hui de Compiègne; de Bourges, dite forêt du Roi; de Saint-Germain, de Fontainebleau, de Villers-Cotterets, de Tilloy[6], etc. Je citerai encore parmi les bois ceux de Vincennes, de Hesdin, de Ponthieu, de la Cour-Dieu, de Gien, de Dourdan, etc.

---

[1] Elle y affermait le droit de pêche.

[2] C'est la partie de l'île Saint-Louis actuelle où se trouve l'église. L'île Saint-Louis fut formée, vers 1615, par la réunion de deux petites îles, l'île Notre-Dame et l'île aux Vaches.

[3] Voy. le *Livre des métiers*, titre CXIX, art. 1.

[4] Les uns étaient creusés sur le bord d'une rivière avec laquelle ils étaient mis en communication par une vanne, les autres établis en pleine eau, au moyen de pieux et de claies.

[5] Forêt de chênes.

[6] Ou Tillay, près de Montmorenci. Forêt de tilleuls.

En général, le roi avait des gardes forestiers et exploitait lui-même. Une convention passée avec les forestiers de Tilloy nous montre que chaque garde royal recevait 12 livres par an dans les années de coupe, et était autorisé à vendre le bois mort. Moyennant rétribution, le roi accordait parfois aux habitants voisins l'autorisation de prendre du bois pour leurs constructions ou leur chauffage. Cette concession, appelée *ramagium*, fit donner le nom de *ramageurs* à ceux qui en jouissaient. Plusieurs communautés religieuses étaient dans ce cas.

Une autre redevance, fort avantageuse pour la Cour, se percevait en tout temps et en tout lieu; c'était le droit de prise[1]. Il autorisait le cuisinier du roi, ceux de la reine et de certains seigneurs à prélever dans les marchés tous les vivres nécessaires à leur maison, et à les payer à peu près le prix qu'ils voulaient.

Les marchands de poissons, par exemple, n'en pouvaient mettre en vente aucun avant que le premier cuisinier du roi et celui de la reine fussent venus exercer leur droit de prise. Ils soldaient leurs acquisitions au taux fixé par les trois jurés de la communauté, mais ceux-ci étaient nommés par le maître queux (premier cuisinier) du roi. Ils juraient, d'ailleurs, que « bien et loyaument » ils procéderont à l'estimation du poisson, sans favoriser ni le roi, ni les marchands[2].

Néanmoins, les poissonniers préféraient vendre aux particuliers. Le *Livre des métiers* nous révèle que, pour

---

[1] *Saisimentum.*

[2] *Livre des métiers*, titre C, art. 15.

éviter l'exercice du droit de prise, beaucoup d'entre eux dissimulaient leur poisson, en parcourant la ville par des voies peu fréquentées, de façon à n'arriver au marché que quand le cuisinier royal l'avait quitté[1].

En réalité, les vivres étaient livrés au roi presque à prix coûtant. Aussi lit-on dans les statuts des regrattiers qu'il est interdit d'acheter des œufs ou des fromages au nom du roi pour les revendre, « oes ne fromages en nom du Roi ne de Reine, por revendre[2] ».

Je ne mentionne pas ici les mines, parce que c'est seulement au début du quinzième siècle que la Couronne revendiqua comme royal le droit sur les mines, et fit défendre aux seigneurs d'y prétendre[3].

---

[1] *Livre des métiers*, titre C, art. 12.

[2] *Livre des métiers*, titre X, art. 19. — Le droit de prise engendrait de si nombreux abus que Charles V, en 1369, chercha à le rendre moins oppressif, et que Charles VI, le 7 septembre 1407, en suspendit pour quatre ans l'exercice. Somme toute, le droit de prise n'avait pas encore complètement disparu au dix-huitième siècle. L'ordonnance du 28 mars 1724 veut qu'aucun cheval venant de la province ou de l'étranger ne soit mis en vente avant que le marchand ait prévenu le grand-écuyer de France et le premier écuyer du roi, afin qu'ils puissent arrêter leur choix avant tous autres. Le Code forestier attribue aujourd'hui encore à l'État un droit de préemption pour les arbres « propres aux constructions navales ». (Art. 122 et suiv.)

[3] Ordonnance du 30 mai 1413.

IV

Cérémonial des obsèques royales au temps des premiers Capétiens. — L'embaumement de Jean Ier. — Les montjoies. — Les hanouards. — Privilèges du prieuré de la Saussaye. — Physionomie des premiers rois capétiens. — Les statues de l'église Notre-Dame de Paris. — Aucune des statues de Saint-Denis n'est antérieure au treizième siècle. — Mort de Hugue Capet. Origine de son surnom. — Portraits, mort et surnoms de Robert II. — Statues de Henri Ier. Causes de sa mort. — Derniers moments de Philippe Ier. — Portrait de Louis le Gros. Se nommait-il Louis ? — Le tombeau de son fils Philippe. — Portrait et mort de Louis le Jeune. — Origine des armes de France. — Son tombeau violé par Charles IX. — Portrait à la plume de Philippe Auguste. — Il était neurasthénique et thanatophobe. — Ses surnoms. — Derniers jours de Louis VIII. Causes de sa mort. — Son surnom. — Il n'existe aucun portrait authentique de saint Louis. — Une statue de Charles IV et une statue de Charles V le représentent partout. — Ses maladies. — Récit de sa mort. — La châsse qui renfermait ses restes est détruite, puis reparaît. — Il est regardé comme un saint, même de son temps. — Reliques provenant de lui qui sont révérées. — Première image authentique d'un roi de France. — Philippe le Hardi. Sa mort et son surnom. — Mort et tombeau de Philippe le Bel. — Les statues funéraires de Philippe le Bel et de ses trois fils. — Louis le Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel, leur mort et leur tombeau. — Fin de la branche aînée des Capétiens.

Le chapitre suivant sera tout entier consacré à la reine capétienne et au ménage royal. Je me bornerai

donc ici à rechercher quelles images nous restent des premiers rois capétiens, à rappeler les principales circonstances de leur mort, et à expliquer les surnoms variés dont ils ont été gratifiés.

Je rappellerai d'abord le cérémonial qui présidait à leurs obsèques.

Dès que le roi était mort, on moulait son corps. L'effigie de cire ainsi obtenue était revêtue des ornements royaux et exposée sur un lit de parade dans une salle magnifiquement décorée.

Cet usage ne paraît pas toutefois être antérieur au quatorzième siècle, car lorsque Philippe le Bel fut exposé, sa figure et ses mains étaient, nous dit-on, à découvert.

Pendant les huit ou dix jours que l'effigie restait dans la salle, le service de la table continuait comme si le monarque eût encore vécu. Aux heures accoutumées, les repas étaient apportés par les gentilshommes servants, l'aumônier disait le bénédicité, tous les officiers vaquaient à leurs fonctions, on faisait l'essai des viandes, on présentait à laver « à la chaize dudict seigneur, comme s'il eust esté vivant et assis dedans ». Assistaient à ces repas, « les mesmes personnaiges qui avoyent accoutumé de parler ou respondre audict seigneur durant sa vie ». Tous les mets étaient ensuite donnés aux pauvres.

Quand le cercueil venait remplacer l'effigie, la salle était tendue de noir et décorée d'ornements funéraires.

Durant le convoi, l'effigie demeurait, tantôt étendue

sur le cercueil, tantôt placée dans un chariot spécial[1].

Le corps, après avoir été embaumé, était mis au cercueil enveloppé dans une peau de cerf ou dans de la toile cirée[2]. On possède le compte des dépenses qui furent faites pour l'enterrement du petit roi Jean Ier (20 novembre 1316), et j'y relève les articles suivants :

Huit aunes de cendal[3] noir.

Deux draps de Turquie, « qui furent mis sur la bière quand on le porta à Saint-Denis ».

Une aune et demie de toile cirée et une aune et demie de fine toile blanche.

Deux onces d'ambre.

Une demi-once de musc.

Quatre onces de storax-calamite et de mierre[4].

---

[1] A l'enterrement de François Ier, elle suivait le corps, et c'est à elle que furent rendus tous les honneurs (Jean du Tillet, *Recueil des roys de France*, édit. de 1586, p. 247; et Vulson de la Colombière, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, p. 610). Martial de Paris, racontant les obsèques de Charles VII, s'exprime ainsi :

Après avoit une lytière
Où le corps du défunct estoit,
Avecques le pelomb et bière,
Qu'à force de gens on portoit.

Et dessus y avoit ung lict
Où estoit estanduë sa figure
Qu'on avoit fait paindre au vif
Au plus près de sa pourtraicture.

(*Vigilles de la mort du roy Charles VII*, édit. de 1724, t. II, p. 168 et suiv.)

[2] Sur ce que devait être cette toile cirée, voy. ci-dessous, le chapitre VIII.

[3] Voy. ci-dessous, le chapitre IV.

[4] De miel.

De l'encens et du laudanon[1].

Tous ces produits furent fournis par « Simon d'Esparnon, espicier le Roy », au chambellan Renaut de Lor, chargé de régler les obsèques[2].

Les restes destinés à être ramenés de loin, de l'Orient par exemple, étaient, sur le lieu même, réduits presque en poussière, et recueillis dans des coffres de petite dimension, propres tout au plus à recevoir le corps d'un enfant[3].

Pendant longtemps, les grands seigneurs tinrent à honneur de porter le cercueil de leur maître. Quand Philippe III, proclamé roi devant Tunis, revint à Paris, il rapportait les cendres de saint Louis, son père ; de son frère Jean de Damiette; de sa femme, Isabelle d'Aragon ; de son beau-frère Thibaut, roi de Navarre, et de son oncle Alphonse, comte de Toulouse. Lui-même, aidé de ses deux frères et de ses officiers les plus chers, porta jusqu'à l'abbaye de Saint-Denis la dépouille de son père. Le funèbre convoi dut s'arrêter, dit-on, sept fois sur la route, et la tradition veut que ce soit là l'origine des petits monuments dits *montjoies*[4] qui s'élevaient entre Paris et Saint-Denis.

---

[1] Du laudanum.

[2] Dans Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 18.

[3] Voy. ci-dessous, p. 129.

[4] On a beaucoup disserté sur l'origine de ce nom. Ducange traduit *mons gaudii* par *monticulus*, et rappelle la coutume qu'avaient les pèlerins d'entasser des pierres de distance en distance, soit pour marquer leur route, soit pour indiquer des stations religieuses. Clément Marot prend encore le mot montjoie

Dans la suite, les gentilshommes trouvèrent le fardeau trop lourd, et se firent remplacer par les hanouards ou porteurs de sel[1]. Le poêle traînant jusqu'à terre dissimulait d'ailleurs si bien ces hommes qu'on n'apercevait pas même leurs pieds.

Notons ici qu'à la mort de chaque souverain, les

---

dans ce sens lorsqu'il dit qu'en se rendant au temple de Cupido,

. . . . . Çà et là pour adresser la voye
Du lieu dévot. des passans pèlerins
Alloient semant roses et romarins,
Faisant de fleurs mainte belle montjoie.

(*Œuvres*, édit. de 1731, t. I, p. 164.)

Guillebert de Metz écrivait au commencement du quinzième siècle : « Entre Paris et Saint-Denis sont plusieurs grans et notables croix entaillies de pierres à grans ymages, et sont sur le chemin en manière de montjoie pour adrechier [indiquer] la voie. » (Voy. Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et les historiens aux quatorzième et quinzième siècles*, p. 230.)

Suivant d'Argenville (*Voyage pittoresque des environs de Paris*, p. 307), les sept montjoies existaient encore en 1755. Elles ont été détruites peu de temps avant la Révolution.

La présence de ces monuments entre Paris et Saint-Denis, lieu de pèlerinage célèbre, est facile à expliquer; ce qui l'est moins, c'est le nom de *Montjoye* donné au roi d'armes de France, et le cri de guerre des Français : *Montjoye-Saint-Denis*. Voy, dans Leber, *Pièces historiques relatives à l'histoire de France*, t. VII, p. 163, une dissertation de Bullet sur notre cri d'armes *Montjoye-Saint-Denis*.

[1] Les vingt-quatre *hanouards*, *hanoiers*, *hénouarts*, *hénoards*, *honouards*, etc., étaient des officiers jurés dépendant, comme les crieurs, de la municipalité. Le singulier privilège dont ils jouissaient de porter le corps des rois à leur dernière demeure a soulevé bien des discussions. On a supposé qu'ils avaient été chargés des opérations de l'embaumement, où le sel serait entré en grande quantité. M. Lecaron (*Mémoires de la société de l'histoire de Paris*, t. VII, p. 126) croit qu'ils furent choisis pour rendre aux rois les derniers honneurs « parce qu'ils étaient les plus anciens, les plus habiles et les plus forts des porteurs de Paris », triple assertion qui resterait à prouver.

sceaux et contre-sceaux officiels d'or et d'argent étaient mis hors d'usage, puis donnés, avec leurs chaînes et les coffrets qui les renfermaient, au prieuré de la Saussaye, près de Villejuif. Cette coutume, qui remontait, dit-on, à Philippe Auguste, s'observait encore sous Charles VI[1]. Les mêmes religieuses avaient droit, depuis Louis le Jeune, aux chevaux de la Cour, que leur âge ou quelque infirmité avaient fait réformer. Plus tard, on leur attribua aussi le linge personnel du roi défunt[2]. Ce privilège ne s'étendait pas au linge laissé par la reine.

Toutes les sculptures, toutes les peintures, toutes les gravures, toutes les compositions qui, sous une forme quelconque, ont la prétention de reproduire l'image des premiers rois capétiens sont de pures fantaisies. Aucun document contemporain ou authentique ne permet de retrouver leur physionomie.

L'élégante galerie qui surmonte le portail de l'église Notre-Dame était ornée de vingt-huit statues représentant nos rois depuis Childebert jusqu'à Philippe Auguste, mais toutes ont été détruites durant la Révolution[3]. Les plus anciennes tombes de Saint-Denis ne sont pas antérieures au treizième siècle, saint Louis ayant eu la regrettable pensée de réédifier les tombeaux

---

[1] Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 458.

[2] J. du Tillet, *Recueil des roys de France*, p. 250.

[3] Elles remontaient d'ailleurs au treizième siècle. Les représentations gravées qui en ont été faites (entre autres dans les ouvrages de Félibien en 1725 et de Charpentier en 1767) sont de si petite dimension qu'on n'y saurait distinguer aucun détail. — Les statues actuelles datent de la restauration entreprise, vers 1860, par Viollet-Le-Duc.

de ses prédécesseurs, et d'anéantir ainsi des images bien précieuses, puisqu'elles étaient contemporaines des personnages qu'elles représentaient. La plupart de celles qui dataient de saint Louis furent anéanties ou mutilées par la Révolution. Alexandre Lenoir en recueillit pieusement plusieurs dans un musée créé par lui, et c'est là que l'on s'adressa, en 1817, quand Louis XVIII ordonna de reconstituer l'antique nécropole de Saint-Denis. Mais les commissaires royaux procédèrent avec une telle légèreté, une telle ignorance, que leurs choix consacrèrent les attributions les plus fausses, les plus ridicules même. J'en signalerai tout à l'heure quelques-unes.

Il est donc absolument impossible de savoir quels étaient les traits de Hugue Capet, qui, atteint de la variole sans doute[1], mourut on ne sait en quel lieu[2] le 23, le 24, ou le 25 octobre[3], mais plus probablement le 24[4]. Il fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Denis, et non à Saint-Magloire, comme on l'a écrit. Il est permis de supposer qu'il portait toute sa barbe, car les hommes de ce temps cessèrent de se raser, « ce qui ne s'était pas vu depuis des siècles », dit Quicherat[5].

On ne sait guère d'où lui vint le surnom[6] qui, après

---

[1] « Papulis toto corpore confectus », écrit Richer. *Historiarum libri IV*, lib. IV.

[2] Peut-être à Paris.

[3] Année 996.

[4] Voy. F. Lot, *Étude sur le règne de Hugue Capet*, p. 303.

[5] *Histoire du costume*, p. 142.

[6] *Hugo Capetus*, *Capetius*, *Cappatus*, *Cappetus*, *Capito*, *Capu-*

mille ans, désigne encore la dynastie issue de lui. Il se plaisait, croit-on, à revêtir la riche chape à laquelle lui donnait droit son titre d'abbé de Saint-Martin de Tours. « Il ne voulut jamais porter la couronne, écrit Michelet, il lui suffit de porter la chape, comme abbé de Saint-Martin de Tours. » En réalité, il se para bien des deux, et tira profit de l'une et de l'autre suivant les circonstances, ce qu'on ne saurait vraiment lui reprocher[1].

Son fils Robert fit l'admiration de ses contemporains. Ils célèbrent sa taille élevée, sa chevelure lisse et soignée, sa barbe assez fournie, ses épaules larges, sa bouche agréable, son regard modeste. Il avait à peu près trente-six ans quand Adalbéron[2] rima en son honneur un dialogue assez étrange, où il lui dit : « La fleur de la jeunesse brille sur ta figure, tes belles formes semblent t'élever au-dessus de tous les autres hommes, dans aucun de tes membres on ne découvre la moindre faiblesse; quoique un peu gros, tu es leste et fort :

Quamvis mole gravis, tamen es cum robore levis[3]. »

---

tius, *Chapet*, *Chapel*, *Chapes*, *Chaped*, *Chapez*, *Capes*, *Caped*, *Cappet*, *Capest*, *Capez*, *Chapest*, *Chapeth*, *Kapet*, etc., etc.

[1] Étienne Pasquier veut que Hugue, « pour le grand sens qu'il apporta en la conduite de ses affaires, fut appelé Capet, d'un mot demy latin qui signifie chef ». (*Recherches sur la France*, édit. de 1723, t. I, p. 843.) Capefigue croit que Hugue dut ce surnom « à sa grosse tête qui faisait l'admiration des clercs et des physiciens ». (*Histoire de France*, t. I, p. 315.) Henri Martin pense, au contraire, qu'il fut ainsi appelé « à cause de son naturel opiniâtre et persévérant : Hugue l'entêté, de *caput*, tête ». (*Histoire de France*, t. II, p. 531.)

[2] Archevêque de Reims.

[3] *Adalberonis carmen ad Robertum*, dans le *Recueil des historiens*, t. X, p. 65.

A quoi Robert répond modestement : « C'est assez parler de mes dons extérieurs, les qualités de l'âme sont préférables à tous les avantages physiques. »

Robert, atteint d'une forte fièvre, mourut à Melun au mois de juillet 1031[1]. Son corps, d'abord transporté à Paris, fut enseveli dans l'église de Saint-Denis. Helgaud semble insinuer que l'espoir d'être enfin séparé de la terrible Constance adoucit les derniers moments du roi : « Prêt à sortir de ce monde, où il n'avait jamais eu beaucoup de bonheur, il se montrait plein d'impatience d'échanger sa triste vie contre les joies éternelles. Affaibli par la maladie, il demanda le saint viatique, et s'en alla vers le roi des rois, le seigneur des seigneurs. Il y eut là un grand deuil, une douleur immense, car la foule des moines gémissait sur la perte d'un tel père, et une multitude de clercs redoutaient la misère, que soulageait avec tant de piété ce saint homme. »

L'église Saint-Sauveur de Melun possédait une statue, contemporaine peut-être de Robert, qui le représentait à genoux, les mains jointes, dans l'attitude d'un homme en prière.

C'est bien celle qui lui convenait le mieux ; aussi a-t-il reçu une foule de surnoms édifiants : *le Pieux*, *le Dévot*, *le Bon*, *le Pacifique*. On lui en a attribué d'autres encore, moins justifiés, il faut le reconnaître.

---

[1] Le 20 juillet, dit Helgaud. Mais cette date est très controversée. Voy. Ch. Pfister, *Étude sur le règne de Robert le Pieux*, p. 81. — « Obiit Rodbertus rex, anno dominicæ incarnationis M°XXX°I° », écrit Orderic Vital, lib. VII, t. III, p. 157.

On ne voit pas bien à quel propos on le traita d'*Auguste*, de *Père de la patrie*, surnom qui appartient à Suger, et de *Hiérosolymitain*[1], qualificatif qui eût mieux convenu à Louis le Jeune.

Son fils Henri, empoisonné peut-être, mourut au château de Vitri, près d'Orléans, le 4 août 1060. « Male fuit potionatus », écrit Albéric de Trois-Fontaines[2]. Suivant Orderic Vital, son médecin, Jean de Chartres, surnommé Jean le Sourd, s'était absenté après lui avoir donné une purgation, et le roi, tourmenté par la soif, but trop tôt de l'eau froide, ce qui, dès le lendemain, lui fit rendre l'âme[3]. Littré a tenté de déterminer les vraies causes de cette mort; il croit que le purgatif donné au roi était beaucoup trop énergique, et que le malade aurait succombé quand même on eût refusé de satisfaire sa soif, et quand même son médecin eût été présent[4].

Outre la statue qui surmontait son tombeau à Saint-Denis, Henri Ier en avait eu une dans le cloître du

---

[1] Sans doute par confusion avec Robert, comte de Flandre, qui est souvent désigné ainsi.

[2] *Recueil des historiens*, t. XI, p. 357.

[3] *Historia ecclesiastica*, lib. III.

[4] « Voilà une purgation qui tourne d'une manière bien funeste, et voilà un archiâtre qui s'absente bien mal à propos. Ce Jean de Chartres fut surnommé le Sourd d'après l'événement, et sans doute parce qu'il n'entendit pas les plaintes de son royal patient... Le purgatif était drastique, la soif et l'anxiété furent très fortes, une inflammation interne s'alluma, et le roi succomba à l'action du purgatif administré. » Littré, *Médecine et médecins*, p. 473.

prieuré de Saint-Martin des Champs. Comme on ne la retrouva pas lors de la reconstitution des sépultures royales, on plaça, faute de mieux, sur son nouveau tombeau une statue qui représentait Carloman, frère de Charlemagne[1].

Philippe Ier, successeur de Henri, fut enterré à Melun. Sa tombe, ouverte et réparée en 1830, se compose aujourd'hui d'une dalle supportée par quatre lions accroupis et sur laquelle est étendue la statue du roi.

Ce pécheur endurci, qui pendant douze ans avait bravé l'Église, se repentit au dernier moment. Il revêtit l'habit de Bénédictin; puis, par grande humilité, il défendit qu'on l'enterrât auprès d'un martyr aussi renommé que saint Denis, et se reconnut tout au plus digne d'être admis en compagnie de saint Benoît, ce qui n'était pas aimable pour ce dernier. Écoutez Orderic Vital : « Je sais, dit Philippe, que la sépulture des rois de France est à Saint-Denis, mais comme je suis un grand pécheur, je n'ose me faire inhumer auprès du corps d'un aussi glorieux confesseur... J'ai toujours aimé et honoré saint Benoît, et je désire être enterré dans son église de Fleuri-sur-Loire[2]. » Ce qui peut expliquer la détermination de Philippe, c'est que les grandes abbayes bénédictines, et surtout celle de Fleuri, s'étaient montrées très favorables à l'élection de Hugue Capet.

---

[1] De Guilhermy, *L'abbaye de Saint-Denis*, p. 230.

[2] Liber XI.

Le service funèbre, présidé par l'évêque de Paris, se célébra à l'église Notre-Dame de Melun. Le corps, placé sur une litière richement décorée, fut ensuite transporté au monastère de Fleuri. Son fils Louis l'accompagna jusque-là[1], « allant une heure à pied, une heure à cheval, plorant et demenant grand deuil ».

Orderic Vital, qui vit Louis le Gros au concile de Reims, nous l'a dépeint comme « un gras et gros homme, au teint blême et à la parole facile[2] ». Suger vante aussi sa figure et sa belle prestance, sans dissimuler pourtant qu'il était un peu chassieux[3].

Il avait toujours abusé des plaisirs de la table, et sa santé s'en ressentit de bonne heure. Sa femme Adélaïde le soignait avec un inlassable dévouement, et, de son côté, le médecin Obizon épuisait sur lui toutes les ressources de la science; il lui faisait avaler des poudres si amères qu'il fallait un courage surhumain pour se soumettre à un pareil régime[4]. Une blessure à la jambe, reçue par le roi en 1130, n'avait jamais été bien guérie, et son embonpoint était devenu tel qu'il

---

[1] « Lecticam flendo adjutare studebat. » Sur tout ce passage, voy. Suger, *Vita Ludovici Grossi*, cap. XII.

Trois autres rois capétiens seulement furent ensevelis hors de Saint-Denis : Louis VII, qui voulut reposer à l'abbaye de Barbeau ; Louis XI, qui préféra Notre-Dame de Cléry, près d'Orléans, et Louis XVI.

Dix-huit reines seulement reposaient dans la basilique.

[2] « Ore facundus, statura procerus, pallidus et corpolentus. » Tome IV, p. 376.

[3] Liber XII.

[4] *Recueil des historiens*, t. XII, p. 193.

« se tenoit comme tout droit dans son lit ». Depuis très longtemps sujet à la dysenterie, les chaleurs torrides de l'année 1137 aggravèrent encore son état.

Il était alors au château de Saint-Léger, dans la forêt d'Iveline, d'où on le transporta au palais de la Cité. Sentant sa fin imminente, il se confessa à Étienne de Senlis, évêque de Paris, et à Gilduin, abbé de Saint-Victor. Puis il revêtit l'habit monastique et se fit étendre sur un tapis où l'on avait disposé des cendres en forme de croix. Il mourut ainsi, le 1er août. Son corps, enveloppé de riches étoffes, fut déposé à Saint-Denis, auprès du cercueil de son grand-père, Henri Ier; sur le sien figuraient seulement ces mots : PHILIPPUS GROSSUS REX.

« C'est là qu'il attend, disent les historiens contemporains, d'être admis à jouir de la résurrection future. »

Louis le Gros est le premier roi de la dynastie capétienne qui ait reçu le nom mérovingien de Louis[1]. On ne sait trop d'où lui vint celui de *Thibaud*[2], qui ne se rencontrera plus dans la famille capétienne. Peut-être l'emprunta-t-il à Thibaud, comte de Champagne, qu'il aurait eu pour parrain.

Louis VI est aussi, de tous les rois de France, celui

---

[1] *Ludovicus*, *Lodovicus*, *Ludoicus*, etc., au lieu de la forme carolingienne *Hludovicus*. Mais il ne serait pas impossible que ces mots fussent des formes corrompues du mot mérovingien *Chlodoveus* ou *Chlodovicus*, sous lequel sont désignés les trois Clovis. Louis VI devrait alors s'appeler Louis IX ou mieux Clovis IV.

[2] *Theobaldus*, *Tedbaldus*, etc.

qui a réuni le plus de surnoms. On l'a appelé *le Gros*, *le Grand*, *le Chassieux*, *l'Éveillé*, *le Batailleur*[1], etc. Après le surnom qu'il dut à son prodigieux embonpoint, le dernier est celui qu'il a le mieux mérité, car, au grand profit de la monarchie, il ne cessa de dompter, en vaillant soldat, ses vassaux rebelles.

Philippe, héritier présomptif de Louis le Gros, mourut d'accident, âgé de quinze ans à peine. La statue qui lui fut élevée dans l'église de Saint-Denis est un assez remarquable spécimen de la sculpture au treizième siècle, mais elle ne saurait nous rappeler les traits du jeune prince, mort au commencement du douzième[2].

Cette mort assura le trône à Louis le Jeune, qui entrait dans sa onzième année. Il n'eut, d'ailleurs, que fort tard son fils Philippe, qu'il s'empressa de faire couronner dans la cathédrale de Reims; mais il ne put s'y rendre pour assister à la cérémonie, car il était déjà si faible qu' « il ne souloit[3] plus aller ni chevaucher ». Il relevait d'une attaque d'hémiplégie dont il ne se remit pas, et, entre le 18 et le 20 septembre[4] 1180, il mourut au palais de la Cité, « d'une maladie que phisiciens apelent paralesie », disent les *Chroniques de Saint-Denis*[5]. « Morbo paralysis et senio fatigatus

[1] *Grossus*, *Pinguis*, *Crassus*, *Magnus*, *Lippus*, *Non dormiens*.

[2] 13 octobre 1131.

[3] Ne pouvait.

[4] A. Molinier, *Obituaire du diocèse de Sens*, fº XXVII.

[5] Dans le *Recueil des historiens*, t. XVII, p. 348. — Voy. auss Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. IV.

obiit », suivant Guillaume de Nangis[1]. Nous dirions aujourd'hui qu'il mourut de cachexie paralytique[2]. Il avait alors soixante ans d'âge, et il régnait depuis quarante-trois ans.

Comme la plupart des premiers Capétiens, Louis VII était beau. Il fut surnommé *Fleuri*, *Flore* ou *Flores*[3], « ce qui pourroit l'avoir incité à prendre la fleur de lys pour ses armes[4] ». Il est dit aussi *le Jeune*[5], parce qu'il fut sacré vers l'âge de onze ans, et *le Pieux*[6], qualification qu'il a vraiment méritée. Son sceau le représente avec de longs cheveux descendant presque jusqu'aux épaules. Son sceptre se termine en losange, sa main droite repose sur sa cuisse, et son bras gauche sur l'appui du trône.

---

[1] *Chronicon*, t. I, p. 70.

[2] Aug. Brachet, *Pathologie mentale des rois de France*, p. 229.

[3] *Ludovicus Florus.*

[4] Scévole de Sainte-Marthe, *Traité des armes de France*, p. 42. — « Jusqu'à preuve contraire, écrit M. Anatole de Barthélemy, il paraît certain que Louis VII est le premier roi de France qui ait adopté des armoiries. » (*Essai sur l'origine des armoiries féodales*, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de France*, t. XXXV (1872), p. 46. Voy. aussi A. Luchaire, *Actes de Louis VII*, p. 93.) C'était un semis de fleurs de lis d'or sur fond d'azur. Louis VII les transmit à ses successeurs, qui les conservèrent d'abord intactes. Mais Charles V réduisit à trois le nombre des fleurs de lis, et ce blason ainsi modifié a vu la fin de la monarchie. — La fleur de lis était un symbole de vénération pour la Vierge.

Dès le règne de Philippe Auguste, la hanse parisienne apposait déjà sur ses actes un sceau particulier dont on a retrouvé des empreintes ; il était ovale et représentait une barque, avec un mât soutenu de chaque côté par des cordages.

[5] *Juvenis, junior.*

[6] *Pius.*

Il fut enterré près de Melun, dans l'abbaye de Barbeau, qu'il avait fondée. Adèle, sa troisième femme, lui fit élever un magnifique mausolée, « une tombe d'or, d'argent et de pierres précieuses, de merveilleuse œuvre et riche ». Elle était surmontée de la statue en pied du pieux monarque, représenté couronne en tête, avec les cheveux longs et la barbe encadrant le visage. Les chaussures ne rappelaient plus les fantaisistes pigaces du règne précédent.

En 1566, Charles IX étant à Fontainebleau, alla visiter l'abbaye de Barbeau, et eut la curiosité de faire ouvrir cette tombe. Le corps fut trouvé entier et bien conservé. Le roi avait au cou une chaîne d'or que Charles passa au sien, et les doigts portaient des anneaux que les drôles composant la suite du roi se partagèrent. Le monument fut réparé en 1695 par le cardinal de Furstenberg, mais il n'en resta guère que la statue qui l'ornait[1]. La Révolution respecta les cendres de Louis le Jeune, et elles furent transportées un peu plus tard à Saint-Denis, dans un cercueil de plomb.

A défaut de représentation contemporaine, on possède de son fils Philippe Auguste un portrait tracé à la plume par un moine de Saint-Martin de Tours, Péan Gâtineau, qui l'avait connu. De taille moyenne et bien fait de corps, écrit-il, il avait le teint très coloré, le visage

---

[1] On la trouve reproduite dans les *Antiquités nationales* de Millin, t. II, p. 70, et dans le *Magasin pittoresque*, t. XII (1844), p. 124.

encadré d'une chevelure longue, touffue, hérissée, semblable à celle dont hérita son fils Hurepel. J'ajoute qu'il devint chauve de bonne heure, et que son sceau le représente sans barbe[1].

Philippe fut sans cesse malade, et son état de santé influa souvent sur sa conduite. Au moment de son mariage avec Ingeburge, il était dans une crise de neurasthénie qui peut expliquer la terreur dont il fut saisi durant la cérémonie[2]. Deux attaques de thanatophobie lui firent d'abord abandonner Richard Cœur de Lion en Syrie, puis prendre de ridicules précautions contre le Vieux de la Montagne. Il eut encore, en 1208, une maladie assez sérieuse pour l'arrêter dans une de ses campagnes. Enfin (1223), il fut atteint de fièvre quarte et de paludisme, dont il mourut à Mantes, le 14 juillet. Il était âgé seulement de cinquante-huit ans.

Le sceau employé par Philippe Auguste nous le montre vêtu d'une robe ample et longue, assis sur son trône, tenant de la main droite une fleur de lis, et de la gauche son sceptre terminé par un losange orné intérieurement d'une fleur de lis.

La statue qui lui fut élevée dans l'église de la Victoire, près de Senlis[3], le figure à genoux et les mains jointes; le visage est large et beau, les sourcils sont très fournis, le nez est long et les cheveux sont en désordre.

---

[1] Ses successeurs suivirent son exemple jusqu'à Philippe VI.

[2] Voy. le chapitre suivant.

[3] Elle est dans Montfaucon, t. II, p. 140.

Philippe II fut gratifié d'une foule de surnoms et d'épithètes flatteuses.

Auguste est l'appellation qui lui est restée, et elle lui aurait été attribuée d'abord par son historiographe Rigord, qui l'explique ainsi : « Les historiens ont l'habitude de nommer Augustes, nom qui vient d'*augeo, auges,* les Césars qui augmentent l'État[1] » ; et une chronique contemporaine dit avec raison que Philippe « regnum Francorum fero duplo ampliavit ». Gervais de Cantorbery croit plus sagement qu'il fut ainsi nommé en l'honneur de Philippe, comte de Flandre, son parrain[2]. On a dit aussi que ce nom lui avait été donné parce qu'il était né au mois d'août. Mais Henri Martin n'admet pas ces hypothèses. Suivant lui, « Philippe Auguste veut dire Philippe le Grand, Philippe l'Empereur[3] ».

Le Magnanime (*Magnanimus*). C'est par ce nom que le désigne sans cesse Guillaume le Breton, autre historiographe contemporain.

Dieudonné (*Adeodatus*). « Il fut appelé Philippe *Dieudonné*, car, par les mérites du père, le donna Dieu au royaume de France[4]. »

Le Fortuné[5] (*Fortunatissimus*).

---

[1] Édit. Delaborde, t. I, p. LI.

[2] Gervasius Dorobernensis, dans le *Recueil des historiens*, t. XIII, p. 128.

[3] *Histoire de France*, t. III, p. 479.

[4] *Chroniques de Saint-Denis*, édit. P. Paris, t. III, p. 417.

[5] Voy. Ducange, au mot *Leo*.

De Gonesse[1] (*De Gonessa, de Gonessia*).

Louis VIII tenait beaucoup plus de sa mère, Isabelle de Hainaut, que de son père Philippe Auguste. Il avait le visage placide, il était petit, débile, de tempérament froid et chaste. Nous n'avons, d'ailleurs, de lui aucune autre figure que celle de son sceau.

Le siège d'Avignon, poursuivi pendant trois mois d'un été terrible, déchaîna sur l'armée une épidémie qui la décima, jonchant le sol de cadavres sur le passage du roi, et semblant, de préférence, choisir les plus jeunes seigneurs. Depuis longtemps, Louis était souffrant et il dissimulait son mal. Le 8 novembre (1226), comme il arrivait dans la petite ville de Montpensier, en Auvergne, il succomba à la dysenterie, maladie presque héréditaire chez les Capétiens, et qui avait déjà failli l'emporter dans son enfance. On a prétendu qu'il avait été empoisonné par Thibaud V, comte de Champagne, amant de la reine[2], accusation qui n'a point été prouvée[3]. Les *Chroniques de Saint-Denis* ont accrédité une autre fable. Elles attribuent la mort de Louis VIII à son extrême chasteté : « Il eust oncques, disent-elles, affaire à femme fors à cele que il prist à mariage[4] » ; et, renchérissant sur cet éloge, Guillaume

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 99.

[2] « Procuravit regi venenum, ob amorem reginæ ejus, quam carnaliter illicite adamavit. » *Recueil des historiens*, t. XVII, p. 334.

[3] Voy. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie de Louis VIII*, p. 326; Élie Berger, *Histoire de Blanche de Castille*, p. 44, et ci-dessous, p. 221.

[4] Dans le *Recueil des historiens*, t. XVII, p. 422.

de Puylaurens rapporte que « sa maladie était de telle nature qu'elle aurait pu céder à l'usage d'une femme; si bien qu'Archambaud de Bourbon fit introduire dans sa chambre pendant qu'il dormait une pucelle choisie, belle et de bonne maison, à qui l'on avait fait la leçon sur la manière dont elle s'offrirait au roi, lui disant qu'elle ne venait pas par envie de débauche, mais pour alléger le mal dont elle avait ouï parler[1] ». Louis VIII la repoussa.

Sentant sa fin prochaine, il réunit auprès de son lit les barons qui l'avaient accompagné, et il leur fit jurer qu'ils reconnaîtraient Louis, son fils aîné, pour leur roi, et la reine Blanche pour régente du royaume. Tous prêtèrent ce serment, bien résolus, d'ailleurs, à ne pas le tenir, comme il advint par la suite.

Le corps de Louis fut placé sur une litière qui s'achemina lentement vers Paris. De son côté, Blanche, inquiète de la santé du roi, s'était mise en route avec ses enfants, et faisait hâte vers l'Auvergne. Le chancelier Guérin, chargé d'annoncer la triste nouvelle à sa souveraine, rencontra le jeune Louis[2], qui chevauchait en avant de la voiture royale, et qui connut le premier la mort de son père. Blanche, en l'apprenant, fondit en larmes, et, assure-t-on, son désespoir fut si grand qu'on craignit pour sa vie.

---

[1] Guilelmus de Podio Laurentii, *Historia Albigensium*, dans le *Recueil des historiens*, t. XIX, p. 217. — Je cite la traduction publiée dans la *Collection Guizot*, t. XV, p. 274.

[2] Qui allait être saint Louis.

Louis VIII fut enterré auprès de son père, à Saint-Denis. On possède la description de sa sépulture, qui fut violée le 19 octobre 1793. Sur la pierre était sculptée une croix en demi-relief. A l'intérieur, on recueillit un reste de sceptre en bois vermoulu et un diadème en étoffe de soie. Le corps était enveloppé dans un drap tissu d'or, recouvrant un cuir fort épais qui avait conservé son élasticité[1]. Alexandre Lenoir avait pris sur place un dessin de ce cercueil. On y voit étendu le squelette recouvert d'un suaire de couleur grisâtre orné de bandes d'or. La tête est coiffée d'une calotte blanche et d'un bandeau doré.

Louis VIII a été désigné par trois surnoms au moins : *le Lion*, *le Lion pacifique* et *Cœur de Lion*[2]. « Louis, écrit M. Petit-Dutaillis, son dernier biographe, n'est certainement pas le personnage insignifiant dont la plupart des historiens n'ont pu citer le nom de *Lion* sans réflexions ironiques. Mais combien y a-t-il eu d'hommes intelligents en ce temps-là[3]? » Ceci revient à dire que, dans le royaume des aveugles... Sans quitter le domaine de la fantaisie, expliquons pourquoi cet insignifiant souverain fut encore surnommé *Louis de Montpensier*. Il existait, pour l'année 1226, une inepte prophétie de Merlin, suivant laquelle « le lion paci-

---

[1] Alexandre Lenoir, *Notes historiques sur les exhumations faites en 1793 dans l'abbaye de Saint-Denis.*

[2] *Leo mitis, Cor Leonis.*

[3] Page 32. — « Il faut, dit Le Nain de Tillemont, qu'il ait laissé une grande idée de son courage, pour avoir mérité le surnom de Lion. » *Histoire de saint Louis,* t. I, p. 41.

fique devait mourir au ventre[1] du mont ». Louis VIII étant mort à Montpensier en Auvergne, on prétendit qu'il représentait le lion pacifique désigné par Merlin.

Saint Louis devint roi, sous la tutelle de sa mère, le 8 novembre 1226, fut sacré à Reims le 29 du même mois et déclaré majeur le 25 avril 1236. Il n'existe de lui aucun portrait authentique. Les effigies qui étaient conservées à la Sainte-Chapelle, à Poissi, à Royaumont, etc., ont été détruites. Lorsqu'il s'agit de rétablir son tombeau à Saint-Denis, Alexandre Lenoir, n'ayant pas une seule image du saint roi, livra aux commissaires deux statues représentant Charles V et sa femme Blanche de Bourbon; ces statues provenaient de l'église des Célestins[2], des inscriptions anciennes ne laissaient aucun doute à cet égard. Charles V devint ainsi l'objet de la vénération publique : prières, encens, offrandes, tout lui fut prodigué en l'honneur du saint monarque que l'on s'obstinait à lui faire représenter.

On multiplia les reproductions de ce pseudo-saint Louis. L'une d'elles orne l'autel que Louis-Philippe fit élever à Tunis en l'honneur de cet ancêtre vénéré; on en gratifia encore le musée de Versailles, l'église de la Madeleine, le Palais de Justice, le Panthéon, etc., etc. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'à deux pas de ce faux saint Louis, on avait restauré le tombeau de Charles V avec la statue qui l'avait autrefois surmonté,

---

[1] Ou panse.

[2] Charles V fut inhumé à Saint-Denis, mais les Célestins avaient obtenu de posséder ses entrailles.

et il était facile de constater la ressemblance absolue de ces deux personnages, qui n'en faisaient réellement qu'un seul. En revanche, une représentation de saint Louis, contemporaine peut-être, fut pendant très longtemps exposée au Louvre sous le nom de Childebert.

Charles le Bel, arrière-petit-fils de Louis IX, eut aussi l'honneur de personnifier le saint roi. Avec sa femme Blanche de Bourgogne, il avait été enterré à l'abbaye de Maubuisson. Les deux statues qui surmontaient leur tombeau subirent plus d'un outrage; puis, il y a une cinquantaine d'années, elles se trouvèrent en vente à Paris. Mme de Soyecourt, alors supérieure des Carmélites de la rue de Vaugirard, s'empressa de les acheter pour orner la chapelle du couvent. Mais, soit erreur, soit subterfuge destiné à accroître la sainteté du lieu, la statue de Charles fut baptisée Louis IX, et Blanche de Bourgogne devint Blanche de Castille.

Bien que Méridional par sa mère, saint Louis, grand, beau et bien fait, était blond, avait le teint blanc et rose d'un homme du Nord. Il avait l'air noble et bon, l'œil vif, l'humeur enjouée, la physionomie angélique et gracieuse[1]. Les souffrances physiques et les tortures morales qu'il endura en Orient achevèrent de ruiner sa santé restée toujours très précaire. En 1256, il tombe malade à Senlis, indisposition peu grave; mais en 1259, à Fontainebleau, il se sent si sérieusement atteint, qu'en prévision de sa mort prochaine, il donne des instructions à son héritier présomptif. L'an-

[1] « Habens vultum angelicum et faciem gratiosam. »

née suivante à Creil, et en 1264 à Pont-de-l'Arche, le roi est encore obligé de rester alité. Dès qu'une amélioration générale est constatée, il songe à retourner en Orient, à entreprendre une nouvelle croisade.

En 1270, sa faiblesse est si grande qu'il ne peut monter à cheval. Il ne part pas moins pour l'Afrique, où la dysenterie et la fièvre déciment l'armée et ont bientôt terrassé son chef[1]. Ses trois fils, qui l'avaient accompagné, n'étaient guère en meilleur état.

Le 24 août, veille de la mort du saint roi, Geoffroi de Beaulieu, son confesseur, lui donna l'extrême-onction. Il le trouva à genoux devant son lit, les mains jointes et en prière : « Biau sire Diex, disait-il, aies merci de ce peuple qui ici demeure, et le conduis en son païs, que il ne tombe entre les mains de ses ennemis et que il ne soit contrainct de renier ton saint nom. Père, je remets mon esprit entre tes mains. Jérusalem! Jérusalem! » Ces deux mots résumaient bien la constante préoccupation de sa vie et sont bien la caractéristique de tout son règne. Il décéda le lendemain de la Saint-Barthélemy[2], et Thibaut, roi de Navarre, témoin oculaire, écrivait, quelques jours après, à l'évêque de Tunis : « Dès le dimanche à l'heure de none[3] jusqu'au

---

[1] « Li benoiez roi cheit en griez maladies, c'est à savoir en fièvres continues et en flux de ventre. » Le confesseur de la reine Marguerite, dans le *Recueil des historiens*, t. IX, p. 120.

[2] Guillaume de Puylaurens dit la veille (*Recueil des historiens*, t. XX, p. 77). — « A l'eure que li fiex de Dieu se laissa pener et voult mourir en la saincte crois pour le salut du monde », écrit Guillaume de Nangis (*Recueil*, etc., t. XX, p. 461).

[3] Trois heures.

lundi à l'heure de tierce[1], sa bouche ne cessa, de jour et de nuit, de louer le Seigneur et de prier pour le peuple qu'il avoit là amené... Après l'heure de tierce, il perdit du tout la parole, mais il regardoit les gens débonnairement et sourioit aucunes fois. Et entre heure de tierce et de midi, fit comme semblant de dormir et fut bien les yeux clos l'espace de demi-heure. Après, il ouvrit les yeux, regarda vers le ciel et dit : « Introibo in domum tuam », et oncques puis il ne parla. Et entour de none il trespassa. » Ceci se passait donc le 25 août 1270, entre neuf heures et midi.

On embauma le corps suivant la méthode employée par les croisés quand ils voulaient ramener en France les restes de personnes qui leur étaient chères[2]. Les membres furent bouillis dans de l'eau salée jusqu'à destruction presque complète de la chair, et l'on recueillit les ossements « dans un riche écrin d'argent ». Philippe le Bel lui substitua une châsse d'or massif qui prit place sur le grand autel de Saint-Denis et fut successivement enrichie de pierreries et de riches ornements. Elle acquit ainsi une telle valeur que, durant la domination anglaise à Paris, le roi Henri V ayant pillé l'abbaye, fit transformer la châsse du saint roi en bons

[1] Neuf heures.

[2] Jouvenel des Ursins décrit ainsi l'embaumement du roi d'Angleterre Henri V, mort à Vincennes en 1422 : « Son corps fut mis en pièces, et bouilly en une paesle, tellement que la chair se sépara des os. L'eau qui en restoit fut jetée en un cimetière, et les os avec la chair furent mis en un coffre de plomb, avec plusieurs espèces d'espices, de drogues odoriférentes et choses sentant bon. » *Chronique*, édit. Michaud, t. II, p. 567.

écus d'or. On ne sait trop ce que devinrent alors les ossements sacrés qu'elle contenait, et qu'on retrouve pourtant, au seizième siècle, dans un coffre digne d'eux. Celui-ci fut détruit à son tour pendant les profanations de 1793, ainsi que la tête qui avait été réunie aux reliques de la Sainte-Chapelle, et la mâchoire inférieure que l'on conservait dans le trésor de Saint-Denis.

De son vivant même, Louis IX fut regardé comme un saint. En 1273, la Cour de Rome accueillit donc avec empressement une demande en canonisation, et l'enquête, dirigée par l'archevêque de Rouen, fut si favorable[1] qu'une bulle du 11 août 1297 admit Louis IX au nombre des fidèles à qui il était permis de rendre un culte public. Sa piété le fit désigner quelquefois, même par ses contemporains, sous le nom de *frère Louis* (*Frater Ludovicus*).

Ses descendants conservèrent de lui, pendant très longtemps, certains souvenirs qu'ils entouraient d'un profond respect, à l'égal des reliques les plus sacrées. On cite parmi ces objets le missel du roi et le couteau de combat « qu'il avoit pendu à ses plates[2] quand il fut pris à la Massoye[3] ». Ce couteau figure dans l'inventaire de Jeanne d'Évreux[4], qui le tenait sans doute de son mari Charles le Bel. Il se retrouve encore dans

---

[1] On attribua à sa tombe jusqu'à soixante-cinq miracles.

[2] A son armure.

[3] A la journée de Mansourah.

[4] Voy. ci-dessous.

l'inventaire dressé à la mort de Charles V[1], où il est ainsi décrit : « Item, ung coutel de quoy saint Loys se combati quant il fut prins. »

On avait gardé aussi sa coupe d'or, dans laquelle personne n'aurait commis l'irrévérence de boire. L'inventaire des meubles de Louis le Hutin la mentionne en ces termes : « Item, la coupe d'or de saint Loys, où l'on ne boit point. » Il faut pourtant croire que ces pieuses traditions finirent par se perdre, car je vois dans le *Journal de la dépense du roi Jean II en Angleterre*[2] que le roi lui ayant donné « le propre gobelet » dont il se servait ordinairement, Jean lui offrit en échange « le propre henap à quoy il buvoit, qui fu monseigneur saint Louis ».

Jusqu'à la Révolution, une foule d'églises et de communautés religieuses se glorifiaient de posséder des reliques de saint Louis. Pour ne citer que Paris, on exhibait à Notre-Dame une de ses côtes[3]; chez les Filles-Dieu de la rue Saint-Denis, un de ses doigts; chez les Jacobins de la rue Saint-Jacques, un os de sa

---

[1] Article 2738.

[2] Publié par Douët-d'Arcq, p. 274.

[3] En 1804, on déposa à Notre-Dame les chaînettes de fer et les escourgées, fouet composé de lanières en cuir, avec lesquelles le saint roi s'infligeait la discipline. Elles avaient reparu, aussi bien que la tête de saint Louis, la couronne d'épines, le saint clou et une foule d'autres reliques détruites en 1793. — Joinville raconte que saint Louis, voulant faire un agréable cadeau à Isabelle, sa deuxième fille, lui envoya deux boîtes d'ivoire, qui contenaient des « chaînettes de fer de la longueur d'une coudée ou environ... desquelles elle se disciplinoit et battoit aucunes fois, comme elle raconta à son confesseur quand elle approcha de la mort ».

main; chez les Mathurins, ses gants et son écritoire; à l'abbaye de Saint-Victor, une de ses côtes; à la Sainte-Chapelle, sa tête; chez les Cordelières de la rue de Lourcine, son manteau royal[1].

L'abbaye de Longchamp, qui avait été fondée par Isabelle, sœur de saint Louis, gardait non seulement le corps de cette pieuse princesse, mais aussi un oreiller, une chemise et un bas de laine qui lui avaient servi, disait-on[2]. La province et même l'étranger possédaient beaucoup de reliques semblables.

La première image véritablement authentique d'un roi de France est celle qui orne à Saint-Denis le tombeau de Philippe le Hardi. Elle est l'œuvre du célèbre Pierre de Chelles, que l'on sait avoir dirigé, vers ce même temps, les travaux d'architecture exécutés à l'église Notre-Dame. Le visage de Philippe, riant, loyal, placide et un peu vulgaire, ne présente aucun caractère particulier, mais la statue est de grande allure, et révèle un artiste préoccupé à la fois de faire beau et de faire vrai.

Philippe tint surtout de saint Louis la douceur et la sensibilité. Lorsque son père mourut, il était auprès de lui à Tunis, et quoique la fin du pieux monarque ne fût guère inattendue, Philippe ne put maîtriser son émotion. Il s'évanouit, puis repoussa ses oncles qui « li monstroient, par moult de causes raisonnables, qu'il estoit

---

[1] Sur tout ceci, voy. Le Nain de Tillemont, *Histoire de saint Louis*, t. V, p. 223 et suiv., et A. F., *Variétés parisiennes*, p. 205 et suiv.

[2] Voy. Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers*, t. I, p. 23.

tenu de soy conforter[1] ». Un peu plus tard, quand, revenant en France, il perdit sa femme Isabelle, son désespoir fut si grand que, disent les chroniques contemporaines, on craignit pour sa vie. Il lui survécut tout de même pendant quatorze ans, et mourut de fièvre paludéenne à Perpignan[2], le 5 octobre 1285.

Son corps fut embaumé comme l'avait été celui de son père. La grande église de Narbonne obtint le résidu de ses chairs et lui éleva un monument qui lui attribue une physionomie ouverte et sympathique. Les Jacobins de Paris eurent son cœur. Les os, renfermés dans un coffre de plomb, furent transportés à Paris, réunis à ceux d'Isabelle et inhumés à Saint-Denis. Leur tombeau est de marbre noir et surmonté d'une statue en marbre blanc.

Philippe a été dit parfois *le Doux* et *le Débonnaire*, mais c'est surtout par le nom de Philippe *le Hardi*[3] qu'on le trouve désigné. Pourquoi? « Ce surnom, dit M. Ch.-V. Langlois, a fait le désespoir des commentateurs, car on n'attribue à ce prince aucun trait d'héroïsme ou de témérité[4]. »

A ce faible prince succéda Philippe le Bel, un vrai bandit dont la mort seule nous intéresse ici, mais sur qui je reviendrai. Godefroi de Paris prétend qu'il

---

[1] *Recueil des historiens*, t. XXIII, p. 61.

[2] Il revenait d'une guerre qu'il avait entreprise contre le roi d'Aragon.

[3] *Philippus Audax.*

[4] *Le règne de Philippe le Hardi*, p. 2.

mourut d'une chute de cheval le 28 novembre 1314. « La surveille sainct Andrieu,

Estoit sur un corcier cheval,
Si couroit amont et aval,
Et en courant si fort broncha
Que le Roy jus en tresbuscha
Et en sa jambe fut quassé[1]. »

Double erreur. Philippe s'était senti indisposé le 4 novembre, jour où il chassait dans la forêt de Fontainebleau. Il ne tomba pas de cheval, ses familiers furent les premiers à démentir ce bruit; ils rapportèrent que Philippe avait éprouvé un saisissement subit, avec impossibilité de prononcer une seule parole. On le transporta à Poissi, où il resta une dizaine de jours, puis il se fit ramener à Fontainebleau en litière.

Les soins ne durent pas lui manquer, car on a conservé les noms de nombreux médecins attachés à sa personne. A eux tous, ils ne l'empêchèrent pas de mourir, non le 28 comme le dit Godefroi, mais le 29 novembre. Guillaume de Nangis est, sur ce point, très précis : « Die veneris, vigilia sancti Andreæ apostoli, feliciter spiritum suum reddidit creatori[2] »; et il attribue cette mort à « une longue maladie[3] ».

Le corps, transporté à Paris par la Seine, fut déposé à Notre-Dame, où le lendemain l'on célébra une messe, à l'issue de laquelle un nombreux cortège se dirigea

---

[1] *Chronique métrique,* édit. Buchon, p. 245 et 261.

[2] Édit. Géraud, t. I, p. 44.

[3] Voy. ci-dessus, p. 20.

vers Saint-Denis. Le roi avait été embaumé et revêtu de drap d'or ; il portait, en outre, un manteau fourré d'hermine et avait la tête ceinte d'une couronne d'or. Il tenait de la main droite le sceptre, de la gauche la main de justice. Son visage et ses mains, entièrement à découvert, présentaient les signes d'une altération très visible. Les entrailles et le cœur furent accordés aux Dominicaines de Poissi, couvent que Philippe avait fondé.

Lors de la violation des sépultures de Saint-Denis en 1793, son corps apparut assez bien conservé. A ses côtés, l'on recueillit d'abord un anneau d'or, puis un sceptre de cuivre doré, long de 5 pieds et terminé par une touffe de feuillages, au milieu de laquelle reposait un oiseau assez semblable à un chardonneret.

Philippe fut, comme on sait, surnommé *le faux monnayeur*, injure qu'il a bien méritée, et aussi *le Beau*[1], flatterie dont hérita un de ses fils. On possède de lui d'assez nombreuses représentations plus ou moins sincères, qui lui prêtent une large figure glabre, encadrée de longs cheveux descendant jusque sur les épaules. Mais était-ce vraiment là sa physionomie?

Les statues funéraires de Philippe le Bel et de ses fils furent exécutées, comme à la hâte, entre 1327 et 1329 ; tous quatre disparurent avec tant de rapidité qu'on n'eut pas le temps d'élever à chacun d'eux un monument longuement travaillé. Les figures, conçues suivant une formule identique, n'offrent aucun caractère particulier qui les distingue les unes des autres ; même pose,

---

[1] *Philippus Pulcher.*

mêmes traits chez ces hommes de haute taille et solidement charpentés. Les trois fils auraient eu avec leur père, écrit M. de Guilhermy, une ressemblance très rassurante pour la vertu de leur mère.

Les fils de Philippe le Bel occupèrent successivement le trône de France. Louis X, l'aîné, mourut presque subitement au château de Vincennes, dans la nuit du 4 au 5 juin[1] (1316). Il comptait à peine vingt-sept ans et avait régné dix-huit mois seulement.

Après s'être fort échauffé au jeu de paume, il descendit dans une cave et y but du vin très frais :

. . . . . . Il avoit
Joué à un jeu qu'il savoit,
A la paume. Si s'eschaufa.
Et son conseil, qui le biffa,
L'en là mené en une cave[2].

Il dut donc succomber à une pneumonie. Mais il fut emporté par une fièvre violente, suivant Guillaume de Nangis[3], par « un flux de ventre », suivant Robert Gaguin[4]. On a parlé aussi de poison[5] : « Mortuus est

[1] Et non le 5 juillet, comme on l'a dit. La vraie date est fournie par le testament de Clémence de Hongrie, sa veuve : « Et le cinquiesme jour de juing, que nostre très chier seigneur le Roy Louys mourut... » (Voy. les *Mémoires de l'académie des inscriptions*, t. X (1736), p. 576.) — Godefroi de Paris écrit qu'il mourut « droit au quart jour de juing ». Page 295.

[2] Godefroi de Paris, p. 295.

[3] Tome I, p. 426.

[4] *La mer des chroniques*, édit. de 1536, f° 98, verso.

[5] Voy. J. Viard, dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. LX (1899), p. 114.

Ludovicus per venenum, ut dicebatur », lit-on dans une chronique contemporaine[1].

En tout cas, il disparaissait sans avoir marqué son règne par aucun événement digne de mémoire, sans même avoir justifié l'épithète qui est restée attachée à son nom. Louis *le Hutin*, *le Mutin* ou *le Noiseaux*, dit Étienne Pasquier[2], c'est-à-dire Louis le Turbulent, le Tapageur, le Querelleur. *Hustin*, *hutain*, *ostin* sont des mots qui signifient bruit, altercation, dispute, et d'où sont venus les qualificatifs *hustineux*, *hutineux*, *hustineur*, etc. « Lors commença li hutins entre les sarrazins et les serjans », écrit Joinville[3]. Lorsque furent divulgués les désordres de sa femme, Louis reçut encore un autre surnom, sur lequel il est inutile d'insister.

Godefroi de Paris nous dit que Louis X « n'estoit pas bien ententif[4] », et Jean de Saint-Victor le représente comme dépensier et puéril, « largus erat et prodigus et admodum puerilis[5] ».

Il fut enterré à Saint-Denis. Son cercueil consistait en une pierre creusée en forme d'auge et tapissée intérieurement de feuilles de plomb. Lorsqu'il fut ouvert en 1793, on y trouva un reste de sceptre et de couronne en cuivre rongé par la rouille.

---

1 *Recueil des historiens*, t. XXII, p. 26.

2 *Recherches sur la France*, t. I, p. 843.

3 Édit. de 1868, p. 195. — Voy. aussi le Glossaire de Ducange, au mot *Hutinus*.

4 *Recueil des historiens*, t. XXII, p. 164.

5 *Recueil des historiens*, t. XXI, p. 661.

Louis le Hutin ne laissait pas d'héritier mâle, mais Clémence, sa seconde femme, était enceinte d'un fils, Jean Ier, qui ne vécut que quelques jours. Je raconterai dans le chapitre suivant les événements qu'engendrèrent la naissance et la mort de ce petit roi. On y verra comment Philippe, frère de Louis le Hutin, parvint à s'emparer du trône.

Ce Philippe, cinquième du nom, régna cinq ans à peine. Il mourut de la dysenterie, à Longchamp, dans la nuit du 2 au 3 janvier 1322, un peu après minuit[1]. On lui apporte à baiser un fragment du bois de la vraie croix, un clou provenant de la crucifixion de Jésus-Christ, un bras de saint Siméon, et il n'en meurt pas moins. Une fois embaumé, son corps fut transporté à Paris sur une litière que portaient douze serviteurs. Les obsèques eurent lieu le lendemain dans la basilique de Saint-Denis, décorée, nous dit-on, « de draps d'or et de riches tapis sarrazinois ».

Sans compter celui qu'il chercha à éviter en innocentant sa femme[2], Philippe V eut quatre surnoms. Il est ordinairement désigné sous le nom de Philippe *le Long* ou *le Grand*[3], qu'il dut à sa haute taille. Mais on le trouve aussi nommé *le Beau*[4], comme son père et son frère Charles ; *le Borgne*, parce qu'il était myope, et *le Débonnaire*[5], on ne sait vraiment pas pourquoi.

---

[1] Guillaume de Nangis, t. II, p. 37.

[2] Voy. le chapitre suivant.

[3] *Longus* ou *Magnus*.

[4] *Philippus* « li biau », écrit Froissart, *Chronique*, t. I, p. 11.

[5] *Recueil des historiens*, t. XXI, p. 153.

Une fois encore, faute d'héritier mâle, la couronne échut à un fils de Philippe le Bel. Il prit le nom de Charles IV, fut aussi surnommé *le Bel*, et mourut au château de Vincennes le 1er février 1328[1]. Son cœur fut donné aux Dominicains de Paris, son corps à l'abbaye de Saint-Denis, et ses entrailles à Maubuisson, où elles voisinèrent avec celles de Blanche, sa première femme.

Guillaume de Nangis accorde à Charles le Bel qu'il fut « preudhomme et sage », et la *Chronique de Flandre* se borne à constater qu' « il ne fit guaire de prouesses en son temps[2] ».

Quand sa sépulture fut ouverte en 1793, on trouva dans la tombe plusieurs objets sans grande valeur, une couronne d'argent doré, un sceptre haut de 7 pieds, en cuivre doré, un anneau d'argent, un bâton de bois d'ébène et un reste de main de justice ; la tête reposait sur un oreiller de plomb. Le cercueil de Jeanne, sa troisième femme, ayant été violé pendant la nuit précédente par des rôdeurs, il n'y restait que des os desséchés sans tête.

« Et ainsi, disent les *Chroniques de Saint-Denis*, toute la lignée du roy Phelippe le Bel, en moins de treize ans fut deffaillie et amortie, dont ce fut grant dommage[3]. »

---

[1] Et non le 31 janvier, comme le disent toutes les biographies. « Le jour de Noël, environ mienuit, acoucha au lit malade le roy Charles, et la veille de la Chandeleur mourut au bois de Vincennes. » (*Chroniques de Saint-Denis*, t. V, p. 303.) « In vigilia Purificationis Beatæ Mariæ, apud nemus Vicennarum », écrit Guillaume de Naugis (t. II, p. 82).

[2] *Recueil des historiens*, t. XX, p. 653.

[3] Tome V, p. 303.

Les six derniers mots sont de trop, car ce que l'on peut dire de mieux en faveur de la branche aînée des Capétiens, c'est que la branche cadette qui allait lui succéder parvint à la faire regretter. Au-dessus de la première plane, du moins, l'admirable figure de saint Louis.

CHAPITRE III

La reine.

I. Influence exercée par les reines capétiennes. — Elles sont associées à la Couronne et sacrées. — Titres auxquels elles avaient droit. — Intervenaient dans l'administration du royaume. — Se disaient reines des Français par la grâce de Dieu. — Jouissaient de domaines personnels. — Les reines douairières. — Les reines perdent de leur importance à la fin du treizième siècle, et celle-ci devient à peu près nulle à dater du quatorzième. — L'instruction des reines capétiennes.

II. Ménages royaux. Hugue Capet et Robert. — III. Henri I[er] et Philippe I[er]. — IV. Louis le Gros et Louis le Jeune. — V. Philippe Auguste. — VI. Louis le Lion, saint Louis et Philippe le Hardi. — VII. Philippe le Bel, Louis le Hutin et Jean le Posthume. — VIII. Philippe le Long et Charles le Bel.

I

La femme du roi, la reine capétienne, occupait auprès du trône une place importante, incomparablement supérieure à celle dont devront se contenter les reines au siècle suivant. Une union royale constituait alors pour la femme une véritable association à la Couronne. La bénédiction nuptiale était suivie du sacre et du couronnement qui, comme ceux du roi, se célébraient à Reims; souvent même le roi profitait de l'occasion

pour renouveler son sacre et son couronnement. Louis le Jeune, par exemple, qui eut successivement trois femmes, se fit sacrer de nouveau en même temps que chacune d'elles. Certains actes signés de lui rappellent ainsi le jour du couronnement d'Adèle, sa troisième femme : « la vingt-troisième année de notre règne et le premier de la reine Adèle ».

On donnait aux reines capétiennes les mêmes titres qu'à leur mari. On disait en s'adressant à elles : *votre altesse, votre majesté, votre sublimité.* On trouve la reine Clémence, femme de Robert II, qualifiée d'*excellence*, et la reine Anne, femme de Henri Ier, qualifiée de *sérénité*[1].

Elles intervenaient directement dans l'administration du royaume et surtout dans celles des provinces qu'elles avaient apportées en dot. Elles souscrivaient souvent les chartes royales. On leur jurait fidélité ainsi qu'au roi. Elles disposaient d'un sceau particulier, s'intitulaient même reine des Français par la grâce de Dieu : « Dei gratia Francorum regina et Aquitanorum ducissa », écrit Aliénor, qui avait apporté l'Aquitaine à Louis VII. Cent ans auparavant, dans un diplôme de 1030, Robert II désignait sa femme Constance par ces mots : « Constantia, divino motu regina. » Dans un acte daté de 1315, Louis le Hutin donne à sa « très chère compagne Clémence, par la grâce de Dieu royne de France et de Navarre », des maisons et des terres[2].

---

[1] Voy. le *Recueil des historiens*, t. XI, p. ccxxxij.

[2] Voy. Douët-d'Arcq, *Nouveaux comptes*, préface, p. IV.

A la fin d'une charte datée de 1061, et relative au prieuré de Saint-Martin des Champs, Philippe Ier déclare qu'avant de la signer il a pris conseil de sa mère : « consilio dilectissimæ matris nostræ Annæ ». Philippe, il est vrai, était encore mineur, mais placé sous la tutelle de Baudouin, comte de Flandre, non sous celle de sa mère Anne. Louis VII n'agit jamais en qualité de duc d'Aquitaine que sur l'avis et avec l'assentiment d'Aliénor. On lit à la fin de nombreuses chartes : « Moi, reine Aliénor, j'ai approuvé cet acte et apposé mon sceau à côté de celui du seigneur roi[1]. »

Les reines jouissaient de domaines tout à fait personnels. Une lettre de Robert vante l'intelligence que déployait sa femme Constance d'Arles dans l'administration de ses biens propres. Blanche, mère de saint Louis, était dame de Meulan, de Poissi, d'Étampes, de Corbeil, de Pierrefonds, etc., etc. Pourtant, les reines douairières paraissent avoir eu souvent à la Cour une situation un peu difficile, et deux d'entre elles s'y constituèrent une sorte de protection. Nous verrons tout à l'heure Anne de Russie, veuve de Henri Ier, se remarier avec Raoul de Péronne, comte de Crépi, et Adélaïde de Maurienne, veuve de Louis le Gros, prendre pour second mari un connétable, Mathieu de Montmorenci.

Les reines perdirent beaucoup de leur importance après le treizième siècle. Philippe le Bel ne mentionne guère sa femme Jeanne que dans les actes relatifs à la Champagne et à la Brie, qu'elle lui avait apportées en

---

[1] *Recueil des historiens*, t. XI, p. 110.

dot, et surtout à la Navarre, où elle avait plus de droits que lui, puisqu'elle en était reine. Elle-même signait ordinairement : « Joanna Francie et Navarre regina, Campanie Brieque comitissa[1]. » L'inconduite des trois princesses épouses des fils de Philippe le Bel acheva de ruiner l'autorité des reines capétiennes.

On ne sait à peu près rien sur l'instruction qu'elles pouvaient posséder. Nous verrons plus loin qu'un moraliste du treizième siècle ne voulait pas que l'on apprît à lire aux femmes. L'auteur du *Ménagier de Paris*, honnête bourgeois du quatorzième siècle, nous révèle pourtant que « les reines de France ne lisent jamais étant seules les lettres à elles adressées si elles ne sont écrites de la propre main de leur mary; pour les autres, elles appellent compaignie, et les font lire devant elles[2] ».

Dans les pages qui précèdent, j'ai voulu seulement montrer quelle était la condition officielle des reines de France au début de la troisième race. Je vais maintenant jeter un coup d'œil rapide dans leur ménage, raconter, autant que le permettent les documents contemporains, les nombreux mariages contractés par ces souverains inconstants, les brouilles et les répudiations qui ont troublé leurs fragiles unions.

---

[1] Voy. N. de Wailly, *Paléographie,* t. I, p. 353.

[2] Tome I, p. 75.

II

Hugue Capet et Robert le Pieux.

Hugue Capet était marié depuis longtemps quand il fut élu roi. A l'âge de trente ans environ, il avait épousé Adélaïde[1], fille de son voisin le duc d'Aquitaine, Guillaume III, dit Tête d'étoupe[2] à cause de la couleur de ses cheveux. Ni le mari, ni la femme n'étaient doués de bien éminentes qualités.

Adélaïde fut une bonne et sainte femme dont les chroniqueurs contemporains font l'éloge. Dans une lettre que lui adressait Gerbert, il la qualifie de dame et glorieuse reine Adélaïde, toujours auguste[3]. Elle passait ses journées à broder, avec des fils d'or et d'argent, des ornements sacrés pour les églises de Saint-Denis et de Saint-Martin. Son fils Robert paraît avoir toujours conservé pour elle un tendre respect. Il l'appelle « ma glorieuse » ou « ma très glorieuse mère » Adélaïde. Dans un diplôme daté de 1004 (il était roi depuis huit ans), il se déclare prêt à la servir en tout[4].

---

[1] *Adelaida*, *Adelais*, *Adalaixia*, *Adalax*, *Adeleis*, *Adhelais*, *Adela*, *Adelina*, *Aalipidis*, *Alypdis*, *Ælidis*, *Alix*, *Ale*, *Alis*, *Adlis*, *Adelis*, etc., etc., sont des formes du même nom.

[2] *Caput stupæ.*

[3] « Dominæ et gloriosæ reginæ Adelaidæ semper augustæ. »

[4] « Omnimodis devote inservire. »

On sait encore qu'elle descendait de Charlemagne et qu'elle mourut vers 1005. Elle donna à Hugue trois enfants : Robert, qui succéda à son père, après avoir été associé au trône dès 988, et deux filles[1].

Ce que l'on connaît du caractère de Hugue autorise à croire qu'il fut pieux, ennemi du faste, un peu avare même, et plus diplomate que guerrier. C'est tout ce que peut affirmer un historien consciencieux.

Robert encore enfant fut atteint d'une grave maladie qui mit ses jours en danger, et sa mère Adélaïde l'entoura des soins les plus tendres. Helgaud, chroniqueur contemporain, nous apprend que, pour obtenir du ciel la guérison de son fils, elle offrit à la cathédrale d'Orléans un magnifique crucifix d'or pur, et que Hugue, de son côté, lui fit accepter un vase en argent pesant 60 livres.

Robert n'avait guère que dix ans quand son père le fit sacrer, et il songea presque aussitôt à le marier. Il voulut d'abord lui faire épouser une princesse byzantine, une parente des empereurs Basile et Constantin. Ses avances furent repoussées, mais Robert n'en dut pas moins contracter une union dictée par la politique.

---

[1] Je ne crois pas utile de donner les noms portés par les enfants de Hugue, et je ferai de même pour ses successeurs. Cette nomenclature existe, d'ailleurs, très complète dans l'ouvrage suivant : A. F., *Les rois et les gouvernements de la France depuis Hugue Capet jusqu'en 1906*. Robert le Pieux a eu cinq enfants; Henri Ier en a eu trois; Philippe Ier, six; Louis le Gros, huit; Louis le Jeune, sept; Philippe Auguste, six; Louis le Lion, douze; saint Louis, onze; Philippe le Hardi, six; Philippe le Bel, sept; Louis le Hutin, deux; Philippe le Long, six; Charles le Bel, cinq.

Arnoul, comte de Flandre, venait de mourir, et il laissait une veuve nommée Rosala[1]. On décida Robert à l'accepter pour femme. Il ne dérogeait pas, puisque Rosala était fille du roi d'Italie[2], et ce mariage semblait devoir mettre fin aux luttes ambitieuses dont, depuis un demi-siècle, la Flandre était le théâtre. Hugue se montrait donc satisfait, mais Robert ne l'était guère. Marié plus tôt qu'il ne l'eût voulu, et lié à une femme plus âgée que lui, il ne tarda pas à détester la « vieille Italienne » qu'on lui avait imposée. Il patienta d'abord, puis se décida subitement à la répudier ; cela « au grand scandale des honnêtes gens », dit Richer[3]. Scandale d'autant plus impardonnable que Robert agit fort vilainement en cette circonstance, renvoya la femme et refusa de restituer la dot. Rosala, désolée, chercha un refuge en Flandre, auprès de son fils; elle y mourut vers 1003, et, en haine de son second mari, tint à être enterrée auprès du premier.

Richer juge sévèrement l'indigne conduite de Robert, parce qu'il en connaissait la vraie cause, et, comme on va le voir, elle ne fait pas honneur à celui qu'on a appelé plus tard le bon, le pieux roi Robert.

Au moment où se produisit la disgrâce de la pauvre Rosala, le comte d'Anjou et Eude, comte de Chartres, étaient aux prises. Pour son malheur, Eude avait

---

[1] Elle prit en se remariant le nom de Suzanne.

[2] Bérenger II.

[3] Liber IV, § 88.

épousé Berte de Bourgogne[1], cœur tendre d'une trentaine d'années à qui il devait déjà quatre enfants. Robert ayant eu occasion de la voir, s'en éprit, et il ne paraît pas qu'elle soit demeurée longtemps cruelle. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle eut, vers ce temps, un cinquième enfant, et que Robert accepta volontiers d'en être le parrain. Restait à se défaire du mari, car Robert était à la fois amoureux et jaloux. L'occasion se présenta bientôt. Eude, plus faible que le comte d'Anjou, implora le secours de Hugue Capet; mais Robert sut détourner son père d'intervenir, et Eude, vaincu, ne survécut pas à sa défaite.

Bien que Berte eût cinq ou six ans de plus que Robert, celui-ci voulut sans retard légitimer des relations qui avaient cessé d'être un mystère. Mais il se heurta à un double obstacle. D'abord, les canons interdisaient le mariage entre cousins au degré qui unissait Berte[2] et Robert; puis, empêchement plus grave encore, Robert, parrain du dernier enfant de Berte, en était ainsi devenu, aux yeux de l'Église, le second père. Ils mirent tout en œuvre pour fléchir Gerbert, alors archevêque de Reims. Robert alla supplier son ancien maître, qui resta inflexible et refusa de sanctionner une union que tout ecclésiastique devait regarder comme incestueuse; peut-être aussi craignait-il de s'aliéner Hugue et sa femme, tous deux très mécontents de la conduite de leur fils.

---

[1] Fille de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne.

[2] Elle était petite-fille du roi Louis IV.

Les amants patientèrent, attendirent la mort du roi. En effet, dès que Robert régna seul, sa volonté ne trouva plus guère de résistance. Gerbert demeurait inexorable, mais le clergé français ne supportait qu'avec peine l'autorité pontificale, refusait de la reconnaître comme absolue, moins encore comme infaillible. Archambaud, archevêque de Tours, accorda donc au roi toutes les dispenses exigées par l'Église, et, assisté de nombreux prélats, bénit solennellement son mariage.

Le Saint-Siège n'hésita pas à accepter la lutte. Grégoire V consulta un synode réuni à Pavie, et transmit au roi sa décision en ces termes : « Robert, qui, malgré l'interdiction apostolique, a épousé sa parente, viendra faire amende honorable auprès de nous, accompagné des prélats complices de cette union incestueuse. » Robert résista ; il s'efforça d'apaiser la papauté, se prêta vis-à-vis d'elle à d'importantes concessions politiques. Tout cela inutilement. Le concile de Rome déclara le roi anathème, c'est-à-dire damné pour l'éternité, et comprit dans le même verdict les prêtres qui l'avaient marié.

Robert était pieux, mais entêté ; il est probable aussi que sa passion pour Berte avait grandi avec les obstacles qu'il rencontrait. Grégoire V, d'ailleurs, était Allemand, et bien des sujets de rivalités existaient entre la France et l'Allemagne. Et puis, Robert ne se trouvait pas seul en face du souverain pontife, puisqu'une partie du clergé français était frappée en même temps que lui. Il n'obéit donc pas, et continua, tout anathématisé qu'il était, à vivre tranquillement avec sa chère Berte.

Les écrivains ecclésiastiques ont fort exagéré les conséquences des foudres papales, et un tableau célèbre[1] a popularisé le désespoir des deux époux, traités en pestiférés que personne n'ose approcher. Il ne leur resta, écrit le cardinal Pierre Damien, que deux infimes serviteurs, chargés de leur préparer une frugale nourriture; encore regardaient-ils comme souillés tous les ustensiles dont le roi se servait et jetaient-ils au feu les restes de ses repas. On a même dit que, durant ces sombres jours, Berte donna naissance à un enfant qui avait la tête et le cou d'une oie, « anserinum collum et caput habentem[2] ». La vérité est que trois ou quatre années se passèrent, durant lesquelles Robert eut surtout à supporter les importunes exhortations du vénérable Abbon, abbé de Fleuri, qui « reprimandoit sans cesse le roi en public et en particulier ». Nous verrons plus tard Innocent III, aux prises avec Philippe Auguste, ne pas se contenter de si peu.

Pendant ce temps-là aussi, Gerbert était devenu pape sous le nom de Silvestre II, et, malgré la sympathie profonde qu'il avait conservée pour Robert, son ancien élève, il lui refusait tout pardon. Puis, Berte était maintenant stérile, et Robert n'avait pas même de frère : la dynastie capétienne allait-elle donc s'éteindre déjà? Il fallut bien se résigner. Vers 1001, Berte, sacrifiée moins à l'autorité pontificale qu'à la raison d'État, fut répudiée, et Robert rentra en grâce auprès

[1] Par J.-P. Laurens. Au musée du Luxembourg.

[2] *Recueil des historiens*, t. X, p. 492 et 493.

de l'Église. Le coupable amour n'avait pourtant pas quitté son cœur.

Sagement, d'ailleurs, il ne se pressa point de remplacer Berte. Il attendit deux ou trois ans, puis épousa Constance, fille de Guillaume I[er], comte d'Arles[1], Constance qui ne plaisante pas, « Constantia quæ non ludit », écrit Helgaud[2]. Elle était d'une grande beauté, et la fraîcheur de son teint l'avait fait surnommer Blanche, Blandine, Candide, etc.; mais son humeur altière et acariâtre assombrit l'existence du roi, et il ne tarda pas à regretter les jours heureux passés avec la tendre Berte. Et puis, à la suite de Constance s'était abattue sur le duché de France une nuée de Méridionaux dont le costume et les manières scandalisèrent la Cour sérieuse et calme de Robert. Ils négligeaient les chevaux et les armes, rapporte un chroniqueur[3], se rasaient la barbe comme des histrions[4], sautillaient en marchant, portaient des vêtements écourtés, des chaussures de forme ridicule, etc. Tout cela était vrai, mais il faut ajouter que ces nouveaux venus révélaient aussi

---

[1] On l'a faite fille de Guillaume V d'Aquitaine, et aussi de Guillaume III Taillefer, comte de Toulouse. Voy. F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 361.

[2] *Recueil des historiens*, t. X, p. 102.

[3] Raoul Glaber, lib. III, cap. IX.

[4] Le Midi avait conservé la mode romaine des cheveux courts, tandis que la barbe et les cheveux longs dominaient encore dans le Nord. La statue de Melun, qui semble contemporaine de Robert, le représentait avec une longue barbe et ses cheveux tombant sur le cou.

aux gens du Nord des mœurs moins brutales et une civilisation plus raffinée.

Il se forma bientôt à la Cour deux partis, celui de la nouvelle et celui de l'ancienne reine. Berte avait conservé dans l'entourage du roi de très vives sympathies, tandis que Constance ne cessait de se montrer méchante, avare, irascible, querelleuse, cruelle même. On raconte qu'ayant demandé à Robert de composer une hymne qui fut inspirée d'elle, le pauvre roi, pour se soustraire à ses importunités, écrivit le répons célèbre : *O constantia martyrum*[1], où il peignit sa tristesse et son découragement. Je ne voudrais pas garantir l'authenticité de cette anecdote, bien que je l'emprunte à un écrivain du dixième siècle. Le caractère violent de Constance est encore dévoilé dans celle-ci, qui émane aussi d'une source digne de foi et qui n'a point été démentie. En 1012, le concile d'Orléans condamna au feu onze ecclésiastiques convaincus de manichéisme, et parmi eux figurait Étienne, confesseur de la reine. Robert et elle devaient assister au supplice. Ils avaient pris place sous le porche de l'église d'Orléans, où les malheureux venaient d'être jugés et d'où ils sortirent pour aller à la mort. Étienne marchait en tête. Dès que Constance l'eut reconnu, elle s'élança vers lui et lui creva un œil avec la baguette qu'elle tenait à la main[2].

---

[1] « In honore sancti Dionysii et aliorum martyrum. » Dans le *Recueil des historiens*, t. X, p. 292 et 314.

[2] « Qui cum ejicerentur, regina Stephani, sui olim confessoris, cum baculo quem manu gestabat oculum eruit. » *Gesta synodi Aurelianensis*, dans le *Recueil des historiens*, t. X, p. 539.

Je doute que le bon roi Robert ait approuvé, en cette circonstance, sa féroce épouse, mais il n'en est pas moins le premier qui, par faiblesse, laissa punir de mort l'hérésie, et fut ainsi en France le promoteur de l'Inquisition.

Constance lassa à ce point la patience de Robert qu'il finit par écouter les conseils d'Hugue de Beauvais, le vieux soldat qui avait fait son éducation militaire. Constance étant allé passer quelques mois en Aquitaine, Robert, délivré d'elle, prit le parti de se rendre à Rome avec Hugue, pour supplier le pape de l'autoriser à rompre avec Constance et de lui rendre la douce Berte, qu'il n'avait pu oublier. Naïvement, croyant se concilier la bienveillance du pontife, il lui présenta en grande cérémonie un recueil d'hymnes saintes dont il était l'auteur; mais la papauté, alors en pleine anarchie, ne se préoccupait guère de littérature, même sacrée, et Jean XVII[1], successeur de Gerbert, resta sourd aux supplications du roi, aussi bien qu'aux larmes de Berte, qui avait suivi son ancien époux. On comprend que la présence de Robert à Rome ne pouvait être longtemps dissimulée; Constance finit par tout apprendre, et le retour fut fort accidenté. En route, elle fit assassiner Hugue, et accabla de reproches et d'injures le faible roi, qui, une fois remis en place sur le trône, dut jurer à son irascible épouse une obéissance absolue.

Rassurée de ce côté, Constance se mit, ou plutôt con-

---

[1] A moins que ce ne fût Serge IV. Les dates, sous ce règne, ne sont encore guère précises.

tinua à martyriser ses enfants. L'aîné, Hugue, mourut jeune encore. Le second, celui qui sera le roi Henri Ier, avait été, suivant l'usage, associé au trône, et Constance pressait Robert, son troisième fils, de lui disputer la couronne. Elle les détestait, d'ailleurs, tous les deux, les nourrissait mal et aussi les laissait sans argent. Henri alla conter ses peines à Fulbert, évêque de Chartres, qui promit d'intervenir auprès de Robert. Il lui écrivit : « J'implore de vous quelque pitié pour votre fils, qui m'a quitté très triste, car il ne se croit pas en sûreté dans votre maison, et vous ne lui fournissez pas les moyens de vivre au dehors avec la dignité qui convient à un roi. Si vous le laissez errer en étranger et en fugitif, vous perdrez la réputation d'être un bon père. »

Robert n'y pouvait rien, les deux jeunes gens ne l'ignoraient pas. Comme ils avaient la conscience large, ils se décidèrent à quitter définitivement la Cour, pour s'en aller vivre de vol et de rapine. Henri enleva le château de Dreux, Robert se dirigea vers la Bourgogne, s'empara de Beaune et d'Avallon. Constance, furieuse, força Robert à lever une armée contre ses enfants ; d'où il résulta surtout que le duché de France et le duché de Bourgogne furent abominablement ravagés.

Constance survécut peu à celui qu'elle avait tant tourmenté. Morte à Melun, en juillet 1032, elle reçut la sépulture à Saint-Denis, où un même tombeau réunit les deux époux. On peut croire que Robert n'avait jamais exprimé ce désir, et qu'il n'eût certainement pas choisi Constance pour compagne éternelle. Peut-être la

pauvre Berte avait-elle envié cette place, mais elle mourut bien oubliée, et l'on ne sait ni où, ni en quelle année elle quitta ce monde.

Les statues couchées aujourd'hui à Saint-Denis sur la tombe des deux époux datent du treizième siècle; il ne faut donc pas y chercher leurs portraits, mais elles constituent de jolis spécimens de la sculpture à cette époque. Constance y est représentée sans sceptre et tenant de la main gauche un livre de prières.

III

Henri Ier et Philippe Ier.

Hugue, l'aîné des fils de Robert, étant mort avant son père, ce fut Henri, le second fils, qui prit sa place (juillet 1031).

Au moment où il devenait roi, l'Europe tout entière était désolée par une famine dont un écrivain contemporain[1] nous a tracé un tableau qu'il est permis de croire un peu exagéré. De l'Orient, où il avait pris naissance, le fléau ravagea la Grèce, gagna l'Italie, puis la France et l'Angleterre. On en vint, dit Raoul Glaber, à manger de la chair humaine, même à en mettre en vente sur les marchés. « Il n'est pas de paroles capa-

---

[1] Radulfus Glaber, *Historiarum*, liber IV. Dans le *Recueil des historiens*, t. X, p. 48 et suiv.

bles d'exprimer la tristesse, la douleur, les sanglots des témoins de ces scènes navrantes, surtout parmi les hommes d'Église, les évêques, les abbés et les moines. »

Tout porte à croire que le roi Henri partagea tant de sensibilité, mais on ne dit pourtant pas qu'il ait beaucoup souffert de cette famine, qui constitua le fait le plus saillant de son règne.

Jeune encore, Henri avait été fiancé avec une fille de Conrad le Salique, roi de Germanie. Elle se nommait Mathilde, et elle mourut en 1034, sans avoir vu la France. A une date que l'on ne saurait déterminer, il épousa une autre Mathilde, celle-ci nièce de l'empereur Henri II. Il la perdit vers 1044. Comme elle ne lui avait pas donné d'enfant, il s'imagina que cette stérilité était une punition céleste, due à quelque parenté prohibée. Un véritable effroi remplissait son cœur quand il se rappelait l'excommunication prononcée contre le pieux Robert et les tourments de tous genres que lui avait causés son union avec Berte; aussi resta-t-il cinq ans veuf, parce qu'il soupçonnait toutes les princesses voisines d'être plus ou moins alliées à sa famille.

On ne sait qui lui suggéra l'idée d'aller chercher une femme aux extrémités de l'Europe, mais il pensait judicieusement qu'en poussant ses investigations matrimoniales jusqu'aux confins de l'Empire byzantin, tout danger de consanguinité semblait bien devoir être écarté. Henri dépêcha donc des ambassadeurs au grand chef des Russiens, Iaroslav Wladimirovitch, qui était marié avec Ingegerde, fille de Skothonung, roi de

Norvège, et avait une tante appelée Dobrogneva. Certainement ces noms-là ne ressemblaient guère à ceux que portait la descendance de Hugue Capet. C'est ainsi que ce monarque circonspect épousa Anne[1] la Russienne, évita toute excommunication, vécut peu de temps, mais fort heureux, n'eut, d'ailleurs, pas beaucoup d'enfants, trois seulement, dont l'aîné lui succéda et fut loin de se montrer aussi prudent que son père. Il s'en repentit bientôt, comme nous le verrons plus loin.

Anne prétendait compter parmi ses ascendants Philippe, le célèbre roi de Macédoine, et c'est en souvenir de cette parenté un peu nuageuse que son premier enfant reçut le nom de Philippe.

Henri ne s'illusionnait pas trop sur le caractère de sa frivole compagne, car, par testament, il ne lui laissa ni la régence du royaume, ni la tutelle de ses enfants. Anne conserva toutefois, après la mort de son mari, quelque influence, surtout en ce qui concernait la maison du jeune roi, son fils; plusieurs chartes mentionnent son nom auprès du sien.

Le veuvage lui pesa bientôt, car elle se remaria avec Raoul de Péronne, comte de Crépi et de Valois. Ce Raoul avait eu déjà deux femmes, et il était en train de répudier la seconde lorsqu'il rencontra Anne, qui, ayant adopté Senlis pour séjour, se livrait dans la forêt au plaisir de la chasse. Il s'éprit d'elle, et fut si bien écouté qu'elle finit par se laisser enlever, puis conduire à Crépi, où un prêtre complaisant les maria (1060). Mais

---

[1] Dite aussi, mais par erreur, Agnès et même Gertrude.

le pape, informé, déclara le mariage nul, excommunia Raoul[1] et lui enjoignit de reprendre sa seconde femme. Il n'en fit rien, continua même tranquillement à vivre avec la troisième. Il faut admettre que cette situation irrégulière fut acceptée, puisque, après le décès de Raoul, la pseudo-veuve reparut à la Cour de Philippe Ier. Elle ne mourut que vers 1075, âgée d'une cinquantaine d'années. On a reproduit[2] une signature donnée par elle, et qui est, paraît-il, un très précieux souvenir de l'ancienne écriture russe.

Son fils Philippe, né en 1052 et roi en 1060, ne fit pas beaucoup d'honneur à Anne la Russienne. Dans une lettre qu'adressa Grégoire VII aux prélats français en 1074, on lit que Philippe « a souillé sa jeunesse par mille infamies. Non seulement, écrit l'impérieux pontife, il encourage le vice chez son peuple, mais il lui donne l'exemple de l'insoumission aux lois de l'Église et mène une conduite vraiment scandaleuse. Parjure, libertin, sacrilège, adultère, voleur, il vient encore d'enlever de grandes sommes d'argent à d'honnêtes marchands qui se dirigeaient vers une foire célèbre. » Il y a beaucoup de vrai dans tout cela, mais un examen attentif et consciencieux des événements de son règne permet d'ajouter que Philippe fit toujours preuve d'une intelligence politique bien rare à cette époque. Toutefois, je reconnais que, cupide, vénal, glouton, sensuel,

---

[1] *Recueil des historiens*, t. XI, p. 197.

[2] De Caix de Saint-Aymour, *Anne de Russie, reine de France*, p. 45.

il était en outre irrésolu et indolent, défauts qu'il devait sans doute à une obésité précoce dont hérita son fils. J'accorde encore, sans lui en faire un crime, qu'il ne voulut point prendre part à la première croisade, qu'il ne partagea pas l'enthousiasme un peu puéril qui, à la voix de Pierre l'Ermite, jeta trois cent mille hommes sur la route de Jérusalem.

Entre 1071 et 1073, il épousa Berte, fille de Florent Ier, comte de Hollande. C'était une douce et calme personne, qui lui donna deux enfants, une fille nommée Constance, et un fils qui lui succéda sous le nom de Louis le Gros.

Philippe vivait depuis vingt ans avec Berte, quand il eut l'occasion de rencontrer à Tours Bertrade de Montfort, femme de Foulque, comte d'Anjou et de Touraine. Foulque, surnommé *le Réchin*, c'est-à-dire le grognon, le revêche, le rechigné, avait épousé avant Bertrade trois femmes, dont deux vivaient encore. Vieilli avant l'âge par la débauche, on lui attribue l'invention des chaussures dites alors des *pigaces* et plus tard des *poulaines,* dont la forme et la dimension lui permettaient de dissimuler la largeur de ses pieds. Ceux-ci étaient déformés par la goutte, disent les uns, par de vulgaires oignons, disent les autres : « ut celaret tubera quæ vulgo vocantur uniones », écrit Orderic Vital[1].

Bertrade, fille d'Amauri de Montfort, était aussi ambitieuse que belle ; mais en elle, dit une chronique d'Anjou, « un homme de bien n'eût put rien trouver à louer

---

[1] *Historia ecclesiastica*, lib. VIII.

hormis la beauté ». Bertrade s'efforça de plaire à Philippe, qui, bien qu'âgé d'au moins quarante ans, s'éprit follement d'elle et résolut de l'enlever. Elle s'y prêta de bonne grâce. La veille de la Pentecôte, elle s'échappa de Tours, et gagna Meung, puis Orléans, où l'attendait le roi.

Philippe s'aperçut alors que Berte était sa parente à un degré prohibé par les lois canoniques, et il la répudia. Elle alla mourir à Montreuil[1], pendant que son volage époux négociait pour obtenir que l'Église voulût bien l'unir à Bertrade.

Foulque se consola facilement du départ de sa femme. Par acquit de conscience, il vint bien attaquer les frontières de Philippe, mais s'y borna à quelques déprédations sans importance. Il connaissait la mégère dont Philippe venait d'embarrasser sa vie, et prévoyait qu'il serait suffisamment vengé par elle.

L'Église se montra moins accommodante. Elle ne voulut pas sanctionner la répudiation de Berte et refusa formellement de marier le roi. Philippe obtint pourtant de deux évêques qu'ils bénissent sa nouvelle union; cela inutilement, car le Saint-Siège, conseillé surtout par Yve, évêque de Chartres, ne se laissa pas fléchir. Le roi irrité osa s'emparer d'Yve et l'emprisonner. Grand émoi à Rome. Le légat d'Urbain II convoque, dans la ville d'Autun, un concile qui excommunie Philippe et Bertrade[2].

---

[1] A Montreuil-sur-Mer, vers 1094.

[2] Année 1094.

La mort de Berte, arrivée sur ces entrefaites, rendit au roi la liberté conjugale, mais Bertrade restait toujours l'épouse légitime de Foulque. Pourtant, le concile de Plaisance accorda à Philippe un sursis jusqu'à la Pentecôte prochaine. Il chercha alors à apaiser Yve et Urbain; il combla de promesses le premier, menaça le second de prendre parti contre lui pour l'antipape Guibert. Il promit enfin de renvoyer Bertrade, et n'en fit rien. De sorte que le concile de Clermont en 1095 et celui de Tours en 1096 confirmèrent la sentence prononcée par celui d'Autun. Le concile de Tours étendit même la peine d'excommunication jusqu'à ceux qui donneraient à Philippe ou à Bertrade le titre de roi ou de reine, même jusqu'à ceux qui les reconnaîtraient pour leur souverain ou leur souveraine. C'était provoquer le royaume à la désobéissance. Philippe, un peu effrayé, se décida à céder. Vers la fin de l'année 1096, il réunit à Nîmes un concile où il déclara « n'avoir pas connu maritalement Bertrade depuis l'interdiction qui lui en avait été faite ». Le pape, dès lors, ne lui tint plus rigueur, et Philippe, reçu en grâce, fut rétabli dans la communion des fidèles.

Il n'avait voulu que gagner du temps. Le légat l'excommunie de nouveau en 1097, et le pape, trompé par de faux témoignages, lève l'anathème en 1098. Non seulement le roi n'avait jamais songé à quitter Bertrade, mais il avait si bien manœuvré que les évêques de Troyes et de Meaux venaient de consentir à la sacrer.

C'en était trop. En 1101, un concile, décidé à en finir,

est réuni à Poitiers. Cette fois, Philippe brave ouvertement le Saint-Siège. Les prélats avaient à peine ouvert la séance que le duc d'Aquitaine[1] Guilhem IX pénètre dans la salle; il est armé de pied en cap et entouré de soldats. D'un ton arrogant, il s'exprime ainsi : « Le roi, mon seigneur, m'a mandé que vous vous disposiez à l'excommunier dans une ville que je tiens de lui; il m'a sommé, par la fidélité que je lui dois, d'empêcher un pareil attentat. Je ne le tolérerai donc point; et si, malgré ma défense, vous osez le commettre, je jure, par la foi que je lui ai vouée, que vous ne sortirez pas d'ici sains et saufs. » Grégoire VII était mort depuis seize ans seulement, et un pareil langage dut faire tressaillir ses ossements. Mais les deux légats représentant le souverain pontife ne courbèrent pas la tête, et le légat Jean renouvela contre le rebelle un anathème qui devait peser sur lui jusqu'à soumission complète[2]. Quelques évêques avaient bien pris la fuite sous une pluie de pierres, mais en somme le duc n'osa pas mettre ses menaces à exécution, et l'Église sut, cette fois encore, maintenir sa suprématie. Guilhem, repentant sans doute, prit la croix cette année même, et gagna la Palestine, d'où il ne revint qu'après avoir visité Jérusalem et prié devant le tombeau du Christ.

Philippe supporta très bien sa nouvelle excommunication. Aussi la colère du clergé, sa piété si l'on veut,

---

[1] Poitiers était alors la capitale ou tout au moins la ville principale de l'Aquitaine.

[2] *Recueil des historiens*, t. XIV, p. 108.

font-elles, selon l'usage, prêté au roi anathématisé les plus folles aventures. On le représente comme atteint de repoussantes maladies, comme errant en pestiféré à travers les salles désertes de son palais, et comme n'osant plus porter la couronne royale. Lorsqu'il traversait une ville, a-t-on prétendu, le chant des prêtres cessait dans les églises et le son des cloches ne se faisait plus entendre. Dès que le couple s'était éloigné, les prêtres reprenaient leurs hymnes et les cloches lançaient au ciel leurs plus joyeuses volées. « Entends-tu, ma belle, disait le roi en riant, entends-tu comme ces gens-là nous chassent? Audis, bella, quomodo nos effugant[1]? »

Ce sont là pures imaginations. Mais Philippe redouta que la désobéissance si longtemps prêchée par l'Église au clergé français finît par ébranler sa fidélité et par constituer un danger pour le trône ; de sorte qu'en 1104, il crut devoir manifester une ferme volonté d'abandonner Bertrade. Tête et pieds nus, en costume de pénitent, il comparut devant un concile assemblé à Paris ; la main étendue sur les évangiles, il prêta à haute voix le serment suivant : « Moi, Philippe, roi des Français, je promets de ne plus retourner à mon péché et de rompre le commerce criminel que j'ai entretenu avec Bertrade d'Anjou. Je renonce absolument et sans restriction à mon péché et à mon crime. Je promets que je n'aurai désormais aucun entretien ni

---

[1] Guillaume de Malmesbury, *De gestis regum Anglorum*, t. II, p. 479.

aucune société avec cette femme, si ce n'est en présence de personnes non suspectes... Ainsi, Dieu soit à mon aide et ces sacrés évangiles de Jésus-Christ[1]. » Bertrade prononça un serment analogue, mais elle était d'avance aussi décidée que Philippe à ne le point tenir. L'aveuglement, la passion du roi devinrent tels que Bertrade réussit à réconcilier son premier mari avec le second; elle les réunissait à la même table, les faisait coucher dans la même chambre, en un mot, les gouvernait à son gré, dit Orderic Vital.

La pluie d'excommunications qui était tombée sur les deux époux ne les avait pas empêchés d'avoir ensemble quatre enfants, deux fils et deux filles. Quand le roi voulut associer au trône Louis, son fils aîné, celui qu'il avait eu de Berte, Bertrade s'efforça de l'en détourner, d'y substituer un des siens. Philippe sut se montrer ferme. Il résista, et une assemblée de grands et d'évêques conféra à Louis le titre de roi désigné, *Ludovicus, rex Francorum designatus*, formule qui figure dès lors sur tous les actes signés par lui.

Bien que le jeune prince se montrât plein d'égards pour sa fictive belle-mère, celle-ci ne lui pardonna jamais l'échec qu'elle avait subi en cette circonstance. Louis s'étant rendu à Londres, y fut précédé par un envoyé de Philippe, qui invita le roi d'Angleterre à s'emparer du prince et à le garder en captivité. Mais le roi Henri connaissait Bertrade, il devina le piège qu'on lui

---

[1] Lettre de Lambert, évêque d'Arras, au pape Pascal II. Dans le *Recueil des historiens*, t. XV, p. 197.

tendait. Il dévoila, au contraire, à Louis l'infamie dont il aurait pu être victime et réveilla ses soupçons contre Bertrade. En effet, elle soudoya ensuite trois clercs qui s'engagèrent à le faire mourir en neuf jours au moyen de maléfices; leurs sortilèges ayant échoué, Bertrade eut recours au poison[1]. Louis, gravement atteint, finit par guérir, mais il conserva toute sa vie un teint pâle et plombé, souvenir de la maladie qui avait failli l'emporter. La complicité de Bertrade fut découverte, et la marâtre cette fois trembla. Mais Philippe intervint, supplia son fils, qui consentit à pardonner. Bertrade cependant dut dépouiller son orgueil, implorer le jeune prince, s'humilier devant lui comme une servante, écrit Orderic Vital[2].

Elle n'était, d'ailleurs, pas domptée. Tandis que le roi, vieilli avant l'âge par ses infirmités et ses vices, se désintéressait de toutes choses, Bertrade, saluée du titre de reine et couronne royale au front, vivait dans le luxe et le scandale. Elle vendait au plus offrant, pour payer ses dettes, les bénéfices, les dignités ecclésiastiques et les offices de la Couronne, osait même nommer évêque de Paris son frère Guillaume de Montfort, à peine adolescent et déjà soupçonné de mœurs infâmes.

---

[1] Bertrade fut accusée aussi d'avoir fait assassiner le fils aîné de Foulque, fils issu de sa première femme, afin d'assurer tout l'héritage paternel à l'enfant qu'elle-même avait eu de Foulque.

[2] « Sed omni postmodum vita sua pallidus extitit... Et rubore perfusa ejus ancilla facta, indulgentiam obtinuit. » *Historia ecclesiastica*, lib. XI, § 9.

Après la mort de Philippe, elle entreprit de susciter des difficultés au nouveau roi, qu'elle aurait encore voulu remplacer par un autre de ses enfants, mais Louis fit toujours envers elle preuve de douceur et de patience.

IV

Louis le Gros et Louis le Jeune.

C'est vers 1100 que Louis avait été associé au trône, et, dès 1104, il épousait Lucienne de Rochefort[1], qui ne fut jamais reine. Ici encore apparaît l'influence de l'implacable Bertrade. On a vu que sa haine pour Louis s'était accrue quand elle avait vu ce fils de la malheureuse Berte devenir « roi désigné » : elle aurait voulu, en effet, assurer le trône à l'aîné des fils qu'elle-même avait eus de Philippe. Cette fois, le roi avait résisté, et Bertrade, furieuse, s'était efforcée de multiplier autour du jeune homme les embarras, les difficultés, les dangers même.

Gui Ier le Rouge, seigneur de Rochefort, était un des favoris de Philippe, et le roi avait accueilli avec d'autant plus de joie l'idée d'unir son fils à la jolie Lucienne que la famille de Rochefort, maîtresse de Montlhéri et de Chevreuse, aux portes de Paris, étaient des voisins rapaces et intraitables. Mais, et ceci montre bien quelle

---

[1] Luciana, filia Guidonis Rubei de Rupeforti.

tutelle subissait encore la monarchie, les grands prétendirent, à l'instigation de Bertrade, que ce mariage allait porter atteinte à la dignité royale[1]. Un concile, réuni en 1107 dans la ville de Troyes, le déclara nul, sous le prétexte toujours invoqué en pareil cas, celui de consanguinité. Lucienne, d'ailleurs, n'était pas encore nubile, et le mariage n'avait pas été consommé.

Un an après, Louis, pas fier, manifesta le désir d'épouser une fille naturelle de Boniface, marquis de Montferrat : le corps féodal et plus encore l'épiscopat s'élevèrent contre ce projet. Yve osa déclarer que partager le trône avec une fille illégitime constituerait une inconvenance inacceptable et qui justifierait un désaveu du serment prêté au souverain. Louis dut s'incliner, et il n'était pas encore marié lorsque la mort de son père le fit roi (juillet 1108).

Dédaignant les protestations de l'archevêque de Reims, il alla aussitôt se faire sacrer à Orléans. Cette ville était alors la seconde capitale du royaume ; elle devait ce rang à l'importance de son commerce, à la renómmée de ses écoles, et surtout aux fréquents séjours qu'y faisaient les rois. La précipitation de Louis n'était pas sans excuse. Gui le Rouge, irrité de l'affront qu'avait subi sa fille, voulait l'imposer au nouveau souverain. Il était surtout excité par Bertrade, d'abord si opposée à ce mariage, mais qui n'avait pas encore abandonné l'espoir d'enlever la couronne à Louis pour la placer

---

[1] « Dignitati regiæ indecens. »

sur la tête d'un de ses fils. Ce fils révolté fut vaincu, et Bertrade, désespérée, renonça enfin à la lutte. Louis lui ouvrit le prieuré de Hautesbruyères, où la vieille reine, celle qu'Yve de Chartres avait, non sans cause, traitée de serpent, de Jézabel, d'Hérodiade, etc., passa ses dernières années, et mourut pieusement vers 1117[1].

Elle avait eu le temps de voir Louis épouser Adélaïde, fille de Humbert II, comte de Maurienne. Louis s'était si bien consolé de ses deux déconvenues matrimoniales, que l'austère Yve de Chartres, apprenant qu'il songeait à demander la main d'Adélaïde, lui écrivait : « Empressez-vous de réaliser vos projets d'union. Il est temps que vos ennemis cessent de prendre pour sujet de moquerie un dessein si souvent abandonné. Qu'il naisse enfin de vous un enfant dont la présence confondra les ambitieux qui guettent votre trône. Un mariage ne se bornera pas à apaiser en vous des désirs illicites et à rompre des liaisons coupables, il imposera silence à vos plus haineux adversaires[2]. »

---

[1] Si l'on veut un exemple de la manière dont on écrivait encore l'histoire au milieu du dix-huitième siècle, il faut lire le portrait de Bertrade, tracé par Dreux du Radier, écrivain alors estimé, auteur d'une histoire des reines de France, qui forme six volumes et a eu plusieurs éditions. Il s'exprime ainsi : « C'étoit une de ces femmes aimables et enjouées, avec lesquelles on ne s'ennuie jamais, dont les agrémens variés sont toujours nouveaux, qui savent régner sur les cœurs dont elles se sont emparés, sans rendre leur empire pénible et à charge. On leur obéit avec plus de plaisir que l'on commanderoit à d'autres; quand on suit leur volonté ou même leur caprice, on s'imagine ne faire que ce qu'on veut soi-même... » *Anecdotes des reines et régentes de France*, édit. de 1764, t. I, p. 373.

[2] *Recueil des historiens*, t. XV, p. 161.

Adélaïde avait été fiancée d'abord à Baudouin III, comte de Hainaut, qui se récusa quand il l'eut vue, tant elle manquait de beauté ; mais cette imperfection était compensée par un heureux caractère et un esprit très fin dont Louis sut apprécier toute la valeur.

En mainte circonstance, il s'inspira des conseils de sa femme, et on la vit souvent intervenir dans des chartes importantes. Elle assista son mari lors de la séance solennelle où fut prononcé le divorce d'Obizon, médecin du roi ; elle joua aussi un rôle actif dans la disgrâce du chancelier Étienne de Garlande.

Son mariage avait été l'occasion d'un incident qui montre bien quelle déférence l'Église exigeait alors de la monarchie. Louis avait fait démolir, dans la rue des Marmouzets[1], certain mur qui gênait le passage et qui dépendait d'une maison appartenant à un chanoine de Notre-Dame, nommé Durand. Le Chapitre éleva une protestation, dont le roi ne tint aucun compte. Elle fut renouvelée le jour où Louis vint demander au clergé la bénédiction nuptiale. Il fallut céder. En présence de l'archevêque de Sens et en grande cérémonie, le roi remit solennellement au doyen de l'église un denier, en signe de soumission, et promit de respecter désormais les privilèges du Chapitre[2].

Mariée en 1115, Adélaïde eut l'année suivante un fils, qui fut appelé Philippe. Dès qu'il atteignit sa treizième

---

[1] Dans la Cité. Elle allait de la rue de la Colombe à la rue de la Lanterne.

[2] Voy. A. Luchaire, *Annales de Louis le Gros*, p. 97.

année, son père l'associa au trône et le fit solennellement couronner à Reims. C'était, écrit Suger, un enfant « de grande douceur, l'espoir des bons et la terreur des méchants ». On plaçait en lui des espérances qui n'eurent pas le temps de se réaliser. Monté sur un cheval ombrageux, il suivait un jour la rue Saint-Jean[1], quand un des porcs qui l'encombraient vint se jeter dans les jambes de sa monture; elle s'abattit et l'écrasa dans sa chute[2]. Son corps fut transporté en grande pompe à Saint-Denis, où on l'enterra avec le cérémonial usité pour les rois[3].

Louis VI, avant de mourir, eut du moins la satisfaction de voir son second fils, Louis, réunir à la couronne de France l'immense territoire situé au sud de la Loire.

Guilhem X, duc d'Aquitaine, sentant sa fin prochaine, entreprit un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Le retour lui paraissant fort incertain, il résolut d'assurer le sort de ses États et de prévenir une guerre avec la France en mariant Aliénor, héritière de son fief, avec le successeur désigné de Louis le Gros. C'était

---

[1] Devenue rue du Martroi, elle a été supprimée en 1837. Elle se terminait sous une arcade que remplaça la grande porte qui, sous l'Empire, conduisait aux appartements particuliers du préfet de la Seine.

[2] « Hunc, in Parisiis equitantem, in medio vico Sancti Johannis porcus anticipavit, per quem equus ejus cespitans cecidit; ipse vero sub equo collisus expiravit. » Joh. Iperius, dans le *Recueil des historiens*, t. XIII, p. 469.

[3] Depuis lors, défense fut faite de nourrir dans la ville aucun pourceau. Les sergents du Châtelet avaient ordre de tuer ceux qu'ils rencontraient par les rues; la tête leur était attribuée, et le corps devait être porté aux hôpitaux.

là un acte de haute prudence, car il est bien certain que Louis, investi féodalement, comme suzerain, de la garde du duché, n'aurait jamais admis la légitimité d'une union contractée sans son consentement, n'aurait jamais laissé passer en d'autres mains cette magnifique province. Le jeune prince, âgé alors de dix-sept ans, partit aussitôt pour Bordeaux à la tête de cinq cents gentilshommes, et, au mois d'août 1137, « il épousa, dit Suger, et couronna du diadème royal, la noble damoiselle Aliénor[1], en présence de tous les grands de Gascogne, de Saintonge et du Poitou ».

Louis attendait les nouveaux époux à Paris, son séjour de prédilection. Mais sa santé était déjà fort compromise.

Ses contemporains s'accordent à reconnaître qu'il aimait un peu trop la table et l'argent, mais qu'il fut un prince brave jusqu'à la témérité, gai, affable, débonnaire, simple de manières. Tout jeune encore, sa conduite vis-à-vis de Bertrade avait révélé en lui une humeur douce et indulgente. Dès l'âge de quarante-cinq ans, son embonpoint ne lui permit plus guère de monter à cheval, ce qui ne l'empêcha pas de déployer jusqu'à la fin une activité infatigable et un brillant courage.

Adélaïde donna à Louis le Gros huit enfants au moins. J'ai dit comment mourut l'aîné. Le second fut le roi Louis VII. Le troisième, nommé Henri, avait été

---

[1] Née à Belin (Gironde) en 1122, elle venait d'avoir quinze ans.

voué à la cléricature[1]. Elu, en 1159, évêque de Paris[2], il se déclara indigne de ces saintes fonctions et fit nommer à sa place le célèbre Pierre Lombard.

Après la mort de son mari, Adélaïde voulut exercer sur Louis une autorité que Suger, conseiller plein de sagesse, mais fort autoritaire aussi, jugea excessive. Entre eux, des explications très vives furent échangées, à la suite desquelles Adélaïde, blessée, quitta la Cour, puis donna sa main à Mathieu de Montmorenci, connétable de France.

Elle vécut jusqu'en 1154, et fut ensevelie, non à Saint-Denis, mais à l'abbaye de Montmartre que Louis VII avait fondée. Le nom du médecin qui la soignait, Caius Cervianus, est venu jusqu'à nous.

Obizon, médecin de Louis le Gros, est plus connu. Très aimé, semble-t-il, de la famille royale, Adélaïde s'intéressa même à ses querelles de ménage, car, par sentence prononcée en présence du roi et de la reine, il fut autorisé à se séparer de sa femme, Adélaïde la Gente. Les deux époux se réconcilièrent par la suite. Deux ans après la mort de Louis, Obizon se retira à l'abbaye de Saint-Victor, où il décéda le 19 février. Son nom figure sur le nécrologe de la maison, qui mentionne plusieurs legs faits par lui[3]. Il fut enterré dans le cloître,

---

[1] Il n'y avait rien là d'exceptionnel. Louis VIII disait encore, dans son testament : « Nous voulons et ordonnons que notre cinquième fils soit clerc, ainsi que tous les autres qui pourraient naître après lui. » (Article 6.)

[2] Voy. ci-dessus, p. 62.

[3] Voy. A. F., *Les anciennes bibliothèques de Paris*, t. I, p. 139.

où son tombeau était surmonté d'une épitaphe qui le qualifiait de « summus medicus[1] ». A son intention, à celle aussi de sa femme, un service anniversaire était célébré chaque année dans la chapelle de l'abbaye.

Comme on l'a vu ci-dessus, Louis VII, âgé de dix-sept ans à peine, avait épousé à Bordeaux (1137) Aliénor[2], fille de Guilhem X, duc d'Aquitaine. Elle comptait une quinzaine d'années et sa dot représentait la moitié de la France méridionale, doublait d'un seul coup le territoire capétien, permettait au roi d'exercer son autorité jusqu'à la région pyrénéenne, alors limite extrême de l'Aquitaine.

Aliénor était fort séduisante, et Louis s'éprit pour elle d'une passion qu'un contemporain ne craint pas de déclarer « immodérée ». Leurs caractères, pourtant, ne s'accordaient guère, et de bonne heure le ménage marcha mal. Aliénor, aussi énergique, aussi vicieuse que Bertrade, joua, comme elle, un rôle néfaste dans notre histoire. Habituée à la vie facile qui régnait dans les Cours du Midi, coquette, légère et sensuelle, aimant la société des conteurs et des poètes, elle n'était guère faite pour un mari tout confit en dévotion, et dont le grand plaisir était d'orner ses chapelles, d'assister à la messe et de chanter au lutrin ; aussi l'entendait-on se plaindre qu'elle avait épousé un moine et non un roi,

---

[1] G. Naudé, *De antiquitate scholæ medicæ parisiensis*, p. 150.

[2] *Alienora*, *Ænor*, *Alienordis*, *Eleonora*, *Elianora*, *Eleanorissa*, etc.

« se monacho non regi nupsisse[1] ». De fait, Louis s'astreignait à suivre les offices aussi régulièrement que les chanoines de Notre-Dame, au milieu de qui il aimait vivre.

Peu de temps après son mariage, et cédant à l'influence d'Aliénor, il avait voulu tenir tête au pape Innocent II qui, non content de l'excommunier, avait mis la France en interdit. Louis s'était soumis, mais, au cours de la lutte, il avait prêté un serment sur des reliques sacrées, serment terrible qu'il n'avait osé tenir. Sa conscience ne cessait de lui reprocher cet abominable parjure, et c'est pour l'expier qu'il résolut d'entreprendre une nouvelle croisade aux lieux saints. L'enthousiasme qui avait donné naissance à la première était bien calmé; Suger lui-même désapprouvait le projet du roi, mais il s'efforça vainement de l'en détourner. Cent cinquante mille hommes, dont les neuf dixièmes au moins ne devaient pas revoir leur patrie, partirent pour la Palestine, et Aliénor fut du voyage. Suger devenait régent pendant l'absence du roi.

Louis alla d'abord se sanctifier dans tous les couvents de Paris, et il y en avait déjà beaucoup. Le jour du départ, il se rendit à Saint-Denis, baisa les reliques du bienheureux, s'assit humblement à la table des moines, ceignit l'aumônière et prit en main le bourdon du pèlerin; puis il se mit en route (1147), précédant la reine, les comtesses de Flandre et de Toulouse et une

---

[1] *Recueil des historiens*, t. XXX, p. 102.

foule d'autres grandes dames dont le costume révélait plus de vanité que de dévotion.

Pendant que le roi, confessé et administré avant chaque bataille, faisait preuve d'un grand courage, la reine se livrait à des désordres qui ont sans doute été un peu exagérés, mais que ne sauraient excuser la dépravation qui régnait parmi les croisés, et dont on a souvent tracé le tableau[1].

En ce qui concerne la reine, les traditions, les récits venus de pays si éloignés sont certainement sujets à caution, ceux, par exemple, qui nous dévoilent les amours d'Aliénor avec le sultan Saladin, alors âgé de dix à douze ans, ou avec son oncle Raimond de Poitiers, presque cinquantenaire[2]. L'inconduite de la reine n'en reste pas moins établie. Pour que le dévot Louis VII se soit résigné au divorce, pour que ses ministres, pour que l'Église aient accepté une nécessité aussi désastreuse, il faut admettre l'existence de preuves aujourd'hui disparues.

Tout simple et doux que fût le pauvre Louis VII, « vir columbinæ simplicitatis », dit un chroniqueur, il pensa que sa dignité ne lui permettait pas de fermer trop longtemps les yeux, et il écrivit à Suger qu'une répudiation lui semblait indispensable. On ne saurait, en effet, reconnaître comme légitime une lignée issue de cette femme débauchée : c'est Guillaume de Tyr qui parle

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 30 et suiv.

[2] Voy. Tamizey de Larroque, *Observations sur l'histoire d'Éléonore de Guyenne*, p. 15 à 19.

ainsi[1], car on n'a pas retrouvé la lettre du roi; mais on possède la réponse de Suger, et l'on voit que, très sagement, il combat cette mesure si impolitique. Avant tout, disait-il à Louis, quelque humiliants que soient les résultats de l'expédition, empressez-vous de revenir; « nous avons soin de conserver en bon état vos maisons et vos palais, et nous faisons réparer ceux qui sont en mauvais état. Le maître seul manque présentement. Je suis déjà sur le déclin de l'âge[2], et ces soins ont avancé ma vieillesse; cependant, j'y aurais volontiers consumé toutes mes forces, non par ambition, mais pour l'amour de Dieu et l'amour de vous. Relativement à la reine Aliénor et à votre désir de vous séparer d'elle, je suis d'avis que vous dissimuliez tout mécontentement jusqu'à ce que, revenu dans vos États, vous puissiez envisager plus froidement les dangers d'une telle résolution[3]. »

Louis comprenait bien la nécessité d'un prompt retour, mais la honte de ses défaites le retenait. La reine, d'ailleurs, paraissait peu disposée à le suivre. Il se décida enfin, et au mois d'octobre (1149) il arrive en Calabre. De là, il écrit à Suger qu'il a dû attendre pendant trois semaines l'arrivée d'Aliénor, qui était à Palerme et qui vient de le rejoindre. Quelques jours après, il se plaint encore des lenteurs de la reine[4].

---

[1] *Historia*, lib. XVII.

[2] Il avait alors environ soixante-sept ans.

[3] « Quatenus rancorem animi vestri operiatis donec, Deo volente, ad proprium reversus regnum. » *Epistolæ*, p. 260.

[4] Voy. A. Luchaire, *Étude sur les actes de Louis VII*, p. 176.

Enfin, en novembre, il débarque au port Saint-Gilles, près de l'embouchure du Rhône; deux à trois cents chevaliers l'accompagnaient, c'est à peu près tout ce qui restait des innombrables pèlerins partis avec lui.

Pendant deux ans environ, Suger parvint à obtenir du roi et de la reine qu'ils dissimulassent leur mutuel ressentiment. Sa mort leur rendit une liberté dont ils s'empressèrent de profiter. En mars 1152, on assembla à Beaugenci sur Loire un concile où se joua une lamentable comédie. Sous prétexte de parenté entre les époux, comme c'était l'usage en pareil cas, la répudiation de la reine fut solennellement prononcée. L'Église prohibait les unions entre parents, même au septième degré[1], aussi alla-t-on jusqu'à prétendre que Hugue Capet, bisaïeul du grand-père de Louis VII, avait épousé une sœur du trisaïeul d'Aliénor. « Diverses gens, disent les *Chroniques de Saint-Denis*[2], firent entendre, comme il étoit vrai, qu'il y avoit parenté entre le roi et la reine Aliénor, et qu'ils étoient prêts à le démontrer par serment. Lors, le roi répondit que, contre la volonté de Dieu et de sainte Église, ne vouloit pas conserver Aliénor pour femme. Lors s'avancèrent une grande partie de ceux qui vouloient prouver la parenté, et firent le serment, et dirent que le roi et la reine étoient bien proches parens; et ainsi furent séparés l'un de l'autre. » Le concile passa sous silence une des causes de la répudiation, cause réelle celle-là : Aliénor, en effet, avait

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 8.

[2] Édit. Paulin, Paris, t. III, p. 405.

ajouté à tous ses torts celui de n'avoir, en quinze ans de mariage, donné au roi que des filles.

Tout de même, il fallut rendre la dot, l'Aquitaine[1] et ses annexes, la Gascogne, le Poitou, en somme plus de la moitié du domaine royal. Et que fit de sa liberté la fière et violente Aliénor? Trois mois après, jour pour jour, elle apportait ces belles provinces à Henri II Plantagenet, déjà comte d'Anjou et de Touraine, duc de Normandie, et qui allait devenir roi d'Angleterre. C'était bien un esprit de vengeance qui avait dicté à Aliénor un pareil choix, car Henri était gros, roux, court, violent, sanguinaire même. On a dit qu'elle avait été la maîtresse de Geoffroi, père d'Henri, en sorte, écrit Michelet, que les fils qu'elle eut de ce second mari « risquaient fort d'être les frères de leur père ».

Pour en finir avec cette Aliénor, rappelons qu'Henri lui donna de nombreuses rivales, peut-être même fit-elle enlever et périr l'une d'elles, la belle Rosamonde. Elle finit par armer contre Henri les fils qu'elle avait eus de lui[2]. Excités par leur mère, ils trouvaient que leur père traînait une trop longue vieillesse, et ils voulaient prendre possession des provinces dont ils portaient les titres. Aliénor eut l'audace de solliciter en leur faveur son ancien mari, le faible roi de France. Henri se mon-

---

[1] L'Aquitaine, corruption, dit-on, du mot Guyenne, ne revint à la France que sous Charles VII. Le 19 octobre 1453, il fit une entrée solennelle à Bordeaux. La guerre de Cent ans était ainsi terminée.

[2] Elle avait eu de lui trois filles et cinq fils, dont deux, Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre, furent rois d'Angleterre.

tra indulgent pour ses enfants, mais ayant réussi à s'emparer d'Aliénor, il la retint pendant douze ans dans une dure captivité. Devenue veuve et libre, elle se retira au monastère de Fontevrault, où elle s'éteignit le 31 mars 1204, âgée de quatre-vingt-deux ans. On ne possède aucun monument contemporain qui puisse nous renseigner sur la beauté de cette princesse si remuante. La statue qui orne son tombeau à Fontevrault date du treizième siècle.

Aliénor fut remplacée auprès de Louis VII par Constance[1], fille d'Alfonse V, roi de Castille. Louis l'épousa à Orléans en 1154. Ce furent deux filles qui naquirent d'elle, et elle mourut en couches le 4 octobre 1160, n'ayant joué à la Cour qu'un rôle fort effacé. Elle fut enterrée dans l'abbaye de Saint-Denis, et sur sa tombe on lisait ces mots : *Constantia regina quæ venit de Hispania*. Son sceau, d'argent et de forme ogivale, avait été déposé auprès d'elle ; on l'y trouva lors des profanations de 1793, et il fut alors déposé à la Bibliothèque nationale.

Suivant une biographie de Louis VII qui est attribuée à Suger, ce dévot roi « avoit toujours présent à l'esprit cette parole, qu'il vaut mieux se marier que de brûler; il craignoit, d'ailleurs, que le royaume de France cessât d'être gouverné par un successeur sorti de son sang ». En sorte que, cinq semaines après la mort de la pauvre Constance, il épousait (13 novem-

[1] On la trouve nommée Élisabeth, Marie, Marguerite et même Béatrix.

bre 1160) Alix ou Adèle, fille de Thibaut IV, comte de Champagne[1]. Le biographe que je citais tout à l'heure nous apprend qu' « elle rayonnait de l'éclat de la sagesse, excellait en beauté dans sa personne, et brillait par la chaste pureté de ses mœurs ». Les *Chroniques de Saint-Denis* disent également qu' « elle étoit de très grand sens, belle et plaisante, très bien faite de corps, et de grande chasteté[2] ».

Elle ne réalisa pas d'abord les espérances que l'on avait mises en elle, car son premier enfant fut encore une fille[3]. Mais, vers la fin du mois d'août 1165, elle donna le jour à un fils, nommé Philippe, qui succéda à son père.

Dès lors, et jusqu'à la fin de son règne, Louis subit l'ascendant d'Adèle, femme d'une intelligence supérieure. Elle lui survécut pendant vingt-six ans.

Louis VII, très dévot envers Dieu, très doux avec ses sujets et plein de respect pour les Ordres sacrés, ne compromit pas trop l'œuvre entreprise par Louis le Gros; c'est le seul éloge que l'on puisse faire de ce prince, dont la place était dans un couvent, non sur le trône. Au début de son règne, il avait paru disposé à

---

[1] *Adela*, *Ada*, *Ala*, *Aalis*, *Alips*, *Helis*, *Ælis*, *Alipsa*, etc. Elle est désignée le plus souvent sous le nom d'*Adela Campaniensis*.

[2] Tome III, p. 409.

[3] Alix, d'abord fiancée à Richard Cœur de Lion et envoyée en Angleterre. Henri II, à qui on l'avait confiée, la séduisit et ne voulut plus la donner à son fils. On la maria vers 1195 avec Guillaume II, comte de Ponthieu.

continuer la politique de son père ; mais, accablé par ses désastres en Orient, il ne retrouva plus aucune énergie. Il avait « pou de lettres », dit un contemporain, et « se connoissoit mieux en oraisons qu'en armes ». Observant avec une rigueur monacale toutes les prescriptions ecclésiastiques, il jeûnait rigoureusement au pain et à l'eau tous les samedis. Souvent trompé, jamais trompeur, sa « sainte simplicité lui a certainement assuré le ciel », écrit Gervais de Tilbury.

Jusqu'à Louis VII, le sceau royal était appliqué sur la pièce dont il certifiait l'authenticité; Louis VII l'en sépara, l'y suspendit par un lac de chanvre ou de soie, et ces *sceaux pendants*[1] donnèrent naissance au contre-scel, seconde empreinte placée au dos de la première[2].

A dater de son premier mariage, il s'intitula « Ludovicus, Dei gratia Francorum rex et dux Aquitanorum ». Il continua à prendre ces titres, même après qu'Aliénor divorcée fut remariée, par exemple en tête d'un diplôme daté de 1154[3]. Dans ses actes, le mot *Parisius* reste toujours invariable, tandis que les autres

---

[1] Sigilla pensilia.

[2] Luchaire, *Actes de Louis VII*, p. 80 et 93. — N. de Wailly, *Paléographie*, t. I, p. 336.

[3] Voy. la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. XLV (1884), p. 305. — Il existe un diplôme où il se qualifie de « roi de France ». (N. de Wailly, *Paléographie*, t. I, p. 335.) — Sur l'emploi des mots « Dei gratia », voy. Ducange, *Glossarium*, au mot *Dei*.

noms de lieu prennent parfois, outre l'ablatif, le génitif et même l'accusatif avec *per*. La formule ordinaire est celle-ci : « Actum Parisius, in palatio nostro », plus rarement « in domo nostra ».

V

Philippe Auguste.

Louis VII était marié depuis vingt-huit ans, il en avait quarante-cinq, et le ciel ne lui avait pas encore accordé d'enfant mâle. Il se désespérait, passait ses journées en oraisons, multipliait les aumônes, comblait de présents les églises et les abbayes. S'il faut en croire une légende plus naïve que vraisemblable, le roi se présenta un soir à Cîteaux, au moment où le Chapitre était réuni pour la prière. Il se prosterna la face contre terre devant l'abbé, et déclara qu'il ne se relèverait pas avant que le Chapitre eût obtenu de Dieu pour la France le don d'un fils. On eut beau le supplier de quitter cette humble attitude, il s'y refusa, et il fallut le satisfaire. L'abbé lui jura donc qu'un miracle venait de s'accomplir, et, l'année même, la reine devint, en effet, mère d'un fils[1]. Il fut appelé Philippe et surnommé le Magnanime ou Dieudonné[2].

---

[1] « Divina gratia inspirante, certificavit regi quod in brevi prolem masculinum haberet. »

[2] « Et eodem anno, quasi miraculose, in senectute sua, de

Les *Chroniques de Saint-Denis* s'expriment ainsi : « Dieu luy donna digne guerdon[1] de ses bonnes euvres. Ce fut un biau fils, qu'il engendra, par la volonté de Nostre Seigneur, en la roine Ala[2], sa femme : qui fut appelé Phelippe Dieudonné; car, par les mérites du père, le donna Dieu au royaume de France[3]. »

Il naquit à Gonesse[4], le samedi 21 août 1165[5]. La nouvelle s'en répandit dans Paris, et on l'y reçut avec enthousiasme. Toutes les cloches furent mises en branle, et les maisons s'illuminèrent si brillamment que, dit un chroniqueur contemporain, des personnes ignorantes de l'événement purent croire qu'un immense incendie venait de se déclarer[6]. Enfin, l'envoyé chargé d'apporter l'heureux message à l'abbé de Saint-Germain des Prés y arriva au moment où les moines ache-

---

uxore sua filium genuit, quem Philippum nominavit, et postea dictus est Philippus Magnanimus, alias a Deo datus. » *Historia gloriosi regis Ludovici VII*. Dans le *Recueil des historiens*, t. XII, p. 133.

[1] Récompense.

[2] Adèle.

[3] Édit. Paulin, Paris, t. III, p. 417.

[4] Près Paris. Voy. ci-dessus, p. 99.

[5] Rigord dit le 22, qui était un dimanche. — Il naquit un samedi, au commencement de la nuit, écrit Girald de Barry : « Nocte quidem et noctis hora quasi post conticinium circa soporem primum. » Giraldus Cambrensis, *De instructione principis*, dans le *Recueil des historiens*, t. XVIII, p. 153, *in fine*.

[6] « Statim, campanarum omnium per urbis amplitudinem totam, tantus undique sonus et clangor erupit, tantaque luminaria cerea fuerunt per plateas accensa... » Giraldus Cambrensis, dans le *Recueil des historiens*, t. XVIII, p. 154.

vaient le cantique *Béni soit Dieu qui a visité et racheté son peuple*[1]...

Louis VII était alors à Paris. Ogier, un des serviteurs d'Adèle, lui fut dépêché. Le roi, plein de joie, remercia Dieu avec effusion, et accorda à Ogier une rente de trois muids de froment sur la grange royale de Gonesse. Dans cette charte, qui est venue jusqu'à nous[2], mais qui pourrait bien être apocryphe, Louis VII se félicite assez impoliment d'avoir enfin obtenu « sobolem melioris sexus », alors qu'il était affligé d'une multitude de filles[3], « territi eramus, dit-il, multitudine filiarum ».

Sa satisfaction fut si grande, qu'à partir de ce moment il data plusieurs actes du jour où était né ce fils attendu avec tant d'impatience : « jam nato filio nostro Philippi », ou encore : « filii nostri Philippi natalis anno primo[4] ».

A quatorze ans, Philippe allait, selon l'usage, être associé à la Couronne, quand, au cours d'une chasse dans la forêt de Compiègne, le jeune prince fut séparé de sa suite, et se trouva subitement seul et égaré. En proie à la plus vive terreur, il erra une partie de la nuit, cherchant vainement son chemin à travers la forêt obscure et silencieuse. Au matin seulement, il fit la

---

[1] *De glorioso rege Ludovico*, édit. A. Molinier, p. 177.

[2] Dans A. Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. IV, p. 657.

[3] Il n'en avait eu pourtant que quatre, et encore une d'elles était déjà morte.

[4] Voy. Luchaire, *Actes de Louis VII*, p. 42.

rencontre d'un charbonnier qui lui servit de guide et le ramena en vue du château.

Il est difficile de croire qu'un prince sur qui reposaient tant d'espérances ait pu rester ainsi perdu pendant toute une nuit aux environs d'une demeure royale. Le fait est cependant raconté par Rigord, un des familiers de Louis VII et de son fils, bien placé par conséquent pour connaître la vérité. Voici, au reste, le curieux récit de Rigord[1] :

« Aux approches de la fête de la très sainte vierge Marie, le roi très chrétien vint à Compiègne avec son fils bien-aimé... Pendant le séjour qu'il fit en cette ville, l'illustre Philippe, selon le témoignage d'un grand nombre de personnes dont nous tenons ce fait, obtint de son père la permission d'aller chasser dans le bois avec les veneurs du roi. A peine y était-il entré qu'un sanglier se présenta. Aussitôt, les veneurs lâchent les chiens et se mettent à la poursuite de la bête.

« Cependant Philippe, monté sur un cheval plein de feu, fut emporté au loin, et il poursuivit seul pendant longtemps le sanglier avec la plus grande vitesse, par un sentier écarté. Enfin, au déclin du jour, il jeta les yeux derrière lui et s'aperçut qu'il n'avait point de veneurs à sa suite. Se voyant donc seul dans cette vaste

[1] J'emprunte la traduction donnée dans la collection Guizot (*Mémoires relatifs à l'histoire de France depuis la fondation de la monarchie jusqu'au treizième siècle*). La meilleure édition du texte de Rigord est celle qu'a publiée en 1882 M. Fr. Delaborde.

solitude de forêts, il commença à concevoir de justes craintes. Il erra quelque temps seul, au gré de son cheval, qui l'emportait çà et là. Il avait beau porter partout les yeux, il ne voyait personne. Il se mit donc à pousser des gémissements et des soupirs; et, imprimant sur son front le signe de la sainte croix, il se recommanda très dévotement à Dieu, à la bienheureuse vierge Marie et au bienheureux Denis, patron et défenseur des rois de France[1].

« A la fin de sa prière, il regarda à droite, et tout à coup il vit près de lui un paysan qui soufflait sur des charbons ardents. Sa taille était haute, son aspect horrible, son visage hideux et noirci par le charbon; il avait au cou une grande hache. D'abord, à cette vue, Philippe trembla; mais, bientôt, sa grande âme surmonta ses premières frayeurs. Il s'approcha de cet homme et le salua avec bienveillance. Il lui expliqua qui il était, comment il se trouvait là, et le paysan, reconnaissant la personne de son seigneur, abandonna sur-le-champ son travail et ramena le prince en toute hâte à Compiègne. »

Mais les émotions qu'avait éprouvées l'enfant déterminèrent une maladie assez grave pour éveiller des craintes sérieuses : « graviter tunc acuto morbo laboravit », écrit Rigord. Il est bien probable que la neurasthénie qui influa sur toutes ses actions, et aussi les frayeurs non justifiées qu'il ressentit en de nombreuses circonstances, n'ont pas eu d'autre origine.

---

[1] « Regum Francorum patrono et defensori. »

L'enfant ne guérissant pas, Louis VII recourut à un expédient dans lequel on mettait alors une grande confiance[1]. Neuf ans auparavant, Thomas Becket, archevêque de Cantorbery, avait été, dans son église même, assassiné par ordre du roi d'Angleterre[2]. Déclaré martyr par le pape Alexandre III, sa tombe était devenue un lieu de pieux pèlerinages et passait pour opérer des miracles. Louis VII vit en songe le prélat qui, à trois reprises, lui ordonna de venir implorer la guérison de son fils. Quoique sexagénaire et déjà bien las, il s'y décida. Accompagné d'une suite nombreuse, il passa en Angleterre et vint déposer sur le tombeau du saint archevêque une coupe d'or de grand prix. C'est là le premier voyage qu'un roi de France ait fait sur le sol anglais. Thomas, d'ailleurs, ne se montra pas ingrat, et le roi, à son retour, trouva Philippe convalescent.

Celui-ci fut enfin sacré à Reims comme « roi désigné ». Louis ne put assister à la cérémonie. Enfermé dans son palais de la Cité, il y languit durant dix mois encore, jusqu'au 18 septembre 1180, où une attaque de paralysie l'emporta.

Sa mort passa presque inaperçue, car depuis son sacre Philippe était le vrai roi de France. Sollicité par deux influences contraires, celle de sa mère et celle de son parrain, Philippe, comte de Flandre, qui, avec Henri Clément, l'avait initié au métier des armes, il sut

---

[1] Sur les pèlerinages, voy. ci-dessus, p. 33 et suiv.

[2] Henri II.

s'affranchir de leurs conseils et échapper à toute dépendance.

Le comte de Flandre l'emporta d'abord. Il avait une nièce, nommée Élisabeth ou Isabelle, — c'était alors le même nom, — à qui son père promettait de laisser le Vermandois, le Valois, l'Amiénois et même l'Artois. Philippe venait d'avoir quinze ans, et Élisabeth n'en comptait que dix, ce qui n'empêcha pas le mariage de se conclure (28 avril 1180). Il fut célébré dans les États du beau-père, à Bapaume; puis, le mois suivant, Élisabeth était sacrée à Saint-Denis par l'archevêque de Sens, au mépris de la tradition qui réservait cet honneur au métropolitain de Reims.

C'est que le parti de la reine mère avait fait au mariage de Philippe une vive opposition. Furieuse de voir son fils lui échapper, Adèle quitta la Cour et alla se placer sous la protection du duc de Normandie, le plus puissant adversaire de la Couronne. Philippe entra en lutte ouverte avec Adèle, saisit même les châteaux qui constituaient son douaire. Il fallut que le duc s'interposât, et il réussit à ménager entre la mère et le fils une réconciliation. Elle fut durable.

La reine mère eut bientôt la satisfaction de voir son fils brouillé avec le comte de Flandre, qui à son tour sortit de Paris, emmenant avec lui sa nièce, la pauvre reine Élisabeth. Il la restitua ensuite. On l'obtint même plus facilement que le Vermandois, et le roi dut pour le moment se contenter de l'Amiénois.

Cependant, Élisabeth restait stérile. Quatre ans après son mariage, elle ne lui avait pas encore donné d'enfant,

et il résolut de la répudier. Mais elle était adorée. Le jour où devait être prononcée à Senlis la déclaration formelle de répudiation, la reine sortit du palais en robe de pauvresse, pieds nus, un cierge à la main. Elle parcourut la ville en faisant l'aumône à tous les mendiants qu'elle rencontrait et en entrant dans toutes les églises; elle s'y agenouillait, priant Dieu qu'il daignât éloigner d'elle le malheur dont elle était menacée. Le peuple s'émut, il s'amassa autour du palais, demanda à grands cris la grâce de la pauvre reine. Philippe céda, mais des considérations politiques dictèrent surtout son pardon.

Quatre années passèrent encore, et, au mois de septembre 1187, Élisabeth eut enfin un fils[1], et un fils qui tint d'elle beaucoup plus que de son père.

Vers ce moment, des nouvelles désastreuses arrivèrent de l'Orient. Dieu avait abandonné son peuple, Jérusalem la sainte était retombée aux mains des musulmans, le royaume fondé par Godefroi de Bouillon était anéanti. Une troisième croisade fut résolue. Mais le départ de Philippe se vit retardé par la maladie de la reine, morte le 15 mars 1190, en donnant le jour à deux jumeaux qui ne vécurent pas.

Avant d'aller prendre l'oriflamme à Saint-Denis, Philippe rédigea le testament célèbre qui réglait l'administration du royaume pendant son absence. Réconcilié avec tous les siens, il confia la régence du royaume à

---

[1] Devenu le roi Louis VIII.

sa mère Adèle et à son oncle Guillaume, alors archevêque de Reims.

J'ai raconté plus haut[1] la déshonorante conduite du roi en Orient. A son retour, on lui fait croire que le *Vieux de la Montagne*, chef de fanatiques musulmans de la Syrie, a été soudoyé par Richard, et vient d'envoyer en France des gens chargés de l'assassiner. Et Philippe, épouvanté, abandonne aussitôt Pontoise, où il était en villégiature, rentre à Paris, et s'entoure de précautions extravagantes, dont ses barons font risée ; il crée, pour veiller sur sa personne, une garde spéciale d'hommes porteurs d'armes terribles et qui ne doivent le perdre de vue ni jour ni nuit. Son palais de la Cité ne lui semble plus une résidence assez sûre, il en rêve une autre plus forte, plus facile à défendre contre une attaque sérieuse. A l'extrémité de la nouvelle enceinte[2] qui protège la rive droite de la Seine, il veut faire élever une véritable forteresse, un donjon ayant 60 pieds de diamètre et 70 de hauteur, avec chemin de ronde et large fossé. Ce sera le Louvre, demeure officielle, d'où relèveront tous les grands fiefs de France, qui abritera le Trésor personnel du roi et lui servira au besoin de prison d'État. Il donne à un de ses courtisans le palais des Thermes, dit le vieux palais[3], et conserve provisoirement celui de la Cité comme habitation privée.

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 28.

[2] Voy. ci-dessus, p. 84 et suiv.

[3] Sauval, *Antiquitez de Paris*, p. 313 et 314.

Élisabeth était morte en couches au mois de mars 1190. On l'enterra dans l'église Notre-Dame, encore loin d'être terminée, mais où le culte se célébrait déjà. Trois ans après, Philippe faisait demander au roi de Danemark Knut VI la main de sa sœur Ingeburge[1].

Les chroniqueurs contemporains s'accordent pour la présenter comme un prodige de grâce et un modèle de toutes les vertus. Suivant l'évêque Étienne de Tournai, qui fut à même de la bien connaître, elle réalisait le portrait de la vierge chrétienne tel que l'avait tracé saint Ambroise. La beauté de son âme égalait celle de son visage. Jeune d'années, elle avait, dit-il, la prudence d'une tête blanchie par les ans, elle se montrait plus sage que Rébecca, plus gracieuse que Rachel, plus chaste que Suzanne[2].

Le 14 août 1193, Philippe, âgé alors de vingt-huit ans, épousa à Amiens cette belle et vertueuse princesse. Le lendemain, ils arrivaient à Reims, où l'archevêque Guillaume de Champagne les sacrait en grande pompe. Au milieu de la cérémonie, on vit tout à coup le roi frissonner, trembler, pâlir : une subite aversion venait de remplacer l'impatience avec laquelle, trois jours auparavant, le monarque attendait cette fiancée si désirée.

---

[1] *Indeburgis, Ingeburgis, Isamburgis, Isburgis*, etc., en danois *Ingeborg*. Je lui conserve le nom d'Ingeburge, sous lequel elle fut toujours désignée en France. Elle était fille de Waldemar le Grand.

[2] Voy. l'article consacré à Ingeburge par Henri Géraud, dans la *Bibliothèque de l'école des chartes* (2e série, 1844, t. I, p. 3 et suiv.). C'est une étude très étudiée et très impartiale.

Écoutons Rigord, témoin oculaire[1] : « Vers le même temps, le roi Philippe députa Étienne, évêque de Noyon, personnage vénérable, à Canut, roi des Danois, pour le supplier de daigner lui envoyer une de ses sœurs, qu'il voulait prendre pour épouse. Le roi des Danois accueillit avec empressement cette demande, et remit entre les mains des envoyés du roi de France Ingeburge, la plus belle de ses sœurs, jeune princesse qu'embellissaient encore la sainteté et l'innocence de ses mœurs. Elle partit, comblée des présents de son frère, se confia au vent et à la mer, et trouva à Amiens Philippe, roi des Français, qui accourait plein de joie, avec les évêques et les grands de son royaume, au-devant de la princesse depuis longtemps l'objet de ses vœux. C'est dans cette ville qu'elle devint sa légitime épouse et qu'elle fut couronnée reine des Français[2]. Mais, ô prodige! ce jour même, le roi, sans doute à l'instigation du diable, ou, suivant d'autres, par les maléfices de quelques sorcières, ne vit plus qu'avec horreur cette épouse si désirée[3]. »

Il est hors de doute que le mariage avait été con-

[1] Je cite la traduction donnée dans la collection Guizot.

[2] Erreur, c'est bien à Reims qu'elle fut sacrée.

[3] « Sed mirum! eodem die, instigante diabolo, ipse rex, quibusdam, ut dicitur, maleficiis per sorciarias impeditus, uxorem tam longo tempore cupitam, exosam habere cepit. » Les registres d'Innocent III ne sont pas moins précis : « Inter coronationis solemnia, suggerente diabolo, ad aspectus ipsius cœpit vehementer horrescere, tremere ac pallere, ut nimium perturbatus vix sustinere posset finem solemnitatis incœptæ. » (Caput XLVIII.)

sommé la veille. D'où pouvait donc provenir la répulsion que Philippe ressentit tout à coup pour une belle et vertueuse princesse qu'il paraît avoir d'abord tant souhaitée? C'est là un problème historique qui n'a pu encore être résolu de façon certaine[1].

Écartant l'influence du diable et des sorcières, M. Auguste Brachet a tenté de l'éclaircir dans sa *Pathologie mentale des rois de France*[2]. Il s'est entouré de tous les documents contemporains relatifs à cet incident, les a soumis à un examen approfondi, historique et médical, d'où il a été amené à conclure que « Philippe Auguste, neurasthénique irritable, a eu une impuissance temporaire, de cause neurasthénique, et qu'Ingeburge n'est pour rien dans ce désastre conjugal ».

Ce qu'il y a de sûr, c'est que, aussitôt la cérémonie terminée, le roi veut renvoyer Ingeburge en Danemark; mais les ambassadeurs qui l'avaient amenée refusent de la reprendre et s'empressent de quitter la France. Philippe ne voit plus de remède que dans une répudiation. Il appelle à Compiègne des prélats et des barons, à qui il soumet une généalogie fantaisiste, démontrant qu'Ingeburge, prétendue parente d'Élisabeth, sa première femme, lui est alliée à un degré prohibé par l'Église. La réunion se montre si hésitante que le roi consent à tenter une réconciliation.

Ingeburge est mandée à Saint-Maur près Paris, et

---

[1] « Cette étrange histoire reste mystérieuse », écrit M. Luchaire, qui l'a étudiée le dernier.

[2] Paris, 1903, in-8°, p. 307 et suiv.

Philippe, congédiant tous ses gens, reste seul avec elle. Mais on le voit bientôt s'éloigner furieux, « asserens quod ei non poterat carnaliter commisseri ». La pauvre Ingeburge est toute tremblante, et elle affirma plus tard « quod rex carnaliter illam cognoverat ». Il est vrai que l'infortunée était sans doute bien ignorante en pareille matière.

Dès lors, l'aversion de son mari contre elle devient si profonde que le nom d'Ingeburge ne doit plus être prononcé devant lui. Il n'en poursuit pas moins son projet de répudiation. Le 5 novembre 1193, une assemblée de nobles et de prélats gagnés par le roi se tient à Compiègne ; elle est présidée par l'archevêque de Reims, qui, après une courte et banale délibération, prononce la terrible sentence. La reine était présente, mais seule, sans protecteur, ignorant presque la langue française et cherchant avec anxiété à comprendre la scène qui se passait sous ses yeux. Quand elle en connut le résultat, elle fondit en larmes, et s'écria : *Male France ! Male France ! Roma ! Roma !*

Elle en appelait à la papauté, qui, comme on va le voir, accueillit avec empressement les plaintes de cette âme blessée, prit fait et cause pour elle, lui prodigua les témoignages de sa sympathie et les marques de sa puissance. Mais Philippe, inexorable, fit ordonner durement à la pauvre enfant de regagner le Danemark, et, sur son refus, il l'enferma dans l'abbaye de Césoing, au diocèse de Tournay.

La jeune reine accepta son sort, et sans se laisser abattre, persévéra dans la voie qu'on lui disait être le

devoir. Elle devint bientôt pour ses compagnes un sujet d'édification. Partageant son temps entre la prière, la lecture et le travail manuel, elle supportait avec une admirable résignation les rigueurs de l'exil et les privations qu'on lui imposait, car, quoi qu'en ait écrit Guillaume le Breton, Philippe n'eut pas honte de laisser presque dans la misère une princesse accomplie, dont la riche dot était sans doute tout entière encore dans le Trésor royal. L'archevêque de Reims, enfin tourmenté par les remords, s'efforçait bien d'étouffer les reproches de sa conscience en secourant celle dont il avait brisé la vie; mais les aumônes du prélat venaient trop rarement en aide à la prisonnière, et elle se vit obligée de vendre ou d'engager peu à peu jusqu'à ses vêtements.

L'écho des cris de détresse poussés par Ingeburge et des plaintes de Knut VI n'avait pas été entendu à Rome seulement : un murmure de réprobation s'élevait de toutes les Cours européennes, parmi lesquelles Philippe cherchait vainement une nouvelle épouse. Le pape Célestin ordonna une enquête, qui proclama légitime et sainte la cause d'Ingeburge. Il cassa alors (13 mars 1195) la sentence de divorce, la déclara « illégale, nulle et non avenue ». Il enjoignait en même temps à Philippe de reprendre sa femme; puis, assez durement, il signifiait à l'archevêque de Reims que le roi était bien et dûment marié, et qu'il lui était interdit de contracter une nouvelle union.

Philippe ne tint aucun compte des injonctions papales. Mais l'Allemagne lui refuse deux princesses, la

Suède le repousse également. S'il n'envoie pas, comme Henri Ier, chercher une épouse en Russie, il lui faut, du moins, aller jusqu'au fond du Tyrol, solliciter le duc de Méranie, petit vassal de la Bavière. Celui-ci, soit qu'il fût décidé à tout sacrifier pour devenir l'allié du roi de France, soit plutôt que Philippe lui eût laissé ignorer qu'il n'était pas libre, lui accorda sa fille Agnès[1]. Le mariage fut célébré le 1er juin 1196. Le même jour, Ingeburge était arrachée de sa pieuse retraite et enfermée dans une sombre forteresse.

Sur ces entrefaites, Célestin mourut, et il fut remplacé par un pontife plus jeune et plus énergique, Innocent III. Informé des souffrances infligées à Ingeburge et aussi du méprisant accueil qu'avaient reçu les sentences pontificales, il écrivit à l'évêque de Paris, Eude de Sulli, à qui sa science, ses vertus et ses liens de parenté avec le roi[2] créaient une grande influence. Il le priait d'intervenir auprès de Philippe. « Enjoignez-lui, écrivait-il, de reprendre Ingeburge, sa femme, qui seule peut lui donner des enfants légitimes; remémorez-lui qu'il n'a encore qu'un fils[3], et que si Dieu rappelait à lui cet enfant, le royaume de France passerait dans des mains étrangères; menacez-le enfin des foudres papales s'il continue à être un sujet de scandale pour l'Église et pour le monde. » « Dieu, ajoutait-il, nous a imposé le devoir de faire rentrer dans le vrai chemin tout chré-

---

[1] On la trouve parfois nommée Marie.

[2] Il était cousin d'Adèle, mère de Philippe.

[3] Celui qui fut Louis VIII.

tien qui commet un péché mortel, et de lui appliquer les peines ecclésiastiques s'il ne se repent. La dignité royale ne soustrait les monarques à aucun des devoirs qui s'imposent à chaque chrétien. Si, contre toute attente, le roi de France dédaigne notre avertissement, nous serons obligé, à notre grand regret, de lever contre lui notre main apostolique. »

Innocent attendit pendant trois mois. Puis, le 17 mai 1198, il s'adressa directement au roi, lui parla cette fois encore en maître, en souverain sûr de sa force.

Une seconde lettre n'ayant amené aucune soumission, le cardinal Pierre de Capoue fut envoyé en France et chargé d'une quadruple mission. Il devait :

1° Rappeler au roi que la sentence de répudiation avait été annulée ;

2° Poursuivre disciplinairement les prélats qui avaient signé cette odieuse décision ;

3° Prescrire au roi de renvoyer Agnès, concubine et intruse, et de reprendre Ingeburge, femme légitime ;

4° En cas de refus, excommunier Philippe et Agnès, puis prononcer contre la France la peine de l'interdiction.

Cette dernière peine, la plus grave que le Saint-Siège pût infliger[1], fut prononcée contre Philippe, par un concile réuni à Dijon. Mais les prélats, connaissant le caractère emporté du roi, n'osèrent promulguer un pareil arrêt sur un territoire qui lui appartînt ; c'est donc seulement le 12 janvier 1200 qu'une nouvelle assem-

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 9.

blée, convoquée à Vienne, avertit tous les évêques de la chrétienté que le roi de France était anathématisé et son royaume mis en interdit.

Il ne s'agissait plus d'une excommunication personnelle, comme celle qui avait frappé Robert et Philippe Ier; cette fois, l'omnipotence pontificale écrasait, avec le souverain, la France entière. Désormais, toutes les cérémonies du culte étaient supprimées, les cloches et les orgues allaient rester muettes, les églises et les cimetières allaient rester fermés, les morts allaient rester sans sépulture, répandant dans l'air des miasmes empestés et l'effroi dans tous les cœurs; plus de communion, plus de confession secrète, plus d'extrême-onction, plus de baptême, plus de mariage, plus de sermons, sauf le dimanche et seulement au dehors, à l'entrée de l'église.

C'était là, en somme, condamner le peuple à expier les fautes commises par son roi. Philippe, furieux, répondit en s'efforçant d'exciter contre Rome son clergé. La plupart des prélats relevant directement de la Couronne, ceux de Reims, Chartres, Orléans, Noyon, Beauvais, Auxerre, consentirent à ne pas rendre publique la sentence d'interdiction; d'autres églises obéirent au pape, et Philippe fit tomber sur elles tout le poids de sa colère. Eude, maltraité, doit fuir secrètement Paris; des évêques sont chassés de leur siège; curés, chanoines, clercs sont bannis de France, et le roi s'empare des revenus de tous. En même temps, il aggrave la captivité d'Ingeburge. Puis, comme nobles et vilains restaient en général fidèles au pape, il confisque aux

premiers le tiers de leurs biens, et accable la nation d'impôts et d'exactions.

Mais le mécontentement gagnait de proche en proche, devenait menaçant. Philippe, brutal et cruel, manquait de courage, non de prudence ; il expédia donc à Rome son chapelain et plusieurs jeunes clercs. Innocent, qui, après tout, avait en cette circonstance le beau rôle, resta inflexible. Philippe alors céda, ou plutôt feignit de céder. Il relégua au château de Poissi Agnès, qui était dans un état de grossesse avancé, et jura de ne la revoir jamais. Ingeburge, malade depuis quelques jours, fut conduite au vieux domaine de Saint-Léger en Iveline[1], rendez-vous de chasse fort négligé depuis longtemps. Le légat[2] Octavien, évêque d'Ostie, s'y rendit, fit une visite à la reine et la salua de la part du saint-père. Le lendemain, une nombreuse assemblée était réunie dans la grande salle du château. Trois évêques introduisirent Ingeburge en larmes. Philippe lui tendit la main, jura de ne se séparer jamais d'elle, de la traiter avec les égards dus à une reine et de se soumettre en tout à la volonté du Saint-Siège. Le légat, satisfait, leva alors (8 septembre 1200) l'interdit qui pesait sur la France depuis plus de huit mois.

C'était tout ce que voulait Philippe. Il n'accorda à

---

[1] Dans la forêt d'Iveline, aujourd'hui forêt de Rambouillet.

[2] Vers le milieu du onzième siècle, le Saint-Siège avait créé des légats spéciaux, fonctionnaires ecclésiastiques supérieurs même aux métropolitains, et qui étaient chargés de représenter le pape en tout et partout, celui-ci ayant pour mission, disait-on, de visiter et de gouverner toutes les églises chrétiennes.

Ingeburge aucune marque de la dignité royale ; elle dut même se retirer de nouveau dans un couvent où il lui fut défendu de recevoir personne, et son nom resta rayé des prières publiques que l'on avait coutume de dire pour le souverain et la souveraine dans les églises de France. Bientôt, Philippe renouvelle sa demande en divorce fondée sur une prétendue parenté. Un concile est rassemblé à Soissons par le légat (mars 1201). Des envoyés du roi de Danemark y sont admis, et ils dévoilent publiquement, une fois de plus, l'odieuse conduite de Philippe. « Quand le roi, notre maître, eut accordé sa sœur à la demande de tes ambassadeurs, lui dirent-ils, ceux-ci jurèrent sur leur âme et sur la tienne que, aussitôt qu'Ingeburge aurait touché la terre de France, tu l'épouserais, tu la ferais sacrer, et que tu la traiterais désormais comme l'exigeait sa double qualité d'épouse et de reine. Tu as ratifié ce serment par un diplôme envoyé au roi de Danemark. Le voici dans nos mains, avec les signatures des barons et des prélats qui ont juré avec nous. Nous t'accusons donc devant notre seigneur le pape de mensonge, de félonie et de parjure[1]. » Il est important de noter que jamais Philippe n'eut l'idée de reprocher à Ingeburge un défaut physique quelconque, une infirmité cachée qui aurait pu l'éloigner d'elle. Aucune allusion même n'y fut faite de part ni d'autre.

Malgré la complicité du légat, qu'il avait gagné à sa

---

[1] Roger de Hoveden, historien anglais contemporain, dans le *Recueil des historiens*, t. XVII, p. 609.

cause par des présents, Philippe vit bien que le concile ne pouvait se prononcer en sa faveur. Les arguties des jurisconsultes, leurs insinuations désobligeantes, la longueur des débats l'irritaient. Un beau jour, de grand matin et sans prévenir personne, il commande de seller un cheval, se rend au couvent d'Ingeburge, la fait appeler, lui ordonne de monter en croupe derrière lui, et s'éloigne sans mot dire. Un messager est chargé d'aller notifier aux prélats assemblés ce dénouement imprévu. Tous, écrit Guillaume de Nangis, restèrent stupéfaits, et le concile fut ainsi rompu.

Je n'hésite pas à exprimer ici mes vifs regrets qu'au lieu de la tendre brebis qui se laissait si complaisamment martyriser, Philippe n'ait pas trouvé en face de lui une Constance d'Arles ou une Bertrade de Montfort qui eussent su lui tenir tête. Je veux aussi émettre à mon tour une conjecture sur l'aversion subite et encore inexpliquée de Philippe contre l'innocente Ingeburge. Les contemporains qui ont célébré sa grâce, sa beauté, ses vertus, ne nous ont rien révélé de son caractère et de son esprit, qu'ils n'avaient guère été à même de connaître. Si l'on se rappelle ce que j'ai dit plus haut sur le rang élevé qu'occupaient à la Cour les reines capétiennes, sur l'autorité dont elles y jouissaient, sur la part qu'elles prenaient au gouvernement, ne peut-on supposer que quand Philippe se vit en présence de cette timide enfant, qui semble avoir innocemment baragouiné un mélange de danois, de latin et de roman, il comprit tout à coup la faute qu'il avait commise en contractant une pareille union? Brutal, violent et

emporté, neurasthénique à l'excès, il résolut de la rompre à tout prix. Ce n'est là qu'une hypothèse de plus, mais elle a bien autant de vraisemblance que celles qui ont été émises jusqu'ici.

Vers ce temps, la pauvre Agnès, confinée au château de Poissi, passait ses journées dans les larmes, et suivait avec anxiété la lutte engagée entre Rome et Philippe. Elle mourut de chagrin (1201) au moment où elle venait de donner le jour à un enfant qu'elle voulut nommer Tristan et qui ne lui survécut guère. Cinquante ans plus tard, Marguerite de Provence, qui avait suivi saint Louis en Égypte, appela aussi Tristan un fils qu'elle enfanta au milieu des angoisses de cette désastreuse croisade.

Avant Tristan, Philippe avait eu d'Agnès deux enfants, une fille nommée Jeanne et un fils, Philippe dit Hurepel[1], qui mourut avant trente-quatre ans et fut inhumé à Saint-Denis. Innocent III consentit à les légitimer tous les deux, car il fut établi que la malheureuse Agnès avait été trompée et devait croire Philippe libre quand il l'épousa. Toutefois, le pape ne voulut jamais la reconnaître comme épouse légitime, et il fut imité en cela par les panégyristes, même les plus ardents, de Philippe, qui n'admirent pas la validité du second mariage, approuvèrent la conduite d'Innocent III et restèrent fidèles à Ingeburge. Guillaume le Breton

---

[1] *Hurepel, Hurepiau, Hirsutus, le Hérissé.* — « Rude peau, c'est-à-dire ignorant et grossier », écrit Henri Martin (t. IV, p. 134). Mais voy. le Glossaire de Ducange, au mot *horripilare.* — Le Hérissé me paraît le vrai sens.

donne toujours à Agnès, dont il reconnaît d'ailleurs toutes les vertus, le titre de concubine, de femme supplémentaire ou adjointe (*superinducta*); Rigord la représente comme épousée « contra legem et decretum » : « Lorsque Philippe eut repris Ingeburge, écrit-il, tout le monde fut justement réjoui, après s'être affligé de voir le roi démentir sa tant grande vertu. »

Mais n'anticipons pas.

La mort d'Agnès, qu'il n'avait jamais songé à abandonner, sembla raviver la répulsion de Philippe contre Ingeburge. Au mépris de tous ses serments, il la chasse de nouveau et lui impose, dans la tour du château d'Étampes, une captivité plus dure encore que les précédentes. Elle mandait au pape : « On m'abreuve d'outrages et de calomnies. On ne laisse pénétrer jusqu'à moi personne, pas même un ecclésiastique qui voudrait me parler de Dieu, entendre ma confession. Je ne puis recevoir aucune lettre, aucune nouvelle des miens. La nourriture que l'on me donne est insuffisante, aucun médecin n'est admis près de moi. Le peu de vêtements que l'on m'a laissés sont indignes de mon rang. Les gens qui me servent ne me ménagent ni les grossièretés, ni les insultes. » Bien plus, et elle cache ce secret dans son cœur, d'officieux conseillers, envoyés par le roi, viennent lui peindre sous de vives couleurs l'odieuse conduite de son mari, et tâchent d'obtenir d'elle qu'elle manque à ses devoirs d'épouse.

Ses pensées alors s'envolaient sans cesse vers le pays où elle avait été élevée, aimée et honorée, elle, fille d'un grand roi. Mais, en supposant même une évasion

possible, l'ordre du pape la clouait en France, car une femme chrétienne ne peut quitter son mari, et, aux yeux de l'Église, Ingeburge est toujours la compagne légitime de Philippe.

Elle vécut ainsi douze années, dans la douleur et dans les pleurs. Et ce ne sont pas ceux-ci qui firent fléchir Philippe, ce furent d'embrouillées considérations politiques, l'espoir bien vague de conquérir l'Angleterre, le désir d'être soutenu contre Jean sans Terre par le souverain pontife.

En 1212, Ingeburge reparut à la Cour, et cette fois la réconciliation fut, sinon sincère, au moins durable. On ne sait si Philippe lui rendit ses droits d'épouse, mais elle jouit désormais des égards dus à une reine. Elle avait alors trente-huit ans, dont vingt s'étaient passés en captivité. Philippe en comptait quarante-sept.

Ingeburge resta sur le trône aussi bonne, aussi pieuse, aussi simple qu'au temps de ses malheurs. Elle parlait maintenant avec pureté la langue de sa patrie d'adoption. Sa beauté était-elle devenue plus attirante avec le temps, ou bien son abnégation et ses vertus finirent-elles par toucher le cœur de son cruel mari? Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans son testament, rédigé en 1222[1], il légua « à sa très chère femme[2] Ingeburge, reine des Français, dix mille livres parisis ». Il est malheureusement impossible de savoir ce que représente aujourd'hui cette somme. On ne peut guère s'en

---

[1] Il a été publié dans le *Recueil des historiens*, t. XVII, p. 144.

[2] « Carissimæ uxori. »

faire une idée, même en la comparant avec d'autres legs du même genre. Je vois, par exemple, que, trois ans après, Louis VIII mourant lègue à sa femme Blanche de Castille 30,000 livres[1]. Quarante-quatre ans plus tard, saint Louis laisse à sa femme Marguerite 4,000 livres seulement[2]. Mais la valeur des monnaies alors variait sans cesse.

Ingeburge survécut pendant treize ans à son odieux époux, et elle ne cessa d'être traitée en reine par ses successeurs. Après le décès de Philippe, elle se retira près de Corbeil, à Essonnes, modeste résidence royale, où elle continua à donner l'exemple de toutes les vertus, et où elle mourut pieusement le 29 juillet 1236, âgée de soixante ans environ. Elle fut inhumée au milieu du chœur, dans l'église du prieuré de Saint-Jean de l'Ile. Mais la pauvre reine ne devait connaître le repos ni pendant sa vie, ni après sa mort : dès 1736, son tombeau était en ruines, et la modeste inscription gravée sur cuivre qui l'accompagnait avait disparu. Elle débutait ainsi : « Hic jacet Isburgis, Danorum regis filia, uxor Philippi Augusti, Francorum regis. » Cette inscription était surmontée d'une statue qui a été reproduite par Montfaucon[3]; Ingeburge y est même représentée fort jolie. Je ne connais d'elle aucune autre image.

---

[1] Ce testament est dans A. Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. V, p. 324.

[2] Son testament est également dans le recueil de Duchesne, t. V, p. 438.

[3] *Monumens de la monarchie françoise*, t. II, p. 110.

M. Léopold Delisle a décrit dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*[1] un magnifique psautier in-folio, orné de fines miniatures et écrit au commencement du treizième siècle, qui a certainement appartenu à Ingeburge. Ce volume ne fut pas vendu après sa mort, il resta dans la maison royale, et une note tracée sur le calendrier, au revers du dernier feuillet, prouve qu'il servit à saint Louis. On le retrouve encore dans la bibliothèque de Charles V ; il est porté sur le catalogue des livres qui ont appartenu à ce roi bibliophile[2].

Péan Gâtineau, chanoine de Saint-Martin de Tours, nous apprend[3] que Philippe était grand mangeur et grand buveur, aimait la table et les femmes, « potu ciboque deditus, luxuriæ pronus ». Comme Louis XI, avec qui il eut beaucoup de ressemblance, il se plaisait à s'entourer de petites gens, à semer la discorde entre ses familiers et entre les grands de son royaume. Une curieuse légende, conservée dans sa famille même, veut qu'il ait été à grand'peine sauvé de l'enfer[4]. Il se montra toujours méchant, nerveux, impressionnable, emporté, vindicatif, brutal, fourbe et poltron. Il paya, dit-on, de sa personne à Bouvines. Si le fait est vrai, il eut, ce jour-là, d'autant plus de mérite qu'en de nombreuses circonstances il témoigna une crainte

---

[1] Année 1867, p. 201.

[2] Catalogue dressé en 1373 par Gilles Malet. Il est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, où il porte le nº 2700 dans le fonds français.

[3] Dans le *Recueil des historiens*, t. XVIII, p. 303.

[4] Petit-Dutaillis, *Étude sur Louis VIII*, p. 14.

extrême de la mort, « vitæ timidus erat », écrit Péan Gâtineau.

J'ai dit tout à l'heure qu'Élisabeth et Agnès avaient donné chacune à Philippe trois enfants. Il n'en eut aucun d'Ingeburge. En revanche, on lui attribue un fils naturel, né d'une jeune femme d'Arras et qui fut nommé Pierre-Charlot[1]. A en croire le poète Philippe Mouskes, il montrait d'heureuses dispositions :

Li rois de France à son soulas
Une damoisiele d'Arras
Prist. Si en ot un biau fil
Ki bien sembloit estre soutil.

Il ressemblait, paraît-il, beaucoup à son père. Ceci nous est affirmé par Guillaume le Breton, qui fut chargé de son éducation, et qui avait composé pour son élève un poème intitulé *Karlotis*, aujourd'hui perdu. Pierre-Charlot devint évêque de Noyon, et il fut enterré dans son église[2].

VI

Louis le Lion, saint Louis et Philippe le Hardi.

Quand naquit Louis VIII, dit le Lion, son père Philippe Auguste venait d'avoir vingt et un ans, et sa

---

[1] *Petrus-Carolus.*

[2] On trouve son épitaphe dans le *Gallia christiana*, t. IX, p. 1010.

mère Élisabeth en comptait à peine seize. Il tint d'elle surtout, hérita du tempérament flamand. Blond avec le teint frais, il était de caractère indécis et placide, de santé faible, ne se montrait ni gourmand, ni buveur, ni libertin, écrit un chroniqueur contemporain[1].

A trois ans, il perdit sa mère, la douce Élisabeth, et, dès l'année suivante, il faillit être emporté par une grave attaque de dysenterie. Dix ans après, il fut fiancé à Blanche de Castille.

Alfonse VIII, roi de Castille, avait alors deux filles non mariées : Urraque et Blanche. Urraque, l'aînée, était la plus belle; mais son nom, dur à prononcer par des Français, lui fit préférer Blanche, que la vieille Aliénor d'Aquitaine se chargea d'aller demander à Alfonse.

Le mariage ne pouvait être célébré sur les domaines de Philippe Auguste, à ce moment mis en interdit par Innocent III; c'est donc en terre anglaise, à Port-Mort, près des Andelys, que l'archevêque de Bordeaux bénit (23 mai 1200) les jeunes époux, qui avaient chacun treize ans à peine. Ils regagnèrent aussitôt Paris.

Sévèrement tenu à distance par un père soupçonneux, Louis dut attendre sa majorité pour être armé chevalier. Encore dut-il en cette circonstance prêter le serment de ne jamais admettre à son service aucun chevalier qui n'eût juré fidélité au roi. En outre, la vie d'un héritier présomptif étant précieuse, il dut également s'engager à ne jamais prendre part à un

---

[1] *Recueil des historiens*, t. XVIII, p. 317.

tournoi, sinon en simple spectateur et sans porter d'arme offensive.

Blanche, qui se révéla si autoritaire durant la minorité de son fils Louis, paraît avoir exercé fort peu d'influence sur son mari, s'être désintéressée de tous ses actes politiques; le nom de Blanche ne figure, en effet, dans aucune pièce de la chancellerie capétienne entre 1223 et 1226, dates extrêmes de ce court règne. Pendant qu'espérant conquérir l'Angleterre, il est à peu près proclamé roi par les barons anglais et à peu près excommunié par le pape Honorius III, elle ne cessa de lui donner des enfants, à qui elle se consacrait tout entière : une fille en 1205, à dix-sept ans, huit fils entre 1209 et 1222, etc., etc. On voit que l'avenir de la race était largement assuré.

Quand Philippe Auguste rendit à Dieu sa vilaine âme (14 juillet 1223), Louis avait un peu plus de trente-six ans. Il fut, avec Blanche, sacré et couronné à Reims le 6 août suivant, et, dès le lendemain, tous deux reprirent le chemin de Paris, où leur avait été préparée une entrée solennelle.

Trois ans et quatre mois après, Louis VIII mourait, et son fils aîné, celui qui allait être saint Louis, devenait roi de France. Il avait alors douze ans. Suivant les lois féodales, la régence eut dû appartenir à son oncle Philippe Hurepel, le fils que Philippe Auguste avait eu d'Agnès et que le pape avait légitimé; mais le légat du pape et Thibaud, comte de Champagne, la confièrent à Blanche. Deux archevêques s'unirent à eux pour déclarer que Louis VIII mourant en avait ordonné

ainsi. Au reste, Blanche ne prit jamais le titre de régente, qu'on ne rencontre point dans notre histoire avant le quatorzième siècle. Suger, maître absolu du royaume sous Louis le Jeune, ne fut pas qualifié de régent, et Blanche, même durant les longues années que son fils passa en Orient, conserva toujours le titre de reine qu'elle devait à son mari.

D'une manière générale, l'âge légal de l'émancipation était fixé à vingt ans[1] : saint Louis, né le 25 avril 1214, ne fut cependant déclaré majeur qu'à vingt-deux ans, le 25 avril 1236. Blanche avait tenu à garder sur lui, aussi longtemps que possible, une autorité qui, devenue influence, fut toujours respectueusement acceptée par son fils.

Celui-ci était marié déjà. Le 27 mai 1234, il avait épousé à Sens Marguerite, fille de Raimond IV, comte de Provence; mariage consanguin, car Marguerite était parente de Louis au quatrième degré, et l'Église prohibait les unions jusqu'au septième. Le pape accorda une dispense. En outre, Marguerite venait d'avoir treize ans. Mais Blanche sépara les deux époux pendant six ans, et l'on sait avec quel soin jaloux elle ne cessa de les détourner du péché d'incontinence. Le séjour qu'ils préféraient était Pontoise, où leurs chambres, situées au-dessus l'une de l'autre, étaient réunies

---

[1] La féodalité émancipait les femmes plus tôt que les hommes. En effet, les hommes n'étaient déclarés majeurs qu'à l'âge où ils devenaient capables d'administrer et de défendre leur fief, tandis que les femmes n'avaient pas besoin d'attendre cet âge pour se marier et avoir des enfants.

par un petit escalier sur lequel les deux époux se donnaient des rendez-vous. Si, pendant ce temps, Blanche se dirigeait vers l'une ou l'autre chambre, « li huissier batoient les huis[1] de leurs verges », pour prévenir Louis et Marguerite, qui aussitôt « s'en venoient courans chacun dans sa chambre[2] ».

Joinville cite plusieurs traits de la « dureté » exercée par l'impérieuse Blanche sur sa bru et son fils. Il était un jour près de Marguerite, alors au lit et gravement malade des suites d'une couche; Blanche étant entrée dans la pièce prit son fils par la main et l'entraîna en lui disant : « Allez, vous n'avez rien à faire ici. » Marguerite ne put s'empêcher de s'écrier : « Hélas! Madame, ne me laisserez-vous donc voir mon seigneur ni morte, ni vive. Et lors elle se pasma, et l'on cuida qu'elle fut trespassée. »

A ce moment, saint Louis habitait le palais de la Cité, qui lui servit presque toujours de résidence. Sa chambre à coucher prenait jour sur le jardin que les rois possédaient à cet endroit[3], et communiquait avec une chapelle où les deux époux faisaient leurs dévotions.

Sa piété, un peu exagérée peut-être par les chroniqueurs contemporains, était extrême. Il ordonnait qu'on le réveillât à minuit et il allait assister aux matines. On interrompait de nouveau son sommeil afin qu'il fût levé pour le service de prime à six heures du matin.

---

[1] Les portes.

[2] Joinville, édit. de 1868, p. 247.

[3] Voy. ci-dessus, p. 95.

Après prime, il entendait une messe basse pour les morts et la messe du jour. Le confesseur de la reine Marguerite raconte qu'on reprochait souvent à Louis de passer trop de temps à l'église et de négliger ainsi son métier de roi. On se plaignait aussi qu'il fît durer trop longtemps les offices : « il fesoit fère le service de Dieu si solempnellement que il ennuioit touz les autres par la longueur de l'office ».

Autant que possible, il suivait ce régime en tout temps, même en voyage, où ses chapelains, à cheval autour de lui, s'efforçaient de lui faire oublier l'absence de chapelle. Mais s'il passait près d'une église, il mettait pied à terre et demandait une messe ou un sermon. Il ne se séparait pas d'une discipline composée de cinq chaînes en fer, et quand son confesseur l'en frappait, il lui recommandait de porter les coups très rudement.

Je dirai plus loin avec quelle sévérité il observait les jeûnes et les carêmes. Comme le prescrivait l'Église, et d'accord en cela avec Marguerite, il observait vis-à-vis d'elle une continence absolue durant certains jours déterminés et en de nombreuses circonstances. Les écrivains du treizième siècle nous ont révélé que le saint roi « se contenoit tout l'Avent et par toute la quarantaine[1]; et avecques ce, en certains jours de chascune semaine, et aussi es vigiles et es jours de granz festes... Il se tenoit[2] de la compaignie de la roine touz

---

[1] Les quarante jours du carême.

[2] Il s'abstenait.

les jours de vendredi et de samedi[1]. » Geoffroi de Beaulieu fournit sur ce point des détails tellement précis qu'il serait fort difficile de les faire accepter en français[2]. De son côté, le confesseur de Marguerite nous apprend que quand Blanche autorisa Louis à user de ses droits d'époux, il passa auprès de sa chère Marguerite les trois premières nuits en prières, réserve recommandée par l'Église et connue sous le nom de *nuits de Tobie*[3].

Ils n'en eurent pas moins onze enfants[4]. Le premier, une fille qui fut nommée Blanche, comme sa grand'mère, naquit en 1240[5]. L'année suivante, naquit encore une fille, Isabelle; elle vécut jusqu'à trente ans[6]. Un fils lui succéda[7], que l'on appela Louis et qui fut destiné à régner sur la France; mais il mourut âgé de treize ans à peine[8]. C'est seulement en 1245 que vit le jour l'enfant qui devait être Philippe III.

La charité de saint Louis était aussi inépuisable que sa piété. En dehors même des fêtes solennelles, il nourrissait, dit Joinville, plus de cent vingt pauvres. Chaque jour, il leur offrait « pain, vin, chair ou pois-

---

[1] Guillelmus de Nangiaco, *Chronicon*, t. I, p. 198.

[2] « Surgebat de lecto, per cameram deambulans, donec carnis rebellio quievisset. » *Recueil des historiens*, t. XX, p. 6.

[3] *Recueil des historiens*, t. XX, p. 110.

[4] Dans son *Histoire de Blanche de Castille*, M. Élie Berger promet, sur les enfants de saint Louis, un travail qui n'a pas encore paru.

[5] Elle mourut trois ans après, et fut enterrée à l'abbaye de Royaumont.

[6] Elle mourut en janvier 1271.

[7] Le 21 septembre 1243.

[8] Il fut aussi enterré à Royaumont.

son » ; souvent, il les servait en personne, « et leur donnoit, au départir, de sa propre main, des deniers ». Durant les voyages de la Cour, les pauvres se rangeaient devant les chariots, et des écuyers avaient ordre de leur distribuer des aumônes. En 1234, par exemple, on les voit multiplier les secours dans toutes les villes où le roi s'arrête : trois cents pauvres sont secourus au Vaudreuil, deux cents à Vincennes, cent à Fontainebleau, etc., etc.

De concert avec Blanche, Louis facilitait, par des générosités délicatement offertes, le mariage d'honnêtes filles sans fortune. Quant aux malheureuses que la misère avait menées à l'inconduite, il créa pour elles, sur le chemin de Saint-Denis, la maison des Filles-Dieu qui servit bientôt d'asile à plus de deux cents pénitentes. La rue de la Lingerie doit son nom à saint Louis, qui autorisa de misérables lingères à étaler leurs marchandises près du cimetière des Innocents, le long du mur placé en face des Halles[1]. S'il faut en croire Savary[2], ces lingères étaient « des filles d'une conduite suspecte, à qui on accorda des lettres de maîtrise, pour les tirer d'un commerce moins honorable que celui de la lingerie ». Ceci prouverait, à la gloire du treizième siècle, qu'en ce temps le vice n'enrichissait guère.

Tantôt au bois de Vincennes, tantôt dans le jardin attenant au palais de la Cité, saint Louis faisait étendre

---

[1] La rue de la Lingerie bordait alors le cimetière des Innocents à l'est. Elle va aujourd'hui de la rue des Halles à la rue Berger.

[2] *Dictionnaire du commerce,* art. linger.

un tapis au pied d'un arbre, et rendait la justice à tous ceux qui se présentaient. Il arrivait, vêtu d'une robe de camelot et d'un simple surcot de tiretaine ; le sire de Joinville ou quelque autre seigneur s'asseyait autour de lui, et « ni huissiers ni autres n'empeschoient chacun d'approcher le roi ».

Après le repas du soir, il réunissait ses enfants, « leur recordoit les faits des bons roys et empereurs », et les engageait à les prendre pour modèles. Il terminait enfin sa journée par la lecture de la Bible ou d'un autre saint livre.

Louis, né faible et délicat, fut presque toujours malade. Dans sa jeunesse, les accès de fièvre sont fréquents, et il exige que, nuit et jour, il y ait du feu dans sa chambre. Plus tard, il est sujet à des manifestations érysipélateuses, à des attaques de paludisme, d'anémie, de dysenterie.

En 1244, il eut à Pontoise une rechute de paludisme, qui le tint pendant près de deux semaines en danger de mort. Transporté à Paris, son état empira au point que « l'une des dames qui le gardoit, li vouloit traire[1] le drap sur le visage, et disoit que il estoit mort. Et une autre dame, qui estoit à l'autre part du lit, ne le souffrit mie[2], ains[3] disoit que il avoit encor l'âme au corps[4]. » C'est alors qu'il fit vœu, si Dieu lui conservait

---

[1] Tirer.

[2] Point.

[3] Mais.

[4] Joinville, p. 35.

la vie, d'entreprendre une croisade en Terre sainte. Mais quand, revenu à la santé, il parla de tenir sa promesse, Blanche, d'accord avec l'évêque de Paris, le supplia de n'en rien faire. « Souvenez-vous, lui dit le prélat, que le jour où vous avez fait, si brusquement et si subitement[1], un vœu si difficile à accomplir, vous étiez malade et, pour dire toute la vérité, peu sain d'esprit; le sang vous ayant monté au cerveau, vous n'aviez pas toute votre raison[2]. » La reine Blanche ajoutait : « Vous êtes suffisamment excusé, mon cher fils, par cet affaiblissement de tous les sens, qui était presque la mort. Écoutez donc la voix de votre mère et les conseils de vos meilleurs amis. » A quoi le saint roi répondait : « Je suis, cette fois, bien portant et j'ai toute ma raison; laissez-moi donc tenir l'engagement que j'ai pris envers Dieu[3]. »

Louis laissa le gouvernement à sa mère et emmena sa femme en Orient. Cette mesure avait le triple avantage de laisser à la tête du royaume une femme qui avait fait ses preuves d'habileté politique, de séparer deux créatures qui se haïssaient, et d'épargner au roi la tentation de commettre certains péchés mortels. Il eut soin, en effet, de joindre à l'expédition une sage-femme, nommée Hersent, qui fut spécialement attachée à la personne de Marguerite.

---

[1] « Inconsulte et subito. »

[2] « Infirmus fuisti, et, ut verum fateamur, mentis alienæ, rapta quoque cerebrum materia compos tui non fuisti. »

[3] Mathieu de Paris, *Chronica majora*, t. V, p. 3.

Après avoir pris à Saint-Denis le bourdon de pèlerin et l'oriflamme, Louis quitta Paris le 12 juin 1248 pour aller s'embarquer à Aigues-Mortes, d'où il devait gagner l'Égypte. Les délices de l'île de Chypre retinrent pendant près d'une année les croisés, qui s'y livrèrent aux plus abominables débauches, ne respectant pas même les abords de la tente où reposaient le saint roi et la reine Marguerite.

Louis s'éloigne enfin, et débarque le 5 juin 1249 à Damiette. Comme à Chypre, les excès de tous genres affaiblirent encore les troupes, qui furent ensuite battues à Mansourah. Le roi fit là des prodiges de valeur, et son frère Alphonse y fut tué. On compta environ sept mille morts. En outre, vingt mille prisonniers qui ne voulurent pas abjurer furent égorgés.

Cela commençait mal et continua de même.

La situation devint bientôt épouvantable. La moitié de l'armée est détruite et d'affreuses maladies vont achever ce qui en reste. Le roi ordonne enfin la retraite par le Nil sur Damiette. Les Sarrasins barrent la route et se livrent à d'affreux massacres. Louis fut admirable de courage, de dignité et d'abnégation. Marguerite se montra digne de lui. A Damiette, où elle était restée, elle apprit les succès des Sarrasins et leur marche sur la ville. Elle fit alors jurer à un vieux chevalier qui la servait qu'il la tuerait plutôt que de la laisser tomber entre les mains des infidèles. « J'y avois bien pensé, répondit tranquillement le chevalier, et soyez sûre que je n'y manquerai pas[1]. »

---

[1] Joinville, p. 120.

La dysenterie, le scorbut déciment les tristes restes de l'armée, atteignent le roi, lui infligent un martyre qui ne peut ni abattre son courage, ni troubler sa constance. Fait prisonnier, il force ses ennemis même à l'admiration. « Ses dents luy branloient, la chair des gencives estoit toute blanche, et il avoit un flux de ventre très fâcheux. Il estoit si maigre que les os de l'espine du dos estant aigus luy perçoient la peau, et il estoit si faible qu'il falloit le porter pour ses nécessités. »

Force fut enfin de rendre Damiette et d'abandonner l'Égypte, en y laissant des monceaux de cadavres et des milliers de prisonniers. Louis, ne pouvant se résoudre à rentrer en France, gagna la Syrie, et il y séjourna quatre ans encore, dépensant des sommes énormes pour fortifier Tyr, Césarée, Sidon, Jaffa et les autres places de la Palestine que les chrétiens avaient conservées.

La mort de Blanche le décida au retour. En route, la galère royale toucha, près de Chypre, contre un rocher, et la coque fut entamée sur une longueur de 3 toises. Le danger étant grand, l'on pressa le roi de passer dans une autre nef. Il refusa. « Si je descends, répondit-il, plus de quatre cents personnes qui sont céans, et qui aiment autant leur vie comme je puis aimer la mienne, n'oseront rester après moi, ils descendront dans l'île, et n'auront plus aucun moyen de revoir la France; je demeurerai donc, pour mon peuple sauver[1]. »

---

[1] Joinville, p. 4.

C'est seulement au mois de septembre 1254 que Louis fit son entrée à Paris. Blanche était morte le 26 ou le 27 novembre 1252, vers trois heures du soir. Elle succombait à une maladie de cœur dont elle souffrait depuis longtemps.

Sentant sa fin prochaine, elle voulut revêtir le modeste habit des Cisterciennes de Maubuisson, puis elle se fit étendre sur un lit garni de paille et recouvert d'une serge commune. On la croyait trépassée déjà, et les prêtres qui l'assistaient s'étaient tus, quand, d'une voix faible, elle commença à réciter les prières des agonisants : « Subvenite, sancti Dei... » Secourez-moi, saints du Seigneur. Mais elle avait à peine murmuré entre les dents cinq ou six versets que son âme la quitta.

Les vêtements royaux recouvrirent le pauvre costume de Cîteaux, et la couronne de la reine prit place sur l'humble voile de la religieuse. En grande pompe, le cercueil fut déposé à Saint-Denis, puis transporté à l'abbaye de Maubuisson[1]. Elle eut son corps, mais le cœur fut donné à l'abbaye du Lys[2], et ses entrailles à celle de Corentin-les-Mantes[3]. Les monuments jadis élevés sur cette triple sépulture n'existent plus. Un vitrail de Maubuisson la représentait de haute taille,

---

[1] Près de Pontoise.

[2] Près de Melun.

[3] Parmi les reliques conservées à l'abbaye Saint-Victor de Paris, on montrait « la robe nuptiale de la reine Blanche, de vraie pourpre ». Sauval, t. I, p. 408.

vêtue d'une tunique descendant jusqu'aux pieds et recouverte d'un manteau de même longueur[1].

Quand, en 1817, on chercha une statue de Blanche pour lui élever un tombeau à Saint-Denis, le Musée des monuments français n'en possédant pas, livra à sa place une sculpture représentant Catherine de Courtenai, femme de Charles de Valois[2]. « Nous avons obtenu avec beaucoup de peine, écrit M. de Guilhermy, que cette statue reprît son véritable nom[3]. »

Blanche, orgueilleuse, altière, emportée, dure, brutale même, a, pendant toute sa vie, exercé la patience de son fils et tourmenté sa bru Marguerite. Ce ne sont pas les qualités du cœur qui la recommandent à la postérité. Femme par le sexe, écrit Mathieu de Paris, elle fut virile dans le conseil, et on l'a, avec quelque raison, comparée à Sémiramis. Rappelons qu'elle se montra politique très habile après la mort de son mari, Louis VIII ; que, pendant les dix années de sa première régence et pendant les quatre années de la dernière, elle gouverna la France avec autant de vigueur que de sagesse ; qu'elle blâma toujours les croisades entreprises par son fils ; qu'en toute circonstance, elle sut résister aux empiétements de l'Église et maintenir contre ses prétentions l'indépendance du pouvoir royal.

Cette femme qui, disait-elle, eût préféré voir son fils

---

[1] Montfaucon, *Monumens*, t. II, p. 119.

[2] Frère de Philippe le Bel.

[3] *L'abbaye de Saint-Denis*, p. 238.

périr sous ses yeux que coupable d'un péché mortel[1], n'a pas été épargnée par la médisance. On l'a accusée d'avoir été la maîtresse du légat Romano Frangipani, cardinal de Saint-Ange, et celle de Thibaud, comte de Champagne, puis roi de Navarre.

Il est certain que le cardinal « dicebatur corrupisse reginam »; le *Ménestrel de Reims* raconte même à ce sujet[2] une ignoble anecdote, que je ne reproduirai pas. La passion de Thibaud pour Blanche n'est pas douteuse; il n'est guère douteux non plus qu'elle fut repoussée par celle qui en était l'objet, en supposant qu'il l'ait déclarée autrement que dans des vers où la dame de ses pensées n'est jamais nommée.

J'ai dit[3] qu'il fut soupçonné d'avoir empoisonné Louis VIII, dans l'espoir de le remplacer auprès de Blanche. Son attitude en cette circonstance ne démentit sans doute pas suffisamment les bruits qui avaient couru, car Blanche lui défendit d'assister au sacre de saint Louis. Il n'en tint pas compte, mais quand il se présenta à Reims, l'entrée de la ville lui fut interdite. Les *Chroniques de Saint-Denis* racontent que Thibaud ayant un peu plus tard pris les armes contre son roi, Blanche le fit venir et lui adressa de vifs reproches. « Le comte regarda la reine, qui tant estoit sage et tant belle; mû de sa grande beauté et fut tout esbahi. Si lui répondit : « Par ma foi, madame, mon cœur, mon corps et toute

---

[1] Joinville, p. 23.

[2] Édit. de Wailly, p. 96.

[3] Ci-dessus, p. 123.

ma terre est en votre commandement ; il n'est rien qui vous puisse plaire que je ne fasse volontiers. » D'illec partit tout pensif et lui venoit souvent en remembrance le doux regard de la reine et sa belle contenance. Lors entroit son cœur en une pensée douce et amoureuse. Mais quand il lui souvenoit qu'elle estoit si haute dame, de si bonne vie et si nette, il muoit sa douce pensée amoureuse en grande tristesse. » Je me bornerai à rappeler qu'à ce moment Blanche avait trente-huit ans bien sonnés, était mère de onze enfants et enceinte d'un douzième[1].

La dot de Blanche, son douaire et les générosités de son fils lui avaient assuré de très importants revenus. Elle était dame de Meulan, de Pontoise, d'Étampes, de Dourdan, de Corbeil, de Melun, de la Ferté-Milon, de Pierrefonds, etc. Elle possédait à Paris plusieurs maisons, parmi lesquelles il faut citer l'hôtel de Nesle[2], devenu célèbre sous le nom d'hôtel de Soissons[3]. Comme toutes les grandes fortunes de ce temps, celle de Blanche était gérée par les Templiers.

Il y avait longtemps que Blanche était dans la tombe quand la nouvelle de sa mort parvint à Jaffa, où se

[1] Charles, devenu comte d'Anjou et de Provence, roi de Naples et de Sicile. Il naquit posthume dans les premiers mois de 1227.

[2] Domus de Nigella. — Il ne faut pas le confondre avec un autre hôtel de Nesle, situé sur la rive gauche et qui est devenu l'Institut de France.

[3] La rue où il était situé, dite alors rue de Nesle, devint ensuite rue de Bohême, puis rue d'Orléans-Saint-Honoré, et fut réunie à la rue du Louvre en 1890.

trouvait son fils. Il ne put retenir de douloureuses lamentations et envoya chercher Joinville, son ami et son confident. « Ah! sénéchal, dit-il en lui tendant les bras, j'ai perdu ma mère! » — « Je ne m'en étonne pas, Sire, lui répondit rudement le sénéchal, car elle devait mourir un jour, mais je m'étonne que vous, qui êtes un homme sage, vous meniez si grand deuil. Le sage doit savoir dissimuler ses chagrins, s'il ne veut réjouir ses ennemis et attrister ses amis. » Puis, se tournant vers Marguerite, tout en larmes, il lui demanda pourquoi elle semblait tant regretter « la femme qu'elle haïssoit le plus au monde ». Elle se borna à répondre qu'elle pleurait seulement à cause de la douleur que ressentait le roi.

Marguerite avait eu en Orient deux enfants. Le premier, né à Damiette en 1250, fut appelé Jean de Damiette, et plus souvent encore Jean Tristan, en souvenir des afflictions au milieu desquelles il avait été conçu[1]. Deux ans après, à Joppé[2] en Syrie, elle eut une fille nommée Blanche[3].

La noble et sympathique figure de saint Louis se détache avec un relief saisissant au milieu des physionomies insignifiantes ou brutales de ses prédécesseurs. Sur le trône, il sut tenir tête au Saint-Siège sans jamais oublier la déférence due au chef de la chrétienté. Dans son intérieur, forcé de vivre avec deux mégères, saintes

---

[1] Fait comte de Valois, de Crécy et de Nevers, il mourut de la peste devant Tunis, pendant la dernière croisade (1270).

[2] Aujourd'hui Jaffa.

[3] Elle épousa Ferdinand, fils d'Alfonse X de Castille, et mourut à Paris en 1320.

femmes d'ailleurs, il se montra toujours vis-à-vis d'elles doux, patient, indulgent, conciliant, sans d'ailleurs cesser d'être le maître ; utilisant les qualités politiques de Blanche, demandant surtout à Marguerite des enfants qu'elle ne lui marchanda pas, il est, en somme, le seul souverain véritablement grand qu'ait produit la race des Capétiens.

Ses enfants avaient pour lui un amour et un respect qui allaient jusqu'à la vénération. Joinville raconte que, causant un jour avec Philippe, son fils aîné, et le roi Thibaud, il les invita à prendre place à ses côtés. « Ha! Sire, firent-ils, nous n'oserions nous asseoir si près de vous. »

J'ai raconté déjà quel désespoir Philippe témoigna lors de la mort de son père[1], on verra plus loin quel serment inepte lui avait fait prêter sa mère, Marguerite[2]. C'est à ce faible cœur, pieux, modeste, honnête, sans énergie et sans vices, qu'échut la tâche de conclure avec les Sarrasins un traité qui permît aux croisés d'abandonner l'Afrique.

Il n'y avait, au reste, pas d'autre parti à adopter. Déjà Philippe, épouvanté par l'épidémie qui achevait d'anéantir l'armée, avait abandonné ses soldats et s'était caché dans un « souterrain, pour esquiver qu'en cette grande pestilence, il perdît la vie[3] ». Écoutons

[1] Ci-dessus, p. 132.

[2] Voy. le chapitre VI.

[3] « Quand le roi vit courre cette pestilence parmi son ost, il se départit de son ost, et puis se muçia en souterrain... » *Chroniques de Saint-Denis.*

encore les *Chroniques de Saint-Denis* : « Grande pestilence de moult grandes maladies commença parmi l'ost[1] des chrestiens. Les uns avoient dysenterie, les autres fièvres aiguës et continues, les autres estoient enflés, les autres moururent soudainement, et les autres qui eschappoient estoient si langoureux qu'ils ne se pouvoient ressourdre ni aider. De ceste pestilence se douloient[2] moult les Sarrasins, aussi comme les chrestiens ou plus, et gisoient comme pourceaux tous pasmés et tous morts en leurs héberges, et les autres mouroient de mort soudainement pour la grande corruption de l'air. »

Au mois de mai 1262, Philippe avait épousé Isabelle, fille de Jacques Ier, roi d'Aragon. Elle l'accompagna en Afrique, et après la conclusion de la paix, elle s'embarqua avec lui pour l'Europe. On se dirigea d'abord vers Trapani, en Sicile ; mais, dès le deuxième jour, la flotte essuya une effroyable tempête, et dix-huit vaisseaux furent engloutis avec les quatre mille personnes qu'ils rapatriaient. On se reposa quelques jours à Trapani, puis on prit la route de Rome ; l'armée égrenait sur les chemins des malades abandonnés et des cadavres.

En traversant la Calabre, Isabelle, alors enceinte de sept mois, fit une chute de cheval et mourut (28 janvier 1272) avec l'enfant qu'elle portait dans son sein. Elle en avait eu deux déjà : un fils nommé Louis, que nous allons voir mourir jeune en 1276 ; un second fils,

---

[1] Parmi l'armée.

[2] Se plaignaient.

qui fut le roi Philippe le Bel, et un troisième, Charles de Valois, qui devint la tige de la maison de Valois, parvenue au trône avec Philippe VI[1].

Le roi ne voulut pas laisser en Italie le corps d'Isabelle, et un cinquième cercueil s'ajouta à ceux qu'il ramenait d'Afrique. Elle fut enterrée à Saint-Denis, et il est probable que la statue qui surmonte son tombeau fut aussitôt exécutée. C'est un joli spécimen de la sculpture du treizième siècle. La figure surtout est d'un caractère très pur.

S'il faut en croire les *Chroniques de Saint-Denis*, Philippe regretta beaucoup sa femme[2]. « Puis que elle fut déviée[3], il vêtoit la haire et le haubert dessus, pour qu'il pût mieux étreindre et châtier sa chair. Avec tout ce, il jeûnoit et faisoit grande abstinence de viandes; et tout ce faisoit-il pour qu'il ne fût souillé de vices de humaine nature. Et toute cette vie maintint-il toute sa vie jusques à la mort, pourquoi l'on pourroit dire qu'il menoit mieux vie de moine que de chevalier[4]. »

Tout de même, le 21 août 1274, il se décida à épouser Marie, fille de Henri III, dit le Débonnaire, duc de Brabant. Elle fut, le 24 juin de l'année suivante, sacrée dans

---

[1] On a dit de ce Charles qu'il fut fils de roi (Philippe III), frère de roi (Philippe IV), oncle de trois rois (Louis X, Philippe V et Charles IV), père de roi (Philippe VI), et jamais roi, car on ne peut guère compter son éphémère royauté d'Aragon. — Il se maria trois fois et eut quatorze enfants, dont dix filles.

[2] Voy. ci-dessus, p. 133.

[3] Décédée.

[4] Tome V, p. 31.

la Sainte-Chapelle du Palais par l'archevêque de Sens. L'archevêque de Reims protesta, mais on lui répondit que la Sainte-Chapelle était indépendante de tout diocèse.

Marie, « excellente en sagesse et en beauté », prit bientôt un grand ascendant sur le faible Philippe[1]. Depuis son avènement, il était soumis à une double influence, celle de son favori Pierre de La Broce, en même temps chambellan et chirurgien, et celle de sa mère Marguerite, dont la ridicule ambition avait enfin trouvé l'occasion de se satisfaire. Tous deux n'aimaient guère le roi et se jalousaient beaucoup l'un l'autre. Ils comprirent bien vite de quel danger les menaçait l'arrivée d'une reine jeune, élégante, lettrée, éprise de poésie et de musique, et à qui Philippe témoignait une grande affection. La crainte les réunit dans une commune haine contre la douce Marie.

Elle était mariée depuis deux ans à peine quand mourut, presque subitement, Louis, fils aîné d'Isabelle et héritier présomptif de la couronne. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné, et peut-être l'avait-il été, en effet, par Pierre de La Broce; en tout cas, il accusa de ce crime la jeune reine, qui, prétendait-il, avait voulu ainsi rapprocher du trône le fils qu'elle venait d'avoir[2]. Le favori sut si bien ameuter contre Marie le peuple de Paris[3], que, au dire d'un contemporain, ses

---

[1] Guillaume de Nangis, anno 1275.

[2] Louis, comte d'Évreux. Nous verrons son fils Philippe épouser Jeanne, fille du roi Louis le Hutin.

[3] Déposition du légat Simon de Brie.

femmes n'eussent pu aller du palais à l'église Notre-Dame sans être lapidées.

Mais Marie avait aussi son parti, composé surtout de seigneurs que la faveur imméritée et la morgue du chambellan avaient blessés. Parmi eux figuraient le duc de Bourgogne et aussi le comte d'Artois, Jean de Brabant, qui avait épousé Marguerite, une fille de saint Louis. L'intrigue se compliqua d'une vague accusation de trahison dirigée, à tort ou à raison, contre La Broce. Son beau-frère, Pierre de Benais, évêque de Bayeux, prit peur et se réfugia auprès du pape, qui refusa de le livrer, mais donna au roi le sage conseil de jeter un voile sur toute l'affaire. Elle eut son dénouement en 1278. Au mois de juin de cette année, La Broce fut, presque sans procès et, dit-on, malgré la volonté du faible roi, pendu au gibet de Montfaucon, « au gibet commun, entre les larrons et les homicides ». Il reste, d'ailleurs, autour de ces événements bien des mystères que l'on a jusqu'ici vainement tenté d'éclaircir.

Marguerite, complice ou non de La Broce, dut quitter la Cour. Elle finit ses jours en 1295, dans le couvent des Cordelières du faubourg Saint-Marcel, et fut enterrée à Saint-Denis. Saint Louis l'avait sagement tenue à l'écart des affaires publiques, et elle n'avait pu satisfaire sous le règne de son fils les pensées ambitieuses qui l'avaient toujours possédée, de sorte qu'elle mourut sans avoir joué le rôle qu'elle rêvait et qu'elle eût été incapable de remplir. Montfaucon a reproduit son tombeau[1], dont

---

[1] *Monumens*, etc., t. II, p. 160.

l'architecture était fort compliquée et qu'accompagnait cette épitaphe : « Icy gist la noble royne de France Marguerite, qui fu fame à monseigneur sainct Loys, jadis roy de France, qui trespassa le mercredi devant Noël, l'an de l'incarnation mil deux cens quatre vinz et quinze. Priez pour s'âme. »

Le père de Marie était ami de Thibaud, comte de Champagne, et poète comme lui. Élevée dans ce milieu, Marie, douce, belle, gracieuse, nature fine et cultivée, réussit à se créer un entourage qui partageait son amour pour les jeux d'esprit et les distractions intellectuelles. La Cour sévère et encore un peu rustique des Capétiens devenue cour aimable et littéraire, c'était là bien de l'imprévu, et, nous l'avons dit, cette innovation avait fait à la jeune reine beaucoup d'ennemis. Pourtant, Philippe accueillait de son mieux les jongleurs, trouvères et ménestrels dont s'entourait sa femme. Par ordre de celle-ci, le célèbre Adenez, son poète favori, mit en rimes le roman de *Cléomadès*, et dans celui de *Berte aux grands pieds*, il fit plus d'une allusion au triomphe remporté par Marie « sur les faux serviteurs qui l'avoient voulu honnir ». La Cour de France brille, à ce moment, d'un éclat qu'elle ne reverra pas de longtemps.

Après le décès de Philippe, Marie se retira du monde, et employa le reste de sa vie en bonnes œuvres et en fondations pieuses. Elle mourut le 10 janvier 1321, aux Mureaux, près de Meulan. Il y avait alors quarante-sept ans qu'elle était reine de France, et elle avait vu cinq rois se succéder sur le trône. Elle fut enterrée à

Paris, au couvent des Cordeliers, et son cœur échut aux Jacobins.

VII

Philippe le Bel, Louis le Hutin et Jean le Posthume.

On ne peut vraiment reprocher à Philippe le Hardi, souverain sans vices, que d'avoir été le père de Philippe le Bel, qui les eut à peu près tous ; aussi, comme on va le voir, celui-ci fut-il maudit jusque dans sa postérité, en qui s'éteignit la branche directe des Capétiens.

Un an avant son avènement, Philippe avait épousé à Paris (août 1284) Jeanne, fille et héritière de Henri Ier, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie. Elle demeura reine de Navarre, ce pays ne refusant pas le trône aux femmes, mais les deux autres provinces furent réunies à la couronne de France[1]. Bien que son mariage lui en donnât le droit, Philippe ne prit jamais, dans aucun acte, le titre de roi de Navarre, mais son fils Louis le Hutin fut moins réservé.

Jeanne de Navarre, a-t-on dit, « tenoit tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles et par le cœur, étant également belle, éloquente et généreuse ». C'est elle qui demanda à Joinville d'écrire l'histoire de saint Louis. Son testament, daté du 25 mars 1304, témoigne de son intérêt pour les lettres. Elle y ordonne que, sur

[1] En revanche, Philippe perdit la Flandre et dut abandonner la Guyenne au roi d'Angleterre.

l'emplacement d'un hôtel qu'elle possédait rue Saint-André-des-Arts, soit créé un collège[1] destiné à soixante-dix pauvres écoliers qui y seraient élevés gratuitement. Aussi cet établissement se vantait-il d'avoir pour premier boursier le roi de France. Mais il ne faut pas croire que le revenu de cette bourse fut attribué à un écolier; elle avait une destination regardée comme beaucoup plus utile, on l'employait « en achat de verges pour la discipline scholastique[2] ».

La bonne reine ne laissait pas son hôtel seul au collège qu'elle fondait, elle y ajoutait une somme de 24,000 livres tournois, dont Philippe s'empara, en promettant de la rendre un jour.

Jeanne décéda au château de Vincennes le 2 avril 1304. Bien qu'elle eût alors trente-quatre ans seulement, il est très probable qu'elle mourut de mort naturelle. Cependant, on accusa un certain Guichard, évêque de Troyes, d'avoir avancé ses jours. On a prétendu que, de concert avec une vieille sorcière, il fabriqua une image

---

[1] Ses exécuteurs testamentaires trouvèrent plus avantageux de vendre l'hôtel, mal disposé pour un collège, et d'acheter des terrains sur la montagne Sainte-Geneviève (Voy. Jaillot, *Quartier de la place Maubert*, p. 54). Philippe le Long ordonna que la place de supérieur de ce collège serait toujours occupée par un confesseur du roi, ce qui s'observa jusqu'en 1604. L'établissement fut pendant longtemps le collège préféré de la haute noblesse. Henri III, encore duc d'Anjou, et Henri IV, avant d'être roi de France, y suivirent quelques cours, dont ils ne profitèrent guère. Le collège de Navarre est aujourd'hui compris dans les bâtiments de l'école Polytechnique.

[2] Gui Coquille, *Histoire du Nivernois*, p. 158. — Sur l'emploi des verges dans l'éducation, voy. A. F., *Écoles et collèges*, p. 139.

de cire représentant la reine, et qu'après l'avoir baptisée, il lui perça le cœur à coups d'épingles. Bien d'autres méfaits pourraient être reprochés à ce Guichard, qui devint évêque de Bosnie et finit on ne sait comment.

Jeanne désirait être enterrée dans le couvent des Minimes de Vincennes, vœu qui fut exaucé. Elle avait donné à son mari sept enfants. Trois moururent en bas âge. Isabelle, l'aînée des filles, tenait de son père; violente, cruelle, hautaine, ambitieuse, elle épousa (janvier 1309) Édouard II, roi d'Angleterre, et joua un certain rôle dans notre histoire. Quant aux fils : Louis, Philippe et Charles, ils occupèrent successivement le trône de France.

Montfaucon a reproduit[1] un portrait de Jeanne. Elle tient dans ses bras un petit chien aux longues oreilles, mais toute miniature de cette époque qui représente une scène de Cour y mêle toujours un ou deux chiens. Jeanne était figurée aussi au collège de Navarre. Trois statues revêtues de robes d'azur brodées d'or décoraient la porte de la chapelle. A droite, celle de Philippe, agrémentée de cette inscription mensongère : *Philippus Pulcher, hujus domus fundator egregius.* A gauche, celle de Jeanne, sous laquelle on lisait : *Johanna Franciæ ac etiam Navarræ regina, hujus domus quondam fundatrix inclita, anno* MCCCIV. Au-dessus, leur fils Louis le Hutin contemplait cette ridicule inscription : *Ludovicus decus regnantium.* Deux autres statues de Jeanne et de Philippe ornèrent encore l'entrée princi-

---

[1] *Monumens*, t. II, p. 212.

pale du collège, mais elles dataient seulement de François Ier. Elles subsistèrent jusqu'à la Révolution [1].

Le fils aîné de Philippe le Bel, Louis, qui fut surnommé le Hutin [2], hérita de sa mère Jeanne, et devint ainsi roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie. Au mois de septembre 1305, âgé alors de seize ans, il épousait Marguerite de Bourgogne, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès de France, dernière fille de saint Louis. En 1313, il était fait chevalier le même jour que ses deux frères, Philippe et Charles.

Philippe le Bel ne survécut guère à cette cérémonie [3], et le 29 novembre 1314, Louis inaugurait un règne très court, un règne qui dura vingt mois à peine. De scandaleuses dissensions domestiques l'ont précédé, et il va être terminé par un événement d'où naîtra l'interprétation définitive du principe sur lequel repose le droit public de la France.

Édouard II, roi d'Angleterre, qui avait épousé Isabelle, sœur de Louis le Hutin, était venu en France pour assister à l'adoubement de son beau-frère. Philippe le Bel reconduisit son gendre et sa fille jusqu'à Pontoise, résidence royale où ils couchèrent; mais pendant la nuit le feu prit au château, et ils durent à grand'-peine se sauver en chemise.

---

[1] Voy. Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers*, t. II, p. 279. — Voy. aussi un excellent article de M. G. Pinet, dans la *Grande revue*, numéro de juillet 1909.

[2] Voy. ci-dessus, p. 137.

[3] Je la raconterai plus loin. Voy. le chapitre V.

On va voir que cette visite eut des résultats plus graves.

Deux ans après le mariage de Louis le Hutin, ses deux frères s'étaient mariés à leur tour : Philippe avait épousé Jeanne de Bourgogne, et Charles avait pris pour femme Blanche de Bourgogne, sœur de la précédente. Ces princesses, jeunes toutes trois, jolies et amies du plaisir, introduisirent à la Cour de France un faste qu'ignoraient les siècles antérieurs. Historiens, moralistes, poètes constatent alors avec satisfaction ou avec désespoir le changement opéré depuis peu d'années dans les mœurs. Les *Chroniques de Saint-Denis* y voient la cause du désastre de Crécy; le *Roman de la rose*, les œuvres de Robert de Blois, d'Eustache Deschamps, d'autres encore, célèbrent ou blâment à l'envi les progrès de la coquetterie féminine.

Pendant son séjour en France avec Édouard, Isabelle, en qui revivait l'abominable nature de son père. conçut, on ne sait pourquoi, une haine profonde contre ses belles-sœurs, et, avant de regagner l'Angleterre, elle les dénonça toutes trois comme coupables d'adultère. Ce ne furent d'abord que de perfides insinuations, mais Isabelle revint bientôt à Paris et fournit des preuves.

Malgré la réserve que gardent sur cet événement les chroniqueurs contemporains, il n'est pas douteux qu'Isabelle avait dit vrai. Fait assez étrange, ceux-là même qui le mentionnent restent à peu près muets sur l'émotion que dut causer à la Cour un pareil scandale; aucun ne nous dit comment les trois princes acceptèrent leur infortune, si ce fut la douleur ou la colère qui

l'emporta. Il semble bien que ce fut la colère, et un seul d'entre eux eut la louable pensée d'étouffer cette vilaine affaire.

Marguerite, arrêtée par ordre du roi (mai 1314), fut transférée au Château-Gaillard, près des Andelys. Les cheveux rasés, vêtue de haillons, enfermée dans un cachot glacé, elle finit par avouer qu'elle avait « mal gardé son mariage », que, à l'instigation sans doute du diable, « diaboli procuratione », elle avait pendant près de trois ans, en divers endroits, « pluribus locis », et même dans de saints jours fériés, commis le péché d'adultère avec Philippe d'Aunai, gentilhomme normand attaché à la Cour[1]. On ignore quel fut le sort de cette malheureuse. Suivant les uns, elle mourut de maladie dans sa prison ; d'autres veulent que, sa mort tardant trop, Louis la fit étrangler ; d'autres enfin prétendent qu'elle fut étouffée entre deux matelas. On l'enterra dans l'église des Cordeliers de Vernon.

Philippe d'Aunai et son frère Gautier, complice de Blanche, firent aussi des aveux circonstanciés. Le Parlement les condamna à être écorchés vifs, et le bourreau reçut des ordres pour épuiser sur eux tous les raffinements de son art. Écoutons le continuateur de Guillaume de Nangis, chroniqueur contemporain :

« La jeune Marguerite, femme du roi Louis, et Blanche, femme du roi Charles, furent, comme le méritaient leurs fautes, répudiées par leurs maris, pour avoir commis de honteux adultères avec deux frères,

---

[1] *Recueil des historiens*, t. XXII, p. 146.

les chevaliers Philippe et Gautier d'Aunai, la première avec Philippe, l'autre avec Gautier. Justement dépouillées de tous les honneurs temporels, elles furent renfermées dans une prison, afin que, au sein d'une étroite réclusion, privées de toute consolation humaine, elles terminassent leur vie dans l'infortune et la misère.

« Quant aux deux chevaliers, non seulement ils avaient avec infamie souillé le lit de leurs seigneurs, qui avaient en eux une confiance toute particulière, comme en de très familiers domestiques, mais c'étaient d'odieux traîtres, d'autant plus coupables en cette action, qu'ils avaient séduit, par des douceurs et caresses, ces femmes toutes jeunes et d'un sexe faible. Le vendredi après la Quasimodo, à Pontoise, ils confessèrent avoir commis ce crime pendant trois ans. C'est pourquoi, expiant par un genre de mort et un supplice ignominieux un si infâme forfait, ils furent, à la vue de tous, écorchés tout vivants sur la place publique. On leur coupa les parties génitales, puis la tête, et on les traîna au gibet public où, dépouillés de toute leur peau, ils furent pendus par les épaules[1].

« Après eux, un huissier soupçonné d'avoir été complice de ce crime, et un grand nombre, tant nobles que gens du commun de l'un et l'autre sexe, soupçonnés de complicité ou connaissance dudit crime, furent mis à la

---

[1] Godefroi de Paris écrit :

Ils furent vifs escorchiés,
Puis fut lor nature coupée,
Aux chiens et aux bestes jetée,
Et puis traînés et pendus...

torture. Quelques-uns furent noyés, un grand nombre reçurent la mort secrètement[1]. »

Marguerite était morte au mois d'avril 1315, et quatre mois après, le 19 août, Louis épousait Clémence, fille de Charles Ier, roi de Hongrie. Elle avait déjà vingt-deux ans, âge exceptionnel pour ce temps, où les princesses étaient mariées à peine nubiles. Elle n'en paraît pas moins avoir inspiré à son mari des sentiments très tendres. Un acte daté du mois de novembre 1315, et par lequel il donne à sa femme plusieurs villes, maisons et manoirs situés en Normandie, commence ainsi : « Loys, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. Nous faisons savoir à tous présens et à venir que, considérant la joieuse et agréable compagnie que Clémence, par la grâce de Dieu royne de France et de Navarre, nostre très chière compaigne, nous porte humblement et amiablement, par quoi elle mérite bien[2]... »

On a conservé aussi le testament de Louis X[3], qui est écrit sur parchemin et qui débute ainsi :

« In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen.

« L'an de grâce mil trois cenz seize, au moiz de juing. Nous Loys, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, en sain et ferme propoz de nous ordener à nostre sauvement pour le remède de nostre âme, à

[1] Traduction Guizot, p. 301.

[2] Dans Douët-d'Arcq, *Nouveaux comptes de l'argenterie*, préface, p. IV.

[3] Trésor des chartes, carton J 404, pièce 22.

grant délibéracion, faisons cest présent testament... »

La seule clause intéressante pour nous est celle qui concerne Clémence, sa « très chière compaigne », à qui il lègue, pour son douaire, la forte somme de 25,000 livres tournois.

Louis le Hutin termina son court règne dans la nuit du 4 au 5 juin 1316. On lit dans les *Chroniques de Saint-Denis* : « En cet an, vraiment le jour du samedi après la fête de Pentecoste, le cinquiesme jour de juin, au bois de Vincennes, Louis, roi de France, clôt son dernier jour. Et le lendemain suivant, c'est à savoir le jour de la Trinité, six jours en juin, à Saint-Denis en France fut porté et le lendemain honorablement enterré[1]. »

Son frère Philippe était alors à Lyon. Il montre aussitôt une rapidité de décision, une énergie qui ne lui feront jamais défaut. Il accourt à Paris et marche sur le palais de la Cité, où se manifestait un semblant de résistance à son ambition. Dès qu'il y est installé, il prend les mesures nécessaires pour s'y maintenir malgré les intrigues qui pourraient contrarier ses projets. L'intérieur et le jardin du palais, ordinairement ouverts au public, lui sont interdits ; les merciers reçoivent l'ordre d'abandonner la galerie qu'ils y occupent. Somme toute, il ne dissimule guère qu'il veut s'emparer du pouvoir.

En effet, Louis X ne laissait qu'un enfant, une petite fille de cinq ans et demi, que sa mort vient de faire

---

[1] *Recueil des historiens*, t. XX, p. 698.

orpheline, puisqu'elle avait eu pour mère Marguerite de Bourgogne, et reine de Navarre, puisque sur ce trône elle succédait de droit à son père. Les Français accepteront-ils aussi d'obéir à une femme? Jeanne va t-elle être aussi reine de France? Depuis l'avènement des Capétiens, c'était la première fois que la question pouvait se poser. Jusque-là, chaque souverain, en mourant, avait laissé un héritier prêt à lui succéder.

Bien des obstacles se dressent devant Jeanne. D'abord, l'ambition de son oncle Philippe, qui va devenir à la fois son tuteur et régent du royaume. Puis, Clémence est enceinte; si elle a un fils, il constituera pour Jeanne un concurrent d'autant plus dangereux qu'il existe déjà en France une vague tradition qui exclut du trône les femmes.

Or, dans la nuit du 13 au 14 novembre (1316), Clémence, alors logée au Louvre, devient mère d'un garçon. Mais il vit quelques jours seulement, et laisse ainsi la place libre.

Suivant les *Chroniques de Saint-Denis*, Clémence, atteinte de fièvre, aurait accouché avant terme : « En l'an de grâce mil trois cent seize, la reine Clémence, qui estoit enceinte, tomba en une quartaine qui moult greva sa porture, et enfanta un fils qui avoit nom Jean[1]. »

On est d'accord sur la naissance du fils que Clémence venait de mettre au monde; la date de sa mort est, au

[1] *Recueil des historiens*, t. XX, p. 699.

contraire, fort controversée[1]. Je trouve cependant dans une publication assez récente une preuve qui ne peut plus permettre aucun doute. Dans les comptes tenus par Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long, figurent les dépenses faites pour les obsèques du petit roi. On y lit que Renaut de Lor, un des chambellans de Philippe, alors régent, commanda, « le samedi xx[e] jour de novembre », tous les objets nécessaires pour la cérémonie. Geoffroi en fournit la liste avec les prix[2].

La naissance de ce petit prince, qui, sous le nom de Jean I[er] ou Jean *le Posthume*, régna sur la France pendant cinq jours, était bien faite pour alarmer de nombreuses convoitises ; aussi sa mort prématurée éveilla-t-elle des soupçons. Philippe avait épousé la fille de Mahaut[3], comtesse d'Artois, et celle-ci, afin que sa fille devînt reine, aurait, disait-on, supprimé le nouveau-né, soit en l'empoisonnant, soit en le faisant tuer par sa nourrice qui lui aurait enfoncé une aiguille dans la tête, soit en l'étouffant elle-même dans ses bras. On a

---

[1] Presque tous les anciens chroniqueurs le font vivre de sept à huit jours (Voy. le *Recueil des historiens*, t. XX, p. 652; t. XXI, p. 404, 523, 726, etc.). Toutefois, il vécut seulement QUATRE JOURS, suivant le P. Anselme (*Histoire généalogique*, t. I, p. 32); SEPT JOURS, selon Baluze (*Vitæ paparum Aveniensium*, t. I, p. 84); HUIT JOURS, suivant P. Dupuy (*Traité de la majorité de nos rois*, p. 67); VINGT JOURS, suivant G. Millet (*Le trésor sacré de Saint-Denys*, p. 264); UN MOIS, suivant Scévole de Sainte-Marthe (*Histoire généalogique de la Maison de France*, t. I, p. 426).

[2] Voy. *Ce sont les parties de l'obsèque le roy Jehan*, dans Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 18.

[3] Ou Mathilde.

écrit aussi que, d'accord avec son gendre, elle avait substitué au petit roi très bien portant un enfant prêt à mourir. Le véritable fils de Louis le Hutin aurait été emmené en Italie et élevé par un négociant de Sienne. Il est certain que, sous le règne de Jean II, un sieur Gianino fit valoir des droits qui furent reconnus à Rome par le tribun Rienzi, et en Hongrie par le roi Louis, neveu de Clémence [1].

Aussitôt le petit roi mort et enterré, Philippe s'entend avec le comte de Valois [2], son oncle, avec le comte de la Marche [3], son frère, et se fait par eux reconnaître pour roi. La duchesse Agnès, aïeule de Jeanne, proteste; plusieurs seigneurs s'efforcent aussi de barrer le chemin à celui qu'ils avaient accepté pour régent, mais qu'ils n'entendaient pas faire roi. Philippe brusque la situation. Il va se faire couronner à Reims.

C'était une grande audace, et la cérémonie, à laquelle manquaient plusieurs des pairs et des grands feudataires convoqués, menaça fort d'être troublée. Charles de la Marche, brouillé avec son frère, refusa d'abord d'accompagner Philippe; puis il vint le rejoindre à Reims, mais pour lui mettre le marché à la main. « Mon frère, lui dit-il, vous savez combien mon comté de la Marche est pauvre; si vous voulez que je sois avec vous, donnez-moi de quoi tenir décemment mon

---

[1] Sur tout ceci, voy. Monmerqué, *Dissertation historique sur Jean Ier*, Paris, 1844, in-8°.

[2] Son fils sera le roi Philippe VI.

[3] Il sera tout à l'heure le roi Charles IV.

rang » ; ce qui voulait dire : Donnez-moi un accroissement d'apanage, avec le titre de pair. « Cher frère, répondit Philippe, je vous accorderai cela de grand cœur, mais pas maintenant, car on dirait que je cède à la crainte. » Charles, déçu dans cette tentative de *chantage*, se retira furieux et se dirigea avec toute son escorte vers une des sorties de la ville ; mais toutes les portes étaient closes, par ordre de Philippe qui redoutait quelque surprise. Il était aussi difficile de sortir de la ville que d'y entrer. Obstiné dans sa résolution, Charles descendit du haut des murs dans le fossé, au risque de se rompre le cou, traversa, non sans danger, le marais qui défendait la ville du côté de la rivière, et parvint à gagner les champs. Mais les deux frères furent, dès lors, brouillés pour toujours[1].

En présence d'autres oppositions, aussi vives et aussi persistantes, Philippe sentit la nécessité de donner à son sacre une consécration légale, et il songea à convoquer des États généraux. On lui démontra qu'ils ne pouvaient être réunis avant deux mois, pendant lesquels bien des incidents étaient à redouter. Philippe prend donc le parti de former à Paris (2 février 1317) une assemblée où figureront la plupart des prélats du royaume, un grand nombre de nobles et même des bourgeois, des docteurs de l'Université, etc. Dès le 3 février, ils proclament que « femme ne succède pas au royaume de France ».

---

[1] Paul Lehugeur, *Histoire de Philippe le Long*, p. 82.

On a dit que Jeanne avait été ainsi exclue en vertu de la loi salique. C'est une erreur. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les légistes s'efforcèrent de découvrir une loi qui permît de justifier leur décision, et qu'ils eurent l'idée d'invoquer la loi des Saliens, bien que celle-ci remontât à une époque où il n'y avait en Gaule pas même de roi. La loi salique ne renferme d'ailleurs aucune disposition qui puisse être interprétée dans le sens qu'ils désiraient. Le § 6 du titre LXII, *De alodis*, s'exprime ainsi : « De terra vero salica nulla portio hereditatis mulieri veniat, se ad virilem sexum tota terræ hereditas perveniat[1]. » Il resterait à établir le sens des mots *terra salica*, qui paraissent ne s'être jamais appliqués au domaine royal[2], et se bornent à ne pas accorder de terres aux femmes tant qu'il reste des enfants mâles.

Depuis longtemps, les successions féodales privées reconnaissaient un droit d'aînesse au profit de l'héritier mâle, mais aucun privilège n'existait si le défunt ne laissait que des filles. Dans plusieurs provinces et surtout dans le Parisis, les successions nobles se partageaient également entre les sœurs ; cela en dépit de la règle sur l'indivisibilité du fief. Toutefois, il était de principe que la France était un fief *trop noble pour tomber en quenouille*. Comme l'écrit Froissart : « Li

---

[1] Cinquième texte, dans Pardessus, *La loi salique*, p. 318.

[2] Voy. les *Mémoires de l'académie des inscriptions*, t. VIII (1733), p. 490, et la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. III (1841), p. 113.

royaume de France est de si grant noblece qu'il ne doit mie, par succession, aler à fumelle[1]. »

Cette interprétation erronée de la loi salique a donné des résultats assez curieux pour être notés. Elle se tourna presque aussitôt contre celui qui l'avait provoquée, car il ne laissa à son tour que des filles qui se trouvèrent ainsi déshéritées en faveur de leur oncle Charles IV. Ce n'est pas tout, nous allons voir la race des Capétiens directs s'éteindre par la succession de trois frères se succédant faute d'enfant mâle[2].

Mais la sentence rendue par l'assemblée suscita de redoutables résistances, et Philippe dut se résigner à des sacrifices. A Eude, duc de Bourgogne et oncle de Jeanne, il accorda sa fille[3] avec le comté de Bourgogne[4] et l'Artois qu'avait apportés la mère de celle-ci. A Philippe d'Évreux, petit-fils de Philippe le Hardi, il donna Jeanne avec la Navarre. Cette petite Jeanne tenait encore de sa mère la Champagne et la Brie, qui restèrent

---

[1] Livre I, § 42, édit. S. Luce, t. I, p. 84. — Voy. encore Paul Viollet, *Comment les femmes ont été exclues de la succession à la couronne*, dans les *Mémoires de l'académie des inscriptions*, t. XXXIV, p. 125.

[2] On verra s'éteindre de même la branche des Valois et celle des Bourbons. La dernière confirmation de la loi salique en France date du 7 novembre 1852. Elle porte que « la dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe et légitime de Louis-Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance ». C'est mot pour mot la formule qui avait été adoptée le 7 août 1830, à l'avènement de Louis-Philippe Ier.

[3] Encore une Jeanne.

[4] La Franche-Comté.

à la couronne de France. Ces deux unions ne furent en réalité que des fiançailles, car les futures étaient encore dans l'enfance.

Philippe le Long et la douce Clémence paraissent avoir vécu toujours en bonne intelligence. Le 15 août 1317, six mois après le sacre, un accord eut lieu entre eux à Poissi. Clémence abandonnait à Philippe « la maison du boys de Vincennes, moult profitable et moult nécessaire à Nous[1] », disait le roi, et elle acceptait en échange « la grant maison qui fut du Temple et la grant tour séant à Paris vers Saint-Martin des Champs ». C'était le château que Philippe le Bel avait confisqué aux Templiers. A cette charte sont appendus, sur doubles lacs de soie rouge et verte, les sceaux des deux contractants[2].

Clémence mourut entre le 12 et le 14 octobre 1328[3]. Son testament[4], aujourd'hui conservé aux Archives nationales, est daté du 5 octobre 1328, « en notre chambre du Temple », y est-il dit.

La bonne reine lègue de riches joyaux à ses exécuteurs testamentaires et à plusieurs seigneurs de la Cour.

---

[1] Pour la chasse sans doute.

[2] Dans Douët-d'Arcq, *Nouveaux comptes*, préface, p. VII.

[3] Le P. Anselme (*Histoire généalogique*, t. I, p. 92) la fait mourir le 12; mais le début de son inventaire donne la date du 13, et son épitaphe celle du 14. « Circa medium mensis octobris », écrit le continuateur de Nangis.

[4] Il a été publié par Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 217.

Le roi Philippe VI[1] y figure en première ligne. Il reçut une statuette de Louis IX, qui représentait le saint roi en costume d'évêque et coiffé d'une mitre couverte de pierreries : « Nous laissons et donnons à nostre très chier seigneur et très amé cousin le Roy de France nostre image de Monsieur sainct Loys, fait en manière d'évesque, et a une mitre de pierreries..... » La reine[2] ne fut pas oubliée non plus, elle eut « le chef des onze mille vierges ».

Le sceau de Clémence la représente debout sous une arcade gothique, coiffée en cheveux, vêtue d'une robe descendant à longs plis jusqu'aux pieds. Elle tient de la main droite un sceptre fleurdelisé, et pose la gauche sur l'agrafe de son manteau. A droite, figure l'écu fleurdelisé de France, et à gauche celui de Hongrie[3].

Clémence fut enterrée dans l'église des Jacobins de Paris. Son tombeau était surmonté de cette épitaphe : *Ce gist madame Clémence, reine de France et de Navarre, femme du roi Louis dixiesme et fille du roi de Hongrie, laquelle décéda au Temple, à Paris, le quatorziesme jour d'octobre, l'an M CCC XXVIII. Priez que Dieu merci lui fasse.*

Peut-être sera-t-on bien aise de savoir ce que devint cette petite Jeanne à qui Philippe avait enlevé le trône

---

[1] Il était monté sur le trône le 1er avril précédent.

[2] Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II, duc de Bourgogne. Elle avait été mariée en juillet 1313, et elle mourut à Paris le 12 septembre 1348.

[3] Fascé d'argent et de gueules de huit pièces.

de France. Née le 28 janvier 1311, elle venait donc d'avoir six ans quand son tuteur Philippe la maria avec le comte d'Évreux[1], qui devint ainsi roi de Navarre[2]. Elle mourut à Conflans, le 6 octobre 1349, dans sa trente-huitième année. Elle fut enterrée à Saint-Denis, aux pieds de son père.

VIII

Philippe le Long et Charles le Bel.

On vient de voir comment Philippe le Long s'était emparé du trône en écartant la fille de son frère Louis; nous devons maintenant revenir quelques années en arrière.

Philippe était né vers 1293. En janvier 1307, il devint comte palatin par son mariage avec Jeanne de Bourgogne[3], fille d'Othon IV, comte de Bourgogne, et de Mahaut d'Artois. La bénédiction nuptiale leur fut donnée à Corbeil. Mais Philippe avait quatorze ans à peine, aussi n'exerça-t-il d'abord ni ses droits de comte, ni ses droits de mari. Sévèrement tenu en tutelle, on le conduisait de temps en temps rendre à sa femme une vi-

---

[1] La maison d'Évreux remontait au treizième siècle. Son chef, Louis Ier, comte d'Évreux, était le quatrième enfant de Philippe III, et par conséquent petit-fils de saint Louis.

[2] On a vu que Jeanne tenait ce titre de son père, Louis le Hutin, qui en avait hérité de sa mère Jeanne, femme de Philippe le Bel.

[3] Elle avait été fiancée d'abord à Louis le Hutin.

site de cérémonie tout officielle, où son confesseur l'accompagnait. En 1311, il est fait comte de Poitiers, et en 1313, il est reçu chevalier. Notons qu'à la mort de son père, il tendit de noir sa chambre et son lit[1]. Il imitait en cela sa belle-mère Mahaut, qui avait ainsi témoigné de ses regrets pour son mari[2]. Je ne crois pas que l'usage de solenniser un deuil par quelque marque apparente soit antérieur à cette époque.

L'union de Philippe avec Jeanne ne fut pas heureuse. J'ai raconté comment les fils de Philippe le Bel avaient été tous trois trompés par leur femme, et que des poursuites furent exercées contre Marguerite de Bourgogne, femme de Louis X, contre sa sœur Blanche de Navarre, femme de Charles IV, et contre Jeanne, femme de Philippe V, toutes trois accusées d'adultère. Jeanne aurait même été la plus coupable. Avant d'être reine, elle habitait l'hôtel de Nesle, transmis à Philippe par son père, et c'est à elle que furent attribués les crimes qui ont rendu cette demeure si fameuse[3].

Jeanne, a-t-on dit, appelait les jeunes gens qui passaient sous ses fenêtres, se donnait à eux, les retenait

---

[1] *Comptes de Geoffroi de Fleuri*, p. 13.

[2] J.-M. Richard, *La comtesse Mahaut*, p. 166.

[3] L'hôtel de Nesle, construit vers le treizième siècle, couvrait à peu près l'emplacement aujourd'hui compris entre la Seine, la rue Mazarine et la rue de Nevers. A son extrémité s'élevait une forte tour qui terminait, de ce côté, la solide clôture élevée par Philippe Auguste autour de Paris; l'emplacement de cette tour est exactement représenté par le pavillon Est de l'Institut, celui qui abrite la bibliothèque Mazarine. En 1308, Philippe le Bel acheta l'hôtel entier à Amaury de Nesle, et Philippe le Long en hérita.

toute la nuit, et, pour effacer la trace de son péché, les faisait ensuite jeter dans le fleuve : « eosque, ne pateret scelus, protenus extinxisse et in Sequanam amnem de cubiculi sui fenestra abjecisse ». Ainsi s'exprime Robert Gaguin[1], le seul historien qui mentionne le fait. Il ajoute qu'un écolier nommé Jean Buridan ayant été sauvé miraculeusement, ne craignit pas de divulguer le danger qu'il avait couru. Le témoignage de Gaguin est confirmé par quelques lignes du poète Jean Second, trois vers de Villon et un passage de Brantôme, qui conclut ainsi : « Je ne puis dire que cela soit vray, mais le vulgaire, au moins la pluspart de Paris, l'affirme : et n'y a si commun qu'en luy monstrant la tour seulement, et en l'interrogeant, de luy mesme ne le die. » Il s'agit donc tout au plus d'une tradition déjà fort suspecte au seizième siècle.

De fait, Buridan était né l'année de la mort de Jeanne ; en supposant même que le crime ait été commis, ce n'est toujours pas à elle qu'on pourrait l'attribuer. Mais ce qui n'est point douteux, c'est qu'au mois de mars 1314, Jeanne fut arrêtée et envoyée prisonnière au château de Dourdan. On l'y conduisit dans un chariot tendu de noir. Sur la route, elle criait d'une voix lamentable qu'elle était innocente, et suppliait qu'on l'allât dire à son bon seigneur Philippe. Du fond de sa prison, elle ne cessa de protester contre le crime qu'on lui imputait, d'en appeler au jugement de

---

[1] *Compendium Roberti Gaguini super Francorum gestis*, édit. de 1504, f° LXX.

Dieu, de réclamer un duel pour prouver son absolue fidélité, un duel par champion[1] bien entendu.

Le bon seigneur Philippe, beaucoup plus fin que ses frères, fut aussi mieux conseillé. D'abord, il lui répugnait, paraît-il, d'entendre ajouter au surnom par lequel on avait l'habitude de le désigner celui qu'on applique aux maris trompés. A cette considération toute personnelle s'en ajoutait une autre qui intéressait l'avenir même de la monarchie. Sa femme était héritière du comté de Bourgogne, province perdue pour la France si Jeanne n'y mourait pas reine.

Ceci devait dicter l'arrêt du Parlement. Jeanne ne fut donc ni égorgée, ni étouffée, ni même répudiée. On admit que, restée à l'écart des deux autres princesses, elle ignorait leurs péchés, ou si elle s'en doutait, elle n'avait pas voulu les dénoncer pour éviter toute honte à sa famille, « por la honte de son lignage ». Le comte de Valois, oncle du roi, et plusieurs autres grands seigneurs démontrèrent très bien qu'elle était restée

---

[1] Dans les causes dont la décision était soumise à l'épreuve du duel judiciaire, les parties pouvaient, en bien des cas, payer un *champion*, qui combattait en leur lieu et place. Les infirmes, les malades, les hommes au-dessous de vingt et un ans ou âgés de plus de soixante, les femmes, les enfants, les moines, les ecclésiastiques, les princes avaient le droit de se faire ainsi représenter. Le champion, avant d'entrer dans la lice, jurait que la cause qu'il allait embrasser était juste; aussi, quand il était vaincu, avait-il parfois la main droite coupée, en punition de son parjure. Lors d'un différend entre le monastère de Marmoutiers et celui de Talmont, la décision fut remise au jugement de Dieu, et chacune des deux parties désigna un champion. Une charte nous a conservé les détails de ce combat; on les trouvera dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, année 1839, p. 552.

« innocente et pure ». De sorte qu'elle fut rendue à son mari, « qui volontiers la reçut[1] ».

Le continuateur de Guillaume de Nangis, chroniqueur contemporain, enregistre avec une satisfaction non dissimulée cette touchante réconciliation : « Quoique Jeanne, écrit-il, eut été d'abord violemment soupçonnée, séparée même quelque temps de son mari et gardée dans une prison au château de Dourdan, cependant, après une enquête faite à ce sujet, elle fut déclarée tout à fait innocente dans un parlement tenu à Paris, et auquel assistaient le comte de Valois, le comte d'Évreux et beaucoup d'autres nobles. Et ainsi, à la fin de l'année, elle mérita d'être réconciliée avec son époux. » Il faut croire qu'il ne lui garda pas rancune. Même, dès l'année suivante, Jeanne donna le jour à un petit prince qui fut appelé Louis et mourut en bas âge. Il est bon de faire remarquer que Philippe n'avait pas encore d'enfant mâle, que son frère Charles n'en possédait pas non plus, et était le dernier représentant de la branche directe des Capétiens.

Pour en finir avec cette Jeanne à la vertu douteuse, rappelons qu'elle mourut seulement le 21 janvier 1329, et qu'elle passa les sept années de son veuvage à l'hôtel de Nesle. Elle ordonna par testament qu'une partie de ce domaine serait vendu, et le prix affecté à la construction d'un collège destiné à de pauvres écoliers nés dans le comté de Bourgogne. Ce collège, ouvert en 1334, fut officiellement appelé : *Maison des*

---

[1] Fin de l'année 1314.

écoliers de Madame Jeanne de Bourgogne, reine de France[1]. Bayle écrit qu'elle leur devait bien cette réparation[2]. On ne lui fit pas les honneurs de Saint-Denis, et elle fut ensevelie dans l'église des Cordeliers de Paris, couvent en face duquel allait s'élever le collège qu'elle avait fondé.

Philippe le Long se montra en tout digne de son abominable père. Il fit brûler de compagnie juifs, sorciers et lépreux; puis, sous prétexte d'unifier les mesures et les monnaies, il entreprit de voler à ses sujets le cinquième de leurs biens. Les *Chroniques de Saint-Denis* elles-mêmes en conviennent : « Il voulut lever de tous ses sujets trop grande exaction, si que le peuple disoit qu'il vouloit avoir le quint de chacun. Et les bourgeois de Paris disoient : « Qu'est devenue la rente du royaume et les dismes, et les annates des bénéfices, et la subvention des juifs et des lombars? Et il ne paye nulle dette, ni les aumônes que ses ancestres ont données aux pauvres religieux. Et prend encore à crédit tout ce qu'il prend. Où est fondu tout cela[3] ? »

---

[1] L'hôtel de Nesle fut vendu au duc de Berri, et, avec l'argent en provenant, les exécuteurs testamentaires de Jeanne acquirent, en face du couvent des Cordeliers, l'emplacement nécessaire pour la construction du collège.

Louis XV s'en rendit acquéreur, ainsi que de quatre maisons contiguës, et donna le tout aux chirurgiens. C'est pour eux, et sur les ruines du collège de Bourgogne, que l'architecte Gandouin commença en 1769 la construction de l'édifice qu'occupe aujourd'hui la Faculté de médecine, et que les chirurgiens conservèrent jusqu'à la Révolution.

[2] *Dictionnaire historique*, art. Buridan.

[3] *Recueil des historiens*, t. XX, p. 705.

On l'enterra à Saint-Denis. Sur un tombeau de marbre noir, surmonté de sa statue en marbre blanc, on lisait cette inscription :

Ce gist le roi Philippe le Long, roi de France et de Navarre, fils de Philippe le Bel, qui trespassa l'an mil trois cens vingt-deux, le troisiesme de janvier; et le cœur de la reine Jeanne, sa compagne, fille de noble prince le comte Othon de Bourgogne, laquelle trespassa l'an mil trois cens vingt-neuf, le 21 de janvier.

On voit que, si le corps de Jeanne avait été accordé aux Cordeliers, son cœur, du moins, n'abandonna pas celui qui avait si opiniâtrement reconnu sa fidélité conjugale.

Philippe se dit plus souvent *rex Franciæ* que *rex Francorum*. Son sceau portait cependant en exergue les mots : « Philippus, Dei gratia Francorum et Navarre rex. » Il prenait le titre de roi de Navarre comme tuteur de la petite Jeanne, sa nièce.

M. Lehugeur, qui a publié sur Philippe le Long un volume intéressant et très documenté[1], raconte consciencieusement son règne, et finit, conclusion bien imprévue, par voir en lui un modèle de toutes les vertus. « Il mérite, dit-il, sa réputation de piété, il entend la messe chaque matin, il entretient avec l'Église les meilleures relations... Il mérite sa réputation de douceur et de bonté... Il est homme de bonne vie par ses mœurs, dont ses ennemis ne trouvent rien à dire; il l'est par son esprit distingué, par son goût pour la poésie

[1] Paris, 1897, in-8°.

et la musique... » Malgré les réserves de détail auxquelles M. Lehugeur est nécessairement condamné, Philippe reste pour lui un souverain presque sympathique. J'estime beaucoup plus impartial le portrait qu'en trace M. Paul Viollet, aux yeux de qui Philippe, « intelligent, avide, retors, brutal, est, des trois fils de Philippe le Bel, celui qui tenait le plus de son père[1] ».

Philippe le Long mourut sans laisser d'héritier mâle[2], et devint ainsi la première victime du principe qu'il avait eu tant d'intérêt et tant de peine à faire prévaloir. Le trône étant interdit aux femmes, ce fut son frère Charles qui monta sur le trône. En 1316, il avait combattu l'interprétation fantaisiste donnée à la loi salique, il la déclara fort sage quand il se trouva en situation d'en profiter. Aucun traité, aucun pacte ne priva de la couronne l'aînée des filles de Philippe. On s'accoutumait à l'exclusion des femmes. M. Paul Viollet le dit excellemment, « le fait commençait à créer le droit ».

Donc, le 3 janvier 1322, Charles montait sur le trône.

On a vu qu'en 1307, il avait épousé Blanche, fille d'Othon IV, comte de Bourgogne, et de Mahaut d'Artois. Elle entrait à peine dans sa douzième année, mais nous avons constaté déjà combien les mariages étaient alors précoces, surtout dans les familles princières. Charles

---

[1] *Comment les femmes*, etc., . 12.

[2] Si Jeanne eut des torts, elle eut le mérite de donner à son mari beaucoup d'enfants, au moins quatre filles et deux fils; mais ces derniers moururent tous deux avant leur père.

venait d'avoir treize ans et demi, de sorte que les époux furent d'abord séparés.

Cinq ans après, Charles était fait chevalier, créé comte de la Marche, et sa femme, « une des plus belles dames du monde », écrit Froissart[1], lui donnait un fils. Ce fils, nommé Philippe, mourut en bas âge. L'année suivante, Blanche fut mère d'une fille qui vécut seulement jusqu'au mois de mai 1321, et qui fut inhumée à l'abbaye de Maubuisson, dans une petite tombe de marbre noir surmontée de sa statue en marbre blanc.

J'ai dit plus haut que, comme ses deux belles-sœurs, Blanche, accusée d'adultère, fut arrêtée en 1314 et conduite en prison au Château-Gaillard[2], dans un char enveloppé de voiles noirs. Philippe et Gautier d'Aunai eurent l'infamie d'avouer leur crime, d'avouer que, depuis trois ans, ils entretenaient des relations adultères avec Marguerite et avec Blanche[3]. J'ai dit quel avait été le sort de Marguerite ; Jeanne fut sinon reconnue, au moins déclarée innocente, et son complice, si elle en eut un, ne fut jamais nommé. Quant à Blanche, elle dédaigna de nier, se borna à des réponses aussi courtes que naïves, et parut résignée à tout ce qu'on exigerait d'elle. Dans la prison, elle ne fut pas uniquement occupée à pleurer son crime, puisque, s'il faut en

---

[1] Édit. Luce, t. I, p. 83.

[2] Près des Andelys.

[3] Blanche avait douze ans en 1308, elle en avait donc dix-huit en 1314, et à ce moment ses infidélités duraient depuis trois ans; elles dataient donc de 1311, alors que Blanche comptait quinze ans à peine.

croire Girard de Frachet et le continuateur de Nangis, « elle y devint enceinte d'un certain serviteur à qui étoit confié le soin de la garder ». Elle soutint qu'elle n'avait eu en ceci d'autre complice que son mari, venu la visiter secrètement, allégation qui n'est pas tout à fait invraisemblable. Ce triste procès d'adultère restera toujours entouré de quelque mystère, car toutes les pièces judiciaires qui le concernent ont été anéanties. On a retrouvé, au contraire, la procédure relative à la demande en annulation de mariage que Charles introduisit contre sa femme. Il la basait sur ce fait qu'il avait eu pour marraine la mère de Blanche. Or, à cette époque encore, l'Église regardait la marraine comme une vraie mère, et, à ses yeux, Charles avait ainsi épousé sa propre sœur; tous deux, en outre, descendaient de Louis VIII à un degré prohibé. On prétendit aussi que les bans de leur mariage n'avaient pas été régulièrement publiés. L'annulation fut prononcée. Après quatre années de captivité, Blanche, devenue malade, obtint de se retirer à l'abbaye de Maubuisson[1], où elle mourut, pieusement sans doute, au mois d'avril 1326, sans avoir eu le titre de reine.

Elle était remplacée depuis le 21 septembre 1322. Charles avait, ce jour-là, épousé à Provins Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII. La cérémonie fut fort simple, il n'y eut pas d'entrée solennelle

---

[1] Sur la fondation de cette célèbre abbaye, « esquelle y a blanches nonnains », dit Guillaume de Nangis, voy. la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. XIX, p. 550.

à Paris, et c'est dans la Sainte-Chapelle du Palais que l'archevêque de Sens couronna la jeune reine.

Marie est représentée comme une femme naïve, aimable, d'une douceur et d'une simplicité de colombe, « femina simplex simplicitate columbina ». Charles paraît l'avoir affectionnée beaucoup, et l'on possède le compte des joyaux et des étoffes précieuses dont il la combla.

Leur bonheur fut de courte durée. L'année même de son mariage, Marie ayant accompagné Charles dans un voyage en Berri, se trouva indisposée à Issoudun, et mit au monde un enfant qui mourut en naissant. La mère ne lui survécut guère, et elle fut inhumée (mars 1324) dans l'église des Dominicains de Montargis[1].

Ainsi, en dépit de ses deux mariages, Charles restait sans enfant. Il se décida à prendre une troisième femme. Le 5 juillet 1325, il épousait à Anet sa cousine Jeanne, fille de Louis, comte d'Évreux. Elle donna presque aussitôt deux filles à son mari, et elle était encore enceinte lorsque Charles, malade depuis longtemps, mourut au château de Vincennes le 1er février 1328[2].

---

[1] Voici son épitaphe : *Ci gist très excellente et très puissante princesse Marie de Luxembourg, jadis fille de Henry, empereur de Rome, sœur du roi de Bohême et femme de très puissant et très chrestien Charles le Bel, Roy de France et de Navarre. Laquelle trespassa à Issoudun en Berri, et fut apportée en cette église et ensevelie l'an de nostre Seigneur 1324, le 11 de mars. — Priez Dieu pour elle. Amen.*

[2] Et non le 31 janvier, comme le disent toutes les biographies. « Le jour de Noël, environ mienuit acoucha au lit malade le roy Charles, et la veille de la Chandeleur mourut au bois de Vin-

Comme Clémence, femme de Louis X, Jeanne aima les lettres et les livres; sous ce rapport, toutes deux se montrèrent très supérieures à leurs maris. On verra plus loin que Clémence avait réuni une bibliothèque vraiment nombreuse pour son temps, et qu'après sa mort presque tous ces livres furent acquis par Jeanne. Elle-même ne voulut pas qu'ils fussent dispersés après elle, et elle les légua tous à Blanche de Beaumont[1], sa fille posthume. Jeanne avait fait écrire et enluminer une Bible « historiée toute à ymages et toute figurée ». A la fin d'un exemplaire du *Doctrinal aux pauvres gens,* on a trouvé cette note : « Envoié à Paris par la royne blanche[2] Jehanne d'Évreux. Et donne le pape quatre-vingts jours de pardon à ceux qui prieront pour elle[3]. »

Jeanne d'Évreux survécut pendant plus de quarante ans à Charles le Bel. Durant ce long veuvage, elle accomplit beaucoup de bonnes œuvres, rassembla beaucoup de reliques et surveilla l'exécution des deux tombeaux qui devaient être consacrés à son mari et à elle. Elle voulait que ses restes fussent, comme ceux de Charles, partagés entre Saint-Denis et Maubuisson. Saint-Denis conserve encore les statues de marbre blanc

---

cennes. » (*Chroniques de Saint-Denis*, t. V, p. 303.) « In vigilia Purificationis beatæ Mariæ, apud nemus Vicennarum », écrit Guillaume de Nangis (t. II, p. 82).

[1] Née le 1er avril 1328, elle épousa en 1345 Philippe, duc d'Orléans, fils du roi Philippe VI. Elle mourut le 8 février 1346.

[2] Les reines veuves portaient le deuil en blanc et étaient dites reines blanches.

[3] Voy. l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 162.

qui représentent les deux époux. Entre elles, s'élevait une petite colonne en pierre, accompagnée d'une châsse, d'une image de la Vierge et d'une table de marbre noir sur laquelle on lisait :

Ci gist le roi Charles, roi de France et de Navarre, fils du roi Philippe le Bel, qui trespassa l'an 1328, la veille de la Chandeleur, et madame la reine Jeanne, sa femme, fille de noble prince monsieur Louis de France, jadis comte d'Évreux. Laquelle reine donna cette châsse, où il y a de la vraie croix et une épine de la sainte couronne; du Saint sépulcre de notre Seigneur; du tableau où fut écrit le titre de notre Seigneur sur la croix, et plusieurs autres reliques de celles qui sont en la chapelle royale de Paris[1].

Item, donna cette image de Notre-Dame, laquelle est d'argent doré, où il y a de son lait, de ses cheveux et de ses vêtemens. Item, une image d'or de monsieur saint Jean l'évangéliste.

J'ai dit que Jeanne d'Évreux était enceinte quand mourut Charles le Bel. La régence du royaume et la tutelle de l'enfant à naître furent conférées à Philippe, comte de Valois[2]. « Et pour lors, écrit Belleforest, un ventre servit de roi à la France. » Cela dura jusqu'au jour où Jeanne donna naissance à une fille.

---

[1] La chapelle royale de Paris, c'était la Sainte-Chapelle du Palais; mais on ne saurait admettre que Jeanne ait pu la dépouiller des insignes reliques qui y étaient conservées, et qui, d'ailleurs, y existaient encore en 1789. Peut-être faut-il lire : « semblables à celles qui sont... ».

[2] Qui va être Philippe VI.

Mais deux fois déjà, en 1317 et en 1322, les femmes ont été exclues du trône. A qui va donc appartenir la couronne de France?

Trois prétendants la réclament. Ce sont :

1° *Philippe, comte d'Évreux*, qui avait épousé Jeanne de Navarre, fille de Louis X;

2° *Édouard III, roi d'Angleterre*. Son père Édouard II avait épousé Isabelle, fille de Philippe le Bel. Édouard III était donc petit-fils de Philippe le Bel et neveu des trois derniers rois;

3° *Philippe, comte de Valois*. Il était fils de Charles, comte de Valois, frère de Philippe le Bel, par conséquent neveu de ce dernier et cousin germain des trois derniers rois.

L'assemblée des pairs et barons du royaume décida que Jeanne et Isabelle ne pouvaient transmettre de droits à la Couronne, puisque, en vertu de la loi salique, elles n'en possédaient aucun, et Philippe de Valois fut proclamé roi. Mais Édouard III ne renonça pas à ses prétentions, qui devinrent l'origine de la *guerre de Cent ans*. Le 8 février 1340, Édouard lançait un manifeste où il revendiquait le trône de France et faisait de belles promesses à ses nouveaux sujets. Ce manifeste est ainsi daté : « L'an de notre règnement en France le premier et d'Angleterre le quatorzième. »

CHAPITRE IV

Les femmes.

I

Condition sociale des femmes au treizième siècle. — Elles peuvent posséder des domaines et les apporter en dot. — Vie intime de la châtelaine. — Ce que la société exige de la femme. — Doit-elle savoir lire? — Les hommes peuvent tout accepter d'elle. — Origine du dicton *vendre les canivets.* — Soupçons qu'excite la naissance de deux jumeaux. — L'Église interdit les remariages. — Dieu met le célibat au-dessus du mariage. — Ce que doit être la conduite du mari vis-à-vis de sa femme. — Femmes maîtresses au logis. — La coquetterie féminine. — Portrait d'une Parisienne du quatorzième siècle. — Sa démarche, sa coiffure. — Finesse de la taille. — Origine du corset. — Le décolletage. — Ordonnance somptuaire de 1294. — Bas et chausses. — Les jarretières. — Souliers, escarpins, bottes et bottines. — Les troussoires. — Les gants. — Les manches. — Les coiffes. — Les chemises. — Les parfums et les fards. — Les oiselets de Chypre. — Les faux cheveux et les fausses dents. — Cure-dents et cure-oreilles. — Bourses et aumônières. — Cannes et parapluies. — Les mots *Madame*, *Mademoiselle*.

Dans les notes qui accompagnent les fragments d'inventaires reproduits plus loin, j'ai réuni ce qui

concerne la vie intime des femmes et les accessoires de leur habillement, étoffes, bijoux, etc. Je ne m'occuperai donc ici que de leur condition sociale, des variations successivement apportées par la mode dans leur costume, et de quelques objets de toilette que nos inventaires ne mentionnent pas.

J'ai dit déjà[1] que la reine capétienne jouissait de prérogatives qui la plaçaient presque au niveau du roi. Les autres femmes nobles avaient fini par conquérir, elles aussi, une situation presque égale à celle de leur mari.

En effet, les femmes, d'abord exclues des successions, avaient obtenu le droit de recueillir des domaines et de se les constituer en dot. A défaut de fils, elles passaient avant les collatéraux; c'est même ainsi que déchurent, puis s'éteignirent beaucoup de familles féodales, qu'en outre la guerre décimait sans cesse. Par mariage, les femmes portèrent peu à peu les fiefs de maison en maison jusqu'à ce qu'elles arrivassent dans celle de France, qui durait toujours, puisqu'en principe le domaine royal était inaliénable.

La vie sociale telle qu'elle est alors constituée assure à la femme noble un rôle aussi honorable qu'important. Dans sa demeure isolée, dans son triste et sombre château, le chevalier n'a, le plus souvent, d'autre compagnie qu'elle. S'il s'absente, si la guerre ou la croisade l'entraîne loin de ses terres, la dame, restée au logis, représente le seigneur éloigné; elle gère le do-

[1] Voy. ci-dessus, le chapitre III.

maine, et, assistée de vassaux fidèles, elle le défend au besoin. Des années entières souvent se passent ainsi. Il ne faut donc pas se montrer trop sévère pour la châtelaine mélancolique et délaissée, si parfois le manoir solitaire voit se former un roman d'amour, où figure le plus souvent un jeune page. L'*Histoire du petit Jehan de Saintré* est restée le type des récits de ce genre, qui abondent dans les œuvres de nos anciens conteurs.

Ils n'en insistent pas moins pour recommander à la femme « une contenance belle et simple ». On exige de l'homme, écrit Philippe de Novare, qu'il soit courtois, généreux et hardi. On demande moins à la femme, il suffit qu'elle se montre aimable et sage ; tous ses défauts sont alors oubliés, et elle peut aller partout tête levée.

A moins qu'elle ne se destine au couvent, il est bon qu'une femme ne sache ni lire, ni écrire. On ne pourra ainsi lui communiquer bien des galanteries que l'on hésiterait à lui dire en face ; sans compter que le diable est si malin qu'il inspirerait parfois aux plus sages d'entre elles le désir de répondre. Il est utile, au contraire, que la femme sache manier la navette et l'aiguille, confectionner des aumônières, des draps ouvrés de soie, jouer de la harpe et chanter : elle dirigera mieux ainsi le travail de ses servantes et fournira des distractions à son mari.

On ne voyait alors aucun mal à ce qu'une femme entretînt de riches cadeaux l'homme qu'elle aimait. Celui-ci, non seulement les acceptait sans aucun scru-

pule, mais encore avait le droit d'en tirer vanité, puisqu'ils constituaient des gages d'amour.

Des femmes d'âge mûr qui avaient été légères dans leur jeunesse et qui continuaient à l'être, on disait qu'elles « rendaient les canivets ». Voici l'origine de ce dicton, telle qu'elle est narrée dans *Les quatre âges de l'homme*, ingénieux traité du treizième siècle. Il y avait une fois une belle pécheresse; un de ses soupirants lui fit cadeau d'un petit couteau, d'un canivet, dont le manche et la gaine étaient ornés d'or, de perles et de pierres précieuses. Ceci la décida à l'aimer. Elle désira par la suite se procurer des couteaux semblables, et elle en demanda à tous ceux qui la courtisaient, de sorte qu'elle en eut bientôt une huche pleine. Cependant, les années passèrent; la dame ne s'amenda pas, mais les donneurs de petits couteaux s'adressèrent ailleurs. Le jour arriva même où ce fut elle qui, amoureuse délaissée, dut à son tour donner des canivets, et peu à peu elle remit ainsi dans la circulation les petits couteaux qu'elle avait reçus.

On croyait alors qu'une femme qui accouchait de deux jumeaux avait connu en même temps deux galants. Aussi, la femme du chevalier Brundoré[1] ayant eu à la fois deux filles, n'osa braver la colère de son mari. Elle fit appeler un de ses sergents, un certain Galet, qui lui était tout dévoué, et le pria d'exposer secrètement une des jumelles en un lieu où elle pourrait être trouvée par des gens compatissants. Au soir,

---

[1] Elle était d'extraction royale et fort belle.

il emporta l'enfant, avec une bourse renfermant cinq cents besants; elle contenait aussi une poignée de sel, en signe que l'enfant n'était pas baptisée[1].

Au treizième siècle, l'Église regardait comme bigame l'homme qui épousait une veuve ou même une femme convaincue de s'être donnée déjà[2]. Il était admis, d'ailleurs, qu'un homme marié ne pouvait servir Dieu qu'imparfaitement, aussi le mariage était-il interdit au clergé.

L'auteur des *Quatre âges de l'homme* engage les maris à ne jamais se quereller avec leur femme : « C'est grand honte, écrit-il, et grand dommage que le mari et la femme soient mal ensemble. » A quoi bon combattre lorsqu'on est sûr d'avoir le dessous? En présence d'étrangers, un mari sage ne doit dire de sa femme qu'une seule chose : « Ce est ma femme », et se taire.

Philippe de Beaumanoir, célèbre jurisconsulte du treizième siècle, reconnaît au mari le droit de battre sa femme « lorsqu'elle le dément ou quand elle ne veut obéir à ses commandements ». Mais encore faut-il pour cela qu'elle ne soit pas « de trop grand lignage ». Et puis, c'est un droit dont bien peu de maris oseraient user. L'auteur des *Lamentations de Mahieu*[3] a, en effet, bien constaté que « les hommes qui ont la maistrise

---

[1] Voy. C. Langlois, *Vie*, p. 214.

[2] Quelques évêques se montraient sur ce point plus accommodants.

[3] Treizième siècle.

de leur femme sont rares ; presque partout, ce sont les femmes qui seigneurisent leur mari ». A Paris surtout, elles étaient, paraît-il, maîtresses au logis. Suivant une expression venue presque intacte jusqu'à nous, c'étaient elles qui « portaient le brayer[1] ». L'origine de cette expression semble remonter au fabliau *De sire Hain et de dame Anieuse*, dont l'auteur est un trouvère du treizième siècle nommé Hue. Il nous montre les deux époux se disputant la possession du brayer, qui, après une résistance aussi longue qu'honorable, finit cependant par demeurer entre les mains de sire Hain.

Vaincue de ce côté, la femme cherchait et trouvait ailleurs une consolation, car la coquetterie féminine était fort développée au sein de la société capétienne. La corporation des couturières n'existait pas encore[2], et les tailleurs avaient le privilège exclusif d'habiller les hommes et les femmes. Ceux de la *Francia* jouissaient déjà de la réputation qu'ils ont conservée jusqu'à nos jours. Dans un roman bourguignon écrit vers la fin du douzième siècle[3], quand Guillaume de Dôle vient de revêtir une belle robe de drap écarlate, le ménestrel Jouglet lui dit : « Cette robe-là a été taillée en France, cela se voit à la coupe. » Il est vrai que,

[1] Les braies, vêtement essentiellement masculin, passaient pour l'attribut de la virilité. C'était une sorte de long caleçon qui se fixait sur les hanches au moyen d'un cordon à coulisse appelé *braiel*, *braier* ou *brayer*.

[2] Elle ne fut constituée qu'en 1675.

[3] *Guillaume de Dôle* ou *La rose*.

dans la bourgeoisie, même aisée, les vêtements faisaient souvent deux saisons, car on retournait l'étoffe lorsqu'elle était défraîchie.

Les femmes portaient alors la jolie coiffure que l'on a souvent attribuée aux Mérovingiennes : leurs cheveux, partagés au milieu de la tête, descendaient par devant en deux longues tresses nattées et galonnées. Galonner des cheveux, c'était les diviser en plusieurs touffes autour desquelles on enroulait des fils d'or et d'argent[1]. Au siècle suivant, les nattes ont disparu. Les femmes mariées les ont remplacées par un volumineux chignon attaché derrière le crâne; les jeunes filles laissent pendre leurs cheveux sur le dos, mode qui demeura très longtemps le signe de la virginité, comme en témoignent les anciennes représentations de la Vierge[2]. Le quatorzième siècle adopta les nattes relevées de chaque côté du front sur les tempes.

Vers la fin du treizième siècle seulement, l'on commença en France à considérer la finesse de la taille et la raisonnable ampleur de la poitrine comme une beauté. De là l'adoption par les coquettes d'une large ceinture, alors appelée *bandeau*, où l'on pourrait voir l'origine de notre corset actuel. Fortement serrée à la taille au moyen d'un lacet, elle remontait assez haut pour soutenir les seins, en même temps qu'elle étreignait le milieu du torse, rendu ainsi plus flexible et plus

---

[1] Le sens actuel du mot *galonner* est venu de là.

[2] Voy. Michelet, *Origines du droit*, liv. I, chap. II.

mince. J'emprunte ces cinq vers au *Roman de la rose* :

Et si les seins elle a trop lourds,
Qu'un bandeau vienne à leur secours,
Dont sa poitrine fasse étreindre
Et tout autour ses côtes ceindre,
Puis attacher, coudre ou nouer[1].

Comme cela paraissait charmant, et qu'avant tout il fallait suivre la mode, les femmes à qui la Providence n'avait rien donné à maintenir usèrent d'un artifice dont le secret s'est fidèlement transmis de siècle en siècle : elles faisaient coudre à la chemise ou au vêtement de dessous certains coussinets rembourrés, piqués, et disposés de manière à imiter la nature.

Celles-là pouvaient encore espérer plaire, mais elles devaient renoncer à passer pour de véritables élégantes. On n'avait droit à ce titre que si l'on se décolletait, si l'on portait une robe ou un surcot largement ouverts, non seulement sur la poitrine, mais encore dans le dos :

Belle gorge a-t-elle et cou blanc?
Que le ciseau d'un coup savant
Avec tant d'art la décolète,
Que sa chair luise blanche et nette
Demi-pied derrière et devant.
Il n'est rien d'aussi séduisant[2].

Un trouvère grondeur, Robert de Blois, blâme cette

---

[1] Édit. elzév., t. III, p. 237.

[2] *Roman de la rose*, t. III, p. 235.

coutume malséante, et ajoute que les femmes ne se bornaient pas à laisser voir leur gorge et leurs épaules, qu'elles découvraient aussi leurs jambes et même leurs flancs :

> Une autre lesse tout de gré
> Sa chair apparoir au costé.
> Une de ses jambes descuevre.
> Prudhom ne loe pas ceste œuvre[1].

N'oublions pas de dire que ces ouvertures étaient en parties défendues par les *affiches*, c'est-à-dire des broches, des agrafes, des épingles. Mais le sévère moraliste à qui nous devons toutes ces indiscrétions n'en recommande pas moins aux femmes de ne permettre à nul homme, sauf à leur mari, d'introduire leur main dans les endroits si mal protégés :

> Gardez qu'à nul home sa main
> Ne laissiez metre en vostre sein,
> Fors celui qui le droit i a.
> Sachiez qui primes controuva
> Afiches[2] que por ce le fist,
> Que nus hom sa main n'i meist
> En sein de fame où il n'a droit.

Il leur donne encore d'autres sages conseils. Ne vous laissez embrasser sur la bouche que par votre mari. Quand vous êtes dehors, ne portez pas vos yeux de-ci, de-là, mais regardez tout droit devant

---

[1] Dans Méon, *Fabliaux et contes*, t. II, p. 187.

[2] Sachez que celui qui inventa les épingles.

vous, et saluez débonnairement les amis que vous rencontrez :

Après vous di que de sa bouche
Nus hom à la vostre ne touche,
Fors cil à qui vous este toute.
Sovent regarder ne devez
Nul home, si vous ne l'avez
Par droite amor. . . . . . .
Si ne musez[1] ne çà ne là,
Tout droit devant vous regardez.
Chascun que vous rencontrerez
Saluez débonèrement.

Ce tableau demande encore à être complété. Si vous voulez voir passer dans la rue une élégante petite Capétienne du quatorzième siècle, ouvrez de nouveau le *Roman de la rose*, encyclopédie des sentiments et des mœurs de cette époque :

Mais bien se soit avant mirée
Pour savoir s'elle est bien parée.
Et quant à point se sentira,
Par la rue elle s'en ira
A belles et fières allures,
Non pas trop molles ni trop dures,
Humbles ni roides, mais partout
Gentille et plaisante surtout.
Les épaules, les hanches meuve
Si noblement que l'on ne treuve
Femme de plus beau mouvement,
Et marche joliettement.

---

[1] Flâncz, regardez.

Sur ses élégantes bottines,
Qu'elle aura fait faire si fines,
Ses pieds moulant si bien à point
Que de plis on n'y trouve point.
Et si sa robe traîne à terre
Sur le pavé, que par derrière
Elle la lève, ou par devant,
Comme pour prendre un peu de vent;
Ou, comme sait si bien le faire,
Pour démarche avoir plus légère,
Se retrousse coquettement
Et découvre son pied charmant,
Pour que chacun passant la voie,
La belle forme du pied voie[1].

Le Ménagier de Paris, traité moral du même temps, donne aux femmes des conseils encore plus précis : « En allant, ayez la teste droite, les paupières basses, et la vue droit devant vous quatre toises bas à terre, sans regarder ou espandre vostre regard à homme ne à femme qui soit à dextre ou à senestre[2]. »

Tout ceci peut faire pressentir comment dut être accueillie l'ordonnance somptuaire de 1294, par laquelle Philippe le Bel tenta de mettre un frein à l'amour des femmes pour la toilette. « Nul bourgeois ne bourgeoise, y est-il dit, ne portera vair, ne gris, ne ermines, et se délivreront de ceux qu'ils ont, de Pasques

[1] Édit. elzév., t. III, p. 249, vers 14271 et suiv. Je cite toujours la version littérale de M. Pierre Marteau. On sait que ce long poème, commencé au treizième siècle par Guillaume de Lorris, fut achevé au siècle suivant par Jean de Meung. — Voy. A. F., *La civilité, du XIII[e] au XIX[e] siècle*, t. II, p. 7 et suiv.

[2] Tome I, p. 15.

prochaines en un an. Ils ne porteront or, ne pierres précieuses, ne couronnes d'or ne d'argent... Nulle damoiselle[1], si elle n'est chastelaine ou dame de deux mille livres de terre, n'aura qu'une paire de robes par an... Les bourgeois de deux mille livres ne pourront faire robe de plus de dix sols tournois l'aune, et pour leurs femmes de douze sols au plus[2]. »

On trouvera plus loin l'explication des mots robe, vair et gris; je me bornerai donc à mentionner ici quelques objets de la toilette féminine qui ne figurent pas dans les inventaires de Clémence et de Jeanne.

Que le mot *bas*[3] ne s'y trouve pas, cela est tout naturel, mais on y chercherait vainement aussi celui de *chausses*. L'objet que désignent ces deux mots était cependant d'un usage indispensable. Le tricot remontait à l'antiquité, et l'on possède des bas du septième siècle tissés à l'aiguille et en rond, talent que depuis longtemps devait posséder toute bonne mère de famille ; c'est même ainsi que se faisaient ces robes sans couture dont il est parlé dans l'Évangile[4]. Le tissu de mailles, désigné sous le nom de *travail à l'aiguille*, ne cessa jamais d'être employé, et au treizième siècle on tissait à l'aiguille des gants, des bonnets; mais, fait vraiment étrange, l'habitude d'appliquer ce travail à la confection des bas, des chausses, comme on disait

[1] Voy. ci-dessous, p. 290.

[2] *Ordonnances royales*, t. I, p. 541.

[3] Voy. ci-dessus.

[4] *Évangile de saint Jean*, chap. XIX, v. 23, 24.

alors, s'était absolument perdue. Les chausses en toile, en feutre, en soie ou en drap, tantôt recouvertes de bandelettes croisées, tantôt bouffant ou plissant sur les jambes, s'attachaient aux genoux avec des jarretières parfois fort élégantes et dont on laissait pendre les bouts. C'est seulement au seizième siècle que l'on eut, de nouveau, l'idée de tisser des bas à l'aiguille.

Le bon ton ordonnait d'avoir pour jarretières d'élégantes aiguillettes, dont les ferrets d'or ou d'argent pendaient de chaque côté du genou. Les femmes portaient des hauts-de-chausses, et l'objet des jarretières était de les attacher aux bas-de-chausses ou bas, que l'on ne cherchait point à dissimuler. L'habitude du cheval, l'ensemble un peu brusque des manières découvraient souvent la jambe. La jarretière n'était donc pas encore une pièce secrète du costume : on la couvrait d'ornements, on y peignait des devises, des larmes, des pensées, parce que rien ne s'opposait à ce qu'on la montrât. Dans le compte des dépenses faites pour Isabeau de Bavière, par exemple, je vois figurer les dépenses suivantes :

« Demie aulne de satin azur pour faire des jartières à lier les chausses de ladite dame.

« Un quartier de satin azur, achatté le 17e jour d'avril, pour faire jartières à lier les chausses de ladite dame.

« Un quartier de satanin[1] azur, pour faire jartières à lier les chausses de madame la Royne.

---

[1] Le glossaire de La Curne de Sainte-Palaye donne *satin* et *satanin* comme des mots synonymes. A tort certainement. Dans

« Pour quatre onces d'argent doré fin vermeil, emploié es blouques[1] et mordans[2] et en plusieurs clox d'argent dorez, pour la ferreure de deux jartières de satin azur, pour lier les chausses de madame la Royne. »

Il existait une grande variété de chaussures féminines. Sous Louis le Gros, elles adoptèrent la mode des pigaces, dont j'ai parlé plus haut[3].

Dans les comptes des siècles suivants, je trouve cités des souliers à lacets, à boucles, des souliers découpés, fourrés, escoletés, escorchiés, de cuir bouilli, de vache, etc. On les teignait en noir, en blanc, en rouge, et volontiers les élégantes donnaient à chacun de leurs souliers une couleur différente. Eustache Deschamps nous le dit dans son *Miroir du mariage* :

> Chaussement te faut et solers[4]
> Pour les venues, pour les alers,
> De blanc, de noir et de vermeil,
> L'un de blanc, l'autre despareil[5].

L'on voit mentionnés à la même époque des bottes,

---

l'*Inventaire des chaperons qui furent à la royne Jehanne de Bourbon* (dans l'*Inventaire du mobilier de Charles V*, p. 394), on trouve des chaperons de *satin* et des chaperons de *satanin*, très bien distingués les uns des autres. Suivant M. Francisque Michel, le *satanin* ou *soudanin* était une riche étoffe, une sorte de drap d'or fabriqué à Satalie, dans l'Asie Mineure. (Voy. ses *Recherches sur la fabrication des étoffes de soie*, t. II, p. 328.)

[1] Boucles.

[2] Le *mordant* était la plaque de métal qui, placée à l'extrémité du lien, facilitait l'entrée dans la boucle.

[3] Ci-dessus, p. 159.

[4] Souliers.

[5] Édit. Crapelet, p. 213.

des bottines et des brodequins. Tous trois étaient à l'usage des hommes et des femmes. Dans le *Roman de la rose*, l'Amant promet à la Vieille un chaperon à fourrure grise et des « botes à sa devise ». Le même poème nous apprend que les élégantes portaient des bottines très fines et qui moulaient exactement leur petit pied ; j'ai déjà dit qu'elles ne négligeaient même pas de relever un peu leur robe afin de mieux montrer leur étroite chaussure[1].

La jupe était d'autant plus facile à maintenir que l'on connaissait déjà nos *pages* actuels, qui se nommaient *ceintures à trousser* ou *troussoires*. Une cordelière[2] terminée par une forte agrafe[3] servait à tenir soulevée la longue jupe des robes[4]. Ceci dit surtout

---

[1] Édit. elzév., vers 1599 et 1600.

[2]
Mais entre les autres je y vis
Dont l'une y donna ung bréviaire,
Et l'autre ung calice à devis,
Et sa dame une cordelière
Pour lui faire une troussouaire.

(Martial de Paris, *L'amant rendu cordelier*, édit. de 1731, t. II, § CCXXIX, p. 596.)

[3] Voy. Ducange, au mot *trossellus*.

[4] La mode leur resta fidèle, car le docteur L. Guyon écrivait deux siècles plus tard : « Les robes amples et plissées avoient des manches si amples qu'un bouc eust bien entré dedans, et leur queue estoit communément longue de six pas. Et assembloyent souz icelles, quand elles les trainoyent par les grandes sales ou églises, force stercores (ordures) ou crottes de chiens, poussières, fanges, et autres saletez ; ou si elles ne les laissoyent traisner quand elles estoyent au bal, on leur attachoit ceste inutile queue sur le cropion avec un gros crochet de fer ou un bouton d'os ou d'ivoire. Et cela n'estoit sans beaucoup de charge et fatigue à celles qui les portoyent. Le soir, quand elles s'alloyent coucher, elles avoyent les jambes enflées, à cause du faix qu'elles portoient. » L. Guyon, *Diverses leçons*, etc., p. 237.

pour les opulentes bourgeoises, car l'immense queue que traînaient après elles les princesses n'eût pu être ainsi retenue : il fallait qu'un page ou une dame d'atours, parfois même deux ou trois dames d'atours, se chargeassent de la porter.

Si des pieds nous passons aux mains, nous constaterons, dès le septième siècle, l'usage des gants, gants d'été très légers, gants d'hiver ou moufles, faits de fourrures et souvent sans séparation pour les doigts. On voit plus tard les gants servir de symboles en mainte occasion. Jeter le gant, c'était provoquer en duel ; le relever, c'était accepter la provocation. Plusieurs actes des douzième et treizième siècles font mention de gants donnés, lors d'un marché, aux enfants ou à la femme d'une des parties contractantes ; ils représentent donc, dans ce cas, ce que nous appelons aujourd'hui des *épingles*. Lorsque les princes disposaient de bénéfices ecclésiastiques, c'est par le don d'une paire de gants qu'ils en investissaient les prélats. Dans *La chanson de Roland*[1], quand Pinabel vient défier Thierri, il a aux mains des gants de peau de cerf[2].

Au début du treizième siècle, la noblesse portait des gants d'une extrême richesse. Un poète provençal, à qui nous devons le récit de la croisade entreprise par Louis VIII contre les Albigeois, raconte qu'après la prise de Marmande, le roi réunit son Conseil afin de savoir si tous les habitants, hérétiques ou non, seraient

---

[1] Fin du onzième siècle.

[2] Paragraphe CCCVIII.

égorgés jusqu'au dernier. Le bon roi Louis VIII, qui fut l'auguste père de saint Louis et qui était lui-même renommé, dit Mézeray, pour sa chasteté et sa piété, présidait l'assemblée; « appuyé sur un coussin de soie, il jouait avec son gant droit cousu d'or[1] ». Et ainsi fut décidée l'extermination de tous les habitants.

Jean de Garlande, écrivain du treizième siècle, mentionne les gantiers, et paraît avoir eu peu à se louer de leur probité. « Ils trompent, dit-il, les écoliers de Paris en leur vendant des gants simples et des gants fourrés, en peaux d'agneau, de lapin, de renard, ainsi que des moufles ou mitaines de cuir[2]. » Un des commentateurs de Jean de Garlande ajoute que l'on confectionnait aussi des mitaines en toile de lin, « de panno laneo[3] ».

On rencontre encore, dans les comptes des treizième et quatorzième siècles, des gants de chamois, de chevrotin, de cerf, de chat, de renard, de lièvre, de louveteau, de buffle, de chien, etc. On offrait des gants en témoignage de satisfaction. On en offrait aussi, comme remerciement, à ceux qui apportaient une heureuse nouvelle; c'est même de là qu'est venu notre proverbe : *Vous en aurez* ou *vous n'en aurez pas les gants.* Dreux du Radier, Adrien d'Amboise, et après eux Le Roux de Lincy[4], en font remonter l'origine au dix-septième

---

[1] Voy. C. Fauriel, *Histoire de la croisade contre les Albigeois*, p. 623.

[2] Édit. Scheler, p. 24.

[3] Édit. Scheler, p. 46.

[4] *Le livre des proverbes françois*, t. II, p. 167.

siècle; mais elle est beaucoup plus ancienne, comme le prouve un passage du *Roman de la rose*, où la Vieille parle ainsi à l'Amant :

> Viens-ge, dist-elle, à point as gans,
> Se ge vous di bonnes noveles
> Toutes fresches, toutes noveles ?

Et ce qui montre bien que le mot gant est déjà pris ici dans le sens symbolique qu'il a aujourd'hui, c'est que l'Amant répond :

> As gans ! Dame ains vous dis sans lobe[1]
> Que vous aurés mantel et robe,
> Et chaperon à penne[2] grise,
> Et botes à vostre devise
> Se me dites chose qui vaille[3].

L'usage des gants n'excluait pas, comme il advint plus tard, le soin que réclament les mains. Robert de Blois recommande aux femmes de ne pas négliger leurs ongles, de les couper toujours au ras de la chair, ce qui permet de les tenir plus nets. « Avenantise[4], dit-il, vaut encore mieux que beauté. »

Dans le chapitre précédent, j'ai parlé de la robe, vêtement qui n'était pas spécial aux femmes. Je rappelle que pour elles les manches étaient très souvent

---

[1] Sans tromperie.

[2] Soit plume, soit fourrure.

[3] Édit. elzév., vers 15297 et suiv., t. III, p. 320.

[4] Joli mot, aujourd'hui abandonné. Je n'en trouve pas de synonyme qui me satisfasse.

indépendantes du vêtement. Avec chaque costume, on commandait plusieurs paires de manches, variées de formes et de couleurs, qui étaient seulement lacées, ou que l'on bâtissait le matin pour les découdre le soir. D'où le proverbe : *C'est une autre paire de manches.* Ces manches isolées s'offraient comme gage d'amour, comme récompense au vainqueur d'un tournoi, etc., etc. Elles jouent un grand rôle dans les romans du moyen âge. Ainsi, sire Renaud dit à la dame de Faiel : « Donnez-moi une manche à vous pour la porter à mon bras droit, je crois que j'en serai plus preux. »

Il est étrange que nos inventaires ne citent pas une seule fois les coiffes ou coeffes, petits bonnets de jour et de nuit à l'usage des deux sexes[1]. Un compte de 1316 les mentionne ainsi : « A Jehanne la coiffière, pour deux douzaines de coiffes baillées à Huet, le barbier du roi[2], 24 sols. » Et plus loin : « A Perrenelle la coiffière, pour quatorze douzaines de coeffes pour madame la Royne[3], 9 liv. 16 s.[4]. »

On peut affirmer que les Capétiennes appartenant à des familles aisées portaient sur leur fine peau une

---

[1] Les hommes portèrent pendant près de deux siècles des coiffes blanches faites de coton ou de laine, bonnets attachés par des pattes sous le menton et semblables à des béguins d'enfant. Elles sont citées dans le *Dit d'un mercier* et on possède un portrait où Charles V est représenté avec une coiffe.

[2] Philippe le Long.

[3] Jeanne de Bourgogne.

[4] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 16 et 35.

chemise. Dès le septième siècle, les Bénédictins avaient deux tuniques de laine, l'une pour le jour et l'autre pour la nuit. A la même époque, Isidore de Séville nous apprend que la chemise, *camisia*, a été ainsi nommée parce que nous la revêtons pour dormir dans nos lits, « in camis nostris[1] ». Geoffroi du Vigeois, auteur d'une très précieuse chronique, écrivait en 1178 : « En cette année, la récolte du lin fut si mauvaise qu'une chemise, que l'on payait ordinairement neuf deniers, se vendait deux sous quatre deniers[2]. »

Au treizième siècle, les chemises, *camisiæ* ou *chainses*, sont fort élégantes. Dans le *Roman de la violette*[3], Gérard s'habillant pour aller voir la belle Euriant, revêt

. . . . . chemise ridée
Qui de fil d'or estoit brodée.

Comme aujourd'hui, le col se fermait sur le devant ainsi que les manches, tenues très étroites au poignet. Quant aux rides dont il vient d'être question, il est facile d'y reconnaître des petits plis.

Au quatorzième siècle apparaît un nom nouveau, celui de *robe-linge*, qui semble désigner plus particulièrement les chemises d'homme.

A ce moment, dit M. Quicherat[4], « la chemise devient

---

[1] Ducange, au mot *camisa*.

[2] Gaufridus Vosiensis, *Chronicon*, dans le *Recueil des historiens*, t. XII, p. 447.

[3] Treizième siècle, p. 170.

[4] *Histoire du costume*, p. 228.

d'un usage universel ». C'est aussi l'opinion de M. Siméon Luce[1], qui écrit : « Dès la première moitié du quatorzième siècle, la chemise ne fut pas réservée aux personnes aisées. »

Du douzième au quinzième siècle, la chemise fut un vêtement de jour, on la retirait en se mettant au lit et l'on se couchait nu ; ceci n'est point douteux. L'on eût fait injure à une femme si l'on eût, en chemise, partagé sa couche. Au contraire, l'on conservait la nuit ce léger vêtement lorsqu'on voulait prouver à une personne le peu d'affection ou de respect qu'elle inspirait.

D'où l'expression « coucher nu à nue », si fréquente chez les trouvères. Dans le *Roman du chevalier de la charrette*, écrit par Chrétien de Troyes à la fin du douzième siècle, un personnage nommé Lancelot se voit obligé d'accepter à coucher chez une femme qui ne possédait qu'un lit. Cette femme était devenue amoureuse de son hôte, mais le chevalier ne partageait pas du tout ce sentiment, et, pour le lui prouver, il se mit au lit en ayant soin de ne pas retirer sa chemise :

Et il se couche tout atret,
Mais sa chemise pas ne tret.

L'hôtesse comprit, et s'éloigna[2].

Gilbert de Montreuil, trouvère du treizième siècle et auteur du *Roman de la violette*, me fournit un autre exemple de cette coutume. La vieille Gondrée, qui aide

---

[1] *Du Guesclin et son époque*, p. 75.
[2] Édit. P. Tarbé, p. 38.

Euriant à se coucher, ne peut revenir de son étonnement en la voyant entrer au lit sans avoir retiré sa chemise. Elle lui demande pourquoi elle

Ne volt demonstrer sa char nue.

A quoi la belle fille répond qu'elle désire cacher ainsi à tous les yeux un *signe* que son ami seul connaît[1].

En ce temps-là, un barreau de bois appelé *la perche* était disposé près du lit en guise de portemanteau et recevait une partie des vêtements lorsqu'on se couchait.

Voici quelles étaient à cet égard les exigences de la civilité : Vous devez étendre sur la perche vos vêtements de drap et vos fourrures. Votre chemise et vos braies auront leur place sous le traversin. Et le matin, en vous levant, vous passerez d'abord votre chemise[2].

Un curieux passage du *Ménagier de Paris* nous apprend qu'en général on l'ôtait après être entré dans le lit, et c'est sans doute pour cela qu'on la déposait, non sur la perche, mais sous le traversin : « Lorsque le feu des cheminées sera éteint partout », vos gens se retireront pour se coucher. Il faut qu'ils aient chacun sa

---

[1] Édit. Fr. Michel, p. 31.

[2]
Et si devez pendre vos dras
A une perche. . . . . .
. . . .
Vos kemises mettes
Sous le cavecheul du lit,
Vos braies dessous le lit
A tout le braieul.
Et au mattin, quant vorres lever,
Premiers viestes vo chemise.

(H. Michelant, *Le livre des mestiers, dialogues françois-flamands composés au quatorzième siècle*, p. 12.)

chandelle dans un chandelier solide et à large pied, qu'ils le déposent au milieu de la pièce, qu'ils l'éteignent « à la bouche ou à la main » avant de se mettre au lit et non pas au moment où ils enlèvent leur chemise[1].

Les miniatures des anciens manuscrits, aussi bien que les gravures ornant les premières productions de l'imprimerie, témoignent toutes de cette coutume, qui persista jusque vers la fin du quinzième siècle.

Presque toujours, le linge était blanchi à la maison. La *Taille de 1292* cite seulement quarante-trois *lavandières*, parmi lesquelles je remarque « Jehanne, lavendière de l'abbaie[2] » de Sainte-Geneviève ; elle habitait la rue du Moustier, qui est devenue la rue des Prêtres-Saint-Étienne-du-Mont. Cependant, à cette époque et dans la plupart des communautés, les religieux lavaient eux-mêmes leurs vêtements et leur linge. On faisait chauffer l'eau à la cuisine. Les objets blanchis étaient ensuite étendus soit dans le cloître, soit dans un séchoir spécial[3].

Dès le treizième siècle, les femmes estimaient fort les drogues destinées à teindre les cheveux, les cosmétiques pour la peau, les pâtes épilatoires, les poudres dentifrices, les parfums. Elles recherchaient le musc et l'ambre, se barbouillaient le visage de blanc, de rouge et surtout de jaune. Elles raffolaient alors de la couleur crème, et c'est de safran que les véritables élégantes se

---

[1] Tome II, p. 70.

[2] Page 167.

[3] *Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii*, liber II, cap. XV.

badigeonnaient. Tout était prétexte à odeurs; l'on plaçait au milieu du linge des sachets, dits *coissines* ou *coussines*, pour l'imprégner de senteurs.

Au quatorzième siècle, la haute société paraît avoir estimé surtout la lavande et la violette. Les femmes portaient alors, en guise de flacon, des joyaux d'or et d'argent appelés *pommes à mettre senteur*, et l'on parfumait les appartements avec des *oiselets de Chypre*. Ces petits objets étaient faits d'étoffes, et parfois recouverts de plumes afin de mieux imiter la nature. Après les avoir remplis de poudre parfumée, on les plaçait, comme de véritables oiseaux, dans de riches cages suspendues aux plafonds, ou bien on les enfermait dans des encensoirs, dans des coffrets entr'ouverts. Parfois aussi, on en modelait au moyen d'une pâte où entraient des aromates et des matières inflammables. Ceux-là s'employaient comme nos pastilles du sérail, ils constituaient des boules de senteur, « lesquelles on brusle lentement au feu pour jouir de la suave et agréable fumée qui sort d'iceux ».

Le *Roman de la rose* conseille aux dames dont le teint aurait pâli de se farder en tapinois :

Si de sa florissante mine
Elle perd la belle couleur,
Dont moult auroit au cœur douleur,
Que toujours elle ait onguents moites
En sa chambre, dedans ses boîtes,
Pour se farder en tapinois[1].

---

[1] Édit. elzév., t. III, p. 285.

Un autre poète du quatorzième siècle se préoccupe aussi des pauvres anémiques, aux joues blêmes et aux lèvres décolorées. Il leur recommande de bien manger et de boire des vins généreux. Si elles ont mauvaise haleine, qu'elles songent à la retenir lorsqu'elles vont baiser la patène à l'offrande; qu'elles aient soin aussi de s'éloigner un peu des personnes à qui elles parlent; enfin, qu'elles prennent chaque matin de l'anis, du fenouil et du cumin :

Dame qui a pale color,
Ou qui n'a mie[1] bone odor.
Se doit par matin desjuner :
Vins bons fet moult bien colorer,
Et qui bien menjue[2] et bien boit
Meillor[3] color avoir en doit.
Vous qui mauvese odor avez,
Quant vous pais[4] au moustier prenez,
Entretant vous metez en paine
De bien retenir vostre alaine.
D'anis, de fenoil, de commin
Vous desjunez sovent matin.
Quant vous à cui que soit parlez
En sus de lui si vous tenez.
Qu'à lui vostre aleine ne viegne[5].

Naturellement, il n'est question, dans les deux inven-

---

[1] Qui n'a pas.

[2] Bien mange.

[3] Meilleure.

[4] D'après Littré, *paix* et *patène* ne seraient pas absolument synonymes.

[5] *Le chastoiement des dames*. Dans Méon, t. II, p. 196.

taires qui suivent, ni des faux cheveux, ni des fausses dents. Je dois donc ici en dire un mot.

Constatons d'abord qu'au moyen âge, toutes les femmes brunes se transformaient en blondes, car on ne pouvait passer pour jolie avec une chevelure noire[1]. Ceci était très bien toléré par l'Église. Ce que condamnèrent de bonne heure les saints Pères et les prédicateurs, c'étaient les nattes postiches, « des cheveux de mortes[2] », disaient-ils, et ce qui est bien pis, des cheveux de personnes peut-être impures, peut-être criminelles, peut-être condamnées aux supplices de l'enfer, « capitis forsan immundi, forsan nocentis et gehennæ destinati[3] ». Peine perdue, les faux chignons bravèrent menaces et imprécations.

L'usage des fausses dents remonte à une respectable antiquité. Au premier siècle de l'ère chrétienne, le poète Martial disait impoliment à une vieille Romaine : « Tu ôtes tous les soirs tes dents comme ta robe[4]. » On pouvait, en effet, se procurer déjà des râteliers d'os ou d'ivoire[5], reliés par des fils d'or et adhérant aux gencives[6].

Les ignorants barbiers qui représentèrent d'abord en France l'art chirurgical n'avaient pas hérité de ces pro-

---

[1] Voy. Monmerqué, *Théâtre français au moyen âge*, p. 58.

[2] Clément d'Alexandrie, *Pædagogus*, lib. III, cap. XI.

[3] Tertulien, *De cultu feminarum*, lib. II, cap. VII.

[4] « Nec dentes aliter quam serica nocte deponas. » *Épigr.*, lib. IX, épigr. 38.

[5] *Ibid.*, lib. II, épigr. 73.

[6] Cicéron, *De legibus*, lib. II, cap. XXIV.

cédés, car lorsque saint Louis mourut, à cinquante-cinq ans, sa mâchoire inférieure ne possédait plus qu'une seule dent. Parmi les précieuses reliques conservées dans le trésor de Saint-Denis, figurait « la mandibule monsieur saint Louis, tout entière défaillant à l'exception d'une dent[1] ». Il avait perdu les autres en Orient, durant la dernière croisade. Les crocodiles du Nil, repus de cadavres, contractèrent d'abominables maladies, qu'ils transmirent aux malheureux croisés, réduits pour nourriture à la chair de ces hideux reptiles. Écoutez Joinville : « Il venoit tant de chair morte aux gencives de nos gens qu'il convenoit que nos barbiers l'enlevassent pour leur permettre de mâcher et d'avaler. C'était grand'pitié d'ouïr crier dans l'armée les gens à qui l'on coupoit les chairs, car ils crioient tout ainsi que femmes qui sont en train d'accoucher. »

Parmi les innombrables objets de toilette que vendaient les merciers du quatorzième siècle figurent le cure-oreilles, le cure-dents, le cure-ongles et le cure-langue. Le cure-oreilles est désigné sous les noms de *escurète* et de *curoreille*; le cure-dents sous ceux de *furgoere*, de *fusequoir*, de *furgette*, de *coutelet*, de *coutel*, etc. Le cure-dents portait parfois à l'une de ses extrémités un cure-oreilles, « un petit coutelet, à façon de furgette à furgier dens et à curer oreilles ». Quand le comte de Foix alla visiter dans sa prison son fils Gaston, « il tenoit un petit long coutel, dont il appareilloit

[1] *Inventaire du trésor de Saint-Denis*, dressé en 1634.

ses ongles et nettoyoit ». Le gratte-langue est dit parfois « petite cuiller à nectoyer la langue[1] ».

Les merciers vendaient aussi une grande variété de bourses, et le moyen âge appelait ainsi tout sac de petite dimension, qu'il fût destiné à recevoir de l'argent ou d'autres objets : il y avait des bourses à bijoux, à chapelets, à reliques, etc. La bourse, attachée à la ceinture par une chaîne ou un cordon, pendait le long du corps. Elle atteignit, sous le nom d'*aumônière*, son apogée au treizième siècle, où sa fabrication suffisait pour occuper, en dehors des boursiers, une nombreuse corporation. Au quatorzième siècle, la bourse prit la forme d'une gibecière ou d'une escarcelle.

A cette date, les mots *bouge*, *bougette*, *cuiret*, *boursette*, *culot* et bien d'autres désignent presque toujours des bourses. On rencontre plus souvent, dans nos anciens chroniqueurs, la *tasse*, *tasque* ou *tassette*, qui donna son nom à la communauté des tassetiers. Je citerai encore l'*aloïère*, dite aussi *alloyère*, *alloière*, *allouyère*, etc. :

Riche ceinture et aloière
Que chascun appelle gibecière.

« Le suppliant print la gibecière ou alloyère de petit Jehan, en la quelle n'y avoit point d'argent[2]. »

La bourse dite *gemelle* ou à *cul de vilain* est restée

---

[1] Le *languier*, dont je parlerai dans le chapitre VII, avait un tout autre sens.

[2] Voy. Ducange, au mot *alloverium*.

célèbre. Elle était formée de deux poches ou hémisphères, entre lesquelles se trouvait la fermeture. Les pauvres, dont les braies devaient être souvent en triste état, avaient fourni ce nom inconvenant qui désignait parfois un objet fort luxueux. L'inventaire dressé à la mort de Charles V mentionne deux bourses à cul de vilain, ornées de perles et de saphirs[1].

Dès le onzième siècle, les femmes avaient adopté la canne comme complément de leur costume. On peut affirmer que Constance, femme du roi Robert, en portait une, puisqu'elle s'en servit pour crever les yeux de son confesseur, qui n'avait commis d'autre crime que d'être manichéen[2].

Le parapluie est d'origine beaucoup plus moderne. M. Édelestant Duméril prétend que dans les mystères du moyen âge, au moment où l'on représentait le déluge, Dieu le père se promenait sur le théâtre abrité par un vaste parapluie[3]. L'anachronisme eût été flagrant, mais celui que commet M. Édelestant Duméril n'est guère plus excusable, car le moyen âge ne connut point les parapluies. Il y suppléait par un capuchon dépendant d'un long vêtement assez semblable à notre caban, et qui se nommait *balandras*, *balandran* ou *chape à pluie*. On le trouve souvent cité dans les auteurs des douzième et treizième siècles, entre autre dans le *Ro-*

---

[1] Nos 607 et 608.

[2] Voy. ci-dessus, p. 152.

[3] *Histoire de la comédie primitive*, 1864, in-8°, p. 333.

man de l'escoufle et dans celui *du Rou*, où un des personnages redoutant la pluie,

Une chape à pluie afeubla.

Rappelons, avant de finir, que l'emploi des mots *Madame* et *Mademoiselle* resta pendant longtemps un des problèmes les plus compliqués de la bienséance. Au début, les mots Dame et Madame désignèrent les femmes des chevaliers, celles des écuyers étaient dites seulement Damoiselle et Mademoiselle[1]. Ainsi, Françoise d'Anjou, comtesse de Dammartin et issue des rois de Sicile, étant devenue veuve avant que son mari eût été fait chevalier, ne fut jamais appelée que Mademoiselle. Si l'on trouve qualifiées de Madame quelques femmes d'écuyers, c'est qu'elles étaient veuves en premières noces d'un chevalier ; celui-ci leur « avoit communiqué le caractère de la chevalerie, qui est ineffaçable[2] ». Toutefois, les titres de Dame et Madame, bien qu'ils dussent suffisamment prouver à eux seuls la noblesse des femmes qui les portaient, étaient souvent accompagnés d'épithètes destinées à en confirmer le sens[3]. Une ordonnance d'août 1343 mentionne « noble Dame, madame Béatrix de Saint-Paul,

---

[1] Voy. La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, édit. de 1773, p. 192.

Le Laboureur, *Histoire de la pairie de France*, édit. de 1740, p. 317.

[3] Voy. La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire de l'ancien langage françois*, aux mots Dame, Demoiselle, Madame et Mademoiselle.

dame de Neelle; noble Demoiselle, mademoiselle de Rayneval[1] », etc.

Quant aux femmes non mariées, le titre de Madame paraît avoir été l'apanage des personnes du plus haut rang. C'est ce qui explique pourquoi on l'appliquait à la Vierge, que l'on nommait madame Marie[2], madame la Vierge, Notre Dame, etc., et aux saintes, dites alors madame sainte Geneviève, madame sainte Catherine, etc. Pour la même raison, c'était le seul titre que l'on donnât à la reine, et les amants célébraient toujours la dame, non la demoiselle de leurs pensées.

Ces règles générales comportaient dans la pratique une foule d'exceptions, mais leur principe n'avait encore reçu aucune atteinte sérieuse au seizième siècle.

---

[1] *Ordonnances royales*, t. II, p. 208.

[2] L'on disait aussi messire Dieu.

II

Inventaire des meubles laissés par Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin.

1328.

Le luxe à la Cour des Capétiens. — Les ordonnances somptuaires. — Les coiffures. Les chapeaux d'or et d'orfrois. — Les rubis. — Les bagues. — Le diamant. — Les fermaux. — Les pend-à-col. — Les perles. — Les patenôtres. — Les dés à coudre. — Les robes. — Le cendal. — La couleur pers et la couleur inde. — Le taffetas. — Le corset. — Le camocas. — Livres divers. — Les lunettes. — Chevaux, chèvres et chiens. — Reliquaires. — Le madre. — Les miroirs. — L'écritoire. — Les peignes. — Le pot à aumône. — Le maramas. — Les fourchettes. — Coutepointes et loudiers. — Étoffes de coton. — Nachiz. — Camelot. — Aiguillier. — Étui. — Orfrois. — Écuelles. — Chevaux. — Chars. — Vin.

L'inventaire dressé après la mort de Clémence est intitulé *Inventoire des biens moebles madame la royne Clémence, jadis fame du roy Loys, jadis rois de France et de Navarre, que Diex absoille*[1], *laquelle trespassa au*

---

[1] Que Dieu absolve.

Temple[1] *à Paris, le joedi XIIJ jours en octobre, l'an MCCC XVIII*[2]. Il est curieux surtout en ce qu'il nous révèle quel luxe avait fini par s'introduire à la Cour des Capétiens. Mais il ne faudrait pas en conclure que la condition des classes inférieures et même de la riche bourgeoisie se fût beaucoup améliorée. En général, les paysans se contentaient de vaisselle en terre ou en bois. Les bourgeois se montraient avec raison fiers de leurs ustensiles d'étain, parmi lesquels se rencontraient de véritables objets d'art. Pendant bien longtemps encore, les pierres rares, la vaisselle d'or et d'argent restèrent concentrées entre les mains de la noblesse, qui, ne pouvant ni faire le commerce, ni prêter à intérêts, se créait ainsi une fortune mobilière facile à réaliser en cas de besoin, facile aussi à dissimuler ou à transporter. Comme nous achetons aujourd'hui des actions de chemins de fer, on commandait à l'orfèvre des plats d'or que l'on étalait sur les dressoirs : la vanité satisfaite tenait lieu de dividende. On ne saurait expliquer autrement la quantité de vaisselle précieuse qui figure dans les inventaires rédigés au moyen âge. Clémence ne

---

[1] Voy. ci-dessus, p. 245.

[2] Dans Douët-d'Arcq, *Nouveaux comptes de l'argenterie*, p. 37. — Il n'est accompagné que de notes très rares et très courtes. Les articles de cet inventaire sont suivis de la valeur estimative de chaque objet en livres, sous et deniers. Je me suis décidé à ne tenir aucun compte de ces estimations. En effet, toutes les recherches faites pour déterminer le rapport qui existe entre les anciennes monnaies et les nôtres sont restées vaines. Le problème est si complexe, on se heurte à tant d'énigmes, que la question peut être regardée comme à peu près insoluble.

possédait même qu'un bien modeste mobilier si on le compare aux trésors que réunirent les successeurs immédiats de son mari. Quoique je me sois fixé la mort de Charles le Bel (1328) comme limite extrême de mon livre, je rappellerai ici que la vaisselle plate appartenant à Charles V[1], par exemple, représentait à elle seule un capital énorme. Pour ne parler que des plats et des écuelles, je vois qu'il avait réuni :

7 douzaines de plats d'or.
6 — d'écuelles d'or.
33 — de plats d'argent.
70 — d'écuelles d'argent.

D'après des calculs très approximatifs et très probablement inexacts, l'or et l'argent avaient, au quatorzième siècle, une valeur vingt-sept fois supérieure à celle qu'on leur attribue de nos jours. Si l'on voulait avoir l'équivalent actuel des chiffres que je viens de citer, il faudrait donc les multiplier par 27 ; d'où l'on peut conclure qu'aucun souverain ne serait aujourd'hui assez riche ni assez fou pour réunir une vaisselle plate égalant comme prix celle de Charles V, savoir :

2,268 plats d'or.
1,944 assiettes d'or.
10,692 plats d'argent.
22,680 assiettes d'argent[2].

---

[1] Roi en 1364.

[2] Voy. J. Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles V.*

On ne se rendait pas alors un compte exact des inconvénients que présentait cette immobilisation des métaux précieux. Mais quand, à force d'être converti en ustensiles ou en objets d'art, le numéraire venait à manquer, ainsi que l'or et l'argent nécessaires pour le renouveler, les rois avaient recours à cette réserve métallique, et l'on ne peut songer sans tristesse aux merveilles, aux souvenirs historiques qui ont été ainsi anéantis. Le « mercredi de avant Pasques flories » 1294, Philippe le Bel défend à toute personne n'ayant pas au moins 6,000 livres de revenu de conserver « vessellement d'or ne d'argent pour boire, ne pour mengier, ne pour autre usaige[1] ». Le « jeudy devant la feste Saint-Louis » 1302, ordre à tous les nobles de porter à la Monnaie la moitié de la vaisselle d'or qu'ils possèdent[2]. Le 25 mars 1332, Philippe VI en exige encore le tiers, et il défend la fabrication des grands objets d'or ou d'argent, à moins qu'ils ne soient destinés aux églises, « si ce ne sont vaisseaux à sanctuaire pour servir Dieu[3] ».

L'inventaire de Clémence débute par les somptueuses coiffures alors à la mode. Leur prisée fut confiée à cinq orfèvres, parmi lesquels figure le fameux Simon de Lille, dont le vrai nom était Simon de Clokettes. Clémence possédait quatre *chapeaux d'or*, les plus riches coiffures qui aient été portées, et où étincelaient les

---

[1] *Ordonnances royales*, t. I, p. 324.

[2] *Ordonnances royales*, t. I, p. 347.

[3] *Ordonnances royales*, t. II, p. 86.

rubis, les émeraudes et les perles. En voici la curieuse description :

> Ung bon chapel d'or, auquel il y a dix gros balois[1], cinquante petites émeraudes et quarante grosses perles[2].
>
> *Item.* Un bon chapel où il y a six balois, six émeraudes, quarante-huit grosses perles, six petits rubiz d'Alixandre et six petites émeraudes.
>
> *Item.* Un bon chapel d'or, auquel il y a quatre gros balois, seize petis balois, seize petites émeraudes, quatre vingts perles et huit rubiz d'Alixandre.
>
> *Item.* Un chapel dépécié[3] où il y a six grosses émeraudes et dix troches[4] de quarante perles, en chascune troche trois rubiz d'Alixandre.

Au moyen âge, le mot *chapel* désigne toute espèce de coiffure, depuis le diadème ou la couronne royale jusqu'à une couronne de fleurs. Un chapel de fer était un casque. Les mots *chapeau d'or* s'appliquent le plus souvent à une véritable couronne dont les femmes nobles ornaient leur tête[5]; mais ce nom était donné aussi à des chapeaux dits *d'or* ou *d'orfrois*[6], où l'on associait

---

[1] Le rubis d'Alexandrie, d'un rouge vif, était le plus estimé de tous. Le rubis balais, au contraire, tirait un peu sur le rose vermeil. On trouve encore cité à cette époque le rubis spinelle, couleur de feu.

[2] L'inventaire porte presque toujours *pelles* pour *perles*.

[3] Hors d'usage.

[4] On nommait *troche* un faisceau, une touffe, un assemblage, un bouquet de fleurs ou de pierres précieuses. « Florum vel gemmarum fasciculus », dit Ducange.

[5] Voy. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. III, p. 187 et suiv.

[6] Voy. ci-dessous, p. 324, et dans le *Livre des métiers* (titre XCV), les statuts des « fesseresses de chappeaux d'or et de chapiaux d'orfrois ».

l'or, les perles et la soie. Les femmes eurent le bonheur de porter des chapeaux d'or depuis le milieu du treizième siècle jusqu'au début du quinzième. Au reste, durant cette période, on finit par donner le nom de chapeaux d'or à toutes les coiffures que l'on enrichissait de perles et de pierres précieuses. Cette addition suffisait pour transformer un escoffion, un chapeau de feutre ou un chapeau de bièvre en un chapeau d'or.

Les bagues, alors appelées *annels, doits* ou *doigts*[1], étaient aussi riches que les chapeaux. Cinq d'entre elles sont ainsi décrites :

> Un doit où il y a quatre saphirs, dont il y en a trois quarrez et un cabeu[2].
>
> Un doit où il y a trois saphirs et une truquoise[3].
>
> Un autre doit où il y a sept gros balois.
>
> Un autre doit auquel a un gros dyamant[4] en anneau, trois petits diamans en un annel, deux petits rubiz en un annel, et un dyamant au milieu[5].
>
> Un petit annel d'un rubiet[6].

---

[1] Le mot *annel* désignait une seule bague; les mots *doit* ou *doigt* semblent, au contraire, s'appliquer soit à un ensemble de bagues, soit à une bague ornée de plusieurs pierres.

[2] Cabochon.

[3] Turquoise.

[4] Le diamant était plus rare que les autres pierres. Pourtant, au quatorzième siècle déjà, on en régularisait les facettes de manière à augmenter les feux. En 1382, un Allemand nommé Boule perfectionna l'art de tailler les diamants et fit connaître ses procédés à Paris.

[5] D'après ce que j'ai dit tout à l'heure, ce *doit* paraît comprendre une bague formée d'un gros diamant, une autre composée de trois diamants, et une autre où se voyaient deux petits rubis et un diamant.

[6] Un petit rubis ou un rubis peu brillant.

Le chapitre des fermaux n'est pas à négliger. Le mot *fermail*, avec ses innombrables formes, revient sans cesse sous la plume de nos anciens chroniqueurs et tient toujours une grande place dans les inventaires. D'une manière générale, l'on nommait *fermail*, *fremail*, *fermaillet*, *fermeil*, *fermoer*, etc., tout bijou, agrafe, broche, crochet, boucle, servant à attacher, à soutenir, surtout à tenir fermé quelque ajustement. Parfois, l'on suspendait au fermail une bourse, des clefs, une cassolette. Parfois aussi, il ne fermait et ne supportait rien du tout; c'était alors un ornement mis en évidence sur le vêtement, même sur le chapeau : employé de cette façon, il prit un peu plus tard le nom d'*affiche* ou d'*enseigne*.

Le *Roman de la rose* mentionne des fermaux d'or et garnis de pierres fines, mais il y avait aussi, à l'usage des petites gens, des fermaux beaucoup plus simples, en laiton, en archal, en plomb (en peutre), en étain, en cuivre, etc.[1]. On nommait *fremaux à livres* les lourds fermoirs fixés aux ais qui constituaient la reliure des anciens manuscrits, le parchemin, pour se bien conserver, devant rester soumis à une assez forte pression.

Voici quelques-uns des fermaux possédés par Clémence; ils sont au nombre d'une vingtaine :

---

[1] J'ai :

Fermaillez à enfanz, eutre,
. . . .
J'ai fermaillez d'archal dorez
Et de laiton sor argentez.

(*Le dit d'un mercier*, quatorzième siècle.)

Un fermail à une grosse émeraude, quatre balois, quatre petites émeraudes et seize perles.

Un autre fermail quarré, où il y a un saphir, quatre balois et douze perles.

Un autre fermail à une grosse émeraude, quatre rubis, quatre émeraudes, douze perles et quatre petits saphirs.

Un autre fermail à deux papegaus[1], six perles et un balois.

Un autre fermail où il y a un balois, deux saphirs et huit perles d'Escosse.

On connaissait déjà les pendentifs que la mode vient de reprendre, témoins ces articles de l'inventaire :

Un pent-à-col d'un saphir.
Un autre saphir à pent-à-col.
Un bien gros saphir à pent-à-col.

Clémence semble avoir eu une prédilection marquée pour les perles :

Une liace de perles où il y a vingt-un fils, et en chascun fil vingt perles.

Une autre liace où il y a neuf fils, et en chascun fil vingt perles.

Une autre liace de perles, où il y a huit fils, et en chascun vingt perles.

Deux onces de perles en un neu de drapel[2].

Les grosses perles se vendaient à la pièce, les menues perles à l'once. Elles entraient en grand nombre dans la composition des patenôtres :

Unes paternostres, où il y a quarante-huit grosses

---

[1] Deux perroquets.

[2] En un morceau d'étoffe.

perles, six saphirs et douze saigniaux d'or, et un nouel de perles.

Unes paternostres, où il y a quatre-vingt-douze perles, cinq balois et cinq saphirs.

Unes paternostres, où il y a cent-une perles et douze saigniaux d'or.

Unes paternostres, où il y a cinq grosses perles d'Escoce et saigniaux d'argent.

Les patenôtres sont devenues chapelet. Dès le treizième siècle, elles figurent comme accessoire du costume. Nous venons de voir ce qu'elles sont pour les gens riches ; le commun des fidèles se contente de patenôtres plus modestes, en ivoire, en ambre, en jais, en corail, en nacre, en os, en corne. On les porte à la ceinture ou au bras et on ne les quitte guère. Le militaire durant son service, le magistrat qui se rend au Palais monté sur sa mule égrènent en chemin leurs patenôtres.

On appelait *saignaux*, *saigneaux*, *seignaulx*, *signaulx*, *signaiz*[1] les gros grains qui se succédaient après chaque dizain, et sur lesquels on interrompait les avé pour dire le pater. Ces gros grains sont aussi appelés *patenôtres*; ils constituaient la partie la plus voyante de l'objet, et c'est d'eux qu'il a pris son nom. Les petits grains représentant les avé se nommaient *gaudes*. Le mot *signaux* désignait encore les signets en étoffes de couleurs variées qui servaient à marquer les divisions des livres d'Église. En haut du volume, une barrette

---

[1] Du bas latin *signaculum*, signe de la croix, et *signare*, se signer.

ou bourrelet orné, appelé *pippe* ou *pipe*[1], réunissait ces signets parfois très nombreux.

On donnait par analogie le nom de patenôtres à toute enfilure, même à tout grain qui s'enfilait, quelle que fût sa destination. Ainsi, les colliers, les bracelets étaient des patenôtres.

Parmi les objets usuels d'or et d'argent que l'on s'étonne de ne pas rencontrer dans l'inventaire de Clémence, je noterai, par exemple, les dés à coudre, dont l'usage remonte pourtant très haut. Alexandre Neckam, poète et lexicographe du douzième siècle[2], consacre au dé à coudre ces deux lignes d'un latin barbare : « Tecam habeat nimphula corigialem, acus insidiis obviantem, quod vulgariter policium vel digitale appellatur[3]. » Fait assez rare, les mots dont l'explication offre ici quelque difficulté ne figurent pas dans l'admirable glossaire de Ducange. Le sens général de la phrase est d'ailleurs bien clair. Pour se préserver des atteintes de l'aiguille, la servante doit avoir un dé de cuir, qui est ordinairement appelé politium ou digitale. L'expression *corigialem* semble bien prouver que les dés à coudre se faisaient alors en cuir, et il n'en était plus de même au siècle suivant. Pour traduire le mot *digitale*, les équivalents ne manquent pas, car je trouve les dés à coudre nommés *deis*,

---

[1] C'est la *barrette* actuelle.

[2] Il naquit en 1157, la même nuit que Richard Cœur de Lion, et mourut en 1217.

[3] Édit. Scheler, p. 91.

deaul[1], *dedal*, *deel à mettre ou doy pour queudre*[2], *del à queuldre*[3], *deux*, *deeux*[4], *deeus*[5], *deez*, *dex à dames pour coudre*[6]; mais *policium* m'embarrasse. Faut-il le traduire par le mot *poucier*? Suivant Littré, celui-ci signifie « doigtier de corne ou de métal qui sert à couvrir le pouce ». Peut-être; et il nous faudrait en conclure qu'à la fin du douzième siècle le dé se mettait non au second doigt, comme aujourd'hui, mais au pouce.

Au quatorzième siècle, on commence à voir figurer des armoiries sur les dés à coudre. Des rinceaux, des ornements en relief remplacent les piqûres, parfois une devise se déroule à la base du dé en or, en argent ou en argent doré.

Dans notre inventaire, l'énumération des robes est fort longue, et l'on verra[7] que ce mot, qui avait un sens beaucoup plus large qu'aujourd'hui, comprenait avec ses *garnements* tout l'ensemble d'une toilette. Or, Clémence avait au moins vingt robes complètes, sans

---

[1] « Theca, gallice deis et deaul, id quod mulier habet in digito. » *Extrait d'un glossaire latin-français de 1348*, dans Ducange, v° *theca*.

[2] Ducange, v° *digitabulum*.

[3] « Il prit sa sainture et sa tasse (sa bourse), en laquelle avoit un del à queuldre. » *Extrait d'une lettre de rémission de 1389*, dans Ducange, v° *digitarium*.

[4] Dans le *Livre des métiers*, titre XLII.

[5] « J'ai les deeus à costurières. » *Dit d'un mercier* (quatorzième siècle).

[6] Dans le *Livre des métiers*, titre LXXII.

[7] Ci-dessous, chapitre V.

compter les cottes, les surcots, les mantelets, les cottes hardies, les chapes, les corsets, etc. L'inventaire en fut fait par Johanot, tailleur de la reine.

Une robe d'escarlate paonnecé[1], de quatre garnemens, fourrée[2] de menu-vair.

Une robe de marbré de Brouesselles[3], de quatre garnemens, fourrée de menu-vair.

Une robe de soye d'Illande violette, de trois garnemens, fourrée de cuissettes de lièvres blans.

Une robe de tiretaine de Saint-Marcel, toute vermeille, de deux garnemens, fourrée de taffetas.

Une robe de violet veluiau[4] fourrée de menu-vair, de cinq garnemens.

Une robe de pers, avec quatre garnemens, fourrée de menu-vair.

Un corset rond et un mantelet de marbré vermeillet, fourrés de cendal ynde.

Le cendal était une étoffe de soie unie qui se rapprochait beaucoup de notre taffetas. Elle était connue des Carlovingiens. Le moyen âge en fit des vêtements, des robes, des capuchons, des gants, et surtout des tentures pour les chambres et les lits; aussi est-elle citée dans les statuts accordés en 1290 aux coutepointiers. On la teignait en toutes couleurs, car on trouve au quatorzième siècle du cendal blanc, noir, vert, jaune, tanné,

---

[1] De drap bleu vio .

[2] Doublée.

De drap marbré de Bruxelles.

[4] De velours violet.

gris, inde, rayé, etc. La célèbre oriflamme de Saint-Denis était de cendal rouge feu :

> Vexillum simplex, cendato simplice textum,
> Splendoris rubei...

dit Guillaume le Breton[1]. C'était, au reste, l'étoffe alors employée pour presque toutes les bannières[2].

Le cendal dit *de graine* était toujours rouge. Le cendal *tiersain* ou *tiercelin* était du cendal *à trois poils*. On disait d'une étoffe de soie qu'elle était à deux ou trois poils selon le nombre des lignes jaunes marquées sur la lisière. Les tissus les plus recherchés portaient trois marques, et peut-être est-ce là l'origine de l'expression *brave à trois poils*. Le cendal *battu* était celui sur lequel on avait appliqué de minces feuilles d'or ou d'argent découpées.

La plus grande partie du cendal vendu en France venait de l'Italie, de Lucques surtout, et le commerce en était souvent fait par des marchands italiens installés dans nos grandes villes. C'est ainsi que la *Taille de 1292* mentionne, parmi les commerçants de la paroisse Saint-Paul, « Chute Clare de Florence, qui vent cendauz ».

La plante nommée guède ou pastel fournissait la couleur dite *pers*. En général, on admet que ce mot désignait un bleu très foncé; mais si l'on y regarde

---

[1] Édit. Delaborde, t. II, p. 319. — Mais voy. Ducange, *Dissertation sur la bannière de Saint-Denis*.

[2] Voy. Francisque Michel, *Recherches sur les tissus de soie au moyen âge*.

de près, le doute est autorisé. D'abord, s'il y avait du *pers noir*[1], il y avait aussi du *pers azuré* et du *pers clair*[2].

Au milieu du quinzième siècle, un traité de blason nous apprend que « le pers est une couleur qui approche fort du bleu, mais est de plus clère matière[3] ». Henri Étienne déclare que « en mars croist la belle violette, de couleur céleste, d'azur et de pers[4] ». La définition donnée par le *Dictionnaire de Trévoux*[5] manque assez de précision pour pouvoir contenter tout le monde : « PERS. Qui est de couleur bleue ou tirant sur le bleu, azur couvert et obscur qu'on prétend être venu de Perse. » M. de Laborde y reconnaît le *noir bleu*; il cite même une ordonnance de police rendue en 1533, qui mentionne des « draps pers et autres accoustumés estre tendus ès mortuaires[6] ». En effet, je trouve ailleurs que, dès le quinzième siècle, l'on tendait « de pers en la maison d'ung trespassé[7] ». Enfin, pour M. Quicherat, le pers était « un bleu intense[8] », et pour l'Académie, c'est une « couleur entre le vert et le bleu[9] ».

---

[1] Ducange, *Glossarium*, au mot *persus*.

[2] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 149.

[3] *Le blason des couleurs*, p. 88.

[4] *Apologie pour Hérodote*, t. II, p. 281.

[5] Tome VI, p. 698.

[6] *Notice des émaux*, p. 438.

[7] *Blason des couleurs*, p. 111.

[8] *Histoire du costume*, p. 323.

[9] *Dictionnaire*, édit. de 1879, t. II, p. 399.

Les mots *ynde* ou *inde* désignaient l'azur, le bleu de ciel ; on est à peu près d'accord sur ce point. « Azur et inde n'est que ung », dit le *Blason des couleurs*[1]. M. Douët-d'Arcq le définit pourtant d'autre manière : « bleu de la couleur du col et de la poitrine du paon[2] ». Il serait donc différent de la nuance que nous trouvons nommée *paonace*, *paonnace*, *paonnée*, etc., et qui représentait, dit-on, un bleu violet rappelant la queue du paon. « Violaceus, purpureus, colorem caudæ pavonis », dit Ducange[3]. L'*impérial* était un bleu éclatant[4].

Dès le quatorzième siècle, le taffetas commença à faire concurrence au cendal. On lit dans le compte de Geoffroi de Fleuri pour 1316 : « Quatre aunes de taffetas vert, pour faire bourse pour Madame la Royne[5] » ; et Ducange cite une charte de 1320 où est mentionné le *taffata*[6]. Ce sont les plus anciennes mentions que j'aie rencontrées de cette étoffe. Il en venait de l'Italie et de l'Espagne, et on la teignait en toutes couleurs. Il fallait qu'elle fût déjà devenue commune à la fin du quatorzième siècle, puisqu'en 1389, lors de l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, un pont « fut entièrement tendu de taffetas[7] ».

---

1 Page 88.

2 *Nouveaux comptes de l'argenterie*, p. 70.

3 *Glossarium*, au mot *paonacius*.

4 Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. xix.

Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 35.

6 *Glossarium*, au mot *taffata*.

7 Jouvenel des Ursins, édit. Michaud, p. 378.

Un mantel rond fourré de menu-vair.
Un corset rond de camoquois ynde, fourré de menu-vair.
Un corset de camoquois, sans manches.

Le corset des treizième et quatorzième siècles n'avait aucun rapport avec le nôtre. C'était un vêtement de dessus à l'usage des deux sexes, moins long, mais aussi ample que le surcot, souvent fendu sur le côté, et à manches. Je crois le fait incontestable. M. Quicherat[1] dit, il est vrai, que le corset était alors « une courte tunique sans manches », mais cette assertion est contredite par plusieurs documents contemporains. Je lis, en effet, dans le compte de l'argentier Geoffroi de Fleuri pour l'année 1316 : « Pour madame Blanche, fille du Roy[2], pour un corset de camelin, ouquel il ot une fourreure tenant 124 ventres, et 12 ventres pour les manches... » Et dans le compte d'Étienne de la Fontaine pour 1352 : « Pour les fourreures d'un corset rond d'escarlate pour madame la royne de Navarre, une fourreure de menu-vair de 160 ventres, et pour les manches 24 ventres[3]. »

Camocas, écrit Le Duchat, est le nom d'un château situé dans la Terre sainte. « Nos chrétiens, qui possédoient ce château, donnèrent le nom du lieu à la belle étoffe qui s'y faisoit. » De là l'origine des mots *camocas d'outre-mer*, très fréquents dans les comptes du quator-

---

[1] *Histoire du costume*, p. 242.

[2] Philippe le Long.

[3] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 43 et 177. — Les ventres cités ici sont empruntés au petit-gris.

zième siècle, mais on ne le trouve guère cité avant ni après cette date. Le camocas avait à peu près les mêmes usages que le samit. On lui appliquait toutes les couleurs[1], et il était fréquemment rayé d'or et d'argent[2]. Le *camocas plomquié* est du camocas couleur de plomb.

Le chapitre des livres possédés par Clémence est remarquablement long. Les « livres de chapelle », bréviaires, psautiers[3], heures, graduels[4], missels, etc., précèdent une liste de « roumans », livres de lecture composant une bibliothèque de vingt-deux volumes, parmi lesquels je remarque :

Un grant roumans couvert de cuir vermeil, des *Fables d'Ovide* qui sont ramoiées à la moralité de la mort de Jhesu Crist.

Un grant romans, où il y a dix-sept ystoires[5]. Et commence ainsi : *l'anemallat aus juys*[6].

Un roumans couvert de cuir vert, des *enfans Ogier*.

Un roumans des *X comandemens de la loy*.

Un roumans couvert de cuir vermeil du *Rouman de la rose*.

Un roumans de la *vie des sains*.

Un *chançonnier*.

Un roumans de *chançons notées*.

Un roumans du *Reclus de Moliens*.

La *Bible en françois*, en deux volumes.

---

[1] Voy. Ducange, *Glossarium*, au mot *camoca*.

[2] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 355.

[3] « Sautiers. »

[4] « Greels. »

[5] Miniatures.

[6] L'almanach aux juifs.

Un roumans de *la Penthère.*
Un roumans de *la Trinité.*
Un roumans de l'*Advocacie Nostre-Dame.*

. . . .

Presque tous ces livres furent achetés par Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel; Philippe VI acquît seulement les *Fables d'Ovide* et l'*Almanach aux juifs*. Mais Jeanne ne voulut pas qu'à sa mort les livres qu'elle avait eus de Clémence fussent vendus, et elle les légua tous à Blanche de Beaumont, sa fille.

Il est probable que Clémence avait la vue basse ou de mauvais yeux, car on trouva chez elle « une béricle garnie de cuivre, avec son étui de cuir ». Les premières lunettes furent faites d'abord en *béricle* ou *bézicle*, c'est-à-dire en cristal de roche[1]. Au milieu du treizième siècle déjà, on voit sur les vitraux et sur les miniatures des manuscrits de vénérables personnages de l'Ancien Testament munis de lourdes lunettes qui s'appuient sur leur appendice nasal exactement comme nos pince-nez. Je trouve dans l'inventaire de Jeanne d'Évreux (1372) « un véricle enchassé en manière de lunette », et dans un compte de 1454 la mention suivante : « Une garniture d'argent, en façon d'un cercle rond, à garnir une pièce de béricle à lire sus un livre. »

L'inventaire de Clémence mentionne, en outre, deux loupes de saphir[2].

Elle paraît avoir aimé l'exercice du cheval. Ses écu-

---

[1] Voy. Ducange, au mot *bericlus*.

[2] Nos 38 et 41.

ries renfermaient, en effet, dix-sept chevaux, quatre palefrois, et trois sambues, toutes trois garnies d'argent.

Le mot palefroi désignait tantôt une monture de parade, tantôt un cheval spécialement destiné à une femme. Les palefrois de Clémence étaient, l'un morel[1], l'autre lyart[2], le troisième ferrant[3] et le quatrième bay.

La prisée de ces bêtes fut faite par Johan de Bouchon, écuyer de la reine.

Le mot *sambue* désignait la selle spéciale des femmes, qui ne devint pas d'usage général avant le seizième siècle. Jusque-là, les femmes montaient *à la planchette*, assises de côté sur une selle plate et les pieds soutenus par une petite planchette reliée à la selle. On donnait parfois le nom de sambue aux riches housses des chevaux de luxe.

Outre les chevaux, Clémence nourrissait dix-sept chèvres qui furent distribuées entre les amies de la défunte. J'ignore quel fut le sort de deux petits chiens, fort gâtés par elle, car ils avaient chacun pour niche « un coffre capitonné de soie et garni d'argent[4] ».

Clémence possédait encore des terres et des meubles :

A Corbeil[5].

A Tigery, près de Corbeil[6].

---

[1] Noir.
[2] Gris pommelé.
[3] Gris de fer.
[4] N° 180.
[5] « Corbuel. »
[6] « Tygery. »

A Fontainebleau[1].
A Moret-en-Gâtinais.
A Flagy-en-Gâtinais.
A Lorrez-le-Bocage.
A Grez.
A Nemours.
A Lorris.
A Châteauneuf-sur-Loire.
A Maineville[2].
Au Mez[3].

Je relève encore dans l'inventaire de Clémence les mentions suivantes :

N° 35. Un coq semé de pierreries, à une perle de Compiègne.

En Écosse, en Russie et même en France, l'on pêchait des perles sans grande valeur, et toutes étaient dites, en général, perles d'Écosse. Naturellement, on n'en pêchait pas à Compiègne, mais peut-être veut-on parler ici d'une perle achetée à la foire de Compiègne.

53. Une pierre de Cassidoine[4], avecques ce qui est pendant.
68. Une gravouère de cristal garnie d'or.

On nommait *gravouère*, *gravoire*, *greffe*, *greiffier*, *broche*, *brochette*, etc., une sorte de poinçon en métal,

---

[1] Fonteinnebliaut. »
[2] Eure.
[3] « Mez-le-Maréchal » (Seine-et-Marne).
[4] Calcédoine, variété d'agate.

qui servait à séparer les cheveux sur le devant de la tête, à *faire la raie.*

76. Douze grosses perles d'Escosce, qui sont venues des deux manteaux de madame.

90. Une crois d'argent, sourorée[1], à deux ymages de Notre-Dame et de saint Johan.

92. Une sonnette d'argent.

93. Deux chandeliers d'argent.

94. Un orcel d'argent, à eaue benoiste, et le getouer[2].

95. Un bénitier et son goupillon.

97. Un grant reliquaire à plusieurs reliques, où il y a une grande pièce de la vraie crois.

Les fragments de la vraie croix[3] étaient encore assez rares. Ils devinrent plus tard très communs, et au dix-septième siècle, vingt-trois églises ou couvents de Paris croyaient en posséder.

99. Deux grands chandeliers d'argent, esmailliés.

102. Douze hanaps[4] d'argent, dorez, à esmaus de France et de Hongrie.

103. Une galie[5] d'argent doré, à esmaus.

104. Une autre grant galie dorée, esmailliée de quatre babouins.

106. Une crois esmailliée, toute sengle[6].

109. Deux buretes d'argent doré.

110. Deux buretes d'argent blanc[7].

---

[1] D'argent doré, de vermeil.

[2] Même sens que l'article suivant.

[3] Voy. ci-dessus, p. 24 et 26.

[4] Vases à boire.

[5] Sur la galie, appelée *nef* dans l'inventaire de Jeanne d'Évreux, voy. ci-dessous, le chapitre VII.

[6] Simple. — Du latin *singulus*.

[7] Non doré.

111. Quatre chandeliers d'argent.

112. Un encensier d'argent.

116. Une crois, à un crucefix, assis sur un entablement à quatre escus de France et de Hongrie.

120. Une damoiselle d'argent, en quatre pièces.

Pour se peigner, les femmes s'asseyaient sur leur *chaire à pigner*[1], qu'elles plaçaient devant la *damoiselle à atourner*. L'on nommait ainsi un porte-miroir, tournant sur un pied, et auquel les femmes suspendaient des coiffures et leurs menus objets de toilette. Un miroir était la pièce principale de ce petit meuble. On trouve dans un compte de Jeanne de Bourgogne en 1316 : « Pour trois chaères[2], deux à laver et une à seoir, et pour deux damoyselles, 110 sols[3]. »

Dans l'inventaire de Jeanne d'Évreux, je trouve cette mention : « Une damoiselle, en façon d'une seraine d'argent doré, qui tient un mirouer de cristail en sa main. »

122. Deux espajouers[4] dorés à gicter eaue rose.

123. Une petite salière d'une perle, garnie d'argent.

125. Une salière esmailliée à trépié à trois serpentelets.

128. Deux salières de deux cers[5].

135. Deux petits barillès d'argent, à mettre eaue rose.

137. Douze plaz à fruits, d'argent.

138. Deux bacins d'argent doré, à émaux de plice au fond.

---

[1] Meuble parfois employé aussi par les hommes.

[2] Chaires, sièges.

[3] Dans Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 360.

[4] Aspergeoirs.

[5] Représentant chacune un cerf.

On nommait émaux *de plice, de plicte, de plique, de plite, d'oplite*, etc., des émaux exécutés sur de petites plaques, et disposés de manière à pouvoir être soudés à une pièce d'orfèvrerie ou cousus à une étoffe.

140. Deux bacins d'argent vairrié.

Il est difficile de déterminer la différence qui existait entre l'argenterie émaillée et l'argenterie vairée. On écrit parfois vérée.

145. Un petit pot à eaue, d'argent doré et cizelé.
149. Un hanap de madre à pié[1] d'argent.

Les vases de madre figurent très souvent dans les inventaires de cette époque, où on les trouve nommés *madelins, mazelins, madérins, murrhins*, etc. Sur le sens du mot madre, on peut consulter, outre le Glossaire de Ducange[2], Douët-d'Arcq[3], L. de Laborde[4] et J. Labarte[5]. Il semble résulter de leurs recherches que le madre était une pierre précieuse transparente et veinée, du jaspe, de la calcédoine, de l'onyx ou de l'agate. Mais on l'imitait au moyen de divers bois, et ce sont seulement ces imitations que vendaient, sous le nom de madre, les madreliniers et les écuelliers, leurs successeurs. La *Taille de 1292* mentionne cinq *madeliniers*, celle *de 1300* en cite deux. Dits aussi *maderiniers*,

---

[1] A pied.

[2] Au mot *mazer*.

[3] *Comptes de l'argenterie*, p. 388.

[4] *Glossaire des émaux*, p. 371.

[5] *Inventaire des meubles de Charles V*, p. 107.

mazeliniers, *madreniers*, *madriniers*, *mazeriniers*, etc., ils sont parfois désignés sous le nom de *hanapiers*.

154. Un mirouer d'argent esmaillié.

On se servait alors de miroirs en or, en argent, en acier, en cristal, en ivoire et en chêne. On connaissait aussi les *verres à mirer* et les *miroirs à cristallin*, nom que l'on donnait à un fragment de verre derrière lequel était appliquée une feuille de métal, une feuille d'étain en général. Ce n'était pas encore la perfection, et les femmes durent pourtant s'en contenter pendant longtemps. Au seizième siècle, l'on célèbre encore les miroirs de cristal, d' « acier bien éclairez » et de « verre bien bruni », c'est-à-dire dont un des côtés était peint de couleur sombre.

155. Une escriptoire et un cornet d'argent esmaillié.

Au moyen âge, l'encre était souvent renfermée dans une corne, que l'on portait en bandoulière ou fixée à la ceinture. Les expressions *escriptouère* et *escritoire* désignaient un ustensile qui contenait en général le cornet à encre, des plumes, un canivet ou canif, une règle, un compas, un pinceau, une furgette ou grattoir, de la poudre, etc.

156. Un pigne et un mirouer d'yvoire.

Les peignes étaient alors faits d'ivoire, de corne, de bois dur, et on les couvrait d'ornementations aussi riches que variées. Comme on peut le voir dans nos musées, leur forme n'a pas varié. Entre les peignes retrouvés dans les hypogées d'Égypte ou récemment rapportés de Ninive, et les peignes du treizième siècle,

il n'existe presque aucune différence ; ce sont les mêmes dimensions, la même épaisseur des dents, la même disposition des sujets sur la partie centrale. Quelques-uns, très courts et à longues dents, étaient destinés à faciliter la tonsure des ecclésiastiques. D'autres s'adaptaient à l'extrémité d'un long manche. Enfin, dès le quatorzième siècle, on connaissait les *templières*, petits peignes destinés à relever les cheveux sur les tempes.

L'étui à peigne se nommait *pignière* ; outre les peignes, il renfermait les rasoirs, les ciseaux, le miroir et la gravoire dont j'ai parlé plus haut. Il nous est resté nombre de ces étuis, et les anciennes miniatures nous les montrent souvent accrochés au mur dans les boutiques des barbiers.

158. Deux barils de jaspre[1] garnis d'argent.
163. Deux bacins à laver, d'argent.
166. Un pot à aumosne, d'argent blanc.

Le pot à aumône, placé soit sur un dressoir, soit sur la table même, recevait les restes encore présentables et qui étaient distribués aux pauvres. La corbeille à aumône servait pour le pain seulement. On trouve dans l'inventaire de Charles V trois pots à aumône en or, dix en argent, et une « corbeille de l'aumosne » du même métal.

168. Onze platz à fruit et un grand à couvercle.
169. Quatre chandeliers d'argent, à mettre à table.
170. Une nef d'argent à une langue de serpent avecques.

---

[1] Jaspe.

Les langues de serpent étaient en réalité des dents de requin[1].

171. Six plas d'argent et quarante-huit escueles, deux cuilliers, deux pos à sausse.

174. Trois bacins d'argent à laver chief[2].

175. Un orcel à eaue beneste, à tout[3] le gutineur[4].

182. Une ceinture ferrée d'or, à perles et à croissans.

183. Une bourse à pelles[5], broudée, en quoi madame fut espousée[6].

185. Cinq petites broches de courail[7] et deux fouez.

188. Un hanap d'or, à couvercle, séant sur un trépié d'un serpent[8].

189. Une coupe d'or, à pié.

191. Une petite salière en guise de lyon[9], à couvercle, une petite fiole d'or et deux broches d'or.

241. Quatre touailles[10] à essuyer mains.

261. Deux sayeries de soye[11], l'une vert et l'autre vermeille, royées de travers.

305. Cinq aunes de mugelaine[12].

311. Huit aunes de camelin.

317. Un ciel d'une salle de marramas, à une bordeure de marramas.

---

1 Voy. Ambroise Paré, *Œuvres*, p. 1064.

2 Pour se laver la tête.

3 Avec.

4 Voy. ci-dessus, le n° 94.

5 Perles.

6 Qui servit lors de son mariage.

7 Corail.

8 Figurant un serpent.

9 En forme de lion.

10 Serviettes.

11 Deux morceaux d'une étoffe de soie.

12 De muglias peut-être. Voy. ce mot dans Ducange.

Le maramas était un drap d'or, que l'on ne trouve guère cité qu'au quatorzième siècle. On le nommait encore *mactabas, mattabas, arramas, mathebas, mairamas,* etc. Il servait surtout à parer des autels et des tombeaux. Il s'en fabriqua très peu en France, la plus grande partie de celui qui y était employé venait soit de l'Orient, soit de Lucques.

129. Deux douzaines de cuilliers d'argent blanc.
161. Une douzaine de cuilliers d'argent.
185. Quatre petites cuilliers de cristal.
195. Deux cuilliers et une fourchette d'or.

Nous verrons que Jeanne d'Évreux possédait également une fourchette d'or, qui pourrait bien être la même que celle-ci. Les spécimens de fourchettes que nous a légués le moyen âge sont, en général, emmanchés de cristal, de pierre dure ou d'ivoire, et l'on y reconnaît des objets de luxe plutôt que des ustensiles d'utilité quotidienne. Ces petits instruments, inconnus même à la riche bourgeoisie, semblent avoir été destinés, dans les maisons princières, à manger certains fruits, les poires et les mûres entre autres.

Je constate, pour mémoire, que Charles VI, en 1418, avait seulement trois fourchettes[1], et que Charlotte d'Albret n'en possédait pas davantage en 1514[2]. En somme, jusqu'au dix-septième siècle, tout le monde mangeait avec les doigts, et l'usage des fourchettes

---

[1] Voy. Douët-d'Arcq, *Pièces inédites relatives au règne de Charles VI,* t. II, p. 341.

[2] Inventaire publié par E. Bonnaffé, nos 9 et 14.

ne commença à s'introduire dans la haute société qu'après 1600.

250. Un esmouchouer de soye, broudé.

S'agit-il ici d'un chasse-mouches ou d'un mouchoir? L'importance de ce dernier était alors à peine soupçonnée [1].

251. Une boueste d'ivoire à mettre pain à chanter, garnie d'argent [2].

320. Un eschiquier à eschaz d'ivoire et d'ibenus [3].

328. Une chambre [4] de bougueran blanc, où il y a coutepoincte, ciel, cheveciel [5], courtines et une grant courtine, trois tapis et douze tayes à quarreaux.

On appelait *coute*, au moyen âge, ce que nous nommons coussin, lit de plume, etc., et *coutepointe* une couverture de lit ou de siège, dont l'étoffe mise en double était ouatée, puis *pointe*, c'est-à-dire cousue, piquée. Parfois, l'on remplaçait la ouate par le poil de divers animaux, et ces lourdes coutepointes portaient le nom de *loudiers*. On lit dans un compte de 1468 : « Douze aulnes de grosse toile, pour servir à envelopper les coutepointes et loudiers servans sur le lit dudit seigneur... »

341. Une paire de draps de six lez de six aunes de lonc, tenant sur le tout soixante-dix aunes.

---

[1] Voy. A. F., *La civilité*, t. I, p. 163 et suiv., et ci-dessous, p. 333.

[2] Une boite d'ivoire, à mettre hosties.

[3] Un échiquier, à échecs d'ivoire et d'ébène.

[4] Sur le sens qu'a ici ce mot, voy. le chapitre VIII.

[5] Le chevecier ou cheveciel était un traversin.

342. Une pièce de toile de Reins.
343. Une pièce de toile de Compiègne.
345. Une pièce de toile bourgoise.
357. Neuf draps de deux lez, à baingnoères.

A cette époque, le mot baingnoères désigne ordinairement des peignoirs de bain.

358. Quarante-six aunes de futaine en trois pièces.

Les étoffes de coton se rencontrent très rarement dans les anciens inventaires.

Le coton était encore rare en Occident. Il arrivait ordinairement tout filé de Syrie, d'Arménie, de Naples, de Sicile et aussi des Indes, provenance dont le souvenir s'est conservé dans les mots madapolam, calicot, etc. En qualité de produit exotique, il appartenait au commerce des épiciers[1].

Jacques de Vitry, qui fut fait évêque de Saint-Jean-d'Acre par les croisés vers 1217, raconte qu'il vit en Palestine l'arbuste sur lequel on recueille le coton, intermédiaire, dit-il, entre le lin et la laine, et dont on fait de légers tissus : « Sunt præterea arbusta ex quibus colligunt bombacinem quem Francigenæ cotonem vel cotun appellant, et est quasi medium inter lanam et linum, ex quo subtilia vestimenta contexuntur[2]. » Ces *subtilia vestimenta* étaient des tissus d'une extrême

---

[1] On lit dans le compte des obsèques du petit roi Jean : « Item, à Simon d'Esparnon, espicier le Roy, pour six livres de coton, 9 s. p. » *Compte de Geoffroi de Fleuri, pour 1316*, p. 19.

[2] Jacobus de Vitriaco, *Historia orientalis*, lib. I, cap. LXXXVI; p. 171 de l'édition de 1597.

finesse, analogues à notre mousseline et qui portaient le nom de bougran. Mais, dès le quatorzième siècle, ce mot servit à désigner une toile assez grossière, puisqu'on en fit des vêtements de dessous et des doublures[1]. La futaine paraît avoir été la seule étoffe de coton un peu répandue, et encore servait-elle surtout à recouvrir des coussins, des matelas, des lits de plumes. Les gants et les bonnets de coton étaient déjà le monopole d'une corporation dont les membres furent les ancêtres de nos bonnetiers. Le coton entrait aussi dans la garniture de divers vêtements. Ainsi, le auqueton ou hoqueton devait son nom à ce qu'il était fortement garni d'ouate. Les statuts donnés aux pourpointiers en juin 1323 leur enjoignent de mettre au moins 3 livres de coton dans chaque hoqueton.

359. Dix nappes[2] toutes entières, chascune de cinq aunes.

361. Onze nappes de trois aunes et demie chascune.

364. Quarante-cinq nappes mauvoises, dépéciées.

366. Un faisselet[3] de très mauvoises nappes et très mauvoises touailles, toutes derromptez et de pou de valeur.

369. Un nassis d'or de Cipre.

On nommait *nassis* et mieux *nachiz* un drap d'or qui est dit aussi *nac*, *nach*, *neckh*, *nak*, *naque*, etc. Il se fabriquait surtout à Bagdad et en Chypre, et on le trouve

---

[1] Voy. Francisque Michel, *Histoire des tissus de soie au moyen âge*, t. II, p. 29.

[2] Voy. ci-dessous, le chapitre VII.

[3] Petit paquet.

cité déjà au onzième siècle. Au quatorzième, l'Italie, Chypre, la ville de Lucques surtout en fournissaient à la France. Le jour où Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, fit son entrée solennelle à Paris, elle portait une robe de nachiz[1].

372. Trois aunes et demie de taffetais chingant[2].

373. Deux camelloz en deux pièces et trois demies pièces.

Le camelot venait d'Orient, où on le tissait avec de la soie, unie au fin poil des chèvres du Cachemire; mais il devait exister déjà du camelot de qualité commune, faite en poil de chameau. « Pannus ex camelorum pilis confectus », dit Ducange[3].

La vogue du camelot ne commença guère avant le quatorzième siècle, qui en eut de gris, de noirs, de blancs, de violets, de tannés, etc. Cependant, Joinville nous apprend que saint Louis portait parfois « une cote de chamelot », et le « camelo » est cité dans le *Roman de la rose*[4]. Quand Isabeau de Bavière fit son entrée à Paris, « la grand'rue Saint-Denis, écrit Froissart, estoit couverte à ciel de draps camelots et de soie[5] ». Les Vénitiens avaient, dès le treizième siècle, commencé à en fabriquer[6]. Il en venait aussi de Tri-

---

[1] Francisque Michel, t. I, p. 311.

[2] Taffetas changeant.

[3] Au mot *camelotum*.

[4] Édit. Méon, t. III, p. 294.

[5] Édit. Buchon, t. III, p. 5.

[6] Francisque Michel, t. II, p. 44.

poli, et ce dernier était nommé *camelot de Tripe*. Patelin vante à Guillemette les gens qui « de camelos sont vestus[1] ». Mais, au siècle suivant, les camelots cessèrent d'être regardés comme une étoffe de luxe[2], et furent composés de fil et de laine; ces derniers étaient surtout produits par la Flandre et la Picardie[3].

377. Quatre tayes à oreilliés de saye[4].
390. Une ceinture des armes de Hongrie.
398. Une surceinte[5], une bourse et un aguillier.

L'aiguillier doit être aussi ancien que les aiguilles. L'amant chanté par Guillaume de Lorris raconte qu'il tira une aiguille

D'un aguiller mingnot et gent[6].

Ce petit ustensile prit de bonne heure le nom d'étui, et il devint pour les grandes dames un objet de luxe. Fait en ébène, en ivoire, en argent, en or, orné de perles ou de brillants, elles le portaient souvent suspendu à la ceinture ou à une des chaînes du demi-ceint. Eustache Deschamps, au milieu du quatorzième siècle, veut que la nouvelle épousée ait

Un estuy qui soit noble et gent,
Pendu à cheannes d'argent[7].

---

[1] *La farce de Patelin*, p. 7.
[2] Littré fait venir de là notre mot *camelote*.
[3] Savary, *Dictionnaire du commerce*, t. I, p. 533.
[4] De soie.
[5] Voy. Ducange, au mot *succinctorium*.
[6] *Le roman de la rose*, édit. elzév., t. I, p. 8.
[7] *Le miroir du mariage*, édit. Crapelet, p. 209.

414. Un petit saint Johan d'ivoire.

415. Un viez orfrais de chasuble.

D'une manière générale, on appelait *orfreis*, *orfrais*, *orfrois* toute espèce de broderie enrichie de perles et de pierres précieuses; mais ce nom était plus spécialement donné à un galon de fil d'or qui servait à border les chapes, les chasubles des prêtres et aussi les chapeaux des femmes.

420. Un mirouer et une boueste[1] d'ivoire.

423. Deux fouès à chevaux.

424. Une desvidouère, une damoisèle[2], unes tables[3] et un estuy.

425. Une ceinture noire et unes tables d'yvoire.

427. Deux renges d'espée[4], l'une vert, l'autre vermeille.

438. Trois douzaines et demie d'escuèles d'esteim, nuèves[5].

439. Cent autres escuelles d'esteim, et douze mauvaises, dépéciées.

442. Un pennier[6] blanc pour aumosne[7].

456. Une cuirie[8] pour le chariot.

462. Un entonnouer de cuir.

463. Quatre bouges à tout la ferreure[9].

467. Une sambue[10] à tout le lorain[11], garnie d'argent,

---

[1] Une boîte.

[2] Voy. ci-dessus, p. 313.

[3] Voy. ci-dessous, le chapitre VIII.

[4] Deux poignées d'épée.

[5] D'étain, neuves.

[6] Un panier.

[7] Voy. ci-dessus, le nº 166.

[8] Couverture de cuir.

[9] Quatre valises avec leur ferrure.

[10] Voy. ci-dessus, p. 310.

[11] Avec le mors.

dont la sambue est de veluau violet, et sont les escuex[1] d'argent esmaillé.

469. Une sembue de velours encendré, et est le lorain et toute la garnison[2] d'argent.

483. Un grant cheval[3] morel, qui n'a que un oel[4].

484. Un cheval morel.

485. Un cheval ferrant.

486. Un cheval lyart, qui fu du char.

487. Un paleffroy morel.

488. Un paileffroy liard.

489. Un pallefroy bay.

490. Un morel cheval, qui fut du char madame.

491. Un cheval bay.

492. Un cheval ferrant.

493. Un cheval bay, qui estoit du chariot.

494. Un cheval bay baucen[5], qui estoit du char aus damoiseles.

495. Deux chevaux du char aus damoiseles.

502. Le char madame, avec la couverture de drap pers* et de toile.

504. Le char aus damoiseles, dont la couverture est de drap et de toile.

506. Quatorze queues de vin nouvel, venu à Paris du Mès-le-Mareschal, en Grève, et dix queues de vin viez[6], venu de Fonteinebliaut des vins de Gastinois.

---

[1] Les étriers.

[2] Garniture.

[3] Voy. ci-dessus, p. 28.

[4] Qui n'a qu'un œil.

[5] Taché de noir et de blanc.

[6] Vieux.

III

Inventaire des meubles laissés par Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel.

1372.

Couronnes et chapeaux. — La bisette. — Les fermaux. — Les doublets. — Le demi-ceint. — Les épingles. — Le bassin et le pot à laver. — Le chasse-mouches. — La pourcelaine. — Expertise de tableaux. — Casse-noisettes. — Reliquaires et châsses. — Le mot chapelle. — Le samit. — Le camelin. — Écarlate et graine d'écarlate. — Tartaire. — Panne. — Vair ou petit-gris. — Le chaperon. — Lumignons. — Les chapeaux de bièvre. — La couleur tanné. — Le couteau de saint Louis. — Livre d'oraisons donné par Charles le Bel à sa femme. — Luxueux échiquier.

L'inventaire des meubles de Jeanne d'Évreux est daté du mois de septembre 1372[1]. Il a été publié par C. Leber dans sa *Collection des meilleures dissertations*

---

[1] J'ai choisi comme date extrême de mes recherches l'année 1328, année où mourut Charles le Bel, dernier roi de la branche directe des Capétiens, le dernier aussi de ceux que j'appelle les premiers Capétiens. Comme on le voit, Jeanne, sa veuve, lui survécut longtemps, ce qui n'était vraiment pas une raison suffisante pour la négliger.

relatives à l'histoire de France[1]. Il n'en indique pas la source, et le texte, que je crois très fautif[2], n'est accompagné que de quelques notes insignifiantes ou trompeuses.

Beaucoup plus détaillé que celui de Clémence relativement à la cuisine et aux épices, par exemple, il est très incomplet sur d'autres sujets. Jeanne avait beaucoup plus de chapeaux que Clémence, mais tandis que Clémence aurait possédé plus de vingt robes, la pauvre Jeanne n'en aurait guère eu qu'une seule. D'autre part, Jeanne plaçait dans les reliquaires et dans les reliques une confiance qui paraît avoir fait défaut à Clémence, etc., etc.

Au cours des citations qui vont suivre, les mots accompagnés d'un astérisque sont ceux dont l'explication est donnée déjà dans le cours de l'ouvrage[3].

INVENTAIRE ET COMPTE DE L'EXÉCUTION DU TESTAMENT DE FEUE DAME DE BONNE MÉMOIRE MADAME LA ROYNE JEHANNE DE ÉVREUX, JADIS ROYNE DE FRANCE ET DE NAVARRE, ET ESPOUSE DE NOBLE PRINCE LE ROI CHARLES, QUE DIEX ABSOILLE *.

Une couronne d'or et d'esmeraudes, où il y a dix florons, et sur chascun floron une perle. Et y a dix troches*

---

[1] Tome XIX, p. 120 et suiv.

[2] La perfection du texte n'a pas ici une extrême importance, mes extraits de cet inventaire ayant surtout pour objet de suggérer les développements relatifs à la vie privée.

[3] Consulter la table des matières.

de perles*, chascune de six perles, et en chascune troche un petit rubis d'Alexandrie*.

Une petite coronnette d'or à dix-huit florons. Au corps de laquelle y a neuf rubis d'Alexandrie, huit esmeraudes, dix-huit troches chascune de quatre perles. Entour des troches a un rubis d'Alexandrie et une esmeraudelle.

Un chapel* d'or auquel a six balais*, six esmeraudes, douze troches de perles. Et en chascune troche a sept perles. Et est le cercle[1] de deux verges esmaillées.

Une attache[2] de quatorze grosses perles, de treize saphirs et de vingt-six baleteaux[3].

Un tressond d'or, où il y a cent soixante-quinze perles, assises en une bisette, à petites perles indes* et à chatons rouges.

Le tresson ou tressoir était un ornement de tête. Mais ce mot pourrait bien ici être synonyme de troche*.

On nommait bisette, au moyen âge, un étroit réseau de fils d'or et d'argent, qui donna la première idée de la dentelle. La bisette fut plus tard une dentelle commune faite de fils de lin blanc.

Il s'agit peut-être ici de perles azurées.

Deux fermaulx* d'or pareils, qui furent achatez de maistre Jehan Halequin, et sont en façon de logenges. Et a au milieu de chascun un saphir. Et a en l'un huit perles et en l'autre quatre. Et sont semés de menues esmeraudes et de petits rubis d'Alexandrie.

---

[1] La monture.

[2] Une broche ou un fermail.

[3] De petits rubis balais, sans doute.

J'ai trouvé dans le compte des dépenses du roi Jean II en Angleterre un orfèvre nommé Hannequin.

Un fermail à lozenges, au milieu duquel a un camahieu[1] à une teste blanche. Et entour a petites pierres de rubis d'Alexandrie et d'esmeraudes, quatre grans rubis d'Alexandrie et quatre grosses perles.

Un petit fermillet* à quatre perles, quatre rubis d'Alexandrie, et au milieu un pent-à-col*.

Une bisette qui fait ceinture et est semée de pierres. Et en a chascune quatre perles et au milieu un doublier vermeil d'entre deux à esmaux de plaque*.

En terme d'orfèvrerie, le mot *double*, *doublet*, *doublier* avait toujours le sens du mot *imitation*. Il s'agit donc ici d'une pierre fausse de couleur rouge.

Un demy ceint de bisette.

On appela d'abord demi-ceint une étroite ceinture. Le grammairien Balbi (mort en 1298) le définit ainsi : « Semi cinctum, zona minus lata[2]. » C'était l'origine ou le dérivé du *clavain*, *clavier*, *clavandier*, *clercelière* ou *pendant à clefs* qui eut d'abord la même signification. C'est vers le milieu du quinzième siècle que le mot changea de sens, et désigna une ceinture de largeur ordinaire et presque toujours formée de chaînons en métal. Sur le côté pendaient d'autres chaînes plus fines, à l'extrémité desquelles étaient attachés une foule de petits objets, épinglier, bourse, couteau, etc.

---

[1] Un camée.

[2] *Summa quæ catholicon appellatur*, édit. de 1520.

On y ajouta ensuite des clefs, un étui, des ciseaux, tout l'équipement d'une bonne ménagère.

Un reliquaire d'or, au milieu duquel a deux angelots[1] qui tiennent une couronne d'or, où il y a un gros balais au milieu, quatre saphirs aux quatre coins. Et est garny de trente-deux grosses perles, huit diamans et quatre petits balais pendant à une chaisne d'or.

Un tableau d'or[2] garny de pierreries, que le Roy nostre Sire donna à ladicte madame la Royne Jehanne. Et en iceluy tableau a amont[3] un image de la Trinité, et d'autre part a un cristal où sont plusieurs sainctuaires[4].

Une croisette d'or à pié[5]. Et a au milieu un camahieu, quatre gros saphirs, quatre balais et douze perles. Et est le pié esmaillé aux armes de madame la Royne.

Un petit chandelier d'or, en forme d'un serpent.

Un annel* d'or à un rubis d'Orient.

Un annel d'or où a une pierre bonne contre le venin[6].

Un aultre anel d'or à un rubis d'orient.

Un anel d'or à un gros diamant*.

Une croix d'or, et a au milieu un petit balay carré, quatre esmeraudes et douze perles.

Un baril* d'or, pendant à une chayne d'or esmailliée et armoyée des armes de France.

Un vericle* encerné[7] en manière de lunette.

Une cuillière* et une fourchette* d'or.

Un calice, avec la patène d'or.

---

[1] Anges.

[2] Un bas-relief en or.

[3] En haut.

[4] Pièces d'orfèvrerie destinées à recevoir des reliques.

[5] Une petite croix d'or, à pied.

[6] Voy. ci-dessous, le chapitre VI.

[7] Enchâssé.

Deux burettes d'or.

Une croix d'or sans pied, dans laquelle il y a de la vraye croix*.

Un mirouer* enchâssé d'or.

Un reliquaire d'argent doré, en manière d'une rose, garni de perles et de pierreries.

Un coffre de cyprez estoffé d'argent et ouvré.

Le cyprès était alors peu employé. On en faisait surtout des tablettes à écrire et des cure-dents.

Une imaige de guy de chesne de saint Jehan l'évangéliste. Et est sur un pied d'argent doré, tenant un cristail où il y a reliques.

Une langue de serpent*, assise sur une poire d'argent doré.

Un petit reliquaire, où il y a de la vraye croix.

Un espinglier d'argent doré.

Il existait à Paris en 1292 dix ateliers où l'on fabriquait des épingles, et il y en avait vingt-cinq en 1300[1].

Les épingliers ne produisaient que les épingles ordinaires. Les plus riches, formées de métaux précieux, étaient l'œuvre des orfèvres. Les épingles d'Angleterre, déjà fort estimées, étaient plus longues que les nôtres. C'est ce qui ressort de la citation suivante, extraite d'un compte du quatorzième siècle :

« A Jehan le Braconnier, espinglier, pour dix mille et demi d'espingles, par lui délivrées à Gilbert Guerart, varlet de chambre de la Royne[2], c'est assavoir sept

---

[1] Voy. les *Tailles* de ces deux années.

[2] Isabeau de Bavière.

mille et demi de moiennes et deux mille à la façon d'Angleterre. Plus, un carteron de longues espingles à la façon d'Angleterre[1]. »

> Un petit eau benoistier* d'argent doré, avec l'asperges* et une chayenne[2] d'argent.

Un objet semblable est ainsi catalogué dans l'inventaire de Clémence : « Un orcel d'argent à eaue benoiste, et le getouer[3]. »

> Une petite nef* d'argent doré, à esmaux, où il y a deux chasteaux aux deux bouts, esmaillez aux armes de ladicte dame la royne Jehanne.
>
> Deux bacins* d'argent blanc[4] à laver mains, à un escusson où sont les armes de ladicte dame.

Les cuvettes de toilette se nommaient alors *bassins à laver*. Ordinairement, on les posait à terre sur une natte, et l'on se lavait à genoux la tête et le haut du corps, c'est-à-dire tout ce que le bain laissait hors de l'eau. Le *pot à laver* ou *pot à eau* différait de l'aiguière, qui s'employait surtout pour le lavage des mains avant et après le repas.

On trouve aussi mentionnés des *bassins à laver tête*, opération fort appréciée des deux sexes, et qui se pratiquait au moyen d'une lessive spéciale. Les femmes

---

[1] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 374. La seconde mention est de 1403.

[2] Une chaîne.

[3] Voy. ci-dessus, p. 312.

[4] Non doré.

qui faisaient le métier de laver la tête aux hommes avaient, en général, une assez mauvaise réputation.

Quatre autres bassins.

Une fontaine de cristail sur un pié d'argent doré esmaillé, et a dessus un vielleur, et est garnie de perles et d'esmeraudes.

Sur la vielle, voy. ci-dessous, le chapitre VI.

Un grand dragouer[1] d'argent doré, esmaillé de plusieurs histoires.

De plusieurs scènes gravées sans doute. Au moyen âge, les livres illustrés, ornés de miniatures, étaient dits *historiés*.

Une damoiselle* en façon d'une serainne[2] d'argent doré, qui tient un mirouer de cristail en sa main.

Une salière* à couvercle d'argent doré, à trois carrés esmaillés d'une rose.

Un esmouchoir de drap d'or à fleur de lis, escartelé des armes de France et de Navarre. A un baston d'yvoire et de geste.

Ce bâton d'ivoire et de jais prouve bien qu'il s'agit ici, non d'un mouchoir, mais d'un chasse-mouches[3].

Quatre vingt trois gettouers d'argent[4].

Un chariot à quatre roes[5] d'argent blanc.

---

[1] Drageoir.

[2] Une sirène.

[3] Voy. ci-dessus, p. 319.

[4] Il s'agit ici de jetons pour calculer. Voy. ci-dessous, le chapitre VI.

[5] Roues.

Un hanap d'argent à couvercle, un pot à vin et un pot à eau d'argent doré et esmaillé, escartelé de trèfles yndes* et marguerites assises en préaux[1].

Un pot à eau de pierre de pourcelaine, à un couvercle d'argent et bordé d'argent doré.

La *pourceline* ou *pourcelaine* est très fréquemment citée dans les inventaires du moyen âge. Mais qu'entendait-on alors par ces mots? De l'agate, de la calcédoine, comme le suppose M. Labarte[2], ou de la nacre de perle, comme le veut M. de Laborde[3]. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Chinois connaissaient depuis un temps immémorial la vraie porcelaine, et que les Portugais l'introduisirent en Europe au seizième siècle. Elle y resta, pendant plus de deux siècles encore, une rareté.

Un aultre pot à vin de pierre de pourcelaine, plus blanche que l'autre, garni d'argent doré bien ouvré.

Dix onces de perles* brutes.

Certaine quantité de grosses perles en noet de drapelet[4].

Soixante-six boutons d'or. Et en chascun bouton a deux perles et une esmeraude.

Des paternostre* où il y a trente-deux perles rondes, trois balais* et un camahieu* enchatonné d'or.

Deux fermoirs d'or à heures[5]. Et en chascun quatre perles, et au milieu un rubis d'Alexandrie.

Un tableau où est l'arbre de vie et le crucifiment.

---

[1] Marguerites dans un pré.

[2] *Inventaire des meubles de Charles V*, p. 221.

[3] *Notice des émaux*, p. 465.

[4] Enveloppées dans un chiffon.

[5] Deux fermoirs pour un livre d'heures.

Jeanne possédait plusieurs autres tableaux du même genre. Tous furent expertisés par un peintre nommé Jehan d'Orléans, qui « jura solennellement, par son serment faict pour ce aux saints Évangiles de Dieu, que lesdicts tableaux priseroit bien et justement à son povair[1] sans fraude ou faveur ».

Une lampe* d'argent, dorée dehors, à tous les chaiennes[2].
Un hanap de jaspe, à pié et couvercle d'argent.
Soixante-trois cullières d'argent blanc*.
Cinq douzaines et onze escuelles d'argent blanc.
Sept grans plats d'argent blanc.
Une truquoise d'argent à casser noisettes.

Dans l'inventaire de Clémence, le mot truquoise signifie une turquoise. Voy. ci-dessus, p. 297. Mais il s'agit évidemment ici d'un casse-noisettes.

Deux chandeliers d'argent vairé* pour chapelle.
Une aiguière* d'argent blanc.

Léguée à Hugues Boilieau, un des exécuteurs testamentaires de Jeanne.

Une paix[3] d'argent doré, où est le crucifiment esmaillé.

Un reliquaire assis sur un entablement que quatre lyons soustiennent, et est d'argent doré, esmaillé des armes de ladicte dame. Sur lequel entablement a deux anges à genoux devant ledict reliquaire, auquel est une espine* enchassée en or, et entour icelle espine a quatre balays, quatre saphirs et trente-deux grosses perles.

Un autre reliquaire sur un entablement que quatre

---

[1] Son pouvoir.

[2] Y compris toutes les chaines.

[3] Une patène.

lyons soustiennent, esmaillé des armes de ladicte dame. Sur lequel a une imaige de saint Loys, lequel tient ledict reliquaire, enchassé d'or. A l'entour, ledict reliquaire a douze balays et trois ensemble[1], douze esmeraudes et douze perles. Et au dessus est une royne à genoux, et est saint Loys couronné d'une couronne d'or où il y a perles et pierres.

Légué aux écoliers du collège de Navarre.

Un anel* d'or à un diamant.

Légué à la reine Blanche[2].

Une châsse d'argent doré, où il y a dedans un cristal où il y a des os de saint Étienne et de saint Vincent.

Léguée à l'église paroissiale de Brie-Comte-Robert, ville où mourut Jeanne.

Une chapelle de samit de Lucques, semée de lettres d'or. Et estoient les orfrois* de broderie de la vie N. D. C'est à sçavoir trois chapes, une chasuble dalmatique, trois aubes, deux estolles, trois fanons[3] et draps d'ostel...

Le mot *chapelle* désignait souvent l'ensemble des objets nécessaires pour desservir une chapelle.

L'opinion la plus vraisemblable est que le samit était une étoffe de soie (« pannus holosericus », dit Ducange[4]) assez semblable au cendal, mais généralement plus riche et plus forte. Dès le onzième siècle, on employait le samit pour faire des ornements ecclésiastiques, des

---

[1] Monté trois par trois.

[2] Blanche de Navarre, dite aussi d'Évreux, fille de Philippe d'Évreux et de Jeanne de France, fille de Louis le Hutin.

[3] Trois corporaux. Voy. Ducange, au mot *fano*.

[4] Au mot *samitium*.

vêtements, des tentures, des couvertures de livres et même des tapis d'appartement.

Le jour de leur sacre (1317), Philippe le Long et sa femme portaient des robes de samit doublé de cendal. De son côté, Froissart raconte que, lors de l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris (1389), « le grand pont estoit couvert d'un ciel estellé[1] de vert et de vermeil samis[2] ». Il y avait donc bien des qualités de samit, et il est certain que, pendant quelque temps au moins, on mêla à la soie des fils d'or. La chasuble de Thomas Becket, aujourd'hui conservée dans le trésor de la cathédrale de Sens, est faite d'un samit violet sombre, orné de broderies en fils d'or plats[3].

> Dix tapis verts appartenans à une chambre* de veleuil[4] vert à compas[5] vermeils.

> Une robe de misellane de camelin de cordelier, de quatre garnemens[6]; c'est à scavoir seurcot, lonc[7] corset*, mantel fourré de cuissettes, et un chaperon noir fourré de cuissettes.

Le camelin était une étoffe commune, sans envers, et dans laquelle il entrait beaucoup de poil de chèvre; mais on appliquait aussi ce nom aux draps de laine fauve sans teinture. Un des anciens commentateurs de

---

[1] Étoilé.

[2] Édit. Buchon, liv. IV, chap. I.

[3] Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. III, p. 145 et 360.

[4] Velours.

[5] A compartiments.

[6] Voy. ci-dessous, le chapitre V.

[7] Long.

Jean de Garlande dit qu'ils sont appelés « camelinos, a camelo, quia habent similem colorem camelo ». Il y avait cependant du camelin blanc et du camelin noir, comme le prouvent deux passages des *Comptes de l'argenterie*[1]. Dès le quatorzième siècle, on en confectionna des chapeaux. L'expression *camelin de bois*, qui se rencontre assez fréquemment, indique du camelin destiné à faire des habits de chasse. La robe des cordeliers était couleur de camelin.

On nommait cuissette la fourrure d'un lièvre du Nord, dont on utilisait surtout les pattes de derrière.

> Un lit* de deux lez, la coute* de toile ouvrée, le coussin de toile pleine. — Laissé au confesseur de ladicte dame.
>
> Quatre pièces d'un drap d'or de Chipre, pour le clotet* à mettre reliques. Il est ledict drap doublé de cendal* en graine*.
>
> Un manteau de drap d'escarlate fourré de lapperiaux blancs. — Madame l'avoit donné, de son vivant, à suer[2] Agnès de Saint-Priest, jacobine à Poissi, si comme M. Hugues Boilieau[3] le relata.

Il existait, outre l'écarlate vermeille, des écarlates rosée, sanguine, claire, paonace, violette, morée[4] et même blanche. On avait, en effet, fini par appliquer le nom d'écarlate à toute couleur que l'immersion dans un

---

[1] Pages 8 et 289.

[2] A sœur.

[3] On a vu qu'il était un des exécuteurs testamentaires de Jeanne.

[4] Noire.

bain très peu intense de kermès douait d'un éclat particulier. Cet insecte se vend desséché, et il a alors l'apparence d'une petite graine rouge, aussi était-il presque toujours désigné sous le nom de *graine d'écarlate*. Ceci nous explique pourquoi nos anciens historiens citent sans cesse des tissus dits *en graine* ou *en migraine*. Les premiers avaient été teints en rouge au moyen du kermès seul; pour les seconds, l'on n'avait employé qu'une moitié de kermès, mêlé à d'autres substances colorantes, et l'on avait obtenu ainsi la teinte violacée appelée *mi-graine* ou *migraine*. Je lis dans une ordonnance de 1362 : « Que nul ne vende drap pour escarlate, se il n'est tout pur de graine, sans autre mistion de tainture quelconque. Item, que nul ne vende migraine, se il n'y a la moitié graine[1]. »

Deux aulnes et demyes de tartane royée[2].

Il faut certainement lire ici tartaire. C'était une riche étoffe qui figurait parmi les draps d'or. Peut-être venait-elle d'Asie Mineure.

Un drap de couverture d'escarlatte sanguine, fourrée d'une panne de menu vair.

Pane, *panne*, *pene*, etc., signifiaient fourrure, et les mots *vair* ou *petit-gris* désignaient un écureuil du Nord, dont les différentes espèces présentent de très nombreuses variétés de gris. Son dos fournissait le petit-gris proprement dit; quant au ventre, qui est souvent

---

[1] *Ordonnances royales*, t. III, p. 585.

[2] Rayée.

blanc comme de l'hermine, on en faisait alterner la fourrure avec celle du dos, et l'on obtenait ainsi le *menu-vair*. Je crois que les mots *gros-vair* désignent une qualité moins fine de la même fourrure que le menu-vair.

Il n'est pas rare de rencontrer les mots *vair* et *petit-gris* employés par nos anciens poètes pour indiquer des choses rares et chères. On lit, par exemple, dans le *Roman de Garin le Loherain* :

> N'est pas richoise ne de ver ne de gris,
> . . . .
> Li cuers d'un homme vaut tout l'or d'un pais.

ce qui signifie en français moderne : « Ce ne sont pas le menu-vair ni le petit-gris qui constituent la vraie richesse, le cœur d'un homme vaut tout l'or d'un pays. »

Le moyen âge fit de ce petit animal une incroyable consommation. On verra plus loin[1] qu'en 1316 Philippe le Long employa 1,598 ventres de petit-gris pour la fourrure de deux robes.

Trois cloches à dame à chevaucher, et un chaperon, tout d'un drap brun.

La cloche était un large vêtement de dessus, que l'on trouve presque toujours accompagné d'un chaperon de la même étoffe.

Le chaperon, coiffure commune aux deux sexes, datait de la fin du douzième siècle, et de nombreuses modifications successivement apportées à sa forme pri-

---

[1] Chapitre V.

mitive le maintinrent à la mode durant près de quatre cents ans. Ce ne fut guère, au début, qu'un capuchon qui pouvait, suivant l'occasion, être placé sur la tête ou rejeté sur le dos. Il se perfectionna bientôt, et nous le trouvons alors composé de trois parties, dont chacune avait un nom : la *visagère*, ouverture qui encadrait le visage ; le *guleron*, large coiffe qui recevait la tête, et la *cornette*, bande de tissu qui partait du centre du guleron et pendait en arrière. Vers le début du quatorzième siècle, les hommes eurent l'idée de mettre la tête dans la visagère, et transformèrent ainsi le chaperon en une sorte de casquette. Le guleron forma alors un fouillis d'étoffe sur la tête, et la cornette retomba où elle put, tantôt sur une oreille, tantôt sur l'autre, à moins qu'on ne l'enroulât autour du cou, où elle prenait le nom de *garde-col*.

La visagère, qui était fort difficile à découvrir au milieu d'un attirail si compliqué, se vit ensuite remplacée par un bourrelet fixe et solide. A dater du quinzième siècle, le chaperon ne fut guère porté autrement ; mais on exagéra de plus en plus la longueur de la cornette, qui finit par descendre jusqu'à la ceinture et même par s'y enrouler. Les femmes ne le portèrent jamais ainsi.

Deux grans draps de lict où Madame trespassa. — Elle les laissa avec autres choses à l'Hostel-Dieu de Paris.

Quatorze torches, que entières que brisées, et autres menues chandelles entamées et entières, où il peut avoir trente livres de cire.

Voyez l'article suivant.

Trente-cinq livres de limegnon.

On appelait *lumignon* des mèches destinées aux cierges d'église et aux flambeaux de poing. Ceux-ci étaient de forts bâtons de cire, carrés, un peu arrondis aux angles, longs d'environ un mètre, et aussi larges du haut que du bas. Ils étaient garnis de quatre mèches à peu près grosses comme le pouce. Pour s'éclairer le soir dans les rues, on se faisait souvent précéder d'un ou de plusieurs laquais munis de flambeaux de poing.

Un tapis noir armoié aux cornes[1] des armes de ladicte madame la royne Jehanne. — Il fut baillé au curé de Brye comte Robert, pour ce qu'il avoit esté porté en son église quand le service de Madame y fut fait, le corps présent.

A Brye comte Robert ès fossez, une bouticque à poisson, demourée ès fossez de Brye.

Deux chapeaux de bièvre pour dame, dont l'un a une bordure de veluet[2] tanné, à perles azurées.

La bièvre est le castor de nos contrées. Les bièvres étaient alors très nombreuses en France, paraît-il, et ce serait, dit-on, en souvenir de ces rongeurs que le petit cours d'eau situé sur la rive gauche de Paris aurait reçu le nom de Bièvre. Ce n'est pas bien sûr; mais ce qu'il y a d'incontestable, c'est que durant tout le quatorzième siècle, les chapeaux de bièvre, à l'usage des hommes, firent fureur. On leur prodiguait les plus riches ornements, on les couvrait de broderies, de perles, d'émaux et de pierres précieuses.

Tanné n'était pas la couleur saumon, comme le dit

---

[1] Aux angles.

[2] Velours.

M. Quicherat[1], c'était un fauve, un brun jaunâtre rappelant la nuance du tan. « Fauve et tanné n'est que ung », dit le *Blason des couleurs*, qui cite des tannés blanchâtres, rougeâtres, violets, obscurs et gris[2].

Un cheval gris trayant[3], qui trajoit au petit chariot de ladicte dame.

Suivent dix-huit autres chevaux.

Un missel à fermoers de soye, etc. Est à noter que les autres livres de ladicte dame ne sont ici compris, pour ce qu'elle ne voulut pas qu'il fussent vendus. Et les a eus madame la duchesse d'Orléans[4].

Le coustel à pointe qui fut Mr S. Loys de France, qu'il avoit pendu à ses plates[5] quant il fut pris à la Massoys[6]. Un bien petit livret d'oroisons que le roy Charles[7], dont Diex ait l'âme, avait fait faire pour Madame. — Que pucelle enlumina. — Légué au Roy, nostre Sire[8].

Un rubis d'Orient, longuet, que le roy Charles[9] donna à ladicte dame.

Un annel* et un rubis d'Orient, qui fut le roy Philippe[10], que Diex absoille; que madame la royne Blanche[11] donna

---

[1] *Histoire du costume*, p. 341.

[2] Page 91.

[3] Cheval de trait.

[4] Blanche, comtesse de Beaumont, fille de Jeanne. Elle avait épousé Philippe, duc d'Orléans, fils du roi Philippe VI.

[5] A son armure de plates, qui commençait à détrôner l'armure de mailles.

[6] A la bataille de Mansourah. — Voy. ci-dessus, p. 130.

[7] Charles le Bel.

[8] Philippe de Valois, qui avait succédé à Charles le Bel.

[9] Charles le Bel.

[10] Philippe le Long.

[11] Blanche de Bourgogne, première femme de Charles le Bel.

à ladicte dame; et une patenostre* de perles, dont les signaux* sont de balais et de saphirs.

Un hanap d'argent doré, sans pied, lequel on portoit au suor[1], en la chambre de ladicte dame, et le pot d'argent de même.

Une croix d'or, qui pend ou costier[2] de ladicte dame aux festes. Où il y a un camahieu* au milieu et quatre diamans autour. Et y a de la vraye croix*.

Un eschiquier de jaspe et de cristail, garny du jeu de mesme.

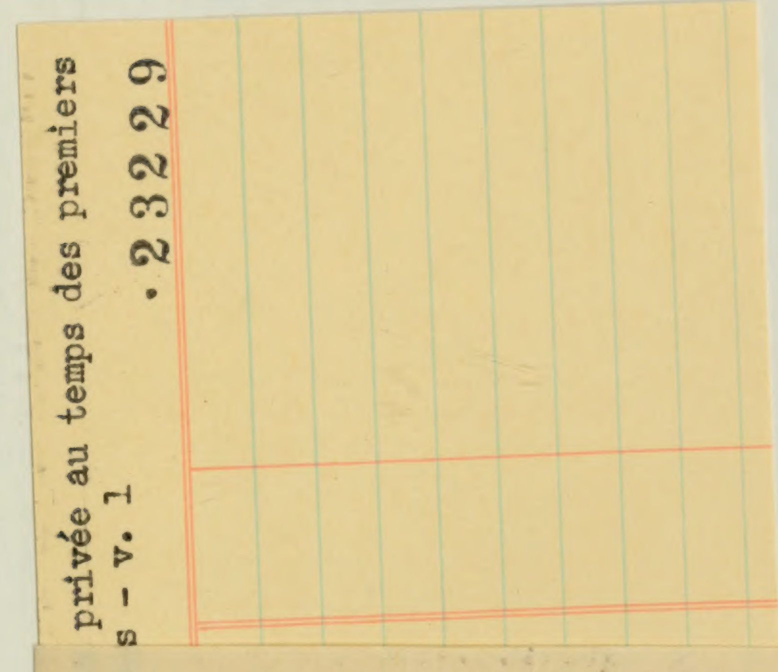
---

[1] Au soir.

[2] Qui pend au côté de...

FIN DU PREMIER VOLUME.

Versailles. — Imp. J. AUBERT et Cie, 6, avenue de Sceaux.


privée au temps des premiers
s - v. 1
.23229